Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JANVIER 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

Opérations du service postal pour janvier 1928—

Renseignements pour les maîtres de poste—

1. Transmission par la poste des poussins d'un jour.
2. Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon) et Cold Lake (Mines Sherritt-Gordon), Manitoba.
3. Poste aérienne—Service suspendu pour Rice Lake (bureau de poste de Bissett), Slate Lake et Long Lake (bureau de poste de Wadhope), Manitoba.
4. Les paquets scellés de timbres d'accise sont transmissibles au tarif des imprimés.
5. Les colis cachetés doivent porter une étiquette indiquant la nature du contenu.
6. Les livres envoyés à des comptables pour vérification sont soumis à la taxe des lettres.
7. Admission des objets recommandés.
8. Usage de l'enveloppe officielle recommandée N° 44.
9. Indiquer la cause de non-distribution sur les lettres retournées aux envoyeurs.
10. Avis annonçant les mandats de poste.
11. Porte-étiquettes.
12. North Battleford, Sask.—Service de distribution par facteurs.
13. Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada.
14. Terre-Neuve—Service des colis postaux et droits d'assurance.
15. Mexique—Colis postaux. (Droit de magasinage).
16. Autriche—Assurance des colis postaux.
17. La Martinique—Service des colis postaux.
18. Tarif des colis postaux étrangers.
19. Correspondance prohibée—J. A. Gillies, Gillies Mailing Service, Case 9, Sydney, N.-E.
20. Loterie—The Manager, Women's Hospital Fund, 47 New Oxford St., London, W.C.I., Angleterre.
21. Loterie—Foreign Trust Co., Case 66, Vaduz, F.L., via Suisse.
22. Wiener Bank—Verein 1, Schottengasse 6, Wien.

Renseignements sur les mandats de poste—

Change étranger.

Il est essentiel de rédiger avec soin les mandats de poste en faveur des compagnies Eaton et Simpson.

Modifications—Nouveau livre d'instructions.

Défense d'émettre des mandats de poste.

Vol de formules de mandats de poste.

Formules de mandats volées qui ont été retrouvées.

Changements dans la liste des mandats de poste.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Autriche—Assurance des colis postaux—JANVIER.

Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER.

Martinique—Colis postaux—JANVIER.

Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.

North Battleford, Sask—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.

Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett), Slate Lake et Long Lake (bureau de Wadhope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.

Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon) et Cold Lake (Mines Sherritt-Gordon)—JANVIER.

Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

JANVIER 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE ET TERRITOIRE	TITULAIRE
Bradley (15 décembre)	N.B.	Balfour	Algoma est.....**Ont.**	L. Y. Otto.
D'Auteuil (19 décembre)	Q.	St-Basile de Portneuf.	Portneuf.....**P.Q.**	André Thibault.
Fisher (19 décembre)	Q.	Landrienne	Pontiac.....**P.Q.**	Andréas Kirouac (Intérimaire).
Guelph, sub-office No 3 (23 novembre)	L.	Collège d'Agriculture de l'Ontario.	Wellington sud,....**Ont.**	N. S. Northmore.
Grantham	C.	S.E. Sec. 8, Tp. 13, R. 15, O. 4e M.	Medicine Hat.....**Alta.**	A. W. Ross.
Inchkeith (1er décembre)	M.J.	N.E. Sec. 15, Tp. 13, R. 4, O. 2e M.	Qu'Appelle.....**Sask.**	Duncan Martin.
Stump Lake (1er décembre)	S.	S.E. Sec. 1, Tp. 53, R. 5, O. 3e M.	Prince Albert.....**Sask.**	A. A. Blom.
Tennant Cove (rouvert 16 décembre).	St. J.		Royal.....**N.-B.**	Eillott Vanwart.

Avis.—Le bureau d'été d'Alberta Beach, Alberta, a été changé en un bureau ordinaire permanent, à partir du 1er octobre.

Le bureau de Coronado, Alberta, a été temporairement fermé le 20 octobre et rouvert le 16 novembre, sous la direction de Mme E. A. Wood comme titulaire.

Le sub-office n° 6, de Hamilton, Ont. a été temporairement fermé le 26 octobre et rouvert le 17 novembre au n° 392 rue York, sous la direction de Mme Charlotte E. Loftus comme titulaire.

Le sub-office n° 6, de Moncton, N.-B. a été fermé le 31 août et rouvert le 15 novembre à l'angle des rues High et John, sous la direction de M. H. P. Collins comme titulaire.

Le sub-office n° 85 de Montréal, P.Q. a été temporairement fermé le 26 septembre et rouvert le 28 novembre au n° 723, rue Charlevoix, sous la direction de M. Hector Leroux, comme titulaire.

Le bureau de O'Donnell, Ont. publié dans la liste des bureaux ouverts, du Supplément de décembre, a été rouvert le 6 décembre.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Garonne	Prince Albert, Sask	en Middleton Hill (1er décembre.

BUREAU FERMÉS

(b) Allisonville	Prince Edward-Lennox, Ont	8 décembre.
(b) Ammon	Westmorland, N.-B	16 décembre.
(b) Bay View	Saint John-Albert, N.-B	30 novembre.
(b) Burtch	Brantford, Ont	19 décembre.
Farlinger	Port Arthur-Thunder Bay, Ont	30 novembre.
(b) Fertility	Acadia, Alta	16 décembre.
(b) Gobeil	Charlevoix-Saguenay, P.Q	12 décembre.
(b) Greer	Saint John-Albert	30 novembre.
(b) Hildegarde	Westmorland, N.-B	16 décembre.
(b) Little Beach	Saint John-Albert	30 novembre.
Luella	Willow Bunch, Sask	2 décembre.
Martel Corners	Russell, Ont	19 novembre.
(b) Millbrook	Springfield, Man	30 novembre.
Regina, sub-office n° 10	Regina, Sask	15 novembre.
Staplehurst	Battle River, Alta	15 décembre.
(b) Tankville	Westmorland, N.-B	16 décembre.
Taylor Village	Westmorland, N.-B	30 novembre.
(b) Villa des Lacs	Charlevoix-Saguenay, P.Q	12 décembre.
(b) Willoughby	New Westminster, C.B	15 décembre.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:

Allisonville	Mountain View R.R. n° 1.
Ammon	Moncton R.R. n° 4.
Bay View	St. Martins R.R. n° 1.
Burtch	Brantford R.R. n° 3.
Fertility	Scapa R.R. n° 2.
Gobeil	Ste-Agnès de Charlevoix R.R. n° 1.
Greer	St. Martin's R.R. n° 1.
Hildegarde	Moncton R.R. n° 4.
Little Beach	St. Martin's R.R. n° 1.
Millbrook	Dugald R.R. n° 1.
Tankville	Moncton R.R. n° 4.
Villa des Lacs	Ste-Agnès de Charlevoix R.R. n° 1.
Willoughby	Milner R.R. n° 1.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Gatineau (O.)	1er janvier 1928.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Blandford	Queens-Lunenburg	H. E. Gates.
Dalem Lake	Cap Breton nord-Victoria	Alex McLellan.
Hackett's Cove	Halifax	Mme C. A. Dauphinee.
Lower West Jeddore	Halifax	Mlle Madeline Harpell.
Martin's River	Queens-Lunenburg	William Boehner.
Matheson	Cap Breton nord-Victoria	Malcolm McLeod.
Mclrose Hill	Inverness	Alexander McKinnon.
Morden	Hants-Kings	A. G. Kirkpatrick.
New Salem	Cumberland	Mme Ann Cleveland.
River Denys Road	Inverness	J. A. McLellan.
Valley Mills	Inverness	J. A. K. MacLean.
Wilburn	Inverness	Archibald MacLellan.
Wolfville	Hants-Kings	L. B. Fielding.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—suite

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau	District électoral	Titulaire
Bath	Victoria-Carleton	C. T. Bohan.
Benton	Victoria-Carleton	E. D. Smith.
Dupey's Corner	Westmorland	P. J. Landry.
East Riverside	Royal	W. J. Cunningham.
Francoeur	Restigouche-Madawaska	Mme F. C. Levesque.
Kouchibouguac	Kent	Mme M. E. Carter.
Puellering	Kent	J. T. Cormier.
Robinsonville	Restigouche-Madawaska	Mlle Mary Robertson.
Sea Side	Restigouche-Madawaska	Austin Devereaux.
Upper Greenwich	Royal	Arthur Sulman.
Val Comeau	Gloucester	Sylvestre McGraw.

QUÉBEC

Allan's Corners	Chateauguay-Huntingdon	Robert Barr.
Brookline	Chambly-Verchères	W. H. Pincombe.
Bryson	Pontiac	Mlle P. A. Grier.
Malvina	Compton	Mme Edda Montminy.
Manouan	Portneuf	J. V. Turley.
Montréal, sub-office n° 53	Mount Royal	Lewis Sherwin.
Normandin	Lac St-Jean	J. B. Hébert.
Notre-Dame de la Salette	Hull	William Malette.
St. Alexis Station	Bonaventure	J. O. Martin.
Ste-Catherine	Portneuf	Pierre Beaumont.
St-Elie	Trois-Rivières-St-Maurice	J. Z. Garceau.
St-Philippe de Laprairie	Laprairie-Napierville	Mlle Charlotte Bonneau.
St-Romain	Compton	Léopold Arguin.
St-Zéphirin	Yamaska	Dr. Ernest Veilleux.
Ville Réal	Rimouski	Edouard Bélanger.

ONTARIO

Brander	Timiskaming nord	Ernest Benson.
Burwash Station	Nipissing	Alphonse Racicot.
Coppell	Timiskaming nord	Alfred Laflamme.
Farran's Point	Stormont	Charles Amell.
Island Falls Junction	Timiskaming nord	Robert Porteous.
Langstaff	York nord	George Reynolds.
London, sub-office n° 8	London	J. A. Page.
Lorrain Valley	Timiskaming sud	Mme Florence Pirie.
Malton	Peel	W. J. Garbutt.
Maynooth Station	Hastings-Peterborough	John Perry.
Orient Bay	Port Arthur-Thunder Bay	A. C. Ritza.
Osgoode Station	Russell	A. T. Daley.
Osnabruck Centre	Stormont	Mme B. E. Hollister (rengagée).
Rideau Ferry	Lanark	Mlle Dorothy Hall.
River Valley	Nipissing	Joseph Descoteaux.
St. Ola	Hastings-Peterborough	W. J. Baker.
Seagrave	Ontario	S. J. Wooldridge.
Searchmont	Algoma ouest	W. A. Matthews.
South Bay Mouth	Algoma est	Robert Sanders, Sr.
Swords	Parry Sound	Mme Eliza Walton.
Tichborne	Frontenac-Addington	G. H. Goodfellow.
Timagami	Timiskaming sud	H. T. Lloyd.
Toronto, sub-office n° 8	Toronto Est	Mme E. M. Fleury.
Toronto, sub-office n° 31	Toronto ouest-Centre	J. N. Kernighan.
Toronto, sub-office n° 63	Toronto-High Park	J. H. Parke.
Toronto, sub-office n° 95	Toronto nord-est	T. E. Atherton.
Toronto, sub-office n° 110	Toronto-Scarborough	J. A. Bell.
Winona	Wentworth	T. H. Bernard.
Woodroffe	Carleton	W. K. Duffey.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

MANITOBA

Bureau	District électoral	Titulaire
Brown	Lisgar	F. P. Tasker.
Garland	Dauphin	Harry Cohen.
La Rochelle	Provencher	Lucien Catellier.
Polit Mound	Lisgar	J. C. Winram.
Ridgeville	Provencher	Thomas McComb.
Silver	Selkirk	N. M. Wyrcimoga.

SASKATCHEWAN

Camp Lake	Battleford nord	Edwin Bird.
Govan	Last Mountain	J. D. McKay.
Halbrite	Wayburn	C. H. Parlow.
Hawarden	Long Lake	E. S. Fligg.
High Tor	Mackenzie	John Walsh.
McTaggart	Weyburn	W. E. Bell.
Meath Park	Melfort	John Suchorab.
Megan	Melfort	H. B. Griffith.
Portreeve	Swift Current	Christopher Forester.
Richard	Battleford nord	N. W. Symonds.
Sheho	Yorkton	Arthur Merritt.
Sonningdale	Rosetown	J. A. Patterson.
Superb	Kindersley	Alfred Street.
Waterfield	Melfort	William Perkin.

ALBERTA

Alberta Beach	Peace River	H. P. Beal.
Cadogan	Battle River	R. S. Luna.
Fort Vermilion	Peace River	Harold Edgecombe.
Hiram	Acadia	M. C. Robson.
Holborn	Edmonton ouest	H. W. Michel.
Leaman	Peace River	R. E. Brouse.
Millerfield	Acadia	J. M. Miller.
Rivercourse	Battle River	Alexander MacKenzie.
Seebe	Calgary ouest	E. E. Whelan.
Westlock	Peace River	W. St. G. Armstrong.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Burquitlam	New Westminster	Hugh Connell.
Claxton	Skeena	C. S. Lewis.
Crescent	New Westminster	E. J. Fitzgerald.
Dollarton	Vancouver nord	Arthur Davidson.
East Sooke	Nanaimo	H. E. Thornett.
Granthams Landing	Vancouver nord	H. G. Page.
Hixon	Cariboo	H. W. Lockyer.
Jap Inlet	Skeena	Mme E. M. Corbould.
Premier	Skeena	D. G. Sutherland.
Victoria, sub-office n° 22	Victoria	Mme Lydia Smith (rengagée).
Walhachin	Cariboo	Mme E. K. Goss.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Hay River	Rév. W. B. Singleton.
Pond's Inlet	Constable C. J. Cox.

RENSEIGNEEMNTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Transmission par la poste des poussins d'un jour.**—Les maîtres de poste sont informés que le service de la transmission des poussins d'un jour, par la poste aux colis au Canada, sera rétabli cette année. Du 1er avril au 15 juin (sauf dans la Colombie-Britannique où cette période s'étendra du 15 mars au 31 mai) les poussins vivants âgés d'un jour pourront être acceptés cette année, aux risques de l'envoyeur, pour transmission au tarif des colis postaux aux endroits situés au Canada et aux Etats-Unis, pourvu que le paquet qui les contient soit bien conditionné et que la livraison puisse en être faite dans les trente-six heures qui suivent le dépôt à la poste.

On ne devra pas accepter ces envois de poussins d'un jour s'il est nécessaire de les expédier par service de wagon à bagages, par appareil à recueillir les dépêches, (catch post) ou par voie maritime. (Ceci ne comprend pas les courtes voies maritimes ou fluviales qui ne sont en réalité que des traverses.) En s'adressant à l'administrateur de district du service postal les expéditeurs sauront à quels endroits ils peuvent expédier ces poussins.

Les colis contenant des poussins d'un jour ne seront pas assurés.

Ces envois de poussins doivent être transportés en dehors des sacs. On recommande que l'envoyeur mette sur chaque colis une étiquette imprimée ou écrite lisiblement sur laquelle il donnera les instructions suivantes auxquelles les employés des Postes auront soin de se conformer:

"Poussins âgés d'un jour. "HAUT". Manipulez avec un soin tout spécial.

Ne donnez ni à manger ni à boire aux poussins pendant leur transmission.

Expédiez aussi rapidement que possible et livrez au destinataire promptement au bureau de destination.

Ne mettez pas ce colis dans un sac ni au-dessous d'autres envois.

Ne le mettez pas près des tuyaux chauds, poêles ou radiateurs et ne le laissez pas exposé aux vents froids ou au soleil.

Protégez-le autant que possible contre le froid et la chaleur intenses."

(2) **Poste aérienne.—Service pour Schist Lake (Flin Flon) et Cold Lake (Mines Sherritt-Gordon), Manitoba.**—La "Western Canada Airways Ltd." fait un service postal aérien entre Le Pas, Manitoba, et les endroits suivants de la région minière du Manitoba septentrional, qui n'ont pas de bureau de poste: Schist Lake (Flin Flon), Cold Lake (Mines Sherritt-Gordon). Cette compagnie transporte les correspondances qui sont offertes pour être transmises par ce service pourvu que les envoyeurs assument tout risque. La fréquence du service n'est pas encore établie; elle dépendra de la quantité d'objets de correspondances à transporter.

Les correspondances sont transportées aux conditions suivantes:

1. Que l'expression "By Aerial Mail" "par voie aérienne", soit écrite d'une manière frappante sur le côté de l'adresse.
2. Que le port canadien ordinaire soit payé au moyen d'un timbre-poste collé sur le côté-adresse.
3. Qu'un timbre-avion spécial vendu par la compagnie ou ses agents représentant une taxe de 10c par once soit collé au verso de l'enveloppe, en paiement du port spécial par le service aérien, lequel port a été fixé par les autorités de la compagnie aérienne.

(3) **Poste aérienne—Service suspendu pour Rice Lake (bureau de poste de Bissett) Slate Lake et Long Lake (bureau de poste de Wadhope), Manitoba.**—Ce service aérien spécial dont il s'agit au n° 9 des avis publiés dans le supplément de juillet 1927, est suspendu et remplacé par un service bi-hebdomadaire de diligence, du Lac du Bonnet au bureau de Bissett, par le bureau de Wadhope, Manitoba.

Les maîtres de poste sont priés de donner à cet avis toute la publicité possible dans la presse et autrement.

(4) **Les paquets scellés de timbres d'accise sont transmissibles au tarif des imprimés.**—Les maîtres de poste sont informés que les paquets scellés ne pesant pas plus de 15 livres, contenant des timbres d'accise, sont transmis au tarif des imprimés, à savoir: un cent par deux onces ou fraction de deux onces, pourvu que ces paquets soient déposés par un fonctionnaire ou un agent autorisé du ministère du Revenu National et portent à l'extérieur une indication du contenu.

(5) **Les colis cachetés doivent porter une étiquette indiquant la nature du contenu.**—On a signalé qu'un grand nombre de colis sont transmis par la poste scellés au moyen de bandes ou autres modes de fermeture semblables mais sans porter l'étiquette imprimée indiquant d'une manière générale la nature du contenu.

On rappelle donc aux maîtres de poste que bien que les colis cachetés contenant des marchandises soient admis au tarif des colis postaux pour transmission au Canada et aux Etats-Unis, ils doivent porter

une étiquette imprimée ou une empreinte faite par un timbre en caoutchouc indiquant d'une manière générale la nature du contenu. (Voir article 128, page 28 du guide postal). On suggère par exemple l'étiquette suivante:

CONTENU

Marchandises

AU MAÎTRE DE POSTE: Ce paquet peut être ouvert pour examen postal si cela est nécessaire.

POUR

.....

.....

.....

EXPÉDITEUR

John Jones & Company,
530 Yonge Street, TORONTO 5.

Les maîtres de poste tâcheront d'attirer sur cet avis, l'attention des maisons de commerce qui expédient des colis cachetés.

(6) **Les livres envoyés à des comptables pour vérification sont soumis à la taxe des lettres.**—On a observé que, fréquemment, des colis contenant des livres ou autres documents envoyés par des maisons d'affaires à des comptables pour vérification, sont taxés à tort au tarif des colis postaux, au lieu du tarif des lettres. Il en résulte que lors de la remise aux destinataires, ceux-ci doivent payer une surtaxe égale au double de l'insuffisance d'affranchissement. L'attention des maîtres de poste est donc attirée sur le fait que les livres ou documents de cette nature, qui sont considérés d'après la classification générale comme papiers d'affaires, sont soumis à la taxe des lettres lorsqu'ils sont adressés à l'intérieur du Canada.

Lorsque des colis de livres sont expédiés à des comptables, les maîtres de poste feront bien de s'informer de la nature du contenu afin de faire affranchir ces colis au tarif qui convient.

(7) **Admission des objets recommandés.**—Lorsqu'un objet recommandé est présenté pour transmission, il faut veiller à ce que:

(a) le port entier en soit payé ainsi que le droit de recommandation. (Il est utile d'informer les envoyeurs que la garantie est plus forte en payant un droit plus élevé);
(b) les timbres soient parfaitement oblitérés;
(c) il porte une empreinte distincte du timbre à date sur le côté-adresse et deux empreintes de ce même timbre au dos sur le pli;
(d) il soit inscrit dans le registre des objets recommandés;
(e) une empreinte du timbre (original n°) soit appliquée sur l'enveloppe et qu'un numéro soit donné à l'objet;
(f) enfin, qu'un certificat de recommandation dûment complété, soit remis à l'envoyeur.

(8) **Usage de l'enveloppe officielle recommandée n° 44.**—L'enveloppe n° 44 peut servir à deux buts, à savoir: envoyer de l'argent pour des approvisionnements de timbres-poste et transmettre des encaissements C.R.

Les maîtres de poste des bureaux non comptables sont priés de voir lorsqu'ils envoient des encaissements C.R., à ce que les mots "timbres-poste" imprimés au bas du recto de l'enveloppe, soient biffés. De la même manière, lorsque l'enveloppe est employée pour envoi d'argent pour des timbres-poste, les mots "Encaissement C.R." doivent être biffés.

Les maîtres de poste sont priés de suivre exactement ces indications lorsqu'ils se servent de l'enveloppe n° 44, car on a attiré l'attention du ministère sur le fait qu'ils négligent souvent de les observer. Il en résulte beaucoup de travail supplémentaire lorsque les enveloppes arrivent aux bureaux comptables; or, chaque fois qu'ils se serviront de l'enveloppe n° 44 pour transmettre les remises C.R., ils auront donc soin de rayer les mots "Timbres-poste" et vice versa.

(9) **Indiquer la cause de non-distribution sur les lettres retournées aux envoyeurs.**—On a attiré l'attention du ministère sur le fait que certains maîtres de poste retournent aux envoyeurs des lettres et autres objets qu'ils n'ont pu livrer, sans porter sur l'enveloppe une mention telle que: "Non réclamée" (not called for), "Refusé" (refused), pour indiquer la cause de non-distribution, et qu'ils oublient de frapper ces objets du timbre à date de leur bureau.

A ce sujet, les maîtres de poste voudront bien remarquer que la cause de non-distribution de tout objet de correspondance; lettre, imprimé, colis, etc., doit être timbrée ou écrite sur le côté-adresse de l'objet avant qu'il soit retourné à l'envoyeur et que cet objet doit, en même temps, être frappé du timbre à date du bureau qui le retourne (Voir art. 195, page 52, du Guide postal de 1927)

(10) Avis annonçant les mandats de poste.—Voici le contenu de ces avis:

EMPLOYEZ UN MANDAT DE POSTE
POUR FAIRE UN ENVOI D'ARGENT
PROMPTEMENT, EN SÛRETÉ ET COMMODÉMENT
À TOUT ENDROIT DU CANADA ET DES AUTRES PAYS

Ces avis sont disponibles et on peut s'en procurer en s'adressant à la source ordinaire. Leur distribution aux clients des bureaux de poste devrait augmenter les envois d'argent par mandats de poste.

(11) Porte-étiquettes.—On a constaté que de nombreux porte-étiquettes renvoyés au ministère pour être réparés sont endommagés par suite de l'aplatissement des rebords, aux deux bouts. L'insertion et la sortie de l'étiquette se trouvent ainsi impossibles.

Les maîtres de poste et autres agents sont priés d'avoir soin de tenir ouvert un des bouts du porte-étiquettes.

(12) Service de distribution par facteurs à North Battleford, Sask.—Les maîtres de poste sont priés de noter qu'il y a maintenant un service de distribution par facteurs à North Battleford, Sask., et que ce bureau doit être ajouté à la liste des localités où l'on peut livrer par exprès les lettres portant l'affranchissement nécessaire. Voir l'article 13 page 8 du Guide postal de 1927.

(13) Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada.—Les maîtres de poste sont informés que la taxe des lettres et des cartes postales originaires de la Pologne a été changée et qu'elle est maintenant la suivante:

——	Lettres		Cartes postale	Date
	1er port	2ième port		
Pologne	50 grosz	30 grosz	30 grosz	1er déc. 1927

Les surtaxes doivent être perçues conformément aux indications de la Poste.

Ces données doivent remplacer les correspondantes publiées dans le Supplément de février du Guide postal de 1927, à partir de la page 14.

(14) Terre-Neuve. Service des colis postaux et droits d'assurance.—On s'est aperçu que de nombreux colis sont reçus pour Terre-Neuve, insuffisamment affranchis, et qu'un droit inexact d'assurance est fréquemment payé sur les colis assurés à destination de Terre-Neuve. L'attention des maîtres de poste et des employés est attirée sur le fait que la taxe d'affranchissement des colis pour Terre-Neuve est de 12 cents par livre ou fraction de livre et que les droits d'assurance sur les colis assurés sont les suivants:

12 cents pour une assurance n'excédant pas $50.00.
30 cents pour une assurance de plus de $50.00 mais ne dépassant pas $100.00.

(15) Mexique. Colis postaux.—L'administration postale du Mexique fait connaître que dorénavant, tous les colis qui n'ont pas été livrés le 16ième jour après l'envoi du premier avis au destinataire, seront soumis à un droit de magasinage de 12 centimes ½ par jour jusqu'à 30 jours, à partir du 16ième jour. Le magasinage est en sus de toute autre taxe à percevoir sur les colis.

(16) Autriche. Assurance des colis postaux.—Les maîtres de poste sont informés qu'ils peuvent accepter les colis postaux avec valeur déclarée pour l'Autriche, aux mêmes conditions que ceux qu'ils acceptent pour l'intérieur du Canada, sauf que les droits de 3 et 6 cents ne sont pas applicables à l'Autriche. Les droits d'assurance pour les colis à destination de ce pays sont les suivants:

12 cents, si la valeur déclarée ne dépasse pas $50.00.
30 cents, si la valeur déclarée est au-dessus de $50.00 mais ne dépasse pas $100.00.

(17) La Martinique. Service des colis postaux.—Les maîtres de poste sont informés que l'expédition par New-York des colis postaux pour La Martinique, Antilles françaises, a cessé parce que l'Administration postale de La Martinique refuse d'accepter les colis expédiés par cette voie et, en conséquence jusqu'à nouvel avis, les colis pour la Martinique doivent être envoyés par l'Angleterre affranchis au tarif ci-dessous:

1 liv.....$0.72	6 liv.....$1.62	11 liv.....$2.34
2 liv..... 0.84	7 liv..... 1.74	12 liv..... 3.06
3 liv..... 1.26	8 liv..... 1.98	13 liv..... 3.18
4 liv..... 1.38	9 liv..... 2.10	14 liv..... 3.30
5 liv..... 1.50	10 liv..... 2.22	15 liv..... 3.42

(18) Tarif des colis postaux étrangers.—Les maîtres de poste trouveront ci-dessous un tableau indiquant le tarif des colis postaux originaires du Canada à destination des autres pays, avec les modifications apportées depuis la publication du Guide de 1928, et qu'ils voudront bien insérer dans leur exemplaire.

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Abyssinie (Adis-Ababa, Diré-Daoua et Harrar seulement)	Angleterre et France	.84	.96	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.34	2.46	2.58	2.70				
	France	.50	.62	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95	2.07				
Açores	Angleterre et Portugal	.96	1.08	1.20	1.56	1.68	1.80	1.92	2.10	2.22	2.34	2.46				
Aden (y compris Kamaran et Périm)	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58				
Afrique Equatoriale française—																
(a) Gabon	Angleterre et France	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.16	2.28	2.40	2.52				
(b) Moyen Congo, Oubangui-Chari et Tchad.	Angleterre et France	.96	1.08	1.86	1.98	2.10	2.22	2.34	2.64	2.76	2.88	3.00				
	France	.56	.68	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	1.89	2.01	2.13	2.25				
Afrique Occidentale Portugaise—																
Angola	Angleterre et Portugal	1.02	1.14	1.26	1.50	1.62	1.74	1.86	2.04	2.16	2.28	2.40				
Guinée	Angleterre et Portugal	.84	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
St-Thomé et Principe	Angleterre et Portugal	.96	1.08	1.20	1.44	1.56	1.68	1.80	1.98	2.10	2.22	2.34				
Afrique Orientale Portugaise	Cape Town	.29	.43	.57	.71	.85	.99	1.13	1.27	1.41	1.55	1.69				
	Angleterre	.72	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52				
Albanie (localités ouvertes au service des colis postaux sont Berat, Bilisht, Delvine, Dures (Durazzo), Elbasan, Fier, Gjinkaster (Argirokastro), Himare, Kavaje, Klisyne, Klos, Kolonje, Konispol, Korce (Coritza), Krue, Krume, Lesh (Alessio), Leskovik, Libhove, Lushnje, Mallakaster, Mied (Vaudejs), Milot, Pazar (Shkoder), Peqin, Permet, Peshkopi, Pogradee, Puke, Qukes, Santi Quaranta (Sarande), Shijak, Shkoder (Scutari), Tepeline, Tirane, Vlone (Valona), Wilson	Angleterre et Italie	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40				
	France et Italie	.46	.58	.86	.98	1.10	1.22	1.34	1.46	1.58	1.70	1.82				
Algérie	France	.26	.38	.59	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55				
Allemagne	Angleterre et France	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10				
	Angleterre	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
Antilles françaises (Guadeloupe et Martinique)	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
	Angleterre et France	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42
Arabie (Hedjaz et Nedjed et Dépendances)	Angleterre et Egypte	.78	.90	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.28	2.40	2.52	2.64				
Argentine, (République)	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75				
Ascension	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34				
Australie	Vancouver	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44				
	San Francisco	.29	.52	.75	.98	1.21	1.44	1.67	1.90	2.13	2.36	2.59				
Autriche	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France et Allemagne	.40	.52	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72				
Bahama	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Baléares (Iles)	Angleterre et France	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France	.40	.52	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72				
Barbade	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Belgique	Angleterre	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.24	.36	.52	.64	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.68	1.80	1.92	2.04
Benadir (Voir Somalie italienne).																
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Bermudes	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Bismark, Archipel (Voir Nouvelle Guinée—territoire sous mandat.																
Bolivie	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Bornéo du Nord (Etat du).	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	2.04	2.16	2.28	2.40				
Brésil	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Brunei	Angleterre et Etablissements des Détroits	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
Bulgarie	Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10				
	Angleterre et Hongrie	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58				
	France et Allemagne	.52	.64	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92				
Cameroun—																
(a) Sphère britannique.	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
(b) Sphère française	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
Canarie (Iles)	Angleterre	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.80	1.92	2.04	2.16				
Cap Vert, Iles du	Angleterre et Portugal	.84	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
Carolines et Palaos (Iles)	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Ceylan	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58				
Chili	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Chine—																
(a) Bureaux de poste chinois	Vancouver et Shanghaï	.27	.39	.51	.63	.75	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95
(b) Agence britannique (Wei-Hai-Wei)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Chypre	Angleterre et Egypte	.72	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	2.16	2.28	2.40	2.52				
Colombie, (République de)	Jamaïque	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Congo Belge—																
(a) Tous les endroits dans le	Angleterre et Anvers	.78	.90	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52				
(b) La province de Katanga seulement	Angleterre et Beira	1.20	1.32	1.44	2.40	2.52	2.64	2.76	3.54	3.66	3.78	3.90				
	Angleterre et Cape Town	1.44	1.56	1.68	3.06	3.18	3.30	3.42	4.80	4.92	5.04	5.16				
(c) La province Orientale, et la province de Kantaga seulement	Angleterre et Aden	.96	1.08	1.20	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00				
(d) Haut Uelé et districts voisins (certaines localités seulement	Angleterre et Soudan	.78	.90	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.64	2.76	2.88	3.00				
Corée (Chosen)	Vancouver et Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Corse	Angleterre et France	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France	.26	.38	.59	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55				
Costa Rica	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Côte d'Ivoire	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.42	.54	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81				
Côte d'Or, (Colonie de la) (Y compris Ashanti, le Togoland britannique et les territoires du Nord)	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
Côte française des Somalis	Angleterre et France	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France	.38	.50	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74				
Crête (Voir Grèce).																
Cuba	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Dahomey	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.42	.54	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81				
Danemark (Y compris le Groënland)	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.31	.37	.43	.63	.69	.75	.81	.87	.93	.99	1.05	1.44	1.50	1.56	1.62
Dantzig (Ville libre et territoire de)	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France et Allemagne	.41	.53	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Dominicaine (République)	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Egypte	Angleterre	.66	.78	.90	1.20	1.32	1.44	1.56	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.45	.57	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83				
Equateur	Jamaïque	.53	.81	1.09	1.37	1.65	1.93	2.21	2.49	2.77	3.05	3.33	3.61	3.89	4.17	4.45
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Erythrée	Angleterre et Italie	.96	1.08	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.34	2.46	2.58	2.70				
	France et Italie	.61	.73	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85	1.97	2.09				
Espagne	Angleterre et France	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.35	.47	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
Pour Baléares (Iles), Voir entrée spéciale).																
Estonie	Angleterre	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16				
Etablissement des Détroits	Angleterre et Suez	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
Etablissements Français de l'Océanie—																
(*a*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour n'excède pas 4 pieds	France et Panama	.48	.60	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88	2.00				
	Vancouver et Australie	.56	.64	.72	1.12	1.20	1.28	1.36	1.84	1.92	2.00	2.08				
(*b*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour excède 4 pieds mais non pas 6 pieds	Angleterre et Nouvelle-Zélande	.96	1.08	1.20	1.62	1.74	1.86	1.98	2.58	2.70	2.82	2.94				
	Angleterre et Nouvelle Zélande	1.38	1.50	1.62	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42				
*États Unis d'Amérique	Service direct	.14	.28	.42	.56	.70	.84	.98	1.12	1.26	1.40	1.54	1.68	1.82	1.96	2.10
Falkland, (Iles)	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
Féroé, (Iles)	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04				
Fidji, (Iles)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Finlande (Suomi)	Angleterre	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34				
Fiume. Voir Italie.																
France (y compris le Monaco). Pour la Corse, voir entrée spéciale	Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.58	2.70	2.82	2.94
	Par paquebot direct	.24	.36	.56	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Gambie	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
Géorgie Méridionale (Dépendance des Iles Falkland)	Angleterre et les Iles Falkland	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
Gibraltar	Angleterre	.48	.60	.72	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
Gilbert et Ellice (Iles)	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Grande-Bretagne (y compris le nord de l'Irlande)	Par paquebot direct	.24	.42	.60	.78	.96	1.14	1.32	1.50	1.68	1.86	2.04	2.44	2.56	2.68	2.80
Grèce (y compris Corfou et le Crête)																
I. Tous les endroits (a)	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
" (b)	Angleterre et France	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52				
" (c)	France	.55	.67	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93				
II. (Corfou seulement)	Angleterre et Italie	1.02	1.14	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.28	2.40	2.52	2.64				
Grenade	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guatémala	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guinée française	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
Guyane britannique	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guyane française	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Guyane hollandaise	Guyane britannique	.32	.40	.48	.68	.76	.84	.92	1.12	1.20	1.28	1.36				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Haïti	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

*Le maximum de la taxe d'un colis jusqu'au poids de 8 onces ne doit pas excéder un cent par once.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Hollande	Angleterre	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Honduras, République de	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Honduras britannique	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Hong-Kong	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Hongrie	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34				
	France et Allemagne	.42	.54	.86	.98	1.10	1.22	1.34	1.46	1.58	1.70	1.82				
Iles sous le Vent (Antigoa, Dominique, Montserrat, Nevis, St-Christophe, Tortola)	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Inde	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58				
	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.98	1.06	1.14	1.22	1.64	1.72	1.80	1.88				
Inde portugaise	Angleterre	.78	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	2.40	2.52	2.64	2.76				
Indes occidentales néerlandaises	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Indes orientales néerlandaises	Angleterre et Singapour	1.08	1.20	1.32	1.68	1.80	1.92	2.04	2.34	2.46	2.58	2.70				
	Vancouver et Hong-Kong	.68	.76	.96	1.04	1.12	1.20	1.28	1.36	1.44	1.52	1.60				
Indo-Chine française— (*a*) Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos et Tonkin (sauf les bureaux ci-après)	Angleterre et Singapour	.84	.96	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88				
	France	.59	.71	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95	2.07				
(*b*) Banméthuot, Cuarao, Hatan, Hoixuan, Kontum, Laobao (Annam); Attopeu, Kamtongiai, Saravane, Veunesai (Cambodge) Bannamone, Houeisai Kengkok, Mahassay, Muongbouneua, Muongbountay, Muonghoum-Xienghoung, Muonggouneua, Moungoutay Muongkhoua, Muongluong-Namtha, Muongngoi, Muongsen, Muongphalane, Muongsai, Muongsin, Nakai, Napé, Phongsaly, Phontiou, Samnua, Tchépone, Vienpoukha, Xiengkhouang, (Laos indochinois) Baolac, Bannamcoum Changpoung, Dienbienphu, Dongvan, Laichau, Phobank, Quanba, Sonla, Vanyen (Tonkin)	France	.69	.81	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.05	2.17				
Iraq (Mésopotamie) y compris Kuwait (Koweit)	Angleterre	.90	1.02	1.14	1.62	1.74	1.86	1.98	2.40	2.52	2.64	2.76				
Irlande (Etat libre d')	Angleterre et service spécial automobile	1.44	1.56	1.68	2.46	2.58	2.70	2.82	3.60	3.72	3.84	3.96				
	Angleterre	.44	.62	.80	.98	1.16	1.34	1.52	1.70	1.88	2.06	2.24				
Islande	Par paquebot direct	.32	.44	.56	.80	.92	1.04	1.16	1.38	1.50	1.62	1.74				
	Angleterre	.66	.78	.90	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 livl	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv	11 lif.	112 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Italie (Y compris Fiume et la République de Saint-Marin).	Angleterre et France...	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.35	.47	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
	Par paquebot direct....	.37	.49	.61	.73	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57				
Jamaïque	Par paquebot direct....	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Japon (Y compris Formose et Sakhaline japonaise).	Vancouver	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Kenya et Uganda	Angleterre	.78	.90	1.02	1.56	1.68	1.80	1.92	2.46	2.58	2.70	2.82				
Labrador *voir* **Terre-Neuve.**																
Lettonie	Angleterre	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16				
	France	.39	.51	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83				
Libéria	Angleterre	.90	1.02	1.14	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46				
	France et Allemagne...	.57	.69	1.01	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85	1.97				
Libye	Angleterre, France et Italie	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.10	2.22	2.34	2.46				
(Tripolitaine et Cyrénaïque).	France et Italie	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87				
	France et Tunisie	.54	.66	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	1.99				
Lithuanie	Angleterre	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16				
	France et Allemagne...	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87				
Luxembourg, Grand Duché de	Angleterre et Belgique	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.62	1.74	1.86	1.98				
	France	.22	.34	.54	.66	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50				
Macao, Chine	Vancouver et Hong-Kong	.38	.46	.54	.72	.80	.88	.96	1.14	1.22	1.30	1.38				
Madagascar et dépendances.	Angleterre et France...	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46				
	France	.44	.56	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72	1.84				
Madère	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28				
Malaisie (Etats fédérés et non-fédérés).	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
Malte	Angleterre	.42	.54	.66	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10				
Mariannes, Iles—																
(*a*) Excepté Guam	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(*b*) Guam	Même que pour les Etats Unis															
Maroc—																
(a) Tanger	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34				
(b) Zone française—																
(1) Bureaux chérifiens dans la zone française, Agadir, etc.	Angleterre et France....	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34				
(2) Agences britanniques dans la zone française, Casablanca, etc.	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.10	2.22	2.34	2.46				
(c) Zone espagnole—																
(1) Bureaux espagnols à Alcazarquivir, Arcila, Ceuta, Melilla, Monte Arruit, Nador, Rincon de Medik, Rio Martin, Segangan et Zeluan.	Angleterre, France et Espagne.	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
(2) Agences britanniques à Larache et Tétuan seulement.	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.10	2.22	2.34	2.46				
Marshall (Iles)—																
(a) excepté Ile Nauru...	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(b) Ile Nauru	Vancouver et Australie..	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Maurice (Ile) (y compris Rodriguez)	Angleterre	.60	.72	.84	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52				
	Angleterre et France...	.84	.96	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.28	2.40	2.52	2.64				
	France	.50	.62	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92				
Mauritanie	Angleterre et France...	.72	.84	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40				
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 iv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Mémel, (Territoire de) (voir Lithuanie)—																
Mexique	Etats-Unis	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Nicaragua	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Niger	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
Nigéria	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
Norvège	Angleterre	.60	.72	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	Par paquebot direct	.32	.44	.56	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
Nouvelle Calédonie	Vancouver et Australie	.48	.56	.64	.94	1.02	1.10	1.18	1.36	1.44	1.52	1.60				
Nouvelle Guinée (voir Indes orientales, néerlandaises, Nouvelle-Guinée—territoire sous mandat, et Papouaisie.																
Nouvelle Guinée (Territoire sous mandat). (comprend la Nouvelle Guinée autrefois allemande, l'Archipel Bismark (Nouvelle Bretagne, Nouvelle Irlande, Nouveau Hanovre, Iles de l'Amirauté) et Buka et Bougainville (Iles Salomon).	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Nouvelles-Hébrides	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Nouvelle-Zélande	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	San Francisco	.23	.46	.69	.92	1.15	1.38	1.61	1.84	2.07	2.30	2.53	2.76	2.99	3.22	3.45
Nyasaland (Protect. du)	Angleterre	.96	1.08	1.20	1.86	1.98	2.10	2.22	2.70	2.82	2.94	3.06				
Océanie, (Etablissements français de l',) voir Etablissements, etc.																
Palestine	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34				
Panama, (Répub. de)	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Panama, (Zone du canal de), est un territoire des Etats-Unis et les objets de correspondance sont sujets au même tarif que ceux des Etats-Unis.																
Papouasie (Nouvelle Guinée britannique)	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Paraguay	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Pérou	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	3.50	3.75
Perse	Angleterre	.78	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	2.40	2.52	2.64	2.76				
	Angleterre et service spécial automobile.	1.44	1.56	1.68	2.52	2.64	2.76	2.88	3.72	3.84	3.96	4.08				
Philippines, (Iles)	Vancouver	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20	2.40	2.60	2.80	3.00
	Etats-Unis															
Pitcairn (Ile)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.68	1.80	1.92	2.04				
Pologne	Angleterre et Dantzig	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.70	2.82	2.94	3.08
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Portugal	Angleterre	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France	.42	.54	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79				
	France et Espagne	.41	.53	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
Réunion	Angleterre et France	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.16	2.28	2.40	2.52				
	France	.46	.58	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88				
Rhode (Mer Egée)	Angleterre et Italie	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52				
Roumanie	Angleterre, Allemagne et Tchécoslovaquie	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40				
	France, Allemagne et Tchécoslovaquie	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87				
Russie d'Europe (Union des Républiques Soviétistes Socialistes).	Angleterre et Lettonie	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40				
	France, Allemagne et Pologne	.70	.82	1.06	1.18	1.30	1.42	1.54	1.66	1.78	1.90	2.02				
Russie d'Asie	Angleterre et Lettonie	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	2.46	2.58	2.70	2.82				
	France, Allemagne et Pologne	1.10	1.22	1.46	1.58	1.70	1.82	1.94	2.06	2.18	2.30	2.42				
Ste-Hélène	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Ste-Lucie	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
St-Pierre et Miquelon	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
St-Vincent (Antilles)	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Salomon (Iles) (Pour Bougainville et Buka, voir Nouvelle Guinée, terr. sous mandat).	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Salvador	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	3.50	3.75
Samoa (Iles Savaii et Opolu (Apia)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.20	.32	.44	.56	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.38	1.48	1.58	1.68	1.78
Sarawak	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
Sarre, territoire de	Angleterre et France	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04				
Sénégal, Soudan français et Haute-Volta	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des)	Angleterre et Autriche	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France et Suisse	.41	.53	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79				
Seychelles	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58				
Siam	Angleterre	.96	1.08	1.20	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70				
	Vancouver et Hong-Kong	.58	.66	.74	.97	1.05	1.13	1.21	1.44	1.52	1.60	1.68				
Sierre Leone	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
Somaliland britannique	Angleterre et Aden	.54	.66	.78	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
Somalie italienne (Benadir) (y compris le Trans-Jubaland, Kismayu seulement)	Angleterre et Italie	1.02	1.14	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	2.46	2.58	2.70	2.82				
Soudan (anglo-égyptien)	Angleterre	.78	.90	1.02	1.38	1.50	1.62	1.74	2.04	2.16	2.28	2.40				
Sud-Africain britannique—																
I. Union de l'Afrique du Sud (Provinces du Cap de Bonne Espérance, Natal (y compris Zoulouland et l'Amatongaland), Etat libre d'Orange et Transvaal.	Par paquebot direct	.18	.36	.54	.72	.90	1.08	1.26	1.44	1.62	1.80	1.98				
	Anglet. et Cape Town	.30	.59	.88	1.17	1.46	1.75	2.04	2.33	2.62	2.91	3.20				
II. **Basutoland**	Angleterre et Cape Town	.30	.59	.88	1.17	.146	1.75	2.04	2.33	2.62	2.91	3.20				
III. **Swaziland**	Angleterre et Cape Town	.30	.59	.88	1.17	1.46	1.75	2.04	2.33	2.62	2.91	3.20				
IV. **Béchuanaland**—																
(a) Le Béchuanaland anglais fait partie de l'Union de l'Afrique du Sud	Angleterre et Cape Town	.30	.59	.88	1.17	1.46	1.75	2.04	2.33	2.62	2.91	3.20				
(b) Protectorat du Béchuanaland	Cape Town	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
	Anglet et Cape Town	.36	.71	1.06	1.41	1.76	2.11	2.46	2.81	3.16	3.51	3.86				
V. **Afrique sud-ouest**	Anglet. et Cape Town	.36	.71	1.06	1.41	1.76	2.11	2.46	2.81	3.16	3.51	3.86				
	Cape Town	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
VI. **Rhodésia**—																
(a) Rhodésia mériod	Cape Town	.28	.56	.84	1.12	1.40	1.68	1.96	2.24	2.52	2.80	3.08				
	Anglet. et Cape Town	.44	.87	1.30	1.73	2.16	2.59	3.02	3.45	3.88	4.31	4.74				
	Angleterre et Beira	.96	1.08	1.20	1.80	1.92	2.04	2.16	2.64	2.76	2.88	3.00				
(b) Rhodésia septentrionale.	Cape Town	.36	.72	1.08	1.44	1.80	2.16	2.52	2.88	3.24	3.60	3.96				
	Anglet. et Cape Town	.52	1.03	1.54	2.05	2.56	3.07	3.58	4.09	4.60	5.11	5.62				
	Angleterre et Beira	1.08	1.20	1.32	2.04	2.16	2.28	2.40	3.24	3.36	3.48	3.60				
Suède	Angleterre	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	2.88	3.00	3.12	3.24
	Par paquebot direct	.28	.34	.40	.62	.68	.74	.80	1.02	1.08	1.14	1.20	1.53	1.59	1.65	1.71
Suisse (y compris Liechtenstein)	Angleterre et France	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France	.26	.38	.64	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—fin

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Suomi (Finlande) Voir Finlande.																
Syrie (État de la Syrie, République Libanaise, et l'Etat des Alaouites).	Angleterre et Egypte	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46				
Tanganyika, (Territoire de)																
(a) Région du Lac Victoria	Angleterre et Kenya	1.02	1.14	1.26	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36				
(b) Dar-es-Salaam et autres endroits qui ne sont pas compris dans (a)	Angleterre	.78	.90	1.02	1.56	1.68	1.80	1.92	2.46	2.58	2.70	2.82				
Tchécoslovaquie	Anglet. et Allemagne	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France et Allemagne	.30	.42	.66	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62				
Terre-Neuve (y compris le Labrador)	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
Timor Portugais	Angleterre et Etablissements des Détroits	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70				
Togoland—																
(a) Le Togoland britannique (voir Côte d'Or, Colonie de la).																
(b) Le Togoland Français	Angleterre et France	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46				
Tonga (Iles des Amis)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.40	.48	.56	.72	.80	.88	.96	1.12	1.20	1.28	1.36				
Tortola (voir Iles sous le Vent).																
Trans-Jourdanie	Angleterre	.84	.96	1.08	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46				
Trinité et Tabago	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Tunisie	Angleterre et France	.78	.90	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34				
	France	.42	.54	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	2.67	1.79				
Turques et Caïques, Iles	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Turquie—																
Turquie d'Europe	Angleterre	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16				
	Angleterre, Suisse et Constance	1.02	1.14	1.68	1.80	1.92	2.04	2.16	2.40	2.52	2.64	2.76				
	Angleterre et Marseilles	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46				
	France	.45	.57	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83				
Turquie d'Asie	Angleterre	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	Angleterre, Suisse et Constance	1.14	1.26	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.52	2.64	2.76	2.88				
	Angleterre et Marseilles	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58				
	France	.55	.67	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93				
Uruguay	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Venezuela	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Vierges britanniques (Iles) (voir Iles sous le Vent).																
Vierges, Iles des Etats-Unis (St-Thomas, St. John et Ste-Croix), même que pour les Etats-Unis.																
Zanzibar	Angleterre	.66	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	2.28	2.40	2.52	2.64				
	France	.50	.62	.89	1.01	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

(19) **Correspondance prohibée: J. A. Gillies. Gillies Mailing Service, Case 9, Sydney, Nouvelle-Ecosse.**—Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse. Ainsi toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette même adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance portant cette adresse est prohibée," ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(20) **Loterie—The Manager, Women's Hospital Fund, 47 New Oxford St., London, W.C.I., Angleterre.**—Des circulaires déposées à la poste par l'expéditeur susdénommé, relative à une loterie, circulent par la poste, et comme les loteries sont illégales au Canada il ne faut pas accepter de lettres recommandées portant cette adresse, et toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette même adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou, s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à cette adresse.

(21) **Loterie—Foreign Trust Co., Case 66, Vaduz, F.L., Via Suisse.**—Des circulaires déposées à la poste par l'expéditeur susdénommé, relative à une loterie, circulent par la poste, et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées portant cette adresse, et toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette même adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention "La correspondance pour cette adresse est prohibée," ou, s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à cette adresse.

(22) **Wiener Bank-Verein, 1, Schottengasse 6, Wien.**—Les maîtres de poste sont informés que l'ordonnance contre la personne susdénommée, publiée dans le Supplément de septembre 1925, à l'article 26, est rescindée.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 = Francs	25 00
Norvège	$1 00 = Kroner	3 70
Suède	$1 00 = Kroner	3 65
Danemark	$1 00 = Kroner	3 70
Hollande	$1 00 = Florins	2 45
Suisse	$1 00 = Francs	5 10
Belgique	$1 00 = Belgas	7 10
Allemagne	$1 00 = Marks	4 16
Royaume-Uni	*$4 90 = £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 90 = £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud.	*$4 90 = £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	*$4 90 = £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

Avis.—Pour table de conversion, voir la dernière page de ce supplément.

AVIS

Il est essentiel de rédiger avec soin les mandats de poste en faveur des compagnies Eaton et Simpson

On rappelle de nouveau aux maîtres de poste et aux agents chargés de l'émission des mandats, qu'il est nécessaire de rédiger exactement les mandats de poste en faveur de la "T. Eaton Co." et de la "Robert Simpson Co.", afin que ces mandats ne soient pas pris l'un pour l'autre ou confondus avec ceux d'autres maisons de commerce ou de particuliers, par suite de négligence apportée dans l'inscription du nom du bénéficiaire.

On doit toujours s'assurer du nom exact du bénéficiaire et du bureau payeur et l'inscrire sur le mandat, conformément à la demande de l'envoyeur. Si l'on se sert de timbres en caoutchouc pour désigner le nom de ces maisons de commerce, il faut exercer une vigilance toute particulière pour que ces timbres soient employés dans le seul but auquel ils sont destinés, car ils seront retirés du service si on les emploie sans discernement.

Les maîtres de poste sont donc priés de porter toute leur attention à cette question importante.

MODIFICATIONS—Nouveau livre d'instructions

Les maîtres de poste sont priés de faire les modifications suivantes dans leur nouveau livre d'instructions:

Page 18, art. 53, par. 2, phrase 2.—Insérer les mots: "ou des Etats-Unis" après le mot "canadien" pour que la phrase se lise ainsi: "Toutefois, quand un mandat canadien ou des Etats-Unis est présenté au delà d'un mois après son émission.....".

Même article, par. 3.—Insérer les mots "ou des Etats-Unis" après le mot "canadienne" et les mots "si l'avis a été reçu" à la fin du paragraphe pour qu'il se lise ainsi: "Les mandats autres que ceux d'origine canadienne ou des Etats-Unis peuvent être payés..... après la date de l'émission si l'avis a été reçu".

Page 34. Modèle de bordereau de mandats de poste.—Se reporter au n° 222 de la liste des mandats inscrits et changer le nom du bureau payeur en "Actinolite, Ont." et celui du bénéficiaire en "A. R. Wilson Co."

Défense d'émettre des mandats de poste

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

Foreign Trust Co., Case 66, Vaduz, F.L. via Suisse.

*Gillies Mailing Service, Case 9, Sydney, N.-E.

The Manager, Women's Hospital Fund, 47 New Oxford St., Londres, W.C.I., Angleterre.

Wiener Bank-Verein 1, Schottengasse 6, Wien, Autriche.

*On ne doit pas émettre de bons de poste au nom de ce destinataire.

Vol de formules de mandats de poste

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Liberty Center, Ind.	Nos 31568 à 32000, inclusivement
Belchertown, Mass.	Nos 80747 à 80800, inclusivement.
Charlotte, (Chadwick Rural Station), N.C.	Nos 11703 à 11800, inclusivement.
Tupelo, Okla.	Nos 43201 à 43400, inclusivement.
Nebraska, Pa.	Nos 21183 à 21200, inclusivement.
Parkwater, Wash.	Nos 6801 à 7000, inclusivement.
Dearing, W. Va.	Nos 10801 à 11000 et 11800 à 12,000 inclusivement.

Formules de mandats volées qui ont été retrouvées

Stewart, Ala. ..... Nos 24511, 24570 et 24586.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE POSTE

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
9063	Van.	Blackpool, C.B.
6313	M.J.	Constance, Sask.
5322	W.	Hadashville, Man.
0879	M.	Montréal, (sub-office N° 85), P.Q. (rouvert).
7609	S.	Sonningdale, Sask.
0932	Q.	New Carlisle West, P.Q.
5679	W.	St. Martins Station, Man.
7557	S.	Saskatoon, (sub-office N° 7), Sask. (rouvert).
X525	H.	South River Lake, N.-E.
7687	M.J.	Summercove, Sask.
9845	Van.	Vancouver, (sub-office N° 35), C.B.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Wolfstown, P.Q.	Wolfestown, P.Q.	1982

BUREAUX FERMÉS

Allisonville, Ont.
Billing's Bridge, Ont.
Hayfield, Man.
Stratford, (sub-office de Stratford Station), Ont.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Dolbeau, Lac St-Jean, P.Q.
Grimshaw, Alberta.
Hudson Heights, P.Q.
Linière, P.Q.
Port Menier, P.Q.
Sedalia, Alberta.
Shamrock, Sask.

ANTIGUA

BUREAU OUVERT

Sandy Point, St. Christophe (St. Kitts), Iles Sous-le-Vent

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Allfriend, Ark.
Wheeler, Ky (rouvert).

ÉTATS-UNIS.—Suite

BUREAUX FERMÉS

Coal Fire, Ala.
Gatewood, Ala.
Saltchuck, Alaska.
Hunt, Ariz.
Stoddard, Ariz.
Palmer, Ark.
Ryan, Ark.
Tollette, Ark.
Belleair, Fla.
Flintrock, Fla.
Ochlockonee, Fla.
Rio, Fla.
Bayhorse, Idaho.
Bloomfield, Ill.
Queensville, Ind.
Vandalia, Ind.
Shady Oak, Iowa.
Alberta, La.
Alfalfa, La.
Laurel Grove, Md.
South Worthington, Mass.
Calderwood, Mich.
Cutcheon, Mich.
Finkbine, Miss.
Rex, Miss.
Canady, Mo.
Carlow, Mo.
Sedan, Mo.
Hoffland, Neb.
Cloverdale, New Mexico.
Taft, New Mexico.
Ira Station, N.Y.
Ocean, N.C.
Carson, Okla.
Simon, Okla.
Coal Bluff, Pa.
Doubling Gap, Pa.
Jamison City, Pa.
Tindal, S.C.
Elbon, S.D.
Endlee, S.D.
Match, Tenn.
Duster, Texas.
Gap, Texas.
Signal Hill, Texas.
Lois, Va.
Sanville, Va.
Willowbrook, Va.
Witt, Va.
Arletta, Wash.
Burnett, Wash.
Pomona, Wash.
Vance, Wash.

MANDATS DE POSTE PAYABLES EN GRANDE-BRETAGNE

CHANGE 4.90

Cents	Pence	Dollars	Shellings	Dollars	Livres
2	1	0.25	1	4.90	1
4	2	0.49	2	9.80	2
6	3	0.74	3	14.70	3
8	4	0.98	4	19.60	4
10	5	1.23	5	24.50	5
12	6	1.47	6	29.40	6
14	7	1.72	7	34.30	7
16	8	1.96	8	39.20	8
18	9	2.21	9	44.10	9
20	10	2.45	10	49.00	10
23	11	2.70	11	53.90	11
		2.94	12	58.80	12
		3.19	13	63.70	13
		3.43	14	68.60	14
		3.68	15	73.50	15
		3.92	16	78.40	16
		4.17	17	83.30	17
		4.41	18	88.20	18
		4.66	19	93.10	19
				98.00	20
				100.00	20. 8. 2.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

FÉVRIER 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

Opérations du service postal pour février 1928—

Renseignements pour les maîtres de poste—

1. Assurance des colis postaux.
2. Poste aérienne. Service pour le district minier de Red Lake, Ont.
3. Poste aérienne. Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin.
4. Plaques pour projections lumineuses disponibles pour les causeries postales.
5. Circulaires expédiées en paquets affranchis au taux de ½ cent par exemplaire.
6. Expédier les comptes de caisse par le premier courrier.
7. Bordereaux de bons de poste.
8. Découpage du numéro des bons de poste payés.
9. Adresser aux dépôts de matériel postal les demandes de bordereaux de bons de poste.
10. Perception de l'insuffisance d'affranchissemeut.—Chiffres-taxes.
11. Enlever les timbres-poste des objets de correspondance constitue un acte criminel.
12. Renvoi des sacs avec courroie.
13. Correspondances adressées à Brosseau, Alberta.
14. Similitude de noms des bureaux de poste.
15. Tarif d'affranchissement des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada.
16. Colombie (République). Limite de poids des colis postaux.
17. Correspondance prohibée.—J. A. Guillerie, St-Hyacinthe, P.Q.
    Ideal Agency, Case postale 16, 83, rue St-Antoine, St-Hyacinthe, P.Q.
18. Correspondance prohibée.—Crédit Hollandais, Amsterdam, Hollande.
    Director W. De Mooy, Keizersgracht 96, Amsterdam, Hollande.
19. Loterie. Mr. Oskar Brandenburg, Norrebrogade, Postbox 501, Copenhague N., Danemark.
20. Loterie. A. Roth, Vaduz, F. L., via Suisse.
    Agence Continentale, Trissen F. L. Rheinstal, via Suisse.

Renseignements sur les mandats de poste—

Change étranger.
Emission de mandats de poste prohibée.
Vol de formules de mandats de poste.
Changements dans la liste des bureaux de mandats de poste.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER.

Autriche—Assurance des colis postaux—JANVIER.

Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER.

Colombie—Limite de poids des colis postaux—FEVRIER.

Martinique—Colis postaux—JANVIER.

Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.

North Battleford, Sask.—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.

Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett), Slate Lake et Long Lake (bureau de Wadhope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.

Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon) et Cold Lake (Mines Sherritt-Gordon)—JANVIER.

Poste aérienne—Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin—FEVRIER.

Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FEVRIER.

Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUSQU'AU

1er FÉVRIER 1928

LISTE DES BUREAUX DE POSTE OUVERTS

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Arpin (27 décembre 1927)....	Q.....	Pyne.....	Timiskaming Nord.....**Ont.**	Stanislas Tremblay.
Florida (26 décembre 1927)..	Q.....	Kennedy.....	Timiskaming Nord.....**Ont.**	Mme Olive Lamothe (Int.)
Giraudais (9 janvier).....	Q.....	Pointe à la Garde...	Bonaventure.....**P.Q.**	J. C. Pitre.
Hazeldine (28 décembre 1927).	S.....	S. O. Sec. 18, tp. 53, r. 3, O. 4e m.	Battle River.....**Alta.**	W. S. Campbell (Intérimaire).
Jackson-Manion (25 janvier).	W.....	Non arpenté.....	Kenora-Rainy River.....**Ont.**	C. W. Cook.
MacKay (15 janvier).....	E.....	S. E. Sec. 8, tp. 54, r. 11, O. 5e m.	Peace River.....**Alta.**	Mme J. C. MacKay.
Montréal sub-office n° 19 (28 novembre 1927).	M.....	335 rue Notre-Dame ouest.	Ste-Anne.....**P.Q.**	J. R. Constantineau.
Narrow Lake (25 janvier)....	W.....	Non arpenté.....	Kenora-Rainy River.....**Ont.**	J. W. Robinson (Intérimaire).
‡Sultan (1er janvier).....	N.-B...	Millage 96.....	Algoma est.....**Ont.**	A. L. Morse.
The Halfway (rouvert).....	W.....	S.O. Sec. 17, tp. 27, r. 1, O.P.M.	Selkirk.....**Man.**	Mme Ida Fair-service.
Thornbrook (rouvert le 3 janvier).	St. J....	.....	Royal.....**N.-B.**	Aaron Cusack.

‡Desservi par appareil à recueillir les dépêches.

NOTEZ:—Le bureau de poste de Hayfield, Man., a été fermé le 22 novembre et rouvert le 27 décembre sous la direction de Mme Bertha E. Wilson comme titulaire intérimaire.

Le sub-office n° 64 de Toronto, Ont., a été temporairement fermé le 10 octobre et rouvert le 29 janvier au n° 3083 de la rue Dundas ouest, sous la direction de M. G. H. Robinson comme titulaire.

Le nom du bureau de Wolfstown, P.Q., s'écrit maintenant Wolfestown.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

East Margaree	Inverness, N.-E	en Margaree (1er janvier).
St. Anthony	Kent, N.-B	en St. Antoine de Kent.

BUREAUX FERMÉS

(b) Branch Brook	Royal, N.-B	31 décembre 1927.
(b) Burtch	Brantford City, Ont	17 décembre 1927.
(b) Chapman	Hastings sud, Ont	3 janvier 1928.
Goldenrule	Swift Current, Sask	7 décembre 1927.
Irwinville	Battle River, Alta	15 décembre 1927.
Lake Saskatoon	Peace River, Alta	31 décembre 1927.
Lorimer Lake	Parry Sound, Ont	31 décembre 1927.
(b) Ministik Lake	Vegreville, Alta	17 décembre 1927.
(b) Nictaux West	Digby-Annapolis, N.-E	15 décembre, 1927.
(b) Reidvale	Digby-Annapolis, N.-E	31 décembre 1927.
(b) Rossmore	Prince Edward-Lennox, Ont	
(b) St. Ann's	Queen's, I.-P.-E	31 décembre 1927.
(b) Sea Dog Cove	Royal, N.-B	31 décembre 1927.
(b) Sylvan Valley	Algoma ouest, Ont	
(b) The Bluffs	Royal, N.-B	31 décembre 1927.
(b) Tooleton	Royal, N.-B	31 décembre 1927.
Vancouver (sub-office n° 18)	Vancouver centre, C.B	1er janvier 1928.
(b) White's Mills	Royal, N.-B	31 décembre 1927.
(b) Willoughby	New Westminster, C.B	15 décembre 1927.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:

BUREAU FERMÉ	NOUVELLE ADRESSE
Branch Brook	Mooss Glen R. R. n° 1.
Burtch	Brantford R. R. n° 3.
Chapman	Thomasburg R. R. n° 2.
Ministik Lake	Tofield R. R. n° 2.
Nictaux West	Middleton R. R. n° 3.
Reidvale	Middleton R. R. n° 3.
Rossmore	Belleville R. R. n° 1.
St. Ann's	New Glasgow R. R. n° 1.
Sea Dog Cove	Moss Glen R. R. n° 1.
Sylvan Valley	Echo Bay R. R. n° 1.
The Bluffs	Lower Kingston R. R. n° 1.
Tooleton	Hatfield Point R. R. n° 1.
White's Mills	Moss Glen R. R. n° 1.
Willoughby	Milner R. R. n° 1.

CHANGEMENTS DE DISTRICT POSTAL

Elardee de Calgary à Moose Jaw.
Fox Valley de Calgary à Moose Jaw.
Goldenrule de Calgary à Moose Jaw.
Hilda de Calgary à Moose Jaw.
Horsham de Calgary à Moose Jaw.
Krupp de Calgary à Moose Jaw.
Linacre de Calgary à Moose Jaw.
Richmound de Calgary à Moose Jaw.
Schuler de Calgary à Moose Jaw.
Surprise de Calgary à Moose Jaw.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

BUREAUX FERMÉS

BRIDGEVILLE (H) Pictou, N.-E	1er janv. 1928
DUVERNAY (S) Vegreville, Alberta	31 oct. 1927
MARLBORO (E) Peace River, Alberta	1er janv. 1928

CHANGEMENTS DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Belle Cote	Inverness	J. F. LeBlanc.
Big Ridge	Richmond-Cap Breton ouest	Mme Martha Walker.
Big Ridge South	Richmond-Cap Breton ouest	J. E. McKeagan.
Glebe Road	Antigonish-Guysborough	James McNeil.
Hay's River	Inverness	A. R. McDougall.
Lake Ainslie (West side)	Inverness	Charles McInnis.
Little Judique Ponds	Inverness	Dan McDonald.
Strathlorne	Inverness	A. R. McLellan.
Waterville	Hants-Kings	A. C. McGill.
West Newdy Quoddy	Halifax	Mme Charlotte O'Leary.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Black Land	Restigouche-Madawaska	Duncan McCormack.
East Galloway	Kent	Jonathan Glendenning.
Four Roads	Gloucester	Mme Julia Boudreau.
Fox Creek	Westmorland	E. G. LeBlanc.
Hartland	Victoria-Carleton	E. W. Laskey.
Honeydale	Charlotte	J. A. Beach.
Milledgeville	St. John-Albert	Mme Viola Hunter.
Richard Village	Kent	Joseph Maillet.

QUÉBEC

Château Richer	Charlevoix-Saguenay	Evangéline Gravel.
Christieville	Argenteuil	Fréderic Leonard.
Corriveau	Beauce	Arthur Trépanier.
Hamelin	Portneuf	Mme Philémon Sauvageau.
Lac Thibeault	Témiscouata	Romain Caron.
Mistassini	Lac St-Jean	G. H. Rodrigue.
Notre Dame du Lac	Témiscouata	Antoine Landry.
Rivière des Plantes	Beauce	Gédéon Veilleux.
St. Achille	Lac St-Jean	Pierre Simard.
St. Calixte Nord	L'Assomption-Montcalm	Josephat Lacroix.
St. Cuthbert	Berthier-Maskinongé	Mme F. D. de Grandpré.
St. Damien de Buckland	Bellechasse	J. N. Bélanger.
Ste. Lucie de Doncaster	Terrebonne	Mme C. B. Forget.
St. Sylvestre	Lotbinière	Mlle M. F. Grégoire.
St. Thérèse de Blainville	Terrebonne	Victor Robillard.
Sawyerville	Compton	J. S. Gilman.
Shelter Bay	Charlevoix-Saguenay	J. E. Vallillée.
Val Racine	Compton	Joseph Dubé.
Vianney	Mégantic	Armand Tardif.

ONTARIO

Adolphustown	Prince Edward-Lennox	R. J. Allison.
Ballinafad	Wellington sud	J. P. Kirkwood.
Belhaven	York nord	J. M. Thompson.
Coyne	Algoma est	A. J. Scott.
Ettrick	Middlesex est	Mme C. L. Robb.
Goldpines	Kenora-Rainy River	L. O. Browne.
Merrickville	Grenville-Dundas	A. T. Johnston.
Milford	Prince Edward-Lennox	Hiram Ellis.
Mitchell	Perth sud	E. J. Hingst.
Ottawa (sub-office n° 14)	Ottawa	P. E. Armstrong.
Rosebank Station	Ontario	J. C. Rodd.
Scotty Springs	Timiskaming nord	J. W. Daigle.
Slate Falls	Frontenac-Addington	William Bloom.
Wabigoon	Kenora-Rainy River	Archibald Wright.
Wolfe Island	Frontenac-Addington	J. D. Cosgrove.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

MANITOBA

Bureau	District électoral	Titulaire
Arrow River	Marquette	J. M. Elliott.
Bellhampton	Neepawa	Mme I. L. Clark.
Harmsworth	Brandon	E. A. Winkler.
Ideal	Selkirk	J. H. Emms.
Poplar River	Nelson	R. F. Schuetze.
South Junction	Provencher	Arthur Brissette.

SASKATCHEWAN

Asor	Battleford sud	W. J. Fry.
Cadoux	Weyburn	J. R. Rainville.
Coronach	Willow Bunch	Harry Keast.
Davyroyd	Willow Bunch	Mme E. D. E. Stringer.
Eddyside	Willow Bunch	J. E. Hamilton.
Elardee	Swift Current	Joseph Hintz.
Gerald	Melville	E. E. Hardy.
Mantario	Kindersley	Mme A. M. Willard.
Poplar Grove	Qu'Appelle	G. M. Blunt.
Regina (sub-office n° 7)	Regina	E. J. Butler.
Spring Valley	Moose Jaw	A. H. Buchanan.
White Star	Prince Albert	Mme M. G. Mitchell.
Willowvale	Willow Bunch	L. J. Bolster.

ALBERTA

Cessford	Acadia	E. I. Smith.
Fort Fitzgerald	Athabaska	W. J. Greer.
Gurneyville	Athabaska	F. M. Warne.
Lake Isle	Peace River	John Zimmerman.
Leo	Acadia	Mme Alice Bowe.
Valhalla	Peace River	Andrew Lunseth.
Woolford	Lethbridge	J. E. Knight.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Fruitvale	Kootenay ouest	Mme Maud Watson (rengagée)
Kelsey Bay	Comox-Alberni	H. T. W. Smith.
Sardis	Fraser Valley	Mme Grace Thornton.
Stewart	Skeena	Mme D. A. Cameron.
Woodfibre	Vancouver nord	G. B. Hopper.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) Assurance des colis postaux.—Le et après le 4 février 1928, les colis mis à la poste au Canada pour l'intérieur et sur lesquels une taxe d'affranchissement de 40 cents ou plus a été payée, peuvent être assurés jusqu'à une valeur déclarée de $50.00, sans droit d'assurance.

Le procédé que l'on emploie actuellement pour l'assurance continuera, sauf que sur le reçu de l'envoyeur pour des colis semblables, on portera un X sous l'indication "Droit".

Si l'envoyeur désire assurer un colis pour une valeur au delà de $50.00, le droit ordinaire de 12 cents pour l'excédent de valeur déclarée doit être perçu.

En appliquant ce qui précède au tarif des colis postaux, les maîtres de poste voudront bien observer ce qui suit:

40 cents couvrent le port et l'assurance jusqu'à $50.00, d'un colis de 5, 6 ou 7 livres pour des endroits situés au delà du rayon de 20 milles, dans la province où il est déposé.

45 cents couvrent le port et l'assurance jusqu'à $50.00, d'un colis de 5 ou 6 livres pour des endroits situés au delà du rayon de 20 milles mais dans la province voisine.

48 cents couvrent le port et l'assurance jusqu'à $50.00, d'un colis de 4 ou 5 livres pour des endroits situés dans la deuxième province au delà de celle où il a été déposé.

47 cents couvrent le port et l'assurance jusqu'à $50.00, d'un colis de 3 ou 4 livres pour des endroits situés dans la troisième province au delà de celle où il a été déposé.

Il n'y a pas de changement en ce qui concerne l'assurance des colis dont la taxe d'affranchissement est au-dessous de 40 cents.

(2) Poste aérienne. Service pour le district minier de Red Lake, Ontario.—A partir du 23 janvier 1928, il y aura un service aérien hebdomadaire entre Rolling Portage et Red Lake par Gold Pines et de Red Lake à Gold Pines, Woman Lake et Narrow Lake avec retour par Woman Lake et Gold Pines à Rolling Portage.

Toutes les classes de correspondances affranchies régulièrement peuvent être acceptées pour être transmises par ce service aérien. Toutefois, il est fait exception pour les colis postaux qui doivent être affranchis à raison de 12 cents par livre ou fraction de livre jusqu'à 10 livres et de $1.50 par colis au-dessus de 10 jusqu'à 15 livres. Cet affranchissement couvre tous les frais de transmission.

Outre ce service contractuel hebdomadaire, la "Western Canada Airways" transportera à ces endroits, à intervalles fréquents, les correspondances que le public lui offrira, affranchies du port ordinaire et d'une taxe aérienne de 10 cents par once représentée par un timbre-avion émis par la compagnie et apposé sur l'enveloppe.

Les correspondances-avion doivent porter également la mention "Par avion."

Les envoyeurs assument tous les risques du transport.

(3) Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin.—La "Yukon Airways and Exploration Limited, White Horse, Yukon, qui fait un service aérien hebdomadaire entre Dawson et White Horse (Mayo Landing, Keno Hill et Wernecke sont desservis sur le parcours), transportera à divers intervalles, entre Atlin et White Horse par Carcross, des colis de marchandises à condition que:

(1) La mention écrite "Par avion" (Via Air Mail) soit en évidence sur le côté-adresse des colis.

(2) L'affranchissement ordinaire au TARIF DES LETTRES soit payé en timbres-poste canadiens apposés sur le côté-adresse.

(3) Quatre timbres-avion de vingt-cinq cents l'un vendus par la compagnie ou ses agents, représentant la taxe spéciale de $1.00 pour le transport aérien, soient apposés sur chaque colis.

(4) Les envoyeurs assument tout risque.

LES MAÎTRES DE POSTE SONT PRIÉS DE DONNER À CET AVIS TOUTE LA PUBLICITÉ POSSIBLE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA PRESSE OU AUTREMENT.

(4) Plaques pour projections lumineuses disponibles pour les causeries postales.—Pour que l'exploitation du Service postal se fasse avec le plus grand avantage, il est essentiel d'avoir la coopération du public. Cette coopération viendra si les maîtres de poste profitent de toutes les occasions qui s'offrent à eux pour instruire le public sur les problèmes postaux. Un des meilleurs moyens pour atteindre ce but est de faire des projections lumineuses suivies d'explications appropriées, aux assemblées d'églises et d'écoles à des réunions sociales et de gens d'affaires, etc.

Comme par le passé, des jeux de plaques illustrant les phases de l'activité postale, ainsi que des notes pour l'explication de chaque sujet projeté sur l'écran, ont été mis à la disposition des administrateurs de district. Les maîtres de poste qui désirent les utiliser doivent s'entendre avec leur administrateur de district et obtenir de lui plaques et notes pour la période voulue.

Le jeu se compose d'environ soixante plaques. Elles représentent la manipulation des correspondances en cours de transmission par la poste et les divers travaux d'un bureau de poste. La causerie prend à peu près trente-cinq minutes. Ordinairement, c'est le maître de poste ou un employé de son bureau qui fait la causerie, mais quelque fois c'est le secrétaire ou un autre membre de la société qui la fait. La tâche est facile assurément avec les notes explicatives qui accompagnent les plaques et l'aide du maître de poste qui, en pareil cas, examine les plaques et les notes avec la personne qui fait la causerie.

Les maîtres de poste tâcheront de trouver une lanterne dans la localité, mais si cela est impossible, ils s'adresseront sans retard au secrétaire du ministère à Ottawa, et dans ce cas, ils sont priés de mentionner dans leur demande s'ils peuvent se servir d'un courant électrique; sinon, s'ils ont une batterie électrique d'automobile à leur disposition. Il faut tout faire pour utiliser cet excellent moyen d'atteindre le public.

(5) Circulaires expédiées en paquets affranchis au taux de ½ cent par exemplaire.—On rappelle aux maîtres de poste que les circulaires, etc., déposées à la poste affranchies au taux de ½c. pour la distribution locale aux chefs de maison et aux locataires de boîtes doivent être mises en paquets affranchis suffisamment—la taxe se calcule sur chaque exemplaire—avec des timbres de valeur élevée non oblitérés ou oblitérés d'avance apposés par les envoyeurs sur l'étiquette ou l'enveloppe de chaque paquet. Les maîtres de poste vérifieront le nombre d'exemplaires déposés et constateront que la taxe entière a été payée. Ils veilleront aussi à ce que les timbres soient parfaitement oblitérés. (Voir art. 88, page 21 du Guide postal).

(6) Expédier les comptes de caisse par le premier courrier.—On rappelle aux maîtres de poste qu'ils doivent expédier leurs comptes de caisse au ministère par le premier courrier qui part de leur bureau après la clôture de la journée ou de la période auxquelles ils se rapportent.

(7) Bordereaux de bons de poste.—Comme une grande partie des nouveaux bordereaux P.N.B. (I) qui parviennent au ministère sont incorrectement remplis, les maîtres de postes des bureaux comptables qui sont rémunérés sur la base d'une commission sont informés que les totaux qui doivent être portés au bas des bordereaux sont: (1°) le NOMBRE total des bons réclamés (payés et gâtés) (2°) la VALEUR totale des bons (moins un cent par bon gâté ou annulé). Les totaux de toutes les colonnes de la partie supérieure du bordereau doivent être transcrits au sommaire qui est au-dessous, puis additionnés. En établissant le compte des bons gâtés, le droit percevable sur chaque bon vendu au public doit être inscrit dans la colonne intitulée: "Droit", et la valeur nominale seulement des bons doit être inscrite dans la colonne intitulée: "Valeur des bons".

(8) Découpage du numéro des bons de poste payés.—Comme quelques maîtres de poste n'ont pas compris les instructions publiées au sujet du découpage du numéro des bons de poste et qu'ils découpent ce numéro lors de l'émission des bons, puis comme certains maîtres de poste de bureaux non comptables ont quelquefois découpé le numéro des bons qu'ils ont émis, le Service des bons de poste informe tous les intéressés que lorsqu'ils émettent des bons, ils ne doivent nullement les couper ou en retrancher une partie

quelconque surtout le numéro imprimé que porte chaque bon. Ils se garderont bien de découper ce numéro ou de le couvrir avec des timbres-poste.

D'autre part, quand les bons ONT ÉTÉ PAYÉS AUX BUREAUX COMPTABLES, le numéro imprimé à l'angle supérieur gauche doit être découpé conformément aux instructions antérieures. Les maîtres de poste des BUREAUX NON COMPTABLES NE DECOUPERONT PAS le numéro des bons dans aucune circonstance.

(9) **Adresser aux dépôts de matériel postal les demandes de bordereaux de bons de poste.**—La division du matériel et de l'approvisionnement annonce que les dépôts de matériel postal de Winnipeg, Régina, Edmonton et Vancouver ont été approvisionnés complètement de formules de bordereaux de bons de poste N^os^ P.N.B. 1, P.N.B. 2 et P.N.B. 3.

Les maîtres de poste des bureaux comptables sont priés de s'adresser à leur dépôt respectif pour leurs approvisionnements.

(10) **Perception de l'insuffisance d'affranchissement. Chiffres-taxes.**—Avant de livrer un objet non ou insuffisamment affranchi, il faut percevoir le montant dû de la personne à qui on doit le livrer, puis mettre des chiffres-taxes représentant ce montant sur les objets et les oblitérer.

Les lettres ou autres objets non ou insuffisamment affranchis ne doivent pas être mis dans les boîtes ordinaires ou à serrure louées au public mais il faut mettre dans la boîte une carte pour avertir le destinataire qu'un tel objet a été reçu et sera livré au guichet sur paiement du montant dû. On peut se procurer cette carte (N° 33) sur demande.

On doit toujours avoir des chiffres-taxes en main. Il suffit d'en demander de la manière ordinaire Voir art. 190, page 51 du Guide postal de 1928.

Les maîtres de poste reçoivent la commission ordinaire sur les chiffres-taxes.

(11) **Enlever les timbres-poste des objets de correspondance constitue un acte criminel.**—L'attention du ministère a été attirée de nouveau sur un nombre de cas où des timbres-poste ont été enlevés des objets de correspondance en cours de transmission particulièrement de ceux d'origine étrangère.

En conséquence, on attire spécialement l'attention de tous les employés des Postes sur la nature sérieuse de cette offense et sur l'article 124 de la Loi des Postes, dont voici la teneur:

"Toute personne qui enlève frauduleusement d'une lettre, d'un journal ou de tout autre objet de correspondance, le ou les timbres-poste qu'ils portent ou qui, à dessein, enlève frauduleusement d'un timbre-poste, d'une carte postale ou d'une bande, toute marque d'oblitération faite par la poste, est coupable d'un acte criminel."

(12) **Renvoi des sacs avec courroie.**—La division du matériel et de l'approvisionnement fait savoir que par suite de la demande extraordinaire de sacs à lettres, pendant la période de grande activité, il a été nécessaire de retirer de l'atelier de réparations de Kingston un certain nombre de sacs qui se ferment avec une courroie (strap fastening).

Comme le stock de sacs à lettres munis de cadenas (bar and plunger locks) actuellement en usage dans le service sont maintenant suffisants pour satisfaire à la demande, les sacs avec courroie doivent être renvoyés immédiatement au dépôt le plus rapproché.

La coopération des employés à ce sujet, sera appréciée.

(13) **Correspondances adressées à Brosseau, Alberta.**—Le maître de poste de Nordegg, Alberta signale que nombre de lettres adressées à Brosseau, Alberta, parviennent à son bureau. Selon toute apparence, on croit qu'elles seront livrées aux mineurs de Brazeau qui est le nom de la mine en exploitation à Nordegg. Il n'y a pas de bureau de poste appelé Brazeau, et les lettres adressées à Brosseau ne doivent pas être envoyées à Nordegg.

(14) **Similitude de noms des bureaux de poste.**—L'attention des maîtres de poste et des commis ambulants est attirée sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:

Canwood, Sask.	Carnwood, Alta.	Cawool, P.Q.
Dendron, Sask.	Dundurn, Sask.	Denholm, Sask.
Ange Gardien de Rouville, P.Q.	Ange Gardien, P.Q.	
Fort Fraser, C.B.	Fort Frances, Ont.	
Hilton, Man.	Helston, Man.	
Hulton, Man.	Hilltop, Man.	
Hilbre, Man.	Hillview, Man.	
Ninette, Man.	Annette, Sask.	
Redcliff, Alta.	Ratcliffe, Sask.	
Springfield, Ont.	Springford, Ont.	
Springfield, Park, P.Q.	Springhill, N.-E.	
Springfield, Ohio.	Springfield, Vermont.	
Springfield, N.-E.	Springfield, N.-B.	
Springfield, Man.	Springfield, Ottawa, (n'est pas un bureau).	

Prière de prendre des précautions spéciales pour l'acheminement des correspondances à ces endroits.

(15) Tarif d'affranchissement des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada

Pays	Lettres		Cartes postales
	1ère unité de poids	2ième unité de poids	
Abyssinie	2 méhaleks	1 méhalek	1 méhalek.
Açores. (Voir Portugal).			
Aden	2 annas	1½ anna	1½ anna.
Afrique équatoriale française. (Voir France).			
Albanie	25 quindaka	12 quindaka	15 quindaka.
Algérie	1 fr. 50 centimes	90 centimes	90 centimes.
Allemagne	25 pfenning	15 pfenning	15 pfenning.
Antilles françaises. (Voir France).			
Antigoa	1½ pence	1 penny	1 penny.
Argentine (République)	12 centavos		5 centavos.
Ascension. (Voir Ste-Hélène).			
Australie (y compris l'île Norfolk et la Papouasie)	1½ pence—chaque once.		1 penny.
Autriche	40 groschen	24 groschen	24 groschen.
Bahama	1 penny chaque once		1 penny.
Bank (Iles). Voir Nouvelles-Hébrides).			
Barbade	1 penny par once		1 penny.
Basutoland. (Voir Union Sud-Africaine).			
Béchuanaland (Protectorat du). (Voir Union Sud-Africaine).			
Belgique	1 fr. 75 centimes	1 franc	1 franc.
Benadir. (Voir Somaliland italien).			
Bermudes	1 penny par once		1 penny.
Bolivie	25 centavos	15 centavos	15 centavos.
Bornéo du Nord	6 cents	6 cents	4 cents.
Brésil	500 reis	300 reis	300 reis.
Brunei	6 cents	6 cents	4 cents.
Bulgarie	6 levas	3 levas	4 levas.
Cayman (Iles)	1½ pence	1 penny	1 penny.
Cameroun britannique. (Voir Nigeria).			
Cameroun français. (Voir France).			
Canaries (Iles). (Voir Espagne).			
Caroline (Iles). (Voir Japon).			
Ceylan	9 cents par once		6 cents.
Chili	70 centavos	40 centavos	40 centavos.
Chine	10 cents de piastre	6 cents de piastre	6 cents de piastre.
Chypre	1½ piastre	1 piastre	1 piastre.
Colombie	8 centavos	4 centavos	4 centavos.
Colonies africaines portugaises	60 centavos	96 centavos	96 centavos.
Congo belge	1 fr. 75 centimes	1 franc	1 franc.
Corée	10 sen	6 sen	6 sen.
Costa Rica	20 centavos	10 centavos	12 centavos.
Côte d'Ivoire (colonie française de la). (Voir France).			
Côte d'Or	1 penny par once		1 penny.
Côte française des Somalis. (Voir France.			
Cuba	2 cents par once		2 cents.
Dahomey. (Voir France).			
Danemark	25 oere	15 oere	15 oere.
Dantzig Ville libre de)	35 pfenning	20 pfenning	20 pfenning.
Dominicaine (République)	2 cents par once		2 cents.
Dominique	2 pence	1½ pence	1½ pence.

(15) Tarif d'affranchissement des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada—Suite

Pays	Lettres		Cartes postales
	1ère unité de poids	2ième unité de poids	
Egypte et Soudan	10 mill.	10 mill.	8 mill.
Equateur	16 centavos.	6 centavos.	6 centavos.
Erythrée	1 lira, 25 centissimi.	75 centissimi.	75 centissimi.
Espagne	40 centimos.	25 centimos.	25 centimos.
Esthonie	20 sents.	12 sents.	12 sents.
Etablissements des Détroits	6 cents par once.		4 cents.
Etablissements français de l'Océanie	1 franc 50 centimes.	90 centimes.	90 centimes.
Etats-Unis	2 cents.	2 cents.	2 cents.
Falkland (Iles)	1 penny	1 penny	1 penny.
Fanning (Iles). (Voir Fidji).			
Féroé (Iles)	30 oere.	20 oere.	25 oere.
Fidji	2 pence	1 penny	1 penny.
Finlande	2 marks	1 mark 20 penni	1 mark 20 penni.
France	1 fr. 50 centimes.	90 centimes.	90 centimes.
Gambie	1½ pence	1½ pence	1 penny.
Gibraltar	1½ pence	1 penny	1 penny.
Gibert et Ellice (Iles)	1½ pence par once.		1½ pence.
Grande-Bretagne	1½ pence	1 penny	1½ pence.
Grèce	4 drachmes	2 drachmes 40 lepta.	2 drachmes 40 lepta.
Grenade	1 penny par once.		1 penny.
Groenland (Voir Danemark).			
Guadeloupe (Voir France).			
Guatémala	3 pesos	2 pesos	2 pesos.
Guyane britannique	3 cents	3 cents	1 cent.
Guyane française. (Voir France).			
Guyane hollandaise	15 cents	10 cents	10 cents.
Haïti	10 centimes	5 centimes	5 entimes.
Hawaï	2 cents	2 cents	2 cents.
Hedjas (Arabie)	1 grouch 30 paras	1 grouch	1 grouch.
Hollande	15 cents	10 cents	10 cents.
Honduras britannique	2 cents par once.		2 cents.
Honduras (République de)	20 centavos.	10 centavos.	12 centavos.
Hong-Kong	4 cents par once.		
Hongrie	40 fillers	20 fillers	20 fillers.
Inde	2 annas	1½ anna	1½ anna.
Inde française	1 fanon, 12 caches	18 caches	18 caches.
Indes occidentales néerlandaises	12½ cents	7½ cents	5 cents.
Indes orientales néerlandaises	20 cents	10 cents	12½ cents.
Inde portugaise	2½ tangas	1½ tangas	1½ tangas.
Indo-Chine française	10 centimes	6 centimes	6 centimes.
Irak (Mésopotamie)	2 annas	1½ anna	1½ anna.
Irlande	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Islande	35 aur	20 aur	20 aur.
Italie	1 lire 25 centissimi.	75 centissimi.	75 centissimi.
Ivoire (Côte d'). VoirFrance.			
Jamaïque	1½ pence	1 penny	1 penny.
Japon	10 sen	6 sen	6 sen.
Kenya et Uganda	20 cents	15 cents	15 cents.
Lettonie	25 santimis	15 santimis	15 santimis.
Liberia	5 cents	3 cents	3 cents.
Liechtenstein (Voir Suisse).			
Lithuanie	60 centas	36 centas	36 centas.
Luxembourg	1 franc 50	90 centimes	90 centimes.
Macao	10 avos	6 avos	6 avos.
Madagascar (Voir France).			
Madère (Voir Portugal).			
Malais (Etats)	6 cents	6 cents	4 cents.
Malte	1½ pence	1 penny	1 penny.
Maroc	1 franc 50	90 centimes	90 centimes.

(15) Tarif d'affranchissement des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada—Suite

Pays	Lettres		Cartes postales
	1ère unité de poids	2ième unité de poids	
Maroc français (Voir Maroc).			
Maroc espagnol (Voir Maroc).			
Maroc (agences britanniques.) (Voir Grande-Bretagne).			
Marquise (Iles). (Voir France).			
Martinique (Voir France).			
Maurice	10 cents par once		10 cents.
Mauritanie (Voir France).			
Mexique	8 centavos	8 centavos	4 centavos.
Monaco (Voir France).			
Montserrat	1½ pence	1 penny	1 penny.
Nevis	1½ pence par once	1 penny	1 penny.
Nicaragua	2 centavos	2 centavos	1 centavo.
Nigeria	2 pence	1 penny	1 penny.
Norvège	30 oere	20 oere	20 oere.
Nouvelle-Calédonie. (Voir France)			
Nouvelle-Zélande	1 penny par once		1 penny...
Nouvelle-Hébrides	2 pence	1 penny	1½ pence.
Nyassaland (Protectorat du)	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Palestine	13 mill	7 mill	8 mill.
Panama (République de)	5 cents	3 cents	1 cent.
Paraguay	2 pesos 50 centavos	1 peso 50 centavos	1 peso 50 centavos.
Pérou	15 centavos	10 centavos	12 centavos.
Perse	15 chahis	9 chahis	9 chahis.
Philippines	16 centavos	8 centavos	10 centavos.
Pologne	50 grosz	30 grosz	30 grosz.
Porto Rico (Voir Etats-Unis).			
Portugal	160 centavos	96 centavos	96 centavos.
Portugal (Colonies africaines du)	160 centavos	96 centavos	96 centavos.
Républiques Soviétistes Socialistes (Union des)	14 copecks	10 copecks	7 copecks.
Rhodésie Méridionale	2 pence par once	2 pence	1½ pence.
Roumanie	10 lei	6 lei	6 lei.
Ste-Hélène	2 pence	1 penny	1½ pence.
St-Christophe (St-Kitts)	1½ pence	1 penny	1 penny.
Ste-Lucie	2 pence	1 penny	1 penny.
St. Marin (République de) (Voir Italie).			
St-Pierre et Miquelon	75 centimes	60 centimes	50 centimes.
St-Vincent	1 penny par once		1 penny.
Salvador	10 centavos	6 centavos	6 centavos.
Salomon (Iles)	1½ pence par once		1½ pence.
Samoa britannique (Voir Nouv.-Zélande).			
Samoa (Etats-Unis)	2 cents		1 cent.
Sarawak	6 cents par once		4 cents.
Sarre (Territoire du bassin de la)	1 fr. 50 centimes	90 centimes	90 centimes.
Sénégal (Voir France).			
Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des)	15 satangs	10 satangs	10 satangs.
Seychelles (Iles)	300 paras	150 paras	150 paras.
Siam	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Sierra Leone	2 pence	½ penny	1½ pence.
Société (Iles de la) Voir France).			
Somaliland britannique	2 annas	1½ anna	1½ anna.
" français. (Voir France.			
" italien. (Voir Italie).			
Suède	25 oere	15 oere	15 oere.

(15) Tarif d'affranchissement des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada—Fin

Pays	Lettres		Cartes postales
	1ère unité ce poids	2ième unité de poids	
Suisse	30 centimes	20 centimes	20 centimes.
Swaziland. (Voir Union Sud-Africaine).			
Syrie et Grand Liban	7 piastres 50	4 piastres 50	4 piastres 50.
Tahiti (Voir France).			
Tanganyika	15 cents par once		10 cents.
Tchéco-Slovaquie	250 deniers	150 deniers	150 deniers.
Terre-Neuve	4 cents	4 cents	2 cents.
Timor portugais	12 avos	7 avos	7 avos.
Transjordanie	15 milliemes	10 milliemes	10 milliemes.
Trinité	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Tripoli (Voir Italie).			
Tunisie (Voir France).			
Turquie	12 grouch 20 paras	7 grouch 20 paras	7 grouch 20 paras.
Turques et Caïques (Iles)	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Uganda (Voir Kenya et Uganda).			
Union Sud-Africaine (Cap Bonne-Espérance, Natal, Etat libre d'Orange, Transvaal, Afrique Sud-Ouest)	2 pence	2 pence	1½ pence.
Uruguay	8 centisimos	5 centisimos	5 centisimos.
Vénézuéla	40 centimos	25 centimos	25 centimos.
Vierges britanniques (Iles) (Tortola)	1½ pence par once		1 penny.
Vierges des Etats-Unis. (Iles)	2 cents	2 cents	2 cents.
Zanzibar	12 cents	10 cents	10 cents.

(16) Colombie (République). Limite de poids des colis postaux.—Les maîtres de poste sont informés que la limite de poids des colis postaux échangés entre le Canada et la Colombie est maintenant de 15 livres.

La taxe d'affranchissement applicable aux colis pour la Colombie expédiés par la Jamaïque est de 12 cents par livre ou fraction de livre.

Cette même taxe applicable aux colis expédiés par New York est de 19 cents par livre ou fraction de livre.

(17) Correspondance prohibée.—J. A. Guillerie, St-Hyacinthe, P.Q. Ideal Agency, Case postale 16, 83, rue St-Antoine, St-Hyacinthe, P.Q.

Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses et toutes les correspondances à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doivent être retournées aux envoyeurs s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance portant cette adresse est prohibée" ou, s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Service de l'Inspection) Ottawa. Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

(18) Correspondance prohibée.—Crédit Hollandais, Amsterdam, Hollande—Director W. De Mooy, Keizersgracht 96 Amsterdam, Hollande.

Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses et toutes les correspondances à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doivent être retournées aux envoyeurs s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance portant cette adresse est prohibée" ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Service de l'Inspection) Ottawa. Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

(19) Loterie.—Mr. Oskar Brandenburg, Norrebrogade, Postbox 501, Copenhague N., Danemark.

Ajouter cette adresse à la liste relative à la Danish Colonial Lottery.

(20) Loterie.—A. Roth, Vaduz, F. L., via Suisse. Agence Continentale, Triesen F. L. Rheinstal, via Suisse.

Ajouter ces adresses à la lise trelative aux R. J. Duggan's Sweepstakes.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ETRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 = Francs	25 00
Norvège	$1 00 = Kroner	3 70
Suède	$1 00 = Kroner	3 65
Danemark	$1 00 = Kroner	3 70
Hollande	$1 00 = Florins	2 45
Suisse	$1 00 = Francs	5 10
Belgique	$1 00 = Belgas	7 10
Allemagne	$1 00 = Marks	4 16
Royaume-Uni	*$4 90 = £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 90 = £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 90 = £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	*$4 90 = £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir le supplément de janvier 1928.

ÉMISSION DE MANDATS DE POSTE PROHIBÉE

On ne doit pas émettre de mandats de poste en faveur des personnes suivantes:

Agence Continentale, Triesen F. L. Rheintal, via Suisse.

Mr. Oskar, Credit Hollandais, Amsterdam, Hollande.

*J. A. Guillerie, conduisant ses affaires sous le nom de "Ideal Agency", case postale 16, St-Hyacinthe, P.Q.

Mr. Oskar Brandenbrug, Norrebrogade, Postbox 501, Copenhagen, N. Danemark.

"Jolly Friend" publié par Jolly Friend Company, 68 East 4th Street, New York, N.Y.

*Personal Clipping Bureau, 6 Woodlawn Avenue, St. Catharines, Ont.

Director W. De Mooy, Keizersgracht 96, Amsterdam, Hollande.

A. Roth, Vaduz, F. L., via Suisse.

*On ne doit pas émettre de bons de poste en faveur du destinataire.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous.

Bush, Ill	Nos	72453 à	72600, inclusivement.
Brooklyn (Station 177), N.Y.	Nos	25772 à	26000, inclusivement.
St. Petersburg, Pa	Nos.	55001 à	56000, inclusivement.
Southampton, Pa	Nos	30594 à	30600, inclusivement.

Seattle (Station 22), Wash. . . Nos 30028 à 30200, inclusivement.
Appleton (Station 3), Wis. . . . Nos 13130 à 13200, inclusivement.
Oakland, La. . . . . Nos 9620 à 9800, inclusivement.
Bogue Chitto, Miss. . . . . Nos 117201 à 117600,
Nos 117801 à 118200,
Nos 119401 à 120,000, inclusivement.

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
2083	N.-B.	Argonaut, Ont.
9085	Van.	Brighouse, C.B.
0231	Q.	Clericy, P.Q.
8337	C.	Dovercourt, Alberta. (rouvert).
8384	E.	Edmonton, (sub-office n° 14), Alberta.
3117	T.	Hamilton, (sub-office n° 6), Ont. (rouvert).
5362	W.	Horndean, Man.
3440	O.	Leonard, Ont. (rouvert).
5432	W.	Libau, Man.
0854	M.	Montréal, (sub-office n° 60), P.Q.
1125	Q.	Rivière la Madeleine, P.Q.
4664	T.	Toronto, (sub-office n° 64), Ont. (rouvert).
8329	E.	Dimsdale, Alberta.
5343	W.	Hayfield, Man.
7064	M.J.	Masefield, Sask.
9691	E.	Shelley, C.B.
4512	O.	Tichborne, Ont.

CHANGEMENTS DE DÉSIGNATION

De	En	N°du bureau
St. Anthony, N.-B.	St. Antoine de Kent, N.-B.	x902

CHANGEMENT DE DISTRICT POSTAL

DE		A	
District postal		District postal	
C.	Fox Valley, Sask.	M.J.	Fox Valley, Sask.
C.	Hilda, Alberta.	M.J.	Hilda, Alberta.
C.	Horsham, Sask.	M.J.	Horsham, Sask.
C.	Richmound, Sask.	M.J.	Richmound, Sask.
C.	Schuler, Alberta.	M.J.	Schuler, Alberta.

BUREAUX FERMÉS

Cooks Mills, Ont.
Lake Saskatoon, Alberta.
Vancouver, (sub-office n° 18), C.B.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CREDIT PAR LA BANQUE

Botha, Alberta.
Empress, Alberta.

BUREAUX DONT LE CREDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Kelwood, Man.
Makinak, Man.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Metung, Vic.
South Subinco, A. Occid.
Tia, N. G. S.
Toolamha, Vic.

BUREAUX FERMÉS

N° 5 Lock, Australie méridionale.
Smoky Bay, Australie méridionale.
White Hope, Australie occidentale.

GRANDE-BRETAGNE ET NORD DE L'IRLANDE

LONDRES

BUREAUX OUVERTS

Acton, Park Parade, W. 3.
Lee, Grove Park, S. E. 12.
South Tottenham, High Road, 316, (B.O.), N. 15.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
South Tottenham, High Road, N. 15.	South Tottenham, High Road, 149, N. 15

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Birdholme, Chesterfield, Derbyshire.
Bulwer Road (T.S.O.), Barnet, Herts.
Chatsworth Road (T.S.O.), Chesterfield, Derbyshire.
College Street (T.S.O.), Long Eaton, Nottingham.
East Barnet Road (T.S.O.), Barnet, Herts.
Fairfax Drive (T.S.O.), Southend-on-Sea, Essex.
Foxhole, Swansea, Glam.
Hadlow Road (T.S.O.), Tonbridge, Kent.
Heathway (T.S.O.), Dagenham, Essex.
Hillstown, Chesterfield, Derbyshire.
Leysdown, Sheerness, Kent.
Llanfalltig, Carmarthenshire.
London Road, 1627 (T.S.O.), Leigh-on-Sea, Southend-on-Sea, Essex.
Maudslay Road (T.S.O.), Coventry, Warwickshire.
North Street (T.S.O.), Romford, Essex.
Orford, Warrington, Lancs.
Primrose Hill (T.S.O.), Tonbridge, Kent.
Queen's Parade (T.S.O.), Cleethorpes, Lincs.
Shrivenham Road (T.S.O.), Wwindon, Wilts.
South Cliff (T.S.O.), Withernsea, Yorks.
Sunderland Street (T.S.O.), Macclesfield, Cheshire.
Swilly (T.S.O.), Plymouth, Devon.
Town Moor (T.S.O.), Doncaster, Yorks.
Union Street (B.O.), Sheffield.
Villiers Avenue (T.S.O.), Bilston, Staffs.
Western Road, Southall, Middlesex.
West Monkton, Taunton, Somerset.
Winnersh, Wokingham, Berks.

BUREAUX FERMÉS

Chester Road (T.S.O.), Macclesfield, Cheshire.
High Garrett, Braintree, Essex.
Newport Road (T.S.O.), Bolton, Lancs.
Walpole Road (T.S.O.), Bournemouth, Hants.
Weaste Road (T.S.O.), Manchester.
Wykeham Street (T.S.O.), Scarborough, Yorks.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Cilcen, Mold, Flints.	Cilcain, Mold, Flints.
Farnworth (T.S.O.), Lancs.	Farnworth (B.O.), Lancs.
London Road, 22, Croydon, Surrey.	London Road, 40 Croydon, Surrey.
London Road, 156, Croydon, Surrey.	London Road, 300 Croydon, Surrey.
London Road, 292, Thornton Heath, Croydon, Surrey.	London Road, 538, Thornton Heath, Croydon, Surrey.
London Road, 374, Thornton Heath, Croydon, Surrey.	London Road, 758, Thornton Heath, Croydon, Surrey.
London Road, 439, Thornton Heath, Croydon, Surrey.	London Road, 1023, Thornton Heath, Croydon, Surrey.
Rubery Hill, Birmingham.	Rubery, Birmingham.
Waddon Aerodrome (T.S.O.), Croydon, Surrey.	Croydon Aerodrome (T.S.O.), Croydon, Surrey.

ÉCOSSE

BUREAUX OUVERTS

Kilmuir, Portree, Isle of Skye.
Millerston, Glasgow.

ÉTAT LIBRE D'IRLANDE

BUREAU FERMÉ

Upper Clare Street (T.S.O.), Limerick.

TERRE-NEUVE

BUREAUX OUVERTS

Cape All Hune, Hermitage Bay.
Lomond, St. Barbe Dist.
Newstead, Twillingate.
Seal Cove, White Bay.

NORVÈGE

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Frederiskhald	Halden

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Waterloo, Ark.
Roxana, Okla.
Basye, Va.
Creeds, Va.
Point Lick, W. Va.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Parker Canon, Ariz.	Parker Canyon, Ariz.
Spurgin, Colo.	Vim, Colo.
Heiner, Ky.	Pioneer, Ky.
South Park, Ky.	Coral Ridge, Ky.
North Hancock, Me.	Franklin Road, Me.
Ara, Okla.	Claud, Okla.

BUREAUX FERMÉS

Institute, Ala.
Mackey, Ala.
Dee, Ark.
Denton, Ark.
Linville, Ark.
Quinn, Ark.
Desert, Calif.
Dewitt, Calif.
Leliter, Calif.
Juniper, Fla.
Unionville, Ill.
Magley, Ind.
Pulaski, Ihd.
Dillwyn, Kansas.
Highplains, Ky.
Solitude, La.
Motters, Md.
Geren, Miss.
Patsy, No.
Nihill, Mont.
Bemis, N. H.
Grove Hill, N. C.
Sans Souci, N. C.
Sweetwater, N.C.
Evergreen, Ohio.
Simnasho, Ore.
Weisenburg, Pa.
Wick, Pa.
Arnold, Mills, R. I.
Suttons, S. C.
Mullen, S. D.
Sheffield, S. D.
Hanging Limb, Tenn.
Corinth, Texas.
Maccrady, Va.
Camp, W. Va.
Giles, W. Va.
Standard, W. Va.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

MARS 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

Opérations du Service postal pour 1928.

Renseignements pour les maîtres de poste.

1. Division du Personnel et de la Publicité. M. H. Beaulieu, directeur.
2. Modifications. Guide postal de 1928.
3. Assurance des colis postaux.
4. Poste aérienne. Service additionnel pour le district minier de Red Lake, Ontario.
5. Les livres envoyés à des comptables pour vérification sont soumis à la taxe des lettres.
6. Service de distribution par facteurs à Welland, Ont.
7. Les paquets de la troisième classe contenant des livres, des catalogues, etc., peuvent être déposés cachetés.
8. Paquets de billets de banque.
9. Circulaires, etc., expédiés en paquets ficelés.
10. Demandes de timbres-poste.
11. Circulaires adressées aux chefs de maison.
12. Plaques pour projections lumineuses.
13. Tarif d'affranchissement des lettres et cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada.
14. Etats-Unis. Condition douanière requise.
15. Autriche. Assurance des colis postaux.
16. Correspondance prohibée. C. M. Cordasco, C. M. Cordasco & Co., 145 rue St. Jacques, Montréal, P.Q. Case 240.
17. Correspondance prohibée. Gillies Mailing Service, Case 9, Sydney, Nouvelle-Ecosse.
18. Loterie. N. Walker, case 605, Sydney Mines, Nouvelle-Ecosse. J. McIntosh, case 506, Sydney Mines, Nouvelle-Ecosse.
19. Correspondance prohibée. Mr.Stockhil, Tropical Intelligence Bureau, 812 Robson St., Vancouver, C.B.
20. J. S. Guillerie, St-Hyacinthe, P.Q., Ideal Agency, Case postale 16, 83 rue St-Antoine, St-Hyacinthe, P.Q.
21. Renseignements sur les courses. Paramount Company, Towson, Maryland, E.U.A.
22. Correspondance prohibée. The Secretary, St. Brigid Girl Guides, 26 Wicklow St., Dublin, Irlande et Miss MacCabe, Marengo, Howth Co., Dublin, Irlande.
23. Loterie. Adresses à ajouter à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery".

Change étranger.

Reprise du service des mandats de poste avec le territoire de Memel.

Reprise du service des mandats de poste avec la Bolivie.

Article 77 du Livre d'Instructions.

Mandats de poste tirés sur Hartford, Connecticut.

Défense d'émettre des mandats de poste.

Ordonnance pour fraude.

Vol de formules de mandats de poste.

Changements dans la liste des bureaux de mandats.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER.

Autriche—Assurance des colis postaux—JANVIER.

Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER.

Colombie—Limite de poids des colis postaux—FÉVRIER.

Division du Personnel et de la Publicité—MARS.

Les paquets de la 3ième classe peuvent être cachetés (voir n° 6)—MARS.

Martinique—Colis postaux—JANVIER.

Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.

Modifications—Guide postal 1928—MARS.

North Battleford, Sask.—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.

Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett), Slate Lake et Long Lake (bureau de Wadhope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.

Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon) et Cold Lake (Mine Sherritt-Gordon)—JANVIER.

Poste aérienne—Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin—FÉVRIER.

Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FÉVRIER.

Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER.

57338—1½

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

MARS 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	TITULAIRE
Aldermac (6 février)	N.-B.	Boischatel	Pontiac **P.Q.**	W. P. Alderson (intérimaire).
Aquadell (rouvert 15 février)	M.J.	N.E. Sec. 5, Tp. 20, R. 6, O. 3e M.	Swift Current **Sask.**	W. H. Chadwick (intérimaire).
Fryatt (21 février)	N.B.	Devitt	Timiskaming nord **Ont.**	J. N. Bernard.
Gormanville (1er février)	H.	Hants	Hants-Kings **N.-E.**	Harry Gorman.
Greenstreet ((rouvert 1er février).	S.	S.E. Sec. 20, Tp. 52, R. 26, O. 3e M.	Battleford sud **Sask.**	Scarth Roberts.
Lac de l'Est (24 janvier)	Q.	Chapais	Kamouraska **P.Q.**	Florent Blier.
Lakenheath (rouvert 20 février).	M.J.	S.E. Sec. 12 Tp. 7, R. 3, O. 3e M.	Willow Bunch **Sask.**	E. R. Cutler.
Larson (15 février)	W.	Non arpenté	Port Arthur-Thunder Bay **Ont.**	Mme. J. A. Swain (intérimaire).
‡Patrick (15 février)	M.J.	N.O. Sec. 11, Tp. 22, R. 13, O. 2e M.	Melville **Sask.**	A. E. Brown.
Reedy Creek (15 février)	W.	Lot 1, Sec. 3, Tp. 23, R. 11, O. P.M.	Neepawa **Man.**	Mme. Jessie Asham.
St. Bernardin (1er février)	O.	Caledonia	Prescott **Ont.**	Esdras Gauthier.
St. Brides (20 février)	E.	N.E. Sec. 3, Tp. 58, R. 11, O. 4e M.	Athabaska **Alta.**	Joseph Bell.
Sainte-Rita (1er février)	Q.	Raudot	Témiscouata **P.Q.**	André Beaulieu.
Saskatoon sub-office n° 12 (16 janvier).	S.	239 avenue "A" nord	Saskatoon **Sask.**	D. J. Klassen.
Wood Mountain Station (20 février).	M.J.	N.O. Sec. 8, Tp. 5, R. 3, O. 3e M.	Willow Bunch **Sask.**	J. J. Radu.

‡Desservi par un appareil à recueillir les dépêches.

NOTEZ.—Le bureau de poste de Craigie Lea, Ont. a été temporairement fermé le 30 novembre et rouvert le 17 janvier, sous la direction de M. George Croucher comme titulaire.

Le sub-office n° 40 de Montréal, P.Q. a été temporairement fermé le 2 février et rouvert le 6 février au n° 6590 rue Sherbrooke ouest, sous la direction temporaire de M. Edmond Gervais.

Le sub-office n° 56 de Montréal, P.Q. a été temporairement fermé le 17 janvier et rouvert le 20 janvier au n° 775 Boulevard Décarie, sous la direction de M. C. A. Pehleman, comme titulaire.

Le bureau de Newcastle Mine, Alta. a été temporairement fermé le 6 décembre et rouvert le 17 février sous la direction de M. Thomas Fernet, comme maître de poste intérimaire.

Le bureau de North West, N.-E. a été temporairement fermé le 31 décembre et rouvert le 5 janvier sous la direction de M. Martin Meisner.

Le bureau de Rosebeg, Alta. a été temporairement fermé le 14 janvier et rouvert le 23 janvier sur la N.O. Sec. 12, Tp. 10, R. 6, 4e M. sous la direction temporaire de M. Jacob Weiss.

Le sub-office n° 92 de Toronto, Ont. a été temporairement fermé le 9 janvier et rouvert le 23 janvier au n° 225, avenue Gledhill, sous la direction de M. W. C. Curtis, comme titulaire.

Le bureau de Upper Newport, N.-E. a été temporairement fermé le 30 décembre et rouvert le 28 janvier sous la direction de M. G. M. Parker comme titulaire.

BUREAUX DÉJÀ ETABLIS

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

Harty	Timiskaming North, Ont..	en Clegg (1er février).

BUREAUX FERMÉS

Côte St-Vincent	Laval-Deux-Montagnes	10 décembre.
(b) Dundee	Springfield, Man	30 novembre.
(b) East Hungerford	Hastings sud, Ont	25 février.
(b) Eversley	York nord, Ont	31 janvier.
(b) Glendale	Neepawa, Man	
Glendower	Frontenac-Addington, Ont	7 décembre.
(b) Harmony	Algoma ouest, Ont	22 février.
(b) Harper's Corners	Wentworth, Ont	31 janvier.
(b) Laird	Algoma ouest, Ont	
Lalancette	Lac St-Jean, P.Q	16 février.
Marlin	Battleford nord, Sask	
(b) Mountsberg	Wentworth, Ont	31 décembre.
(b) St-Félix	Russell, Ont	31 janvier.
(b) Sea Gull	Algoma ouest, Ont	22 février.
(b) Strange	York nord, Ont	31 janvier.
Trelydden	Portage la Prairie, Man	
Winnipeg sub-office n° 9	Winnipeg Centre-nord, Man	25 novembre.

(b) Fermé lors de l'établissement de la porte rurale—La nouvelle adresse postale est la suivante:

Dundee	Dugald R.R. n° 1.
East Hungerford	Stoco R.R. n° 1.
Eversley	King R.R. n° 3.
Glendale	Franklin R.R. n° 2.
Harmony	Richard's Landing R.R. n° 1.
Harper's Corners	Freelton R.R. n° 1.
Laird	Bar River R.R. n° 1.
Mountsberg	Campbellville R.R. n° 2.
St-Félix	Bourget R.R. n° 2.
Sea Gull	Richard's Landing R.R. n° 1.
Strange	King R.R. n° 2.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Kelvington (M.J.)	Mackenzie, Sask	1er mars 1928.

BUREAU ROUVERT

Sub-office n° 9 Toronto, (T)	Toronto, Ont	1er nov. 1927.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Canning	Hants-Kings	J. E. Bigelow.
L'Ardoise Highlands	Richmond-Cap Breton ouest	A. D. MacLeod.
Loch Katrine	Antigonish-Guysborough	J. H. Kennedy.
Lower Prospect	Halifax	C. A. Ryan.
Lyon's Brook	Pictou	Mlle Catherine Lethead.
West Arichat	Richmond-Cap Breton ouest	Eugène Perrot.
Woodville	Hants-Kings	Mme Janie Mumford.

CHANGENENT DE TITULAIRS DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Suite

Nouveau-Brunswick

Bureau	District électoral	Titulaire
Biggar Ridge	Victoria-Carleton	G. B. Hatheway.
Carlow	Victoria-Carleton	Joseph Brennan.
Coldbrook	Saint John-Albert	G. M. Watson.
Dalhousie	Restigouche-Madawaska	Arsene Allan.
Leblanc	Westmorland	Mme Edna Melanson.
Magundy	York-Sunbury	Oscar Morris.
Memramcook	Westmorland	T. D. Melanson.
Pennfield Ridge	Charlotte	Mme Elsie Stewart.
St. Almo	Victoria-Carleton	Frank Reid.

Québec

Chute Nairn	Charlevoix-Saguenay	Mme Aurore Bradet.
Gros Morne	Gaspé	Mme M. A. L. Laflamme.
Hunterstown	Berthier-Maskinongé	Ovila Hogue.
Lac aux Sables	Portneuf	Joseph Lavallée.
Mitchell Station	Drummond-Arthabaska	Bruno Girard.
Montréal sub-office n° 73	St-Denis	J. L. Fortin.
Montréal sub-office n° 112	St-Denis	Henri Lanouette.
Olscamp	Champlain	Charles Jacob.
Philémon	Wright	Frank Gagnon.
St-Antoine, Rivière Richelieu	Chambly-Verchères	Mlle Alice Dorais.
St-Gabriel Station	Portneuf	Mlle A. J. Woodlock.
St-Isidore d'Auckland	Compton	Mme Kermina Gendron.
St-Jean Station	St-Jean-Iberville	Rodolphe Tougas.
St-Joseph du Lac	Laval-Deux-Montagnes	Albert Théoret.
St-Marc	Chambly-Verchères	Osias Blain.
St-Maurice	Champlain	Nérée Doucet.
St-Paul du Buton	Montmagny	J. A. Talbot.
Ste-Sophie de Levrard	Nicolet	Thomas Barabé.
Stanbridge Est	Brome-Missisquoi	Robert Kidd.

Ontario

Allanburg	Welland	Mme Zita Rinker.
Aultsville	Stormont	J. S. Morgan.
Belgrave	Huron nord	W. J. Cole.
Black Hawk	Kenora-Rainy River	C. J. Thornton.
Cavers	Port Arthur-Thunder Bay	A. E. Leach.
Chepstow	Bruce sud	E. F. Massel.
MacTier	Muskoka-Ontario	W. A. Boyt.
Mokomon	Fort William	Murdo MacNiven.
Oxdrift	Kenora-Rainy River	Robert Latimer.
Portlock	Algoma ouest	George Young.
Richan	Kenora-Rainy River	George McKay.
Sturgeon Falls	Nipissing	J. C. E. Gagné.
Sunbury	Frontenac-Addington	Mme Ella Sharp.

Manitoba

Komarno	Selkirk	Andrew Kalyn.
Ogilvie Station	Neepawa	B. J. Wallace.

Saskatchewan

Beauval	Battleford nord	Rév. L. M. Adam.
Belbutte	Battleford nord	James Richardson.
Duval	Last Mountain	R. J. Chandler.
Gallivan	Battleford sud	John McTavish.
Saskatoon sub-office n° 7	Saskatoon	D. S. Baxter.
Tichfield	Kindersley	L. O. Dickson.
Yarbo	Melville	Robert Grieve.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

ALBERTA

Bureau	District électoral	Titulaire
Black Diamond	Macleod	C. G. Wickens.
Helmer	Bow-River	John Ames.
Hesketh	Bow-River	A. S. Hunter.
Kahwin	Vegreville	Partemi Melnyk.
New Sarepta	Wetaskiwin	Mme Alice Knopp.
Prestville	Peace River	W. A. Hood.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Fort Fraser	Cariboo	Arthur Willington.
Fraser Arm	New Westminster	Charles Pendock.
Vancouver sub-office n° 4	Vancouver Burrard	Lancelot Manklelow.
Vedder Crossing	Fraser Valley	R. H. S. Cresswell.
Ymir	Kootenay ouest	S. A. Curwen.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) Division du Personnel et de la Publicité établie sous la direction de M. H. Beaulieu, directeur.—L'honorable ministre des Postes annonce l'établissement d'une division du ministère appelée: Division du Personnel et de la Publicité. Elle sera dirigée par M. H. Beaulieu dont le titre est: Directeur du Personnel et de la Publicité.

Cette nouvelle division traitera les sujets relatifs au personnel du Service intérieur, elle préparera le budget du ministère et s'occupera de la publicité sous toutes ses phases. Le bureau de traduction sera aussi de son ressort.

Toute correspondance relative aux sujets susmentionnés devra être adressée, à partir du 15 mars 1928, à la "Division du Personnel et de la Publicité", conformément à l'article 158, page 42, du Guide postal de 1928.

(2) Modifications. Guide postal de 1928.—Les maîtres de poste voudront bien trouver ci-après les modifications apportées au chapitre intitulé: Colis postaux étrangers—Observations et objets prohibés, page 141, depuis que le Guide est imprimé, et les insérer dans leur exemplaire de Guide de 1928.

CHYPRE.....Page 148. Objets prohibés.—2ième ligne, biffer: "teintures et matières tinctoriales qui ne sont pas de manufacture britannique", ajouter à la fin de la dernière ligne: "abeilles, miel et substances miellées; pellicules cinématographiques".

EQUATEUR.....Page 152. Objets prohibés.—Biffer "tabac" et ajouter "articles de jeu"; sel brut. L'importation des objets suivants est soumise à des restrictions spéciales: produits pharmaceutiques, tabac, papier à cigarettes."

EGYPTE.....Page 151. Objets prohibés. Ajouter à la fin du deuxième paragraphe ' vers à soie et œufs de vers à soie; abeilles.

FRANCE.....Page 154. Objets prohibés.—2ième phrase, 4ième ligne: après origine anglaise, ajouter "ou canadienne."

JAMAIQUE.....Page 162. Objets prohibés.—1ère ligne, après "citronnier" insérer: "blaireaux à barbe des pays orientaux.

MEXIQUE.....Page 166. Observations.—Ajouter ce qui suit comme 3ième paragraphe: "Les colis qui ne sont pas livrés dans un délai de 15 jours sont passibles d'un droit de magasinage à raison de 12 centimes ½ par jour jusqu'à 30 jours. Ce droit de magasinage est supplémentaire aux autres taxes dont les colis sont grevés.

PALESTINEE.....Page 168. Objets prohibés.—Modifier la 1ère ligne pour qu'elle se lise ainsi· Lettres, armes, munitions et explosifs (sauf les explosifs à mine et le salpêtre.

PÉROU.....Page 169. Observations.—Insérer comme 2ième paragraphe: "Les racines et les graines transmises par la poste au Pérou doivent être accompagnées d'un certificat du Secrétaire de la Commission consultative de la Loi des Insectes nuisibles et autres fléaux, ministère de l'Agriculture, Ottawa, et d'un document semblable des agents consulaires péruviens (Montréal et Vancouver) déclarant qu'elles sont exemptes de toute maladie au pays d'origine.

Le paragraphe suivant: "Les colis doivent être cachetés à la cire, au plomb ou autre substance semblable" doit être inséré sous la rubrique "Observations" des pays suivants: Argentine (République), Bolivie, Chili, Colombie (République), Costa Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Haiti, Honduras, (République du), Mexique, Panama (République de), Panama (Zone du Canal de), Paraguay, Pérou, Salvador, Uruguay, Venézuéla.

(3) Assurance des colis postaux.—Le et après le 4 février 1928, les colis mis à la poste au Canada pour l'intérieur et sur lesquels une taxe d'affranchissement de 40 cents ou plus a été payée, peuvent être assurés jusqu'à une valeur déclarée de $50.00, si l'envoyeur le désire sans droit d'assurance.

Le procédé que l'on emploie actuellement pour l'assurance continuera, sauf que sur le reçu de l'envoyeur pour des colis semblables, on portera un X sous l'indication "Droit".

Si l'envoyeur désire assurer un colis pour une valeur au delà de $50.00, le droit ordinaire de 12 cents pour l'excédent de valeur déclarée doit être perçu.

En appliquant ce qui précède au tarif des colis postaux, les maîtres de poste voudront bien observer ce qui suit:

40 cents couvrent le port et l'assurance jusqu'à $50.00, d'un colis de 5, 6 ou 7 livre pour des endroits situés au delà du rayon de 20 milles, dans la province où il est déposé.

45 cents couvrent le port et l'assurance jusqu'à $50.00, d'un colis de 5 ou 6 livres pour des endroits situés au delà du rayon de 20 milles mais dans la province voisine.

48 cents couvrent le port et l'assurance jusqu'à $50.00, d'un colis de 4 ou 5 livres pour des endroits situés dans la deuxième province au delà de celle où il a été déposé.

47 cents couvrent le port et l'assurance jusqu'à $50.00, d'un colis de 3 ou 4 livres pour des endroits situés dans la troisième province au delà de celle où il a été déposé.

Il n'y a pas de changement en ce qui concerne l'assurance des colis dont la taxe d'affranchissement est au-dessous de 40 cents.

(4) **Poste aérienne. Service additionnel pour le district minier de Red Lake, Ontario.**—Outre le service contractuel hebdomadaire existant entre Rolling Portage et le district minier de Red Lake et le service occasionnel qu'elle fait d'autres jours que ceux destinés au service de la poste entre les mêmes endroits, la compagnie "Patricia Airways Limited" transportera tous les jours, si la température le permet, entre Sioux Lookout, Ontario, et Gold Pines, Red Lake, Jackson-Manion (Woman Lake), Narrow Lake, Grace ou Rainbow Lake et Clearwater Lake, les correspondances que le public lui offrira affranchies du port ordinaire et d'une taxe aérienne de 10 cents par once représentée par un timbre-avion émis par la compagnie et apposé sur l'enveloppe. Les correspondances-avion doivent porter également la mention "Par avion" Les envoyeurs assument tous les risques du transport.

Les correspondances dont la taxe ordinaire est payée et qui portent un timbre-avion émis par la "Patricia Airways Limited" doivent être envoyées à Sioux Lookout, Ontario.

(5) **Les livres envoyées à des comptables pour vérification sont soumis à la taxe des lettres.**—Relativement à l'avis paru dans le Supplément de janvier, par lequel on attire l'attention sur le fait que les colis contenant des livres ou autres documents envoyés par des maisons d'affaires à des comptables, pour vérification, sont souvent taxés à tort au tarif des colis au lieu d'être soumis à la taxe des lettres, il résulte que lors de la remise aux destinataires, ceux-ci doivent payer une surtaxe égale au double de l'insuffisance d'affranchissement. L'attention des maîtres de poste est donc attirée spécialement sur le fait que le livres de comptes municipaux et d'écoles de district et autres documents de cette nature, qui sont considérés d'après la classification générale comme papiers d'affaires, sont par conséquent soumis à la taxe des lettres lorsqu'ils sont adressés à l'intérieur du Canada.

Lorsque des colis de livres sont expédiés à des comptables, les maîtres de poste feront bien de s'informer de la nature du contenu afin de faire affranchir ces colis au tarif qui convient.

(6) **Service de distribution par facteurs à Welland, Ont.**—Les maîtres de poste sont priés de noter qu'il y a maintenant un service de distribution par facteurs à Welland, Ont., et que ce bureau doit être ajouté à la liste des localités où l'on peut livrer par exprès les lettres portant l'affranchissement nécessaire. Voir l'article 13 page 8 du Guide postal de 1927.

(7) **Les paquets de la troisième classe contenant des livres, des catalogues, etc., peuvent être déposés cachetés.**—Les paquets contenant des livres, catalogues et autres objets semblables qui circulent au tarif des correspondances de la 3ième classe sous une autre forme que celle des lettres peuvent être déposés cachetés pour éviter l'examen, aux mêmes conditions que les colis cachetés de marchandises, c'est-à-dire que les envoyeurs apposent sur les colis une étiquette imprimée ou une empreinte de timbre en caoutchouc indiquant d'une manière générale la nature du contenu et la mention suivante à l'adresse des maîtres de poste: "Ce colis peut être ouvert pour examen postal si cela est nécessaire." (Voir article 128, page 28 du Guide postal).

(8) **Paquets de billets de banque.**—Les maîtres de poste sont avertis de nouveau qu'ils doivent, avant d'accepter pour transmission par la poste des paquets de billets de banque, exiger qu'ils soient confectionnés de la façon d'écrite ci-après.

Avant de les envelopper, les billets doivent être mis en un paquet compact et solidement attaché avec de la ficelle forte. Il faut une enveloppe de toile ou d'autre matériel fortement tissé, de papier renforcé de toile ou de deux couches de fort papier "kraft" (dont le poids par rame n'est pas inférieur à 60 livres). Après qu'il est enveloppé, le paquet doit en outre être solidement attaché ou cousu et scellé aux points de fermeture.

Chaque fois qu'un paquet de billets de banque est reçu en mauvais état, il faut, avant la livraison, en vérifier soigneusement le contenu en présence du destinataire et faire immédiatement à l'administrateur de district un rapport indiquant la date et le bureau de dépôt, le nom de la banque expéditrice, le montant du contenu, l'adresse et la date de la livraison.

Les maîtres de poste sont priés de donner connaissance de ces prescriptions aux banques qui reçoivent et expédient des paquets d'argent par l'entremise de leur bureau.

(9) **Circulaires, etc., expédiées en paquets ficelés.**—L'attention des maîtres de poste est attirée sur l'article 88, page 21, du Guide postal de 1927, relatif aux circulaires, etc., expédiées en paquets ficelés portant une étiquette-adresse avec l'affranchissement global représentant le port de chaque circulaire des paquets.

Le ministère tient spécialement à ce que ces objets de correspondance soient livrés avec soin. En conséquence, les maîtres de poste sont priés de veiller, toutes les fois qu'ils recevront des circulaires ou autres objets de la 3ième classe dument affranchis, en paquets comme ci-dessus, à ce qu'une seule unité de chaque paquet soit livrée à toutes les familles qui reçoivent leurs correspondances par l'intermédiaire de leurs bureaux.

Aux bureaux où il y a un service de distribution à domicile, les maîtres de poste voudront bien donner des instructions spéciales aux facteurs pour qu'ils distribuent ces circulaires, etc., avec le plus grand soin possible, et qu'ils n'en remettent qu'une seule à chaque chef de maison de leur tournée, tant que l'approvisionnement le permettra.

(10) **Demandes de timbres-poste.**—Les maîtres de poste sont informés que les demandes de timbres-poste de 2 cents de l'ancienne édition adressées aux dépôts, ne seront remplies que dans la mesure permettant de satisfaire aux besoins des personnes qui, pour une raison plausible, exigent des timbres de 2 cents du petit format et ne veulent pas employer ceux du grand format émis récemment.

A l'exception de ces timbres utilisés seulement dans des conditions pareilles, les dépôts exécuteront toutes les demandes par l'envoi de timbres de la nouvelle édition dite de la Confédération. Les maîtres de poste sont avertis qu'ils ne doivent pas renvoyer ces figurines aux dépôts et que la vente générale des timbres de 2 cents, à tous les bureaux, doit être de ceux de l'émission courante autorisée connue sous la dénomination d'émission de la Confédération.

(11) **Circulaires adressées aux chefs de maison.**—Pour faciliter la manipulation des circulaires, prospectus, etc., expédiés par la poste en grande quantité, les maîtres de poste voudront bien prier les maisons d'affaires qui envoient de tels objets de correspondance, de les déposer sous un format qui permette facilement leur entrée dans une boîte aux lettres ou par l'ouverture pratiquée à cet effet dans une porte d'habitation ou encore dans les boîtes installées sur les routes postales rurales.

(12) **Plaques pour projections lumineuses.**—Relativement à l'avis paru dans le bulletin hebdomadaire du 21 janvier, au sujet des projections lumineuses pour les causeries postales, les maîtres de poste sont priés de donner des dates alternatives quand ils demandent les plaques.

Ces jours derniers, de nombreuses demandes sont parvenues qu'il va être difficile d'exécuter avec satisfaction, vu que les périodes d'emploi des plaques chevauchent. Avec des dates alternatives la difficulté disparaîtrait, et il serait possible de faire circuler les plaques plus avantageusement.

Il y a certainement lieu d'être content de l'usage fréquent de ces plaques, et la collaboration des intéressés sera toujours bienvenue.

(13) **Tarif d'affranchissement des lettres et cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada.**—Les maîtres de poste sont priés de faire les rectifications suivantes à ce tarif publié sous le n° 15 des avis parus dans le Supplément de février 1928:

	Lettres		Cartes postales
	1ère unité de poids	2ième unité de poids	
Page 11—Dominicaine (République)	1½ pence	1 penny	1½ pence.
" 13—Serbes, Croates et Slovènes	300 paras	150 paras	150 paras.
" 13—Seychelles (Iles)	2 pence	1½ pence	1½ pence.
" 13—Siam	15 satangs	10 satangs	10 satangs.
" 13—Sierra Leone		1½ pence	
" 14—Trinité	1½ pence	1 penny	1½ pence.

(14) **Etats-Unis. Condition douanière requise.**—L'attention des maîtres de poste est attirée de nouveau sur cette condition douanière requise par les autorités des Etats-Unis. Les autorités de ce pays exigent qu'une déclaration en douane soit jointe à tous les paquets de marchandises en général, affranchis au tarif des colis postaux, déposés au Canada et adressés pour l'expédition aux Etats-Unis, sauf ceux qui pèsent 8 onces ou moins et qui sont affranchis à raison de un cent par once ou fraction d'once, dans lesquels une déclaration en douane ou une facture doit être insérée.

Elles demandent en outre que des factures ou des déclarations de valeur soient insérées avec les livres affranchis au tarif des imprimés ainsi que dans les paquets cachetés de marchandises en général, affranchis au tarif des lettres, déposés au Canada et adressés aux Etats-Unis.

(15) **Autriche. Assurance des colis postaux.**—Les maîtres de poste sont informés que les colis destinés à l'Autriche par la voie anglaise sont admis à l'assurance aux mêmes conditions que ceux qu'ils acceptent pour l'intérieur du Canada, sauf que les droits de 3 et 6 cents ne s'appliquent pas à l'Autriche. Ainsi, les droits d'assurance sur les colis à destination de ce pays sont les suivants:

12 cents si la valeur déclarée ne dépasse pas $50.00
30 cents si la valeur déclarée est au-dessus de $50.00 mais ne dépasse pas $100.00.

(16) **Correspondance prohibée.—C. M. Cordasco., C. M. Cordasco & Company, 145 St. James Street, Montreal, P.O. Box 240.**—Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses et toutes les correspondances à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doivent être retournées aux envoyeurs s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance portant cette adresse est prohibée" ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa. Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

(11) **Correspondance prohibée: Gillies Mailing Service Case 9, Sydney, Nouvelle-Ecosse.**—Relativement à l'ordonnance parue dans le Supplément de janvier, par laquelle la transmission des correspondances à destination ou en provenance de J. A. Gillies et de Gillies Mailing Service, case 9, Sydney, Nouvelle-Ecosse, les maîtres de poste sont informés que cette ordonnance est annulée en ce qui concerne J. A. Gillies et qu'elle ne s'applique maintenant qu'aux correspondances à destination ou en provenance du Gillies Mailing Service, case 9, Sydney, N.-E.

(18) **Loterie.—N. Walker, Case 605, Sydney Mines, Nouvelle-Ecosse, J. McIntosh, Case 506, Sydney Mines, Nouvelle-Ecosse.**—Des circulaires relatives au Boston Marathon Sweep expédiées par les personnes susmentionnées circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses et toutes les correspondances à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doivent être retournées aux envoyeurs s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal (Service de l'Inspection) Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à ces personnes.

(19) **Correspondance prohibée: Mr. H. Stockil, Tropical Intelligence Bureau, 812 Robson Street, Vanvouver, C.B.**—Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse. Ainsi toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette même adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance portant cette adresse est prohibée," ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(20) **J. A. Guillerie, St-Hyacinthe, P.Q., Ideal Agency, Case postale 16, 83 rue St-Antoine, St-Hyacinthe, P.Q.**

Les maîtres de poste sont informés que l'ordonnance lancée contre ces firmes, publiée dans le Supplément de février, est rescindée.

(21) **Renseignements sur les courses.—Paramount Company, Towson, Maryland, E.-U.A.**—Des renseignements sur les courses déposés par la compagnie ci-dessus circulent par la poste et comme il est illégal au Canada de fournir de tels renseignements, toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette adresse doivent être retournées aux envoyeurs, si on les connaît, avec la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa. On ne doit pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(22 **Correspondance prohibée: The Secretary, St. Brigid Girl Guides, 26 Wicklow St., Dublin, Irlande, et Miss MacCabe, Marengo, Howth, Co. Dublin, Irlande.**—Des circulaires relatives au Grand National Sweep originaires des adresses susmentionnées, circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses et toutes les correspondances à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à ces personnes.

(23 Loterie.—

Mr. Carl Melchiorsen, Norrebrogade, Postbox 509, Copenhague, N., Danemark.
Argon Express Co., Schaan Arlberg Route, via Suisse.
W. G. Sandberg, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
Mr. Aage Kochin, Kronprinsensgade 12, Post box 140, Copenhague K., Danemark.
Mr. Poul Arendt, Morrebrogade, Postbox 529, Copenhague N., Danemark.
Mr. Holger Dorge, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
Mr. Anders Gertsen, Kobmagergade 33. Postbox 132, Copenhague K., Danemark.
Mr. Chr. Arnesen, Norrebrogade, Postbox 503, Copenhague N., Danemark.
Mr Kai Berggreen, Norrebrogade Postbox 519, Copenhague N., Danemark.

Ajouter ces adresses à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery".

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 = Francs	25.00
Norvège	$1 00 = Kroner	3.70
Suède	$1 00 = Kroner	3.65
Danemark	$1 00 = Kroner	3.70
Hollande	$1 00 = Florins	2.45
Suisse	$1 00 = Francs	5.10
Belgique	$1 00 = Belgas	7.10
Allemagne	$1 00 = Marks	4.16
Royaume-Uni	*$4 90 = £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 90 = £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 90 = £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	*$4 90 = £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir le supplément de janvier 1928.

AVIS

Reprise du service des mandats de poste avec le territoire de Memel

Les maîtres de poste sont informés par le présent avis que le service des mandats entre le Canada et le territoire de Memel a été repris. Les mandats seront certifiés pour le territoire de Memel par l'intermédiaire de l'administration postale britannique, et le droit ordinaire de tant pour cent (poundage) sera déduit, qui s'applique aux mandats payables à ces pays avec lesquels le service n'est pas direct mais exécuté par l'intermédiaire d'un autre office postal.

Le mandat portant encore le coupon doit être envoyé avec l'avis y relatif et la formule M.O. N° 1 P.M. dans l'enveloppe N° 9 P.M., au bureau d'échange par la voie anglaise.

Reprise du service des mandats de poste avec la Bolivie

Le service des mandats avec la Bolivie a été repris par l'intermédiaire de l'administration postale britannique aux mêmes conditions qui s'appliquent aux mandats pour le territoire de Memel.

Le mandat portant encore le coupon doit être envoyé avec l'avis y relatif et la formule M.O. N° 1 P.M., dans l'enveloppe N° 9 P.M., au bureau d'échange, par la voie anglaise.

Article 77 du livre d'instructions

Comme un grand nombre de mandats arrivent au service des mandats à Ottawa, sans avoir été frappés du timbre à date par le bureau payeur, conformément à l'article 77 du livre d'instructions, l'attention des employés des bu-

reaux payeurs est attirée sur l'importance de l'application du timbre à date dans un cas pareil.

Tout mandat payé doit être timbré de la date de paiement avant d'être réclamé comme pièce justificative payée dans le rapport des mandats.

Le coupon ou l'avis du mandat doit aussi être frappé du timbre à date avant d'être mis aux archives comme pièce à l'appui du paiement.

Si l'empreinte du timbre est illisible, la date doit être inscrite lisiblement à la plume. Les mandats qui sont encaissés par l'intermédiaire des banques doivent également être timbrés par la banque pour indiquer l'agent payeur et la date de paiement.

Il faut s'assurer, par conséquent, que tous les mandats payés portent effectivement une empreinte lisible du timbre à date du bureau payeur.

Mandats de poste tirés sur Hartford, Connecticut

L'administration postale des Etats-Unis s'est plainte que des mandats d'origine canadienne parviennent au maître de poste de Hartford, Conn., sur lesquels le bureau payeur n'a pas été porté; l'état seulement y a été inscrit. D'autres indiquent le bureau payeur, mais l'état dans lequel il est situé a été omis.

Comme il y a plusieurs villes aux Etats-Unis sous le nom de Hartford, dans divers états, il est de la plus grande importance que le bureau payeur et l'état dans lequel il est situé soient toujours nettement indiqués.

Défense d'émettre des mandats de poste

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

Mr. Poul Arendt, Norrebrogade, Postbox 529, Copenhague N., Danemark.

Argon Express Co., Schaan Arlberg Route, via Suisse.

Mr. Char. Arnesen, Norrebrogade, Postbox 503, Copenhague N, Danemark.

*C. M. Cordasco, C. M. Cordasco & Company, 145 rue St-Jacques, Montréal, P.Q., case 240.

Mr. Holger Dorge, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K, Danemark.

Mr. Aage Kochin, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K, Danemark.

*J. McIntosh, case 506, Sydney Mines, N.-E.

Mr. Carl Melchiersen, Norrebrogade, Postbox 509, Copenhague N, Danemark.

Mr. Anders Gertsen, Kolmagergade 33, Postbox 132, Copenhague K, Danemark.

Paramout Company, Towson, Maryland.

W. G. Sandberg, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhagen K, Danemark.

Secretary, St. Brigid Girl Guides, 26 Wicklow Street, Dublin, Irlande.

Miss MacCabe, Marengo, Howth Co., et Dublin, Irlande.

*N. Walker, Case 605, Sydney Mines, N.-E.

*On ne doit pas émettre de bons de poste au nom de ce destinataire.

ORDONNANCE POUR FRAUDE

L'ordonnance pour fraude contre J. A. Guillerie, St-Hyacinthe, P.Q., et Ideal Agency, case postale 16, 83 rue St-Antoine, St-Hyacinthe, P.Q. publiée dans le Supplément de février 1928, a été rescindée.

On peut maintenant émettre des mandats et bons de poste en faveur de ces maisons.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Berkeley, (Station 7), Calif...Nos 35379 à 35400, inclusivement.
Jasper, Mich.....Nos 48141 à 48200, inclusivement.
Wyatt, W. Wa.....Nos 32001 à 32200, inclusivement.
Moro, Ill.....Nos 17601 à 18000, inclusivement.
Zachary, La.....Nos 59262 à 60000, inclusivement.
Briartown, Okla.....Nos 16201 à 16800, inclusivement.
Ridge Springs, S.C.....Nos 68001 à 72000, inclusivement.
Converse, Texas.....Nos 14276 à 14400, inclusivement.
Grand Falls, Texas.....Nos 34801 à 35000, inclusivement.
Burien, Wash.....Nos 9801 à 10000, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
0021	Q.	Argentenay, P.Q.
5025	W.	Arnes, Man.
2249	W.	Black Hawk, Ont.
9202	E.	Dunster, C.-B.
2803	L.	Eden Grove, Ont.
0353	Q.	Gascons ouest, P.Q.
8487	E.	Haight, Alberta.
6789	M.J.	Inchkeith, Sask.
3315	N.B.	Kenogami Lake, Ont.
6859	C.	Kincorth, Sask.
8577	E.	La Glace, Alberta.
6948	S.	Leofnard, Sask.
8609	S.	Little Gem, Alberta.
8683	S.	Monkman, Alberta.
x424	H.	North Range Corner, N.-E.
x864	St. J.	Pocologan, N.-B.
8867	C.	Seebe, Alberta.
4483	N.B.	Tashota, Ont.
4664	T.	Toronto (sub-office n° 64), Ont. (rouvert).
7902	M.J.	Wheatstone, Sask.

BUREAUX FERMÉS

Angle Lake, Alberta.
Ottawa, (sub-office n° 20), Ont.
Rossmore, Ont.
Saskatoon, (sub-office n° 7), Sask.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Curry's Corner, N.-E.
Edberg, Alberta.

AFRIQUE (CÔTE OCCIDENTALE)

COLONIE DE LA CÔTE D'OR

BUREAU OUVERT

Bompata.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Auburn South, Vic.
Augusta, A. O.
Bentleigh West, Vic.
Castle Hill, N. G. S.
Central Australia Railway Construction, Aust. mér.
Duri, N. G. S.
George Street Central, N. G. S.
Grawin, N. G. S.
Grady's Creek Uppe., N. G. S.
Gurley, N.G.S.
Moreland West, Vic.
Narara, N.G.S.
Northbridge, N.G.S.
Northern Australia Railway Construction T.P.O., Aust. mér.
N° 6 Lock, Aust. mér.
Parliament House, Canberra, N.G.S.
Pascoe Vale South, Vic.
Rhyll, Vic.
Rydalmere, N.G.S.
Southgate, N.G.S.
Sylvania, N.G.S.
Thornton, N.G.S.
Waitara, N.G.S.

BUREAUX FERMÉS

Avon Dam, Town Site, N.G.S.
Cardross, Vic.
Dilkoon, N.G.S.
Halsey, A. O.
Mt. Cuthbert, Qld.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Carnarvon, Tas.	Port Arthur, Tas.
Gore, Qld.	Cement Mills, Qld.

NOUVELLE-ZÉLANDE

BUREAUX OUVERTS

Paremata, Wellington.
Pukeroa, Wangaunui.
Towânui, Dunedin.
Waitangi, (Chatham Islands), Wellington.

BUREAUX FERMÉS

Chatham Islands, Wellington.
Kahutara, Wellington.

Tuparoa, Gisborne.
Wairere, Auckland.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Edendale, Invercargill.	Edendale South, Invercargill.
Edendale, North Auckland.	Edendale North, Auckland.
Palmerston North, Wellington.	Palmerston North.

COLONIES FRANÇAISES (C)

SOUDAN FRANÇAIS HAUTE VOLTA (C)

BUREAU OUVERT

Tougan.

PALESTINE (C)

BUREAU OUVERT

Ain Harod.

ANTILLES (O)

BUREAU OUVERT

St. Christophe (St. Kitts (O))—Sandy Point.

GRANDE-BRETAGNE ET NORD DE L'IRLANDE

LONDRES

BUREAUX OUVERTS

South Norwood, Whitehorse Lane, S.E. 25.
Wimbledon, Merton Abbey, S.W. 19.

BUREAUX FERMÉS

South Tottenham, Cylde Road, N. 15.
Tottenham, High Cross, N. 15.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
New Kent Road, 151, N.S. 1.	New Kent Road, 179, S.E. 1.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS.

Barrington, Cambridge.
Concrete (T.S.O.), Wombwell, Barnsley, Yorks.
Crowlands (T.S.O.), Romford, Essex.
Haddingley Hill (T.S.O.), Wakefield, Yorks (rouvert).
Hampton, Evesham, Worc.
Moseley Avenue (T.S.O.), Coventry, Warwickshire.

BUREAUX FERMÉS

Denville, Havant, Hants.
Hanley Castle, Worchester.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Beckley, Sussex.	Beckley, Northiam, Sussex.
Church Street (T.S.O.), Worcester.	Broad Street (T.S.O.), Worcester.
Crown Hill, Devon.	Crownhill, Devon.
High Street, 294, Chatham, Kent.	High Street, 296, Chatham, Kent.
Waltham, Melton Mowbrayk Leicestershire.	Waltham-on-the-Wolds, Melton *M*owbray, Leicestershire.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Crossmyloof, Glasgow.	Shawlands, Glasgow.

ÉTAT LIBRE D'IRLANDE

BUREAUX OUVERTS

Carrowmore, Ballina, Co. Mayo.
Culleens, Ballina.

ÉTATS-UNIS

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Haig, Ala.	Majestic, Ala.
Howey, Fla.	Howey In The Hills, Fla.
Paquate, New Mexico.	Paguate, New Mexico.
Water Canon, New Mexico.	Water Canyon, New Mexico.
Lawton, Va.	Mountain View, Va.
Maplevalley, Wash.	Maple Valley, Wash.

BUREAUX FERMÉS

Lathrop, Alta.
Date Creek, Ariz.
Kay, Ark.
Village, Ark.
Bucks, Calif.
Mansonic, Calif.
Alder, Colo.
Santos, Fla.
Oakland, Ga.
Luray, Iowa.
Clinton, Kansas.
Flush, Kansas.
Lewis, La.
Mount Pleasant, La.
Gotts Island, Me.
Keens Mills, Me.
Sandy Creek, Me.
Blakistone, Md.
Collington, Md.
Woodwardville, Md.
Hunters Creek, Mich.
Garden City, Miss.
Lorenzen, Miss.
Dormis, Mo.
Newton Grove, Mont.
Miera, New Mexico.
Alder Brook, N.Y.
Chandler, N.C.
Delway, N.C.
Hewitts, N.C.
Dixie, Ohio.
Bickford, Okla.
Cherrygrove, Pa.
Tohickon, Pa.
Moselle, S.C.
Witt, Tenn.
Lynchburg, Texas.
Pickett, Texas.
Enoch, Utah.
Holden, Vt.
Antlers, Va.
Birdwood, Va.
Lignite, Va.
Melrose, Va.
Neill, Va.
Palouse Falls, Wash.
Heatherman, W. Va.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

AVRIL 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

Opérations du Service postal canadien pour avril 1928—

Renseignements pour les maîtres de poste—

1. Surintendant des Finances et Inspecteur en chef.
2. Modifications. Guide postal de 1928.
3. Poste aérienne. Service pour Favourable Lake, Ontario.
4. Transmission par la poste des poussins d'un jour.
5. Les moitiés-réponse de cartes postales internationales peuvent être renvoyées au pays d'origine sans port additionnel canadien.
6. Application du timbre à date sur les bons de poste.
7. Appliquer distinctement le timbre: Colis assuré N° ... sur les colis assurés.
8. Indiquer la cause de non-distribution sur les lettres retournées aux envoyeurs.
9. Maniement spécial des chapeaux de printemps.
10. Emballer convenablement les bidons de sirop d'érable.
11. Similitude de noms des bureaux de poste.
12. Colis non livrés originaires des pays étrangers. Autre manière de procéder.
13. Assurance des colis postaux pour les Etats-Unis.
14. Cuba. Service des colis postaux par voie de New-York, supprimé.
15. Assurance des colis postaux pour le Portugal.
16. Service des colis postaux pour le Zanzibar, par voie de France, supprimé.
17. Colis postaux pour les pays étrangers—Consulter le tarif revisé.
18. Tarif des colis postaux étrangers.
19. Loteries—Adresses à ajouter à la "Danish Colonial Lottery".
20. Loteries—Adresses à ajouter aux "R. J. Duggan's Sweepstakes".

Renseignements sur les mandats de poste—

Change étranger.
Reprise du service des mandats de poste avec la Syrie.
Faire un avis pour chaque mandat.
Le montant en "cents" doit être exprimé distinctement sur le mandat.
Article 39 du Livre d'Instructions.
Défense d'émettre des mandats de poste.
Vol de formules de mandats de poste.
Formules de mandats volées qui ont été retrouvées.
Changements dans la liste des mandats.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER.
Autriche—Assurance des colis postaux—JANVIER.
Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER.
Colis non livrés originaires des pays autres que la Grande-Bretagne—Autre manière de procéder—AVRIL.
Colombie—Limite de poids des colis postaux—FÉVRIER.
Cuba—Suppression du service des colis postaux par voie de New-York—AVRIL.
Division du Personnel et de la Publicité—MARS.
Les paquets de la 3ième classe peuvent être cachetés (voir n° 6)—MARS.
Martinique—Colis postaux—JANVIER.
Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.
Modifications—Guide postal 1928—MARS.
North Battleford, Sask.—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.
Portugal—Assurance des colis postaux pour le—AVRIL.
Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett), Slate Lake et Long Lake (bureau de Wadhope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.
Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon) et Cold Lake (Mine Sherritt-Gordon)—JANVIER.
Poste aérienne—Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin—FÉVRIER.
Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FÉVRIER.
Poste aérienne—Service pour Favourable Lake, Ont.—AVRIL.
Poussins d'un jour—Transmission des—AVRIL.
Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER.
Zanzibar—Service des colis postaux pour le—AVRIL.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUSQU'À

AVRIL 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE ET TERRITOIRE	TITULAIRE
Arelee (rouvert 16 mars)	S	N.O. Sec. 10, Tp. 38, R. 11, O. 3e M.	Rosetown **Sask.**	Herbert Read.
Caissie Village	St. J	Richibucto	Kent **N.-B.**	Hypolite Boucher.
Canyon Creek (1er mars)	E	N.E. Sec. 36, Tp. 73, R. 8, O. 5e M.	Peace River **Alta.**	Mme Mary Potter.
‡Frigor (2 mars)	Q	Faucher	Pontiac **P.Q.**	Ivanhoe Frigon.
Gateway (15 mars)	N.B	Widdifield	Nipissing **Ont.**	Duncan Dashney.
‡Netook (15 mars)	C	N.E. Sec. 34, Tp. 33, R. 1. O. 5e M.	Red Deer **Alta.**	Fred Smith.
New Westminster (sub-office n° 7 (1er février).	V	444-6e rue, angle de la 5e avenue.	New Westminster **C.B.**	G. C. Pearce.
Oliver Siding	St. J	Restigouche	Restigouche-Madawaska **N.-B.**	Germain Dionne.
Ottawa (sub-office n° 12) 21 février).	O	44 rue Seneca, angle de l'avenue Sunnyside.	Ottawa **Ont.**	Mme Murtena Clothier.
Peterborough (sub-office n° 5 (16 février).	O	383 rue George sud	Peterborough ouest **Ont.**	W. S. Bogue.
Rodef (15 mars)	E	S.O. Sec. 14, Tp. 57, R. 18, O. 4e M.	Vegreville **Alta.**	John Klita.
St-Joseph de Grantham (19 mars).	M	Drummond	Drummond-Arthabaska **P.Q.**	Albert Blanchette.
Simpson Lake (16 février)	H	Guysborough	Antigonish-Guysborough **N.-E.**	James Cody.
Victoria (sub-office n° 23 (14 février).	V	2667 rue Quadra, angle de l'avenue Hillside.	Victoria **C.B.**	C. W. Burr.

‡ Desservi par appareil à recueillir les dépêches.

NOTEZ:—Le bureau de poste de Kirkwood, N.-P., a été temporairement fermé le 13 février et rouvert le 27 février, sous la direction de M. Michael O'Shea comme titulaire.

Le bureau de poste Marlin, Sask., publié comme bureau fermé dans le Supplément de mars, est encore ouvert.

Le sub-office n° 37, Toronto, Ont., a été temporairement fermé le 11 mai 1927 et rouvert le 24 février 1928, à 631, rue Dupont, sous la direction de Mme Jessie Coles, comme titulaire.

Le sub-office n° 42, Toronto, Ont., a été temporairement fermé le 18 octobre et rouvert le 6 mars à 1162, rue Collège, sous la direction de M. Jacob Hesse comme titulaire.

59794—2

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Fort William, Fort William West (sub-office)	Fort William, Ont	en Fort William, West Fort William (sub-office).
Little River East	Gaspé, P.Q	en Petite Rivière Est.
Little River West	Gaspé, P.Q	en Petite Rivière Ouest.
Setting Lake	Nelson, Man	en Wabowden.

BUREAUX FERMÉS

(b) Bowesville	Russell, Ont	
(b) East Glassville	Victoria-Carleton, N.-B	29 février.
Ewelme	Macleod, Alta	29 février.
(b) Gleason Road	Charlotte, N.-B	29 février.
Glendower	Frontenac-Addington, Ont	7 novembre.
Maple Bay	Skeena, C.B	29 février.
(b) Meadow Springs	Pictou, N.-E	29 février.
Mink Lake	Nipissing, Ont	12 mars.
Parry Harbour	Parry Sound, Ont	16 février.
(b) Riga	Qu'Appelle, Sask	15 mars.
(b) St-Amour	Prescott, Ont	8 mars.
Spring Lake	Camrose, Alta	22 janvier.
Willard	St-Boniface, Man	
(b) Woodfield	Pictou, N.-E	29 février.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale—La nouvelle adresse postale est la suivante:

Bowesville	Billings Bridge, R.R. n° 2.
East Glassville	Glassville, R.R. n° 4.
Gleason Road	St. Stephen, R.R. n° 5.
Meadow Springs	Merigomish, R.R. n° 3.
Riga	Kelso Station, R.R. n° 1.
St-Amour	St-Bernardin ,R.R. n° 1.
Woodfield	Merigomish, R.R. n° 3.

CHANGEMENTS DE DISTRICT POSTAL

Elk Point	de	Saskatoon	à	Edmonton.
Ferguson Flats	de	Saskatoon	à	Edmonton.
Frog Lake	de	Saskatoon	à	Edmonton.
Heinsburg	de	Saskatoon	à	Edmonton.
Mooswa	de	Saskatoon	à	Edmonton.
Norway Valley	de	Saskatoon	à	Edmonton.
Orvilton	de	Saskatoon	à	Edmonton.
Springpark	de	Saskatoon	à	Edmonton.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Hafford (S) Battleford nord, Sask	1er avril 1928.

BUREAUX FERMÉS

Ashworth (T), Muskoka-Ontario, Ont	1er sept. 1926.
St-Lin (M), L'Assomption-Montcalm, P.Q	1er avril 1928.
Upton (M), Bagot, P.Q	1er avril 1928.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Bear River	Digby-Annapolis	V. L. Harris.
Granville Ferry	Digby-Annapolis	J. P. Littlewood.
Halfway River Station	Cumberland	Mme E. S. Fullerton.
Huntingdon	Richmond-Cap Breton ouest	W. A. Macdonald.
Lingan	Cap Breton nord	Mlle Minnie Young.
Melvern Square	Digby-Annapolis	F. H. Brown.
Old Barns	Colchester	A. I. Yuill.
St. Ann's	Cap Breton nord-Victoria	M. D. Morrison.
Skye Glen East	Inverness	N. A. McInnis.
Tidnish River	Cumberland	Mme Sarah Gorveatt.
Upper Blandford	Queens-Lunenburg	Thos. Zinch.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Coal Creek	Royal	Mlle Marion Doherty.
Germantown	St. John-Albert	Mme Irene Kinnie.
Mundleville	Kent	Cavan Murray.
North Lake	York-Sunbury	Mme M. A. McMinn.
Rothwell	Royal	J. A. Patterson.
South Tilley	Victoria-Carleton	Mme C. H. Barclay.
Youngs Cove Road	Royal	Mme M. A. Ferris.

QUÉBEC

Asselin	Dorchester	Valère Cloutier.
Little Gaspé	Gaspé	William Roberts.
Mackayville	Chambly-Verchères	Mme M. L. Hotte.
Montréal (sub-office n° 40)	Mont Royal	Edmond Gervais.
Montréal (sub-office n° 120)	Maisonneuve	Telesphore Jodoin.
Mont St-Michel	Labelle	Mme Vitaline Delisle.
Pointe aux Orignaux	Kamouraska	Didace Bélanger.
Rivière du Milieu	Portneuf	J. H. Désilets.
St-Blaise	St-Jean-Iberville	Euclide Ethier.
Sayabec	Matane	Alphonse Beaulieu.
Sherrington	Laprairie-Napierville	J. R. Sicotte.
Windigo	Portneuf	J. H. Pagé.

ONTARIO

Alderville	Northumberland	Robert Franklin.
Bedford Mills	Frontenac-Addington	Kenneth Gorsline.
Colgan	Dufferin-Simcoe	Bernard Doyle.
Dover Centre	Kent	Mme E. A. Robinson.
Gameland	Kenora-Rainy River	Robert Trott.
Goldenburgh	Algoma est	Mme J. A. Ralph.
Hamilton (sub-office n° 5)	Hamilton-ouest	Mlle E. M. Hayes.
Ida	Durham	R. W. Lough.
Jogues	Timiskaming nord	Joseph Lanthier.
Kilbride	Halton	James Lillycropp.
New Dundee	Waterloo sud	Mme Emma Zinkin.
Petersburg	Waterloo sud	J. B. Schwartzentruber.
Peterson's Corners	Victoria	J. S. Rivers.
Ottawa (sub-office n° 20)	Carleton	A. H. Stirling.
Toronto (sub-office n° 53)	Parkdale	P. H. Morrison.
Waterdown	Wentworth	C. S. Burns.

MANITOBA

Bayton	Portage la Prairie	Angus McDonald.
Berlo	Selkirk	Johan Frantz.
Boggy Creek	Dauphin	Mme Annie Davey.
Camperville	Nelson	Joseph Desrochers.
Crane River	Dauphin	J. A. Thomas.
Halicz	Dauphin	Peter Yarema.
Richer	St-Boniface	Felix Saindon.
Shorncliffe	Selkirk	John Bib.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

SASKATCHEWAN

Bureau	District électoral	Titulaire
Bestville	Maple Creek	W. E. Jackson.
Glaslyn	Battleford nord	C. S. Black.
Grove Park	Qu'Appelle	Albert Tojfel.
Laflèche	Willow Bunch	E. H. Bilodeau.
Marlin	Battleford nord	August Engvall.
Mildred	Battleford nord	V. L. Whitcomb.
Shellbrook	Prince Albert	E. R. Poppy.
Strasbourg Station	Last Mountain	Walter Hemingway.
White Bear	Kindersley	Victor McKeag.
Winthorpe	Last Mountain	Alfred Mawer.

ALBERTA

Aldersyde	Macleod	C. R. Laing.
Ashmont	Athabaska	Thomas Ashlee.
Beverly	Edmonton est	Mme M. J. Dando.
Blackfoot	Battle River	Mme E. J. Sulman.
Chestermere Lake	Calgary est	Mme G. C. Townsend.
Connolly	Battle River	Claude Bishop.
Dodds	Camrose	Matthew Willison.
Donatville	Athabaska	R. R. Dorey.
Dovercourt	Red Deer	A. J. Lane.
Eckville	Red Deer	Daniel Clausen.
Gwynne	Wetaskiwin	Mme I. M. Johnson.
Midlandvale	Bow River	A. H. Jones.
Morinville	Edmonton ouest	J. A. Trottier.
Mountain Park	Peace River	Mlle F. A. B. Cuthbertson.
Rosebeg	Medicine Hat	Jacob Weiss.
Skiff	Lethbridge	H. C. Townsend.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Beaver	Kootenay est	Percy Landsburg.
Choate	Fraser Valley	L. W. Hodson.
Hutton Mills	Cariboo	Mme W. M. Grogan.
Lasqueti	Comox-Alberni	A. R. Oben.
Ocean Falls	Skeena	R. J. Riley.
Westview	Vancouver nord	W. C. Rickson.

YUKON

Keno Hill		Mme Ada Greaves.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Surintendant des Finances.**—Les maîtres de poste sont informés que M. H. E. Atwater a été promu à la position de Surintendant des finances et M. Henri Fortier à celle d'inspecteur en chef, division du service postal.

(2) **Modifications** — Guide postal de 1928. Les maîtres de poste trouveront ci-après d'autres changements qui sont survenus après que le Guide fut envoyé à l'imprimerie. Ils sont priés de les insérer dans leur exemplaire de 1928.

COLIS POSTAUX ÉTRANGERS—OBSERVATIONS ET OBJETS PROHIBÉS

(Commençant à la page 141)

Malte.....Page 164. Objets prohibés.—Après "Lettres (sauf une pour le destinataire)", insérer: "blaireaux fabriqués au Japon".

Mexique.....Page 166. Objets prohibés.—Ajouter à la fin du paragraphe "riz".

Nouvelle-Calédonie....Page 167. Observations.—Insérer comme second paragraphe: "Dans le cas de colis contenant des marchandises, la déclaration en douane doit indiquer la valeur exacte et tous les détails concernant le contenu et il est bon d'inclure une copie de la facture y relative.

Nouvelle-Guinée.....Page 167. Objets prohibés.—Biffer l'inscription actuelle et la remplacer par la

(Territoire sous mandat)	suivante: "Factures en blanc; substances destinées à remplacer le beurre, à moins qu'elles ne soient emballées de la manière prescrite; opium à fumer; marchandises fabriquées dans les prisons. L'importation des objets suivants est soumise à certaines restrictions:—certains spiritueux; graine de coton et coton brut; plantes."
Nigérie	Page 167. Objets prohibés.—Deuxième ligne, avant "cauris", insérer: "blaireaux fabriqués au Japon".
Norvège	Page 167. Objets prohibés.—Quatrième ligne, biffer "parfums et essences contenant de l'alcool" et remplacer par: "eaux cosmétiques alcooliques pour les cheveux".
Pérou	Page 169. Objets prohibés.—Biffer "le tabac sous toutes formes" et insérer "monnaie". Ajouter un nouveau paragraphe: "L'importation des objets suivants est soumise à des restrictions spéciales: préparations pharmaceutiques; saccharine; sel de table; tabac."
Portugal	Page 170. Objets prohibés.—Quatrième ligne, biffer: "documents manuscrits..... colis," et remplacer par "les documents manuscrits tels que livres de commerce, procès verbaux d'une société, prix courants en manuscrit, etc., sauf lorsqu'ils sont accompagnés de la facture respective".
Roumanie	Page 171. Objets prohibés.—Biffer les deux dernières phrases: "Beaucoup d'objets de luxe..... son envoi."
Ste-Lucie	Page 172. Objets prohibés.—Ajouter "blaireaux fabriqués au Japon".
Siam	Page 174. Objets prohibés.—Après "Lettres", insérer "L'importation des objets suivants est soumise à des restrictions spéciales."
Sierra Leone	Page 174. Objets prohibés.—Première ligne, après "spiritueux destinés au commerce", insérer "blaireaux fabriqués au Japon".
Soudan	Page 175. Deuxième ligne, après "cygne couronné", insérer "blaireaux fabriqués au Japon".
Suède	Page 176. Objets prohibés.—Première ligne. Après "Lettres", insérer "blaireaux fabriqués au Japon".
Trans-Jourdanie	Page 179. Observations.—Biffer le premier paragraphe et remplacer par le suivant: « Le service des colis postaux est ouvert à Ain Suweileh, Ajloun, Amman, Es Salt, Huon, Irbid, Jerash (Gerash), Kafrinji, Kerak, Madeba, Nour, Shobek, Suf, Tafileh, Wadi Sir, Zuka et Zizia (Zizeh) ».
Turquie d'Europe	Page 180. Observations.—Sixième ligne, après "Trebizond", insérer: "Les colis pesant plus de 11 livres sont acceptés par toutes les voies pour les bureaux de Constantinople (Stamboul, Galata et Pera seulement) et par la voie de Marseille seulement pour Mersina et Smyrna (Turquie d'Asie)."

(3) **Poste aérienne. Service pour Favourable Lake, Ontario.**—La permission a été accordée à la compagnie "Western Canada Airways Ltd." qui fait un service aérien entre Gold Pines, Ontario, et Favourable Lake, Ontario, de transporter les correspondances que le public lui offrira, pourvu que les envoyeurs assument tous les risques.

Les correspondances sont transportées aux conditions suivantes:

1. "Que la mention écrite "By aerial mail" (Par avion) soit en évidence sur le côté-adresse des colis.
2. Que le port canadien ordinaire soit payé au moyen d'un timbre-poste collé sur le côté-adresse.
3. Une taxe spéciale de 10 cents par once (représentée par un timbre-avion vendu par la compagnie ou ses agents) a été fixée par les autorités de la compagnie aérienne. Les timbres-avion doivent être apposés au dos de chaque objet.

Les maîtres de poste voudront bien donner à cet avis toute la publicité possible par l'entremise de la presse et autrement.

(4) **Transmission par la poste des poussins d'un jour.**—Les maîtres de poste sont informés que le service de la transmission des poussins d'un jour, par la poste aux colis au Canada, est rétabli cette année. Du 1er mars au 15 juin les poussins vivants âgés d'un jour pourront être acceptés cette année, aux risques de l'envoyeur, pour transmission au tarif des colis postaux aux endroits situés au Canada et aux Etats-Unis, pourvu que le paquet qui les contient soit bien conditionné et que la livraison puisse en être faite dans les trente-six heures qui suivent le dépôt à la poste.

On ne devra pas accepter ces envois de poussins d'un jour s'il est nécessaire de les expédier par service de wagon à bagages, par appareil à recueillir les dépêches, (catch post) ou par voie maritime. (Ceci ne comprend pas les courtes voies maritimes ou fluviales qui ne sont en réalité que des traverses.) En s'adressant à l'administrateur de district du service postal les expéditeurs sauront à quels endroits ils peuvent expédier ces poussins.

Les colis contenant des poussins d'un jour ne seront pas assurés.

Ces envois de poussins doivent être transportés en dehors des sacs. On recommande que l'envoyeur mette sur chaque colis une étiquette imprimée ou écrite lisiblement sur laquelle il donnera les instructions suivantes auxquelles les employés des Postes auront soin de se conformer:

"Poussins âgés d'un jour. "HAUT". Manipulez avec un soin tout spécial.
Ne donnez ni à manger ni à boire aux poussins pendant leur transmission.
Expédiez aussi rapidement que possible et livrez au destinataire promptement au bureau de destination.

Ne mettez pas ce colis dans un sac ni au-dessous d'autres envois.
Ne le mettez pas près des tuyaux chauds, poêles ou radiateurs et ne le laissez pas exposé aux vents froids ou au soleil.
Protégez-le autant que possible contre le froid et la chaleur intenses."

(5) **Les moitiés-réponse de cartes postales internationales peuvent être envoyées au pays d'origine sans port additionnel canadien.**—On rappelle aux maîtres de poste que la règle prévoit le renvoi, au pays d'origine, de la moitié-réponse de la carte postale internationale, sans port additionnel canadien, pourvu qu'elle soit conforme aux stipulations de l'article 314, page 69 du Guide officiel du Service postal canadien.

(6) **Application du timbre à date sur les bons de poste.**—Il est remarqué que sur une quantité considérable de bons de poste, le timbre à date n'est pas appliqué assez distinctement et, dans bien des cas, l'empreinte est absolument illisible. Dans certains cas, ils ne portent aucune empreinte du timbre à date. Comme il est important que les empreintes du timbre à date indiquent clairement les dates auxquelles les bons sont émis et payés, les maîtres de poste, surtout ceux des petits bureaux et (et ils sont les plus en faute), sont priés d'apporter plus de soin à l'application de ce timbre à date. Si le timbre à date, l'encre ou le tampon ne sont pas en bon état, le maître de poste doit demander immédiatement ce dont il a besoin pour y remédier.

(7) **Appliquer distinctement le timbre: "Colis assuré No....." sur les colis assurés.**—On rappelle aux maîtres de poste que les mots: "Colis assuré No. ....." ("Insured parcel No. .....") doivent être timbrés ou écrits du côté de l'adresse d'un colis assuré, et que le numéro donné à ce colis doit être le même que celui du reçu d'assurance.

Il faut aussi qu'un colis assuré soit frappé distinctement du timbre à date pour que le nom du bureau de dépôt et la date se lisent parfaitement.

On attire également l'attention sur le règlement qui exige que les colis à assurer portent une adresse lisible et complète ainsi que le nom et l'adresse de l'envoyeur.

(8) **Indiquer la cause de non-distribution sur les lettres retournées aux envoyeurs.**—On attire l'attention du ministère sur le fait que certains maîtres de poste retournent aux envoyeurs des lettres et autres objets qu'ils n'ont pu livrer, sans porter sur l'enveloppe une mention telle que : "Non réclamé" (not called for), "Refusé" (refused), pour indiquer la cause de non-distriution, et qu'ils oublient de frapper ces objets du timbre à date de leur bureau.

A ce sujet, les maîtres de poste voudront bien remarquer que la cause de non-distribution de tout objet de correspondance; lettre, imprimé, colis, etc., doit être timbrée ou écrite sur le côté-adresse de l'objet avant qu'il soit retourné à l'envoyeur et que cet objet doit, en même temps, être frappé du timbre à date du bureau qui le retourne. (Voir art. 196, page 52, du Guide postal de 1928).

(9) **Maniement spécial des chapeaux de printemps.**—Par suite de la fréquence des envois fragiles contenant pour la plupart des chapeaux de printemps, les maîtres de poste sont priés de traiter avec un soin spécial les envois de cette nature.

Les colis fragiles doivent être bien emballés et porter visiblement la mention "Fragile—Avec soin" indiquée à la main ou au moyen d'une étiquette.

Les colis fragiles doivent être expédiés dans des sacs rouges ou bleus dont on doit avoir une provision sous la main. Même s'il n'y a qu'un colis fragile à expédier, il faut le mettre dans un sac rouge ou bleu.

Tous les employés des Postes sont instamment prévenus de ne pas manier rudement les colis fragiles ou les sacs rouges ou bleus qui en contiennent, ni de les jeter sur le plancher, sur les chariots ou dans les wagons-poste et wagons à bagages, et surtout de ne jamais s'asseoir ou marcher sur des sacs contenant des correspondances.

En entassant ces sacs, lorsqu'on les charge ou les décharge, les sacs rouges ou bleus qui contiennent des objets fragiles doivent être mis sur le dessus.

(10) **Emballer convenablement les bidons de sirop d'érable.**—Les maîtres de poste sont priés d'attirer l'attention du public sur la manière d'emballer les bidons de sirop d'érable.

Chacun de ces bidons doit être mis dans un récipient spécial en bois ou en fort carton ondulé contenant de la sciure de bois, du coton ou autre matière spongieuse en quantité suffisante pour absorber le liquide dans le cas où le bidon de sirop s'ouvrirait. Le meilleur mode d'envoi est de se procurer un récipient avec couvercle qui se visse sur une rondelle de liège ou de caoutchouc afin de le rendre étanche; tout écoulement est ainsi empêché. Les colis de cette nature doivent aussi porter la mention "Fragile—Avec soin". Voir les articles 134 et 135 page 30 du Guide postal de 1928.

(11) Similitude de noms des bureaux de poste.—L'attention des maîtres de poste et des commis ambulants est attirée sur la similitude des noms des bureaux suivants:—

Oatfield, Manitoba	Chatfield, Manitoba	Chatfield, Minnedosa
Cannington, Ontario	Cannifton, Ontario	
Mulga, Alberta	Mulga, Alabama.	

Prière de prendre des précautions pour éviter de fausses directions en manipulant les correspondances pour ces bureaux.

(12) Colis non livrés originaires des pays étrangers—Autre manière de procéder.—Les maîtres de poste sont informés que la période de délai règlementaire pour les colis originaires de la Grande-Bretagne des pays étrangers, y compris les Etats-Unis, a été étendue de 30 à 60 jours.

Les colis portant une adresse alternative doivent être retenus 30 jours à la disposition du premier destinataire, et 30 jours à la disposition du second destinataire. Les colis qui ne portent aucune adresse alternative, ou demande d'abandon, doivent être retenus 60 jours à la disposition du destinataire.

Les maîtres de poste sont priés de prendre note qu'à l'avenir, les colis reçus par la poste aux colis de tous les pays, sauf les Etats-Unis, qui, pour une raison quelconque, ne peuvent être distribués au bureau de destination au Canada, doivent être envoyés, à l'expiration de la période de délai de 60 jours, au bureau d'échange canadien des colis postaux. Prière de biffer l'article 410, page 87 du Guide postal de 1928.

Les maîtres de poste voudront bien modifier l'article 409, page 86 du Guide postal de 1928 comme suit:—

409. En déposant à la poste un colis adressé en Grande-Bretagne ou à la plupart des autres pays, l'envoyeur peut demander, lors du dépôt, que ce colis en cas d'impossibilité de livraison à l'adresse y indiquée, soit:

(a) traité comme abandonné, ou

Colis ne pouvant être livrés en Grande-Bretagne et autres pays.

(b) offert pour livraison à une seconde adresse au pays de destination.

Nulle autre alternative n'est permise. Si l'envoyeur veut profiter de cette latitude, il doit inscrire sa demande sur le colis de la manière suivante:

Si ce colis ne peut être livré à l'adresse y indiquée, qu'il soit:

(a) traité comme abandonné ou

(b) offert pour livraison à.....

(Biffer l'alternative qui n'est pas demandée.)

Faute d'une indication expresse d'abandon, un colis qui ne peut être livré à la première adresse, ni à la seconde, s'il en porte une, est renvoyé à l'expéditeur à ses frais, sans avis préalable.

En conséquence, les maîtres de poste attireront sur ces conditions l'attention des personnes qui déposent à la poste des colis à destination de la Grande-Bretagne ou des autres pays.

Colis non livrés des pays étrangers (sauf les Etats-Unis).

Les colis des pays étrangers, excepté les Etats-Unis, reçus par la poste aux colis, qui ne peuvent être livrés à la première adresse ni à la seconde, s'ils en ont une, et qui ne portent aucune demande expresse d'abandon, doivent être envoyés, après l'expiration de 60 jours, au bureau d'échange canadien compétent des colis postaux, pour être retournés à l'expéditeur, sans avis préalable et à ses frais.

Un colis portant une seconde adresse, doit être retenu pendant 30 jours, à la disposition du premier destinataire, et durant 30 jours à la disposition du second destinataire, avant d'être traité comme abandonné (s'il porte une indication d'abandon), ou d'être renvoyé au bureau d'échange pour retour à l'expéditeur.

Les colis portant une demande d'abandon doivent être dirigés, à l'expiration de 60 jours, sur la succursale compétente du bureau des rebuts.

Colis non-livrés des Etats-Unis.

Les colis originaires des Etats-Unis qui ne peuvent être livrés à la première adresse ni à la seconde s'ils en portent une, et qui ne portent aucune demande expresse d'abandon, doivent, à l'expiration d'une période de 60 jours, être renvoyés directement à l'envoyeur si son nom et son adresse sont indiqués sur l'enveloppe et s'ils ne le sont pas, ils doivent être envoyés à la succursale compétente du bureau des rebuts.

Un colis portant une seconde adresse doit être retenu pendant 30 jours à la disposition du premier destinataire et pendant 30 jours à la disposition du second destinataire avant d'être traité comme abandonné (s'il porte une indication d'abandon) ou d'être retourné à l'envoyeur.

Les colis portant une demande d'abandon doivent être dirigés à l'expiration de 60 jours sur la succursale compétente du bureau des rebuts.

(13) **Assurance des colis postaux pour les États-Unis.**—Les maîtres de poste doivent se rappeler que les colis peuvent être assurés pour les Etats-Unis mêmes, mais non pas pour leurs possessions. Le terme Etats-Unis proprement dit comprend:

Les Etats-Unis (avec l'Alaska) Hawaii (Iles Sandwich).

Les Iles Vierges des Etats-Unis (St-Thomas, St. John et Ste-Croix), Porto Rico.

On peut assurer des colis pour l'un ou l'autre des ces endroits aux Etats-Unis proprement dit.

Le terme: "Possessions des Etats-Unis" comprend les endroits suivants:

L'Archipel des Philippines, Guam, Tutuila et Manua et quelques autres îles du groupe Samoan, ainsi que la Zone du Canal de Panama et les îles de Perico, Naos, Gulebra et Flamenco situées dans la baie de Panama.

On ne peut assurer un colis pour aucune des possessions susmentionnées et si l'on observe en transit un colis assuré, il faut le retourner avec la mention bien visible "Retourné, assuré contrairement aux instructions", au bureau d'origine, conformément à l'article 144 (e), page 34 du Guide postal de 1928.

(14) **Cuba—Service des colis postaux, par la voie de New-York, supprimé.**—A la demande de l'administration postale de Cuba, le service des colis postaux, par la voie de New-York, a été supprimé. Les colis doivent, jusqu'à nouvel avis, être acheminés par la voie d'Angleterre ou de France, soumis aux taux d'affranchissement suivants:—

Voie d'Angleterre

1 lv.	$ 0.84	5 lvs.	$ 1.68	9 lvs.	$ 2 28
2 lvs.	0 96	6 "	1 80	10 "	2 40
3 "	1 44	7 "	1 92	11 "	2 52
4 "	1 56	8 "	2 16		

Voie de France

1 lv.	$ 0 52	5 lvs.	$ 1 16	9 lvs.	$ 1 64
2 lvs.	0 64	6 "	1 28	10 "	1 76
3 "	0 92	7 "	1 40	11 "	1 88
4 "	1 04	8 "	1 52		

(15) **Assurance des colis postaux pour le Portugal.**—Les maîtres de poste sont informés qu'ils peuvent accepter des colis avec valeur déclarée à destination du Portugal par la voie de l'Angleterre, aux mêmes conditions que ceux qu'ils acceptent pour l'intérieur du Canada, sauf que les droits de 3 et 6 cents ne sont pas applicables au Portugal. Les droits d'assurance sont les suivants:

12 cents si la valeur déclarée ne dépasse pas $50.00
30 cents si la valeur déclarée est au-dessus de $50.00
mais ne dépasse pas $100.00.

(16) **Zanzibar—Service des colis postaux, par voie de la France, supprimé.**—Les maîtres de poste sont avisés qu'à l'avenir les colis postaux pour le Zanzibar doivent être acheminés par la voie d'Angleterre seulement, le service par la voie de France ayant été supprimé.

(17) **Colis postaux pour les pays étrangers—Prière de consulter le tarif revisé.**—Les bureaux d'échange signalent la réception d'un grand nombre de colis insuffisamment affranchis, à destination des pays étrangers, et l'attention des maîtres de poste est attirée sur le tableau du tarif revisé des colis postaux pour les pays étrangers qui est publié dans les suppléments du Guide officiel du Service postal canadien des mois de janvier, avril, juillet et octobre. Ce tableau doit être gardé et consulté chaque fois qu'un colis est accepté pour la transmission par la poste aux pays étrangers.

Un malentendu semble exister concernant le tarif des colis postaux pour l'Irlande et il est à remarquer que les mêmes taux ne sont pas applicables au Nord de l'Irlande et à l'Etat libre d'Irlande. Ci-dessous, une liste des comtés au nord de l'Irlande et de ceux de l'Etat libre d'Irlande.

Comtés du nord de l'Irlande

Antrim Armagh Down Fermanagh Londonderry et Tyrone

Comtés de l'État libre d'Irlande

Carlow	Kildare	Limerick	Queen's County
Cavan	Kilkenny	Longford	(ou Leix)
Clare	King's County	Louth	Roscommon
Cork	(ou Offaly)	Mayo	Sligo
Donegal	Leitrim	Meath	Tipperary
Dublin	Leix	Monaghan	Waterford
Galway	(ou Queen's	Offaly	Westmeath
Kerry	County)	(ou King's County)	Wexford
			Wicklow

(18) **Tarif des colis postaux étrangers.**—Les maîtres de poste trouveront ci-dessous un tableau indiquant le tarif des colis postaux originaires du Canada à destination des autres pays, avec les modifications apportées depuis la publication du Guide de 1928, et qu'ils voudront bien insérer dans leur exemplaire.

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Abyssinie (Adis-Ababa, Diré-Daoua et Harrar seulement)	Angleterre et France	.84	.96	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.34	2.46	2.58	2.70				
	France	.50	.62	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95	2.07	2.68	2.80	2.92	3.04
Açores	Angleterre et Portugal	.96	1.08	1.20	1.56	1.68	1.80	1.92	2.10	2.22	2.34	2.46				
Aden (y compris Kamaran et Périm)	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.48	3.60	3.72	3.84
Afrique Equatoriale française—																
(a) Gabon	Angleterre et France	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
(b) Moyen Congo, Oubangui-Chari et Tchad.	Angleterre et France	.96	1.08	1.86	1.98	2.10	2.22	2.34	2.64	2.76	2.88	3.00	4.32	4.44	4.56	4.68
	France	.56	.68	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	1.89	2.01	2.13	2.25	3.21	3.33	3.45	3.57
Afrique Occidentale Portugaise—																
Angola	Angleterre et Portugal	1.02	1.14	1.26	1.50	1.62	1.74	1.86	2.04	2.16	2.28	2.40				
Guinée	Angleterre et Portugal	.84	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
St-Thomé et Principe	Angleterre et Portugal	.96	1.08	1.20	1.44	1.56	1.68	1.80	1.98	2.10	2.22	2.34				
Afrique Orientale Portugaise	Cape Town	.29	.43	.57	.71	.85	.99	1.13	1.27	1.41	1.55	1.69				
	Angleterre	.72	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52				
Albanie (localités ouvertes au service des colis postaux sont Berat, Bilisht, Delvine, Dures (Durazzo), Elbasan, Fier, Gjinkaster (Argirokastro), Himare, Kavaje, Klisyne, Klos, Kolonje, Konispol, Korce (Coritza), Krue, Krume, Lesh (Alessio), Leskovik, Libhove, Lushnje, Mallakaster, Mied (Vaudejs), Milot, Pazar (Shkoder), Peqin, Permet, Peshkopi, Pogradee, Puke, Qukes, Santi Quaranta (Sarande), Shijak, Shkoder (Scutari), Tepeline, Tirane, Vlone (Valona), Wilson	Angleterre et Italie	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.12	3.24	3.36	3.48
	France et Italie	.46	.58	.86	.98	1.10	1.22	1.34	1.46	1.58	1.70	1.82	2.30	2.42	2.54	2.66
Algérie	France	.26	.38	.59	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.86	1.98	2.10	2.22
	Angleterre et France	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
Allemagne	Angleterre	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Antilles françaises	*Voir* Guadeloupe et Martinique.															
Arabie (Hedjaz et Nedjed et Dépendances)	Angleterre et Egypte	.78	.90	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.28	2.40	2.52	2.64				
Argentine, (République)	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75				
Ascension	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
Australie	Vancouver	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.38	1.20	1.32	1.44				
	San Francisco	.29	.52	.75	.98	1.21	1.44	1.67	1.90	2.13	2.36	2.59				
Autriche	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
	France et Allemagne	.40	.52	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72	2.08	2.20	2.32	2.44
Bahama	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Baléares (Iles)	Angleterre et France	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France	.40	.52	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72				
Barbade	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Belgique	Angleterre	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.24	.36	.52	.64	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.68	1.80	1.92	2.04
Benadir (Voir Somalie italienne).		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Bermudes	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Bismark, Archipel (Voir Nouvelle Guinée—territoire sous mandat.																
Bolivie	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Bornéo du Nord (Etat du).	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
Brésil	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Brunei	Angleterre et Etablissements des Détroits	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
Bulgarie	Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10	2.58	2.70	2.82	2.94
	Angleterre et Hongrie	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58	3.36	3.48	3.60	3.72
	France et Allemagne	.52	.64	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.44	2.56	2.68	2.80
Cameroun—																
(a) Sphère britannique	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
(b) Sphère française	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
Canarie (Iles)	Angleterre	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.80	1.92	2.04	2.16				
Cap Vert, Iles du	Angleterre et Portugal	.84	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
Carolines et Palaos (Iles)	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Ceylan	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.36	3.48	3.60	3.72
Chili	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Chine—																
(a) Bureaux de poste chinois	Vancouver et Shanghaï	.27	.39	.51	.63	.75	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95
(b) Agence britannique (Wei-Hai-Wei)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Chypre	Angleterre et Egypte	.72	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	2.16	2.28	2.40	2.52	3.48	3.60	3.72	3.84
Colombie, (République de)	Jamaïque	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Congo Belge—																
(a) Tous les endroits dans le	Angleterre et Anvers	.78	.90	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
(b) La province de Katanga seulement	Angleterre et Beira	1.20	1.32	1.44	2.40	2.52	2.64	2.76	3.54	3.66	3.78	3.90				
	Angleterre et Cape Town	1.44	1.56	1.68	3.06	3.18	3.30	3.42	4.80	4.92	5.04	5.16				
(c) La province Orientale, et la province de Kantaga seulement	Angleterre et Aden	.96	1.08	1.20	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00				
(d) Haut Uelé et districts voisins (certaines localités seulement	Angleterre et Soudan	.78	.90	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.64	2.76	2.88	3.00				
Corée (Chosen)	Vancouver et Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Corse	Angleterre et France	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	France	.26	.38	.59	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.86	1.98	2.10	2.22
Costa Rica	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Côte d'Ivoire	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
	France	.42	.54	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	2.33	2.45	2.57	2.69
Côte d'Or, (Colonie de la) (Y compris Ashanti, le Togoland britannique et les territoires du Nord)	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.12	3.24	3.36	3.48
Côte française des Somalis	Angleterre et France	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.92	2.04	2.16	2.28	3.00	3.12	3.24	3.36
	France	.38	.50	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	2.18	2.30	2.42	.254
Crête (Voir Grèce).																
Cuba	Angleterre	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52				
	France	.52	.64	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88				
Dahomey	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
	France	.42	.54	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	2.33	2.45	2.57	2.69
Danemark (Y compris le Groënland)	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.31	.37	.43	.63	.69	.75	.81	.87	.93	.99	1.65	1.44	1.50	1.56	1.62
Dantzig (Ville libre et territoire de)	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.94	3.06	3.18	3.30
	France et Allemagne	.41	.53	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.21	2.33	2.45	2.57
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Dominicaine (Républi-que)	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Egypte	Angleterre	.66	.78	.90	1.20	1.32	1.44	1.56	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.45	.57	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83				
Equateur	Jamaïque	.53	.81	1.09	1.37	1.65	1.93	2.21	2.49	2.77	3.05	3.33	3.61	3 89	4.17	4.45
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2 47	2.66	2.85
Erythrée	Angleterre et Italie	.96	1.08	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.34	2.46	2.58	2.70	3.72	3.84	3.96	4.08
	France et Italie	.61	.73	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85	1.97	2.09	2.79	2.91	3.03	3.15
Espagne	Angleterre et France	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.35	.47	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
Pour Baléares (Iles), Voir entrée spéciale).																
Estonie	Angleterre	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
Etablissement des Détroits	Angleterre et Suez	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
Etablissements Français de l'Océanie—	France et Panama	.48	.60	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88	2.00				
(*a*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour n'excède pas 4 pieds	Vancouver et Australie	.56	.64	.72	1.12	1.20	1.28	1.36	1.84	1.92	2.00	2.08				
	Angleterre et Nouvelle-Zélande	.96	1.08	1.20	1.62	1.74	1.86	1.98	2.58	2.70	2.82	2.94				
(*b*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour excède 4 pieds mais non pas 6 pieds	Angleterre et Nouvelle Zélande	1.38	1.50	1.62	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42				
***Etats Unis d'Amérique**	Service direct	.14	.28	.42	.56	.70	.84	.98	1.12	1.26	1.40	1.54	1.68	1.82	1.96	2.10
Falkland, (Iles)	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
Féroé, (Iles)	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
Fidji, (Iles)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Finlande (Suomi)	Angleterre	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
Fiume. Voir Italie.																
France (y compris le Monaco). Pour la Corse, voir entrée spéciale	Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.58	2.70	2.82	2.94
	Par paquebot direct	.24	.36	.56	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Gambie	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.06	3.18	3.30	3.42
Géorgie Méridionale (Dépendance des Iles Falkland)	Angleterre et les Iles Falkland	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
Gibraltar	Angleterre	.48	.60	.72	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	3.00	3.12	3.24	3.36
Gilbert et Ellice (Iles)	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Grande-Bretagne (y compris le nord de l'Irlande)	Par paquebot direct	.24	.42	.60	.78	.96	1.14	1.32	1.50	1.68	1.86	2.04	2.44	2.56	2.68	2.80
Grèce (y compris Corfou et le Crète)																
I. Tous les endroits (a)	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.88	3.00	3.12	3.24
" (b)	Angleterre et France	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52	3.30	3.42	3.54	3.66
" (c)	France	.55	.67	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.42	2.54	2.66	2.78
II. (Corfou seulement)	Angleterre et Italie	1.02	1.14	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.28	2.40	2.52	2.64	3.48	3.60	3.72	3.84
Grenade	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guadeloupe, Antilles françaises	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Guatémala	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guinée française	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.26	2.38	2.50	2.62
Guyane britannique	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guyane française	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Guyane hollandaise	Guyane britannique	.32	.40	.48	.68	.76	.84	.92	1.12	1.20	1.28	1.36				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Haïti	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

*Le maximum de la taxe d'un colis jusqu'au poids de 8 onces ne doit pas excéder un cent par once.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Hollande	Angleterre	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Honduras, République de	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Honduras britannique	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Hong-Kong	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Hongrie	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42
	France et Allemagne	.42	.54	.86	.98	1.10	1.22	1.34	1.46	1.58	1.70	1.82	2.34	2.46	2.58	2.70
Iles sous le Vent (Antigoa, Dominique, Montserrat, Nevis, St-Christophe, Tortola)	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Inde	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.48	3.60	3.72	3.84
	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.98	1.06	1.14	1.22	1.64	1.72	1.80	1.88				
Inde portugaise	Angleterre	.78	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	2.40	2.52	2.64	2.76				
Indes occidentales néerlandaises	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Indes orientales néerlandaises	Angleterre et Singapour	1.08	1.20	1.32	1.68	1.80	1.92	2.04	2.34	2.46	2.58	2.70				
	Vancouver et Hong-Kong	.68	.76	.96	1.04	1.12	1.20	1.28	1.36	1.44	1.52	1.60				
Indo-Chine française— (*a*) Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos et Tonkin (sauf les bureaux ci-après)	Angleterre et Singapour	.84	.96	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88	4.02	4.14	4.26	4.38
	France	.59	.71	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95	2.07	2.75	2.87	2.99	3.11
(*b*) Banméthuot, Cuarao, Hatan, Hoixuan, Kontum, Laobao (Annam); Attopeu, Kamtongiai, Saravane, Veunesai (Cambodge) Bannamone, Houeisai Kengkok, Mahassay, Muongbouneua, Muongbountay, Muonghoum-Xienghoung, Muonggouneua, Moungoutay Muongkhoua, Muongluong-Namtha, Muongngoi, Muongsen, Muongphalane, Muongsai, Muongsin, Nakai, Napé, Phongsaly, Phontiou, Samnua, Tchépone, Vienpoukha, Xiengkhouang, (Laos indochinois) Baolac, Bannamcoum Changpoung, Dienbienphu, Dongvan, Laichau, Phobank, Quanba, Sonla, Vanyen (Tonkin)	France	.69	.81	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.05	2.17	2.85	2.97	3.09	3.21
Iraq (Mésopotamie) y compris Koweit (Koweit)	Angleterre	.90	1.02	1.14	1.62	1.74	1.86	1.98	2.40	2.52	2.64	2.76				
Irlande (Etat libre d')	Angleterre et service spécial automobile	1.44	1.56	1.68	2.46	2.58	2.70	2.82	3.60	3.72	3.84	3.96	6.48	6.60	6.72	6.84
Islande	Angleterre	.44	.62	.80	.98	1.16	1.34	1.52	1.70	1.88	2.06	2.24	....	....	....	....
	Par paquebot direct	.32	.44	.56	.80	.92	1.04	1.16	1.38	1.50	1.62	1.74				
	Angleterre	.66	.78	.90	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28	2.88	3.00	3.12	3.24
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 livl	13 liv.	14 liv.	15 liv

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv	11 . lif.	112 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Italie	Angleterre et France...	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
(Y compris Fiume et la République de Saint-Marin).	France	.35	.47	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	2.03	2.15	2.27	2.39
	Par paquebot direct....	.37	.49	.61	.73	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	2.03	2.15	2.27	2.39
Jamaïque	Par paquebot direct....	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Japon	Vancouver	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(Y compris Formose et Sakhaline japonaise).																
Kenya et Uganda	Angleterre	.78	.90	1.02	1.56	1.68	1.80	1.92	2.46	2.58	2.70	2.82	3.96	4.08	4.20	4.32
Labrador *voir* **Terre-Neuve.**																
Latvie	Angleterre	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
	France	.39	.51	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	2.32	2.44	2.56	2.68
Lettonie—*Voir* Latvie.																
Libéria	Angleterre	.90	1.02	1.14	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46				
	France et Allemagne...	.57	.69	1.01	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85	1.97	2.55	2.67	2.79	2.91
Libye	Angleterre, France et Italie	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
(Tripolitaine et Cyrénaïque).	France et Italie	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	2.39	2.51	2.63	2.75
	France et Tunisie	.54	.66	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	1.99	2.61	2.73	2.85	2.97
Lithuanie	Angleterre	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
	France et Allemagne...	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	2.39	2.51	2.63	2.75
Luxembourg, Grand Duché de	Angleterre et Belgique.	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.62	1.74	1.86	1.98	2.40	2.52	2.64	2.76
	France	.22	.34	.54	.66	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10
Macao, Chine	Vancouver et Hong-Kong	.38	.46	.54	.72	.80	.88	.96	1.14	1.22	1.30	1.38				
Madagascar et dépendances.	Angleterre et France...	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
	France	.44	.56	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72	1.84	2.38	2.50	2.62	2.74
Madère	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28				
Malaisie (Etats fédérés et non-fédérés).	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
Malte	Angleterre	.42	.54	.66	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10	2.88	3.00	3.12	3.24
Mariannes, Iles—																
(*a*) Excepté Guam....	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(*b*) Guam	Même que pour les Etats Unis															
Maroc—																
(a) Tanger	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	3.18	3.30	3.42	3.54
(b) Zone française—																
(1) Bureaux chérifiens dans la zone française, Agadir, etc.	Angleterre et France....	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
(2) Agences britanniques dans la zone française, Casablanca, etc.	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.10	2.22	2.34	2.46	3.36	3.48	3.60	3.72
(c) Zone espagnole—																
(1) Bureaux espagnols à Alcazarquivir, Arcila, Ceuta, Melilla, Monte Arruit, Nador, Rincon de Medik, Rio Martin, Segangan et Zeluan.	Angleterre, France et Espagne.	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
(2) Agences britanniques à Larache et Tétuan seulement.	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.10	2.22	2.34	2.46				
Marshall (Iles)—																
(a) excepté Ile Nauru...	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(b) Ile Nauru	Vancouver et Australie..	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Martinique, Antilles françaises	Angleterre et France...	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42
	France	.39	.51	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	2.23	2.35	2.47	2.59
Maurice (Ile) (y compris Rodriguez)	Angleterre	.60	.72	.84	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52	3.06	3.18	3.30	3.42
	Angleterre et France...	.84	.36	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.28	2.40	2.52	2.64	3.36	3.48	3.60	3.72
	France	.50	.62	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.51	2.63	2.75	2.87
Mauritanie	Angleterre et France...	.72	.84	1.34	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.18	3.30	3.42	3.54
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.26	2.38	2.50	2.62
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Mémel, (Territoire de) (voir Lithuanie)—																
Mexique	Etats-Unis	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Nicaragua	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Niger	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
Nigéria	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
Norvège	Angleterre	.60	.72	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.94	3.06	3.18	3.30
	Par paquebot direct	.32	.44	.56	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
Nouvelle Calédonie	Vancouver et Australie	.48	.56	.64	1.02	1.10	1.18	1.26	1.64	1.72	1.80	1.88				
Nouvelle Guinée (voir Indes orientales, néerlandaises, Nouvelle-Guinée—territoire sous mandat, et Papouasie.																
Nouvelle Guinée (Territoire sous mandat). (comprend la Nouvelle Guinée autrefois allemande, l'Archipel Bismark (Nouvelle Bretagne, Nouvelle Irlande, Nouveau Hanovre, Iles de l'Amirauté) et Buka et Bougainville (Iles Salomon).	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Nouvelles-Hébrides	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Nouvelle-Zélande	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	San Francisco	.23	.46	.69	.92	1.15	1.38	1.61	1.84	2.07	2.30	2.53	2.76	2.99	3.22	3.45
Nyasaland (Protect. du)	Angleterre	.96	1.08	1.20	1.86	1.98	2.10	2.22	2.70	2.82	2.94	3.06	3.84	3.96	4.08	4.20
Océanie, (Etablissements français de l',) voir Etablissements, etc.																
Palestine	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34	3.36	3.48	3.60	3.72
Panama, (Répub. de)	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Panama, (Zone du canal de), est un territoire des Etats-Unis et les objets de correspondance sont sujets au même tarif que ceux des Etats-Unis.																
Papouasie (Nouvelle Guinée britannique)	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Paraguay	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Pérou	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	3.50	3.75
Perse	Angleterre	.78	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	2.40	2.52	2.64	2.76				
	Angleterre et service spécial automobile	1.44	1.56	1.68	2.52	2.64	2.76	2.88	3.72	3.84	3.96	4.08				
Philippines, (Iles)	Vancouver / Etats-Unis	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20	2.40	2.60	2.80	3.00
Pitcairn (Ile)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.68	1.80	1.92	2.04				
Pologne	Angleterre et Dantzig	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.70	2.82	2.94	3.06
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Portugal	Angleterre	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France	.42	.54	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79				
	France et Espagne	.41	.53	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
Réunion	Angleterre et France	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
	France	.46	.58	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88	2.45	2.57	2.69	2.81
Rhode (Mer Egée)	Angleterre et Italie	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
Roumanie	Angleterre, Allemagne et Tchécoslovaquie	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.12	3.24	3.36	3.48
	France, Allemagne et Tchécoslovaquie	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	2.39	2.51	2.63	2.75
Russie d'Europe (Union des Républiques Soviétistes Socialistes).	Angleterre et Latvie	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40				
	France, Allemagne et Pologne	.70	.82	1.06	1.18	1.30	1.42	1.54	1.66	1.78	1.90	2.02				
Russie d'Asie	Angleterre et Latvie	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	2.46	2.58	2.70	2.82				
	France, Allemagne et Pologne	1.10	1.22	1.46	1.58	1.70	1.82	1.94	2.06	2.18	2.30	2.42				
Ste-Hélène	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Ste-Lucie	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
St-Pierre et Miquelon	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
St-Vincent (Antilles)	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	1.47	2.66	2.85
Salomon (Iles) (Pour Bougainville et Buka, voir Nouvelle Guinée, terr. sous mandat)	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Salvador	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	3.50	3.75
Samoa (Iles Savaii et Opolu (Apia)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.20	.32	.44	.56	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.38	1.48	1.58	1.68	1.78
Sarawak	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
Sarre, territoire de	Angleterre et France	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.58	2.70	2.82	2.94
Sénégal, Soudan français et Haute-Volta	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.26	2.38	2.50	2.62
Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des)	Angleterre et Autriche	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.94	3.06	3.18	3.30
	France et Suisse	.41	.53	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79	2.32	2.44	2.56	2.68
Seychelles	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.84	3.96	4.08	4.20
Siam	Angleterre	.96	1.08	1.20	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70	3.60	3.72	3.84	3.96
	Vancouver et Hong-Kong	.58	.66	.74	.97	1.05	1.13	1.21	1.44	1.52	1.60	1.68				
Sierre Leone	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.12	3.24	3.36	3.48
Somaliland britannique	Angleterre et Aden	.54	.66	.78	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.30	3.42	3.54	3.66
Somalie italienne (Benadir) (y compris le Trans-Jubaland, Kismayu seulement)	Angleterre et Italie	1.02	1.14	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	2.46	2.58	2.70	2.82	3.84	3.96	4.08	4.20
Soudan (anglo-égyptien)	Angleterre	.78	.90	1.02	1.38	1.50	1.62	1.74	2.04	2.16	2.28	2.40				
Sud-Africain britannique—																
I. Union de l'Afrique du Sud (Provinces du Cap de Bonne Espérance, Natal (y compris Zoulouland et l'Amatongaland), Etat libre d'Orange et Transvaal.	Par paquebot direct	.18	.36	.54	.72	.90	1.08	1.26	1.44	1.62	1.80	1.98				
	Anglet. et Cape Town	.30	.60	.90	1.20	1.50	1.80	2.10	2.40	2.70	3.00	3.30				
II. **Basutoland**	Angleterre et Cape Town	.30	.60	.90	1.20	1.50	1.80	2.10	2.40	2.70	3.00	3.30				
III. **Swaziland**	Angleterre et Cape Town	.30	.60	.90	1.20	1.50	1.80	2.10	2.40	2.70	3.00	3.30				
IV. **Béchuanaland**—																
(a) Le Béchuanaland anglais fait partie de l'Union de l'Afrique du Sud	Angleterre et Cape Town	·30	·60	·90	1·20	1·50	1·80	2·10	2·40	2·70	3·00	3·30				
(b) Protectorat du Béchuanaland	Cape Town	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
	Anglet et Cape Town	.36	.72	1.08	1.44	1.80	2.16	2.52	2.88	3.24	3.60	3.96				
V. **Afrique sud-ouest**	Anglet. et Cape Town	.36	.72	1.08	1.44	1.80	2.16	2.52	2.88	3.24	3.60	3.96				
	Cape Town	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
VI. **Rhodésia**—																
(a) Rhodésia mériod	Cape Town	.28	.56	.84	1.12	1.40	1.68	1.96	2.24	2.52	2.80	3.08				
	Anglet. et Cape Town	.44	.88	1.32	1.76	2.20	2.64	3.08	3.52	3.96	4.40	4.84				
	Angleterre et Beira	.96	1.08	1.20	1.80	1.92	2.04	2.16	2.64	2.76	2.88	3.00				
(b) Rhodésia septentrionale.	Cape Town	.36	.72	1.08	1.44	1.80	2.16	2.52	2.88	3.24	3.60	3.96				
	Anglet. et Cape Town	.52	1.04	1.56	2.08	2.60	3.12	3.64	4.16	4.68	5.20	5.72				
	Angleterre et Beira	1.08	1.20	1.32	2.04	2.16	2.28	2.40	3.24	3.36	3.48	3.60				
Suède	Angleterre	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	2.88	3.00	3.12	3.24
Suisse (y compris Liechtenstein)	Par paquebot direct	.28	.34	.40	.62	.68	.74	.80	1.02	1.08	1.14	1.20	1.53	1.59	1.65	1.71
	Angleterre et France	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10	2.70	2.82	2.94	3.06
Suomi (**Finlande**) Voir Finlande.	France	.26	.38	.64	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.92	2.04	2.16	2.28
Syrie (Etat de la Syrie, République Libanaise, et l'Etat des Alaouites)	Angleterre et Egypte	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46	3.42	3.54	3.66	3.78
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—fin

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Tanganyika, (Territoire de)																
(a) Région du Lac Victoria	Angleterre et Kenya	1.02	1.14	1.26	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36	4.74	4.86	4.98	5.10
(b) Dar-es-Salaam et autres endroits qui ne sont pas compris dans (a)	Angleterre	.78	.90	1.02	1.56	1.68	1.80	1.92	2.46	2.58	2.70	2.82	3.96	4.08	4.20	4.32
Tchécoslovaquie	Anglet. et Allemagne	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	France et Allemagne	.30	.42	.66	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.98	2.10	2.22	2.34
Terre-Neuve (y compris le Labrador)	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
Timor Portugais	Angleterre et Etablissements des Détroits	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70				
Togoland—																
(a) Le Togoland britannique (voir Côte d'Or, Colonie de la).																
(b) Le Togoland Français	Angleterre et France	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
Tonga (Iles des Amis)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.40	.48	.56	.72	.80	.88	.96	1.12	1.20	1.28	1.36				
Tortola (voir Iles sous le Vent).																
Trans-Jourdanie	Angleterre	.84	.96	1.08	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46				
Trinité et Tabago	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Tunisie	Angleterre et France	.78	.90	1.26	1.38	1.53	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42
	France	.42	.54	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79	2.25	2.37	2.49	2.61
Turques et Caïques, Iles	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Turquie—																
	Angleterre	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
Turquie d'Europe	Angleterre, Suisse et Constance	1.02	1.14	1.68	1.80	1.92	2.04	2.16	2.40	2.52	2.64	2.76	3.84	3.96	4.08	4.20
	Angleterre et Marseilles	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.18	3.30	3.42	3.54
	France	.45	.57	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	2.32	2.44	2.56	2.68
	Angleterre	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
Turquie d'Asie	Angleterre, Suisse et Constance	1.14	1.26	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.52	2.64	2.76	2.88				
	Angleterre et Marseilles	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58	3.30	3.42	3.54	3.66
	France	.55	.67	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.42	2.54	2.66	2.78
Uruguay	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Venezuela	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Vierges britanniques (Iles) (voir Iles sous le Vent).																
Vierges, Iles des Etats-Unis (St-Thomas, St. John et Ste-Croix), même que pour les Etats-Unis.																
Zanzibar	Angleterre	.66	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	2.28	2.40	2.52	2.64	3.78	3.90	4.02	4.14
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

(19) **Loteries:—**
Mr. J. Weisbjerg, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K, Danemark.
Mr. Harry Reidl, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K, Danemark.
Messrs. Wolter & Co., Postbox 115, Copenhague K, Danemark.
Ajouter ces adresses à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery".

(20) **Loteries:—**
C. Berner, Triesenberg, F.L., Rheintal, Suisse.
Colonial Mercantile Agency, Ebenholz, F.L., via Buchs, (St. G.) Suisse.
Fidelity Finance Corporation, Schaan Arlberg Route, par voie de la Suisse.
United Travel Service, P.O. Box 31, Flushing, Hollande.

Ajouter à la liste relative aux "R. J. Duggan's Sweepstakes", les adresses ci-dessus.

RENSEIGNEMENTS SUR LES BUREAUX DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 = Franc	25	00
Norvège	$1 00 = Kroner	3	70
Suède	$1 00 = Kroner	3	65
Danemark	$1 00 = Kroner	3	70
Hollande	$1 00 = Florins	2	45
Suisse	$1 00 = Francs	5	10
Belgique	$1 00 = Belgas	7	10
Allemagne	$1 00 = Marks	4	16
Royaume-Uni	*$4 90 = £1.0.0		
Etat libre d'Irlande	*$4 90 = £1.0.0		
Australie, Fidji et Afrique du Sud.	*$4 90 = £1.0.0		
Nouvelle-Zélande	*$4 90 = £1.0.0		

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion voir le Supplément de janvier 1928.

AVIS

REPRISE DU SERVICE DES MANDATS DE POSTE AVEC LA SYRIE.

Les maîtres de poste sont informés que le service des mandats avec la Syrie a été repris et qu'ils peuvent émettre des mandats payables à la Syrie. Les mandats seront certifiés pour la Syrie par l'intermédiaire de l'administration postale britannique. Les maîtres de poste trouveront à la page 210 de la liste britannique des bureaux de mandats des pays étrangers la nomenclature des bureaux de mandats de la Syrie.

Outre la déduction ordinaire que fait la Grande-Bretagne pour le service intermédiaire, il y a encore une autre déduction d'un demi pour cent sur chaque mandat émis par l'administration postale française qui fait ce service pour la Grande-Bretagne.

Le mandat et son coupon doivent être envoyés au bureau d'échange des mandats, dans l'enveloppe M.O. n° 9 P.M. avec l'avis y relatif et la formule n° 1 P.M. et le service est "Via Angleterre".

Faire un avis pour chaque mandat

Lorsque l'envoyeur achète plusieurs mandats de plus de cent dollars ($100.00), au nom du même destinataire, tirés sur les pays auxquels on envoie au bureau d'échange le mandat et la formule M.O. n° 1 P.M., en même temps que l'avis (soit, la Belgique, l'Italie, Tchecoslavaquie), certains maîtres de poste n'envoient qu'un seul avis au lieu d'émettre un avis séparé pour chaque mandat. Il résulte de ces irrégularités que le bureau central à Ottawa est obligé d'établir les avis pour éviter du retard et de se mettre en correspondance avec les maîtres de poste en faute.

Les maîtres de poste sont priés d'en prendre note pour leur gouverne.

Le montant en «cents» doit être exprimé distinctement sur le mandat

On attire l'attention des maîtres de poste et des employés chargés de l'émission des mandats, sur l'importance d'exprimer distinctement le montant en cents sur le mandat.

Comme le montant en cents n'est pas inscrit en mots sur le mandat, il est absolument essentiel que les chiffres soient distincts et formés avec soin pour qu'il n'y ait aucune difficulté à savoir quel est le montant qu'on a voulu exprimer.

Quand un mandat est tiré pour une somme entière de dollars, l'espace réservé au montant en cents doit être rempli au moyen de deux lignes tirées horizontalement, ainsi «=», ayant soin de ne pas les joindre ainsi, «=» afin qu'elles ne soient pas prises pour le chiffre «2». Sous aucun prétexte, l'espace réservé aux cents ne doit être rempli par des lignes diagonales, ainsi «//», car ces lignes peuvent être prises pour le nombre «onze».

Les chiffres «00» indiquant soit «pas de dollars», soit «pas de cents», ne doivent pas être employés et on doit toujours se servir des lignes horizontales à cette fin.

Article 39 du livre d'instructions

Les maîtres de poste sont priés de modifier l'article 39 du Livre d'instructions aux maîtres de poste, en y ajoutant ce qui suit: «Les lettres «A. P.» doivent être inscrites sur le bordereau des mandats en regard du montant de la commission.»

Défense d'émettre des mandats de poste

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

Mr. Kai Berggreen, Norrebrogade, case poste 519, Copenhague N, Danemark.

MM. Wolter & Co., case postale 115, Copenhague K, Denamark.

C. Berner, Triesenberg, F.L., Rheintal, Suisse.

Colonial Mercantile Agency, Ebenholz, F.L., via Buchs, (St. G), Suisse.

Fidelity Finance Corporation, Schaan Arlberg Route, via Suisse.

Mr. Harry Reidl, Kronprinsensgade 12, case postale 140, Copenhague K., Danemark.

*Mr. H. Stockil, Tropical Intelligence Bureau, 812 rue Robson, Vancouver, C.-B.

United Travel Service, case postale 31, Flushing, Hollande.

Mr. J. Weisbjerg, Kronprinsensgade 12, case postale 140, Copenhague K. Danemark.

*Ne pas émettre de bons de poste payables au destinataire.

Vol de formules de mandats de poste

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Aberdeen, Idaho.....Nos 52155 à 52200, inclusivement.
New York (Station 124) N.Y.Nos 38745 à 38760, inclusivement.
Whiteville, La.....Nos 24884 à 25000, inclusivement.
Whittaker, Mich.....Nos 27545 à 27600, inclusivement.
Risco, Mo.....Nos 27636 à 27800, inclusivement.
Glover, Okla.....Nos 9804 à 10000, inclusivement.
Eagle Point, Oreg.....Nos 39801 à 40000, inclusivement.
Stayton, Oregon.....Nos 66985 à 67000, inclusivement.

Formules de mandats volées qui ont été retrouvées

Moro, Ill.....Nos 17601 à 18000, inclusivement.
Welty, Okla.....Nos 29619 à 30000, inclusivement.

Changements dans la liste des bureaux de mandats

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
6566	M.J.	Flintoft, Sask.
x816	St. J.	Mooss Glen, N.-B.
4305	O.	Schutt, Ont.
4377	O.	Snow Road Station, Ont.
6800	S.	Isham, Sask.
7557	S.	Saskatoon, (Sub-office n° 7), Sask., (rouvert).
5728	W.	South Junction, Man.
8335	S.	Dowling, Alberta.
8983	C.	Winfield, Alberta.
9507	Van.	New Westminster (Sub-office n° 7) C.-B.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Fort William (Fort William West) Ont.	Fort William (West Fort William Sub-office Ont.)	2949
Little River East, P.Q.	Petite Rivière Est, P.Q.	0996
Setting Lake, Man.	Wabowden, Man.	5817

BUREAUX FERMÉS

Newcastle Mine, Alberta.
Parry Harbour, Ont.
St. Amour, Ont.
Warwick, Alberta.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Beaverlodge, Alberta.

NOUVELLE-ZÉLANDE

BUREAUX OUVERTS

Athol, Invercargill
Te Kawa, Hamilton.

BUREAUX FERMÉS

Matawhero, Gisborne.
Taoroa, Wanganui.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Boylston, Ala.
Bickham, Ark.
Kingon Springs, Ark.
Darfork, Ky.
Zerbe, Pa.
Winterquarters, Utah (rouvert).
East Rainelle, W. Wa.
Williams River, W. Wa.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Underdahl, Mont.	Salem, Mont.
Morrissey, Utah.	Sulphurdale, Utah.
Gapmills, W. Wa.	Gap Mills, W. Wa.

BUREAUX FERMÉS

Cyril, Ala.
Blue Ball, Ark.
Elliott, Ark.
Arno, Calif.
Lone Oak, Colo.
Willow Gulch, Colo.
Capps, Fla.
Columbia, Fla.
Otterville, Ill.
Rentchler, Ill.
Judd, Iowa.
South Corvin, Ky.
Hazelwood, La.
Oretta, La.
Uneedus, La.
Clifton, Maine.
Lowry, Md.
Garland, Minn.
Waldeck, Minn.
Bewelcome, Miss.
Axtell, Mont.
Elizabeth, Neb.
Mount Ivy, N.Y.
Croatan, N.C.
Jerry, N.C.
Olds, N.C.
Sands, N.C.
Deunquat, Ohio.
Poston, Ohio.
Arrow, Pa.
Tamanend, Pa.
Voganville, Pa.
West Hanover, Pa.
Youngdale, Pa.
Dirt Lodge, S.D.
Corona, Tenn.
Hoop, Tenn.
Sedalia, Tenn.
Monkstown, Texas.
Nuecestown, Texas.
Weser, Texas.
Ocean Mine, W. Va.
Vanetta, W. Va.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

MAI 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN POUR MAI 1928.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE—

1. Heure d'été.
2. Yukon. Service postal d'été.
3. Ouverture d'un bureau des rebuts, district de Québec.
4. Envoyer à l'administrateur de district les colis trouvés sans contenu.
5. Timbrer convenablement les étiquettes des sacs.
6. Montres à bon marché ou autres articles de bijouterie valant au plus $5.00.
7. Oblitération des timbres-poste apposés sur les colis.
8. Similitude de noms de bureaux de poste.
9. Correspondance adressée à Bellevue—Hillcrest, Alberta.
10. Service d'appareil à recueillir le dépêches.
11. Afghanistan—Entrée dans l'Union postale.
12. Taxe des lettres et cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada.
13. République Argentine—Reprise du service direct des colis postaux.
14. Correspondance adressée à la Syrie et à la République du Liban.
15. Colis postaux par la voie d'Angleterre—Limite de poids 15 livres.
16. Russie d'Europe et Russie d'Asie—Colis postaux.
17. Modifications. Guide postal de 1928.
18. Maniement spécial des chapeaux de printemps.
19. Renseignements sur les courses.—Jim Bundy, 4607 Greenmount Ave., Baltimore, Md.
20. Loteries.—Mr. Arthur Orno, Kobmagergade, 33 case 30, Copenhague K., Danemark, Mr. H. Wiitanen, Kronprinsensgade 12, case 140, Copenhague K., Danemark.
21. Loterie.—Expedetionen, Fredsgatan 12, Stockholm 16, Suède.
22. Loterie.—Inclusive Travel Co., Schreibbure Hauptbahnhof, Munich, Allemagne.
23. Loterie.—A. Baugmartner, Schaan, Arlberg, via Suisse.
24. Loterie.—The Manager, Hungarian Bank Association Limited, 27, Terez-Korut, Budapest, Hongrie.
25. Loterie.—J. Geser, Triesenberg, Buchs, (St. G.), via Suisse.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE—

Change étranger.
Défense d'émettre des mandats de poste.
Mandats de poste volés.
Changements dans la liste des bureaux de mandats.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Afghanistan—Entrée dans l'Union postale—MAI.
Argentine (République)—Reprise du service direct des colis postaux—MAI.
Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER.
Autriche—Assurance des colis postaux—JANVIER.
Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER.
Colis non livrés originaires des pays autres que la Grande-Bretagne—Autre manière de procéder—AVRIL
Colombie—Limite de poids des colis postaux—FÉVRIER.
Cuba—Suppression du service des colis postaux par voie de New-York—AVRIL.
Division du Personnel et de la Publicité—MARS.
Envoyer à l'Ad. de district les colis trouvés sans contenue—MAI.
Les paquets de la 3ième classe peuvent être cachetés (voir n° 6)—MARS.
L'heure d'été—MAI.
Martinique—Colis postaux—JANVIER.
Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.
Modifications—Guide postal 1928—MARS.
North Battleford, Sask.—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.
Ouverture d'un bureau des rebuts, district de Québec—MAI.
Portugal—Assurance des colis postaux pour le—AVRIL.
Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett), Slate Lake et Long Lake (bureau de Wahdope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.
Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon) et Cold Lake (Mine Sherritt-Gordon)—JANVIER
Poste aérienne—Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin—FÉVRIER.
Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FÉVRIER.
Poste aérienne—Service pour Favourable Lake, Ont.—AVRIL.
Poussins d'un jour—Transmission des—AVRIL.
Russie d'Europe et Russie d'Asie—Colis postaux—MAI.
Syrie et République du Liban—Correspondance adressée à la—MAI.
Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER.
Zanzibar—Service des colis postaux pour le—AVRIL.
Yukon—Service postal d'été—MAI.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUSQU'À

MAI 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE ET TERRITOIRE	TITULAIRE
Chigwell (rouvert le 1er avril)	C.....	N.E. Sec. 33, Tp. 40, R. 25, O. 4e M.	Wetaskiwin.....**Alta.**	H. M. Illsley.
Elsona (1er avril).....	V.....	.....	New Westminster..**C.B.**	Walter Burton.
Gillam (1er avril).....	S.....	Non arpenté.....	Nelson.....**Man.**	R. D. McLeod.
Indian Cove (10 avril).....	Q.....	Cap des Rosiers.....	Gaspé.....**P.Q.**	Mme F. P. Bichard.
Kirkwood (rouvert 1er avril)	H.....	.....	Inverness.....**N-E.**	Hugh Campbell.
Lac au Saumon Ouest (10 avril).	Q.....	Humqui.....	Matane.....**P.Q.**	Napoléon Gagné.
Matalik (16 avril).....	Q.....	Matalik.....	Matane.....**P.Q.**	Ludger Dufour.
Montréal sub-office n° 13 (5 avril).	M.....	832 boulevard Gouin est.	Maisonneuve.....**P.Q.**	André Larocque.
Montréal sub-office n° 14 (10 avril).	M.....	166 boulevard Monkland.	Mont Royal.....**P.Q.**	Hyman Neamtan.
Québec, Limoilou (2 avril)..	Q.....	Chemin de la Carnardière.	Québec est.....**P.Q.**	
Rastad (rouvert 1er avril)...	M.J.....	N.E. Sec. 32, Tp. 17, R. 24, O. 3e m.	Maple Creek.....**Sask.**	George Frey.
St. Philémon Sud (3 avril)...	Q.....	St. Philémon.....	Bellechasse.....**P.Q.**	Edmond Maheux.
St. Placide de Charlevoix (10 avril).	Q.....	St-Placide.....	Charlevoix-Saguenay, **P.Q.**	Horace Tremblay.
Ste-Thérèse de Gaspé (1er avril).	Q.....	Percé.....	Gaspé.....**P.Q.**	Stanislas Lelièvre.
Toronto sub-office n° 75 (29 mars).	T.....	2 Chemin Scarlett..	York West.....**Ont.**	R. O. Meads
Toronto sub-office n° 96 (10 avril).	T.....	2662 rue Yonge.....	Toronto Northeast **Ont.**	Mme J. M. King (intérimaire).
Vancouver sub-office n° 31 (4 avril).	V.....	1796 rue Renfrew....	Vancouver-Burrard **C.B.**	Harry Bennett.
Wabos (23 avril).....	N.B....	Shields.....	Algoma ouest.....**Ont.**	Kalle Autio.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX BUREAUX DÉJÀ ÉTABLIS

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

Archie	Battleford nord, Sask	en Paradise Hill.
Finch's Corners	York sud, Ont	en Northmount.
North Wakefield	Wright, P.Q	en Alcove.
Paradise Hill	Battleford nord, Sask	en Sandall.

BUREAUX FERMÉS

	Bifrost	Selkirk, Man	
(b)	Big Woody	Nelson, Man	16 avril.
	Clevelands	Royal, N.-B	9 mars.
	Dalehurst	Peace River, Alta	12 mars.
	Fonehill	Yorkton, Sask	31 mars.
	Hill End	Red Deer, Alta	31 mars.
(b)	Kentvale	Algoma ouest, Ont	4 avril.
	Kilkenny	Portage la Prairie, Man	15 mars.
	Lanuke	Vegreville, Alta	31 mars.
	Lewis Bay West	Richmond-Cape Breton ouest, N.S	31 décembre.
	Mavis Mills	York-Sunbury, N.-B	31 mars.
	Mitchell's Bay	Kent, Ont	10 avril.
	Quebec sub-office n° 2	Quebec est, P.Q	31 mars.
	Rivière Metgermette Nord	Dorchester, P.Q	1er avril
(b)	Salina	Royal, N.-B	2 avril.
(b)	Steeves Mountain	Westmorland, N.-B	1er avril.
	Welling	Lethbridge, Alta	31 mars.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:—

Big Woody	Swan River R.R. n° 1.
Kentvale	Richards Landing R.R. n° 1.
Salina	Passekeag R.R. n° 1.
Steeves Mountain	Berry Mill Station R.R. n° 1.

CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Québec, Limoilou, P.Q. (Q)—.....1er avril 1928

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Barney's River	Pictou	Ernest MacKenzie.
Barra Head	Richmond-Cap Breton ouest	J. T. Cameron.
Cleveland	Richmond-Cap Breton ouest	S. W. McLeod.
River Denys Station	Inverness	Alex. MacKay.
Sable River	Shelburne-Yarmouth	R. F. Giffin.
Seabrook	Digby-Annapolis	Mme A. A. Hines.
West Mabou Harbour	Inverness	Alex. McDonald.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

Launching Place	Kings	Mme Charlotte Yoston.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bell Mills	Kent	A. C. Richard.
Boudreau Village	Westmorland	Mlle Agnès Ouellet.
Brantville	Northumberland	Valérie Brideau.
Coal Branch Station	Kent	W. J. Swift.
Upper Nelson	Northumberland	J. F. Gordon.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—**Suite**

QUÉBEC

Bureau	District électoral	Titulaire
Albertville	Matane	André Lamarre.
East Broughton Station	Beauce	J. I. Turcotte.
Freshwater	Pontiac	Lawrence McNally.
Montréal sub-office St-Josaphat	Chambly-Verchères	Henri Beauchamp.
Montréal sub-office n° 46	St-Antoine	L. O. Joubert.
Petit	Chicoutimi	Théodule Guérin.
St-Charles-de-Caplan	Bonaventure	Joseph Côté.
St-Pierre-les-Becquets	Nicolet	Mlle Blanche Lemelin.
Ste-Véronique	Labelle	Hector Beaudoin.
Savoie	Mégantic	Napoléon Maillot.
Sillery	Québec sud	Mlle Blanche Marcoux.

ONTARIO

Ariss	Wellington sud	Fred Schuett.
Belwood	Wellington nord	J. T. White.
Bishop's Mills	Grenville—Dundas	Harold Landon.
Calm Lake	Fort William	F. A. Schieder.
Charing Cross	Kent	Herbert Bourne.
Formosa	Bruce South	W. J. Noll.
Gelert	Victoria	A. M. Myers.
Laurel	Dufferin-Simcoe	Frank Tate...
Loether	Timiskaming nord	J. A. Belair.
Monck	Wellington nord	Mme Mabel Barber.
Monticello	Dufferin-Simcoe	Robert Miller.
Picton	Prince Edward-Lennox	R. J. Purtelle.
St. David's	Lincoln	A. E. Woodruff.
Sheshegwaning	Algoma est	Joseph Samson.

MANITOBA

Horton	Souris	R. V. Bustard.
Reinland	Lisgar	David Paetkan.
Reykjavik	Dauphin	Gudmonder Kjartanson.

SASKATCHEWAN

Belanger	Maple Creek	Mme J. M. Young.
Burgis	Yorkton	Mme Mary Gushulak.
Dewar Lake	Kindersley	William Patterson.
Kayville	Willow Bunch	Dan Ritsco.
Lebret	Melville	J. L. Fitzpatrick.
Valor	Willow Bunch	John Robertson.
Woodley	Assiniboia	Mme Katherine Fuhro.

ALBERTA

Ardenville	Macleod	Archie McKinnon.
Beaver Crossing	Athabaska	Edward Segerstrom.
Belloy	Peace River	A. W. Bice.
Brûlé Mines	Peace River	Mme Sadie McMillan.
Cadomin	Peace River	Mme E. J. Higgins.
Debolt	Peace River	Mme L. M. Debolt.
Edberg	Camrose	Richard Acton.
Freeman River	Peace River	Ernest Christianson.
Lucky Strike	Medicine Hat	N. J. Kingsbury.
Normandeau	Athabaska	Clément Vincent.
Sounding Lake	Acadia	Mme Amy Cooper (rengagée)
Sundance	Peace River	A. H. Kennedy.
Taylorville	Lethbridge	Edward Wolsey.
Two Hills	Vegreville	H. R. M. Pozer.
Wabamun	Peace River	Henry White.
Warrensbille	Peace River	W. W. Haight.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—**Fin**

COLOMBIE BRITANNIQUE

Bureau	District électoral	Titulaire
Ecoole	Comox-Alberni	F. J. Lindsay.
Hazelton	Skeena	C. H. Wrinch.
Ocean Park	New Westminster	J. K. Henry.
Port Clements	Skeena	A. R. Mallory.
Sechart	Comox-Alberni	Edgar Garland.
Vancouver sub-office n 12	Vancouver centre	E. S. Lee.
Victoria sub-office n° 11	Victoria	Harry Pilkington.

YUKON

Carmacks	Howard McMillan.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **L'heure d'été.**—Il est nécessaire que des arrangements soient toujours faits pour l'envoi et la réception des correspondances conformément aux horaires des chemins de fer; mais le maître de poste peut se conformer à la décision prise par les autorités municipales en ce qui concerne les heures d'ouverture et de fermeture du bureau de poste c'est-à-dire qu'il peut accepter l'heure d'été si les autorités de l'endroit l'ont adoptée, mais il doit surtout avoir pour guide l'intérêt du service public.

(2) **Yukon—Service postal d'été.**—Le public est prévenu que la navigation sur le Yukon s'ouvrira environ dans la première semaine de juin. Le service des colis postaux sera alors repris.

Les maîtres de poste sont priés de donner à cet avis toute la publicité possible par la presse et autrement.

(3) **Ouverture d'un bureau des rebuts, district de Québec.**—On donne avis par le présent que le ministère a autorisé l'ouverture d'un bureau des rebuts dans le district de Québec à Québec, à partir du. 16 avril 1928. Après cette date, les envois de rebuts seront adressés à l'administrateur de district du Service postal, Québec (pour le bureau des rebuts), par les bureaux des districts électoraux suivants:—

Beauce,
Bellechasse,
Bonaventure,
Champlain,
Charlevoix-Saguenay,
Chicoutimi,
Dorchester,
Gaspé,
Kamouraska,
Lac St-Jean,
Lévis,
L'Islet.
Lotbinière,
Matane,
Montmagny,
Nicolet,
Portneuf,
Quénec-Montmorency,
Québec est,
Québec sud,
Québec ouest,
Rimouski,
Témiscouata,
Trois-Rivières-St-Maurice.

On attire spécialement, sur cette innovation, l'attention des employés chargés des réclamations pour que, dorénavant, ils s'adressent au bureau des rebuts du district de Québec en poursuivant leurs recherches des objets de correspondance égarés qui, normalement, seront dirigés sur ce bureau.

(4) **Envoyer à l'administrateur de district les colis trouvés sans contenu.**—Jusqu'ici, l'usage a voulu que lorsque les employés trouvent parmi les correspondances, un colis en mauvais état, ils y inscrivent la mention nécessaire, y apposent leurs initiales et l'acheminent. Dorénavant, les employés prendront les mesures nécessaires pour que les colis qu'ils trouveront absolument sans contenu, soient immédiatement mis de côté et expédiés à l'administrateur de district du Service postal, accompagnés d'une note indiquant les circonstances dans lesquelles ils ont été trouvés. Il y a lieu de continuer la procédure suivie actuellement au sujet de la manipulation des colis trouvés en mauvais état, ou dont le contenu manque partiellement.

(5) **Timbrer convenablement les étiquettes des sacs.**—Malgré les instructions réitérées, certains maîtres de poste et commis ambulants appliquent mal le timbre à date sur les étiquettes des dépêches de lettres et de journaux.

L'empreinte des timbres doit être nette et placée de manière que les employés qui manient les sacs de dépêches puissent lire le bureau sédentaire ou ambulant d'origine SANS ÊTRE OBLIGÉS DE RETIRER L'ÉTIQUETTE DU PORTE-ÉTIQUETTE. L'étiquette doit être timbrée comme ci-dessous et soigneusement pliée pour que l'empreinte du timbre à date du bureau sédentaire ou ambulant d'origine soit parfaitement VISIBLE QUAND L'ÉTIQUETTE EST DANS LE PORTE-ÉTIQUETTE.

Avant d'être insérée dans le porte-étiquette.

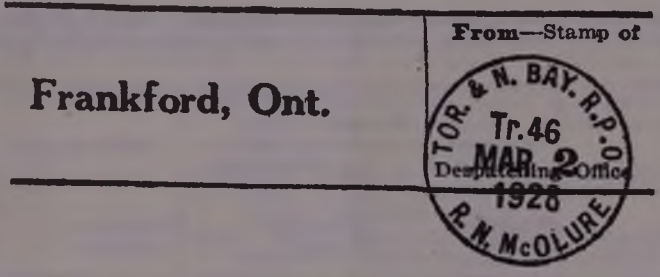

Dans le porte-étiquette.

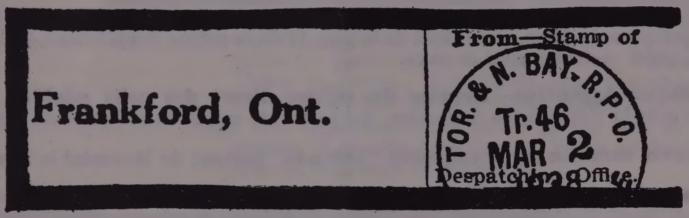

On demande la coopération des maîtres de poste et des commis ambulants pour qu'à l'avenir les étiquettes soient timbrées convenablement. Ils sont priés d'envoyer promptement à leur administrateur de district toute étiquette qui ne porte pas un empreinte distincte du timbre à date.

(6) **Montres à bon marché ou autres articles de bijouterie valant au plus $5.00.**—On rappelle aux maîtres de poste que les objets suivants, ayant une valeur de $5.00 au plus, tels que montres, bijoux, crayons dits "Eversharp" ou autres semblables, peuvent être assurés pourvu qu'ils soient dans des colis dont le minimum de dimension est de 36 pouces cubiques ou dont la longueur et le pourtour combinés sont au moins de 16 pouces. Par example: ces colis doivent avoir au moins 6 pouces de longueur sur 4 pouces de largeur et 1 pouce d'épaisseur ou 7 pouces sur 3 et 2 ou, encore, 8 pouces sur 2 et 2, etc., etc.

(7) **Oblitération des timbres-poste apposés sur les colis.**—Les maîtres de poste sont priés de se rappeler que les timbres-poste doivent être parfaitement oblitérés. On a remarqué que parfois, les timbres d'affranchissement des colis ne portent aucune trace d'oblitération et que, d'autres fois, quand on a voulu se servir du rouleau oblitérateur, les timbres ont été manqués ou très légèrement touchés.

Ces observations s'appliquent surtout aux colis dont le contenu est peu résistant à la pression, comme ceux qui contiennent de la laine, de la soie ou autre matière de même nature.

Les timbres-poste mal oblitérés peuvent s'enlever facilement et servir illégalement une seconde fois. Il en résulte une perte sérieuse de recettes. Les maîtres de poste sont donc priés de veiller à ce que les timbres apposés sur les colis soient parfaitement oblitérés avant que ceux-ci soient expédiés.

(8) **Similitude de noms de bureaux de poste.**—On attire l'attention des maîtres de poste et des commis ambulants sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:

Bolton, Ontario, Beeton, Ontario, Belton, Ontario.

Prière de prendre le soin nécessaire pour éviter des fausses directions.

(9) **Correspondance adressée à Bellevue-Hillcrest, Alberta.**—Le maître de poste de Hillcrest Mines, Alberta, signale la réception fréquente de correspondances adressées à Bellevue-Hillcrest, qui sont en réalité à destination de Bellevue, Alberta.

Prière de remarquer que Bellevue et Hillcrest Mines sont deux bureaux distincts.

(10) **Service d'appareil à recueillir les dépêches.**—Penny, C.-B. peut être enlevé de la liste des bureaux qui ont ce service.

(11) **Afghanistan—Entrée dans l'Union Postale.**—Le ministère a été informé que l'Afghanistan est entré dans l'Union postale.

Les maîtres de poste sont priés de modifier en conséquence l'observation indiquée sous le titre "Afghanistan" à la page 89 du Guide postal de 1928.

(12) **Taxe des lettres et cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada.**—Les maîtres de poste sont informés que la taxe des lettres et des cartes postales des pays ci-dessous est la suivante:

——	Lettres		Cartes postales	Date
	1er port	2ième port		
Lettonie	30 santims	20 santims	20 santims	1er avril 1928.
Afghanistan	40 pools	25 pools	25 pools	

Les surtaxes seront prélevées conformément aux indications de la poste.

Corriger l'inscription Lettonie d'après ces indications, au tableau de la page 11 du Supplément de février 1928 et inscrire après Aden, au tableau de la page 11 de ce même Supplément, sous le titre Afghanistan les indications données ci-dessus pour ce pays.

(13) **République Argentine—Reprise du service direct des colis postaux.**—Le service direct des colis postaux pour la République Argentine, qui avait été suspendu par suite du manque de paquebots, est repris.

Le premier envoi aura lieu par le paquebot "Segundo" partant de Montréal le 26 mai.

(14) **Correspondance adressée à la Syrie et à la République du Liban.**—Le ministère est informé par les offices de Syrie et de la République du Liban que la correspondance pour ces pays doit être adressée en français et en caractères latins seulement.

(15) **Colis postaux par la voie d'Angleterre—Limite de poids, 15 liv.**—Les maîtres de poste sont informés que la limite de poids des colis postaux à destination de certains pays étrangers par la voie d'Angleterre, a été portée de 11 à 15 livres. Voici le tableau indiquant les pays intéressés et le tarif d'affranchissement.

ABYSSINIE—via Angleterre et France.
12 liv. $3.48, 13 liv. $3.60, 14 liv. $3.72, 15 liv. $3.84.
IRAK—(Mésopotamie) y compris Kuwait (Koweit). via Angleterre.
12 liv. $4.26, 13 liv. $4.38, 14 liv. $4.50, 15 liv. $4.62.
LIBERIA—via Angleterre.
12 liv. $3.60, 13 liv. $3.72, 14 liv. $3.84, 15 liv. $3.96.
RUSSIE D'EUROPE—via Angleterre et Latvie.
12 liv. $3.36, 13 liv. $3.48, 14 liv. $3.60, 15 liv. $3.72.
RUSSIE D'ASIE—via Angleterre et Latvie.
12 liv. $4.20, 13 liv. $4.32, 14 liv. $4.44, 15 liv. $4.56.
SÉNÉGAL, SOUDAN FRANÇAIS ET HAUTE VOLTA—via Angleterre.
12 liv. $2.76, 13 liv. $2.88, 14 liv. $3.00, 15 liv. $3.12.
TRANS-JOURDANIE—via Angleterre.
12 liv. $3.54, 13 liv. $3.66, 14 liv. $3.78, 15 liv. $3.90.

(16) **Russie d'Europe et Russie d'Asie—Colis postaux.**—Les maîtres de poste sont informés que les colis postaux jusqu'à 15 livres peuvent être expédiés à la Russie d'Europe et à la Russie d'Asie par la voie de France, Allemagne et Lithuanie. La voie actuelle de France, Allemagne et Pologne est supprimée.

Le tarif d'affranchissement des colis postaux pour la Russie d'Europe et la Russie d'Asie, expédiés par la voie de France, Allemagne et Lithuanie, est le suivant:

RUSSIE D'EUROPE

1 liv.....$ 0 82	6 liv.....$ 1 62	11 liv.....$ 2 22
2 liv..... 0 94	8 liv..... 1 74	12 liv..... 3 14
3 liv..... 1 26	8 liv..... 1 86	13 liv..... 3 26
4 liv..... 1 38	9 liv..... 1 98	14 liv..... 3 38
5 liv..... 1 50	10 liv..... 2 10	15 liv..... 3 50

RUSSIE D'ASIE

1 liv	$ 1 22	6 liv	$ 2 02	11 liv	$ 2 62
2 liv	1 34	7 liv	2 14	12 liv	3 94
3 liv	1 66	8 liv	2 26	13 liv	4 06
4 liv	1 78	9 liv	2 38	14 liv	4 18
5 liv	1 90	10 liv	2 50	15 liv	4 30

(17) **Modifications. Guide postal de 1928.**—Les maîtres de poste sont priés d'insérer dans leur exemplaire du Guide postal de 1928 au chapitre intitulé "COLIS POSTAUX ÉTRANGERS—OBSERVATIONS ET OBJETS PROHIBÉS, PAGE 141, LES MODIFICATIONS SUIVANTES.

Aden.....Page 141—Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Australie.....Page 144—Objets prohibés.—Troisième ligne, avant "essences de bière", insérer "absinthe" et ajouter à la fin du deuxième paragraphe "emballage de paille".

Bolivie.....Page 145—Observations.—Premier paragraphe, biffer "un droit additionnel pour le transport à l'intérieur du pays".

Bornéo du nord (Etat de).....Page 146—Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe "Les colis dépassant 11 livres sont acceptés à destination de tous les endroits, soumis à la condition que les destinataires sont requis de les réclamer aux bureaux de distribution ordinaires suivants: Beaufort, Jesselton, Kudat, Lahad-Datu, Sandakan, Tawao et Tenom. Les lingots, monnaies ou bijouterie ne doivent pas être envoyés dans des colis dépassant 11 livres."

Brunéi.....Page 146—Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Cameroun.....Page 146—Observations.—Ajouter ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne sont acceptés que pour Victoria".
(a) Sphère britannique.

Ceylan.....Page 147—Observations.—Trosième paragraphe, après "déclaration en douane non adhésives", insérer "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Chypre.....Page 148—Observations.—Insérer comme troisième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Congo Belge.....Page 149—Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Côte d'Or (Colonie de la).....Page 150—Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe "Les colis dépassant 11 livres doivent être envoyés aux bureaux suivants: Aboso, Aburi, Accra, Ada, Adawso, Adeiso, Akrokerie, Akuse, Anyinam, Apam, Asuboi, Atwabo, Axim, Bekwai, Cape Coast, Denu, Dixcove, Dodowa, Dunkwa, Elmina, Foso, Half Assini, Huhunia, Huni Valley, Juaso, Keta, Kibi, Koforidua, Kpong, Kumasi, Mangoase, Knawkaw, Nsawam, Nsuta, Abusasi, Oda, Opon Valley, Otrokpe, Pakro, Prestea, Saltpond, Sekondi, Shama, Somanya, Suhum, Swedru, Tafo, Tarkwa et Winneba.

Cuba.....Page 150—Objets prohibés.—Premier paragraphe après "plantes ou graines de coton", insérer "plantes ou partie de plantes de maïs". Deuxième paragraphe, après "plantes de bananes, insérer "fruits; plantes et parties de plantes de millet".

Etablissements des détroits.....Page 152—Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Falkland (Iles).....Page 153—Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne sont acceptés que pour Stanley."

Gibraltar.....Page 154—Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

(17) Modifications. Guide postal de 1928—Suite.

Inde.....Page 158—Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie."
Même page—Objets prohibés.—Ajouter à la fin du premier paragraphe "blaireaux à barbe originaires du Japon".

Indes orientales néerlandaises.....Page 159—Objets prohibés.—Cinquième ligne, avant "fruits", insérer "monnaies".
Même ligne, après "en général", insérer "pommes de terre" et biffer "ustensiles pour leur usage".

Indo-Chine française.....Page 160—Observations.—Insérer comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Irak.....Page 160—Observations—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".
Même page—Objets prohibés.—Cinquième ligne, biffer "du pavot ou".

Italie.....Page 162—Observations.—Insérer ce qui suit comme quatrième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres peuvent être acceptés pour les principaux endroits de l'Italie seulement."

Kenya et Uganda.....Pages 163—Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie."
Même page—Objets prohibés.—3ième ligne, après "silencieux", insérer: "blaireaux à barbe d'origine japonaise".

Malaisie (Etats fédérés et non fédérés).....Page 164—Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Malte.....Page 164—Observations.—Insérer ce qui suit comme troisième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Maroc.....Page 165—Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".
(a) Tangier

(b) Zone française
2. Agences britanniques à Casablanca, etc.....Page 165—Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres peuvent être acceptés pour Casablanca seulement et ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie."

Nigeria.....Page 167—Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne peuvent être envoyés qu'aux bureaux suivants seulement: Aba, Abeokuta, Benin City, Bonny, Burutu, Calabar, Degema, Ebute, Melta, Enugu Ngwo, Forcados, Ibadan, Ilorin, Itu, Jos, Kaduna, Kano, Lagos, Lokoja, Makurdi, Minna, Obubra, Onitsha, Popobo, Oshorgbo, Port Harcourt, Sapele, Umuahia, Warri et Zaria".

Nicaragua.....Page 167—Objets prohibés.—Biffer "fusils à recharge et à répétition, bayonnettes, cartouches" et remplacer par "armes et munitions".

Nouvelle-Caledonie.....Page 167—Observations.—Biffer le deuxième paragraphe (Modification parue dans le Supplément d'avril, page 6) et le remplacer par le suivant: "Chaque colis doit être accompagné d'une facture détaillée par article avec l'indication de valeur ou une liste en tenant lieu. La facture ou liste doit être épinglée entre le bulletin d'expédition et la déclaration en douane lorsque le colis est préparé pour l'expédition".

Palestine.....Page 168—Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Russie d'Europe.....Page 171—Observations.—Deuxième ligne, après (en nombre limité), insérer "envoyés dans des colis ne dépassant pas 11 livres".

Sarre (Territoire de la).....Page 173—Objets prohibés.—Biffer l'inscription actuelle et la remplacer par "Mêmes que pour la France, sauf que l'importation des cartes à jouer, du poisson en conserves et des légumes, liqueurs et spiritueux n'est pas interdite".

(17) Modifications. Guide postal de 1928—fin

Sarawak.....Page 173—Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Sénégal, Soudan français et Haute-Volta.....Page 173—Observations.—Cinquième paragraphe (page 174) quatrième ligne, biffer "Djenne".

Seychelles.....Page 174—Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Siam.....Page 174—Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Somaliland britannique.....Page 174.—Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe: "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Suède.....Page 176—Objets prohibés.—Troisième ligne, biffer "pommes de terre", et remplacer par "graine de graminées, légumes et plantes".

Syrie.....Page 177—Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Tanganyika (Territoire de).....Page 177—Observations.—Insérer au deuxième paragraphe les noms des bureaux suivants: "Kamachuma, Mabuki". Insérer ce qui suit comme troisième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Trans-Jourdanie.....Page 179—Observations.—Insérer ce qui suit comme troisième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

Turquie d'Europe
Turquie d'Asie .....Page 180—Observations.—Troisième ligne, après "Turquie d'Asie", insérer ce qui suit: "Les colis dépassant 11 livres sont acceptés par toutes les voies pour les bureaux de Constantinople (Stamboul, Galata et Pera seulement) et par la voie d'Angleterre et Marseille seulement pour Mersina et Smyrne (Turquie d'Asie)".

Zanzibar.....Page 181—Observations.—Insérer ce qui suit comme troisième paragraphe "Les colis dépassant 11 livres ne doivent pas contenir de lingots, monnaies ou bijouterie".

(18) Maniement spécial des chapeaux de printemps.—Relativement à cet avis (n° 9) paru dans le Supplément d'avril, les colis fragiles peuvent aussi être expédiés dans des sacs à bandes brunes.

(19) Renseignements sur les courses.—Jim Bundy, 4607 Greenmount Ave., Baltimore, Md.

Relativement à l'ordonnance publiée dans le supplément de septembre 1927 contre Jim Bundy, 127 Windsor Street, Detroit, Mich., les maîtres de poste sont informés que cette personne a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse est 4607 Greenmount Ave., Baltimore, Md.

Par conséquent, toute correspondance adressée à ou en provenance de cette nouvelle adresse doit être traitée conformément à l'ordonnance.

(20) Loteries.—Mr. Arthur Orno, Kobmagergade 33, case 30, Copenhague K., Danemark.
Mr. H. Wiitanen, Kronprinsensgade 12, case 140, Copenhague K., Danemark.

Ajouter les adresses ci-dessus à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery".

(21) Loterie.—Expedetionen, Fredsgatan 12, Stockholm 16, Suède.
Des circulaires relatives à cette loterie circulent par la poste canadienne, et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse, et toute correspondance à destination ou en provenance de cette adresse doit être retournée aux envoyeurs, portant la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, il faut l'envoyer spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.
Ne pas émettre de mandats de poste payable à cette adresse.

(22) Loterie.—Inclusive Travel Co., Schreibburo Hauptbahnhof, Munich, Allemagne.
Ajouter l'adresse ci-dessus à la liste relative au "R. J. Duggan Sweeps".

(23) **Loterie.**—A. Baumgartner, Schaan, Arlberg, Via Suisse.

Des circulaires relatives à cette loterie circulent par la poste canadienne, et comme ces loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse et toute correspondance à destination ou en provenance de cette adresse doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention "La correspondance pour cette adresse est prohibée" ou, s'ils ne sont pas connus, elle doit être envoyée spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(24) **Loterie.**—The Manager, Hungarian Bank Association Limited, 27, Terez-korut, Budapest, Hongrie.

Des circulaires relatives à cette loterie circulent par la poste canadienne, et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse et toute correspondance à destination ou en provenance de cette adresse doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention "La correspondance pour cette adresse est prohibée" ou s'ils ne sont pas connus, elle doit être envoyée spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa, Ont.

Ne pas émettre de mandats payables à cette adresse.

(25) **Loterie.**—J. Geser, Triesenberg, Buchs, (St. G.) via Suisse.

Des circulaires relatives à cette loterie circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse, et toute correspondance à destination ou en provenance de cette adresse doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée" ou, s'ils ne sont pas connus, il faut l'envoyer spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 =	Franc	25 00
Norvège	$1 00 =	Kroner	3 70
Suède	$1 00 =	Kroner	3 65
Danemark	$1 00 =	Kroner	3 70
Hollande	$1 00 =	Florins	2 45
Suisse	$1 00 =	Francs	5 10
Belgique	$1 00 =	Belgas	7 10
Allemagne	$1 00 =	Marks	4 16
Royaume-Uni	*$4 90 =	£1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 90 =	£1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 90 =	£1.0.0	
Nouvelle-Zélande	*$4 90 =	£1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion voir le Supplement de janvier 1928.

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

A. Baumgartner, Schaan, Arlberg, Via Suisse.

Jim Bundy, 4607 Greenmount Ave., Baltimore, Md.

Expedetionen, Fredsgatan 12, Stockholm 16, Suède.

J. Geser, Triensenberg, Buchs, (St. G.), Via Suisse.

Manager Hungarian Bank Association Limited—27 Torez-korut, Budapest, Hongrie.

Inclusive Travel Co., Schreibburo, Hauptbahnhof, Munich, Allemagne.

Mr. Arthur Orno, Kobmagergade 33, case 30, Copenhague, K., Danemark.

Mr. H. Wiitanen, Kronprinsensgade 12, case 140, Copenhague, K., Danemark.

Vol de formules de mandats de poste

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Los Angeles (Station 25),
Calif.....Nos 49936 à 50000, inclusivement.
Fairbanks, Fla.....Nos 10489 à 11000, inclusivement.
Hillsboro, Ga.....Nos 51213 à 52400, inclusivement.
Chicago (Station 179), Ill.....Nos 82568 à 82600, inclusivement.
Cambria, Iowa.....Nos 17201 à 18000, inclusivement.
Deerpark, La.....Nos 16375 à 16379, inclusivement.
Bigler, Pa.....Nos 30235 à 30244, inclusivement.

Bureaux de mandats

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
8129	C.	Breton, Alta.
3518	N.B.	Lowther, Ont.
0944	Q.	Noranda, P.Q.
1041	M.	Premont, P.Q.
7363	S.	Prongua, Sask.
8835	C.	Rosedale Station, Alta (rouvert).
5802	S.	Uno, Man.
4822	W.	Vermilion Bay, Ont.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
North Wakefield, P.Q.	Alcove, P.Q.	0008
Paradise Hill, Sask.	Sandall, Sask.	7546

CHANGEMENT DE DISTRICT POSTAL

De	A
S.—Elk Point, Alta.	E.—Elk Point, Alta.

BUREAUX FERMÉS

Barrier Lake, Sask.
Brooking, Sask.
Québec sub-office N° 2, P.Q.
South Westminster, C.B.
Westbridge, C.B.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Glaslyn, Sask.
Smooth Rock Falls, Ont.
Sonningdale, Sask.

AFRIQUE (CÔTE OCCIDENTALE)

NIGERIA

BUREAUX OUVERTS

Agbor
Akure
Apapa
Asaba
Awka
Bamenda
Bauchi
Bida
Brass
Buea
Ede
Eket
Epe
Ibara
Ibi
Ikot Ekpene
Ilesha
Imo River
Itu
Jebba
Kaduna Junction
Koko
Kwale
Maidugurl
Makurdl
Nassarawa
Offa
Oguta
Ondo
Oron
Owerri
Oyo
Sokoto
Ubiaja
Yola

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Baxter, Vic.
Bigga, N.G.S.
Falls, Creek, N.G.S.
Harris Park, N.G.S.
Hartwell, Vic.
Huon, Vic.
Kentucky South, N.G.S.
Langwarrin, Vic.
Meringur, Vic.
Murrabit, Vic.
Werrimull, Vic

BUREAUX FERMÉS

Barry's Reef, Vic.
Cethana, Tas.
Condon, A. O.
Kunnanalling, A. O.
N° 2 Lock, A.M.
Western Camp, Vic.
Womboota, N.G.S.

KENYA

BUREAU FERMÉ

Koru

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Chania Bridge	Thika

ESPAGNE

BUREAU OUVERT

Andorra la Vieja, Republic of Andorra.

ETABLISSEMENTS DES DÉTROITS

BUREAUX OUVERTS

McNair Street, Ponang.
T. Sungei Bakop.

BUREAU FERMÉ

Pitt Street, Penang.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

BUREAUX OUVERTS

Kentish Town, Chetwynd Road, N.W., 5.
Lime Street (B.O.), London, (Lloyd's), E.C. 3.
Streatham, Mitcham Lane, 258, S.W. 16.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Norwood Rod, 357 (Nr. Tulse Hill Stn.), S.E. 27	West Norwood, Norwood Road, 377, S.E. 27.
Streatham, Mitcham Lane (Nr. Thrale Road), S.W. 16	Streatham, Mitcham Lane, 116 (Nr. Thrale Road), S.W. 16.
West Norwood, The Broadway, S.E. 27.	West Norwood, Norwood Road, 471, S.E. 29.

BUREAU FERMÉ

Wentworth Street, E.I.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Birstall, Leicester
Bordesley Green East (T.S.O.), Birmingham.
Cyncoed Road (T.S.O.) Cardiff.
Doreham Road, (T.S.O.), Norwich, Norfolk.
Glanmor, (T.S.O.), Swansea, Glam.
Harold Park, Romford, Essex.
Heybarnes, (T.S.O.), Birmingham.
Hopes Green (T.S.O.), South Benfleet, Essex.
Kings' Road (T.S.O.), Chelmsford, Essex.
Lent Rise, Burnham, Bucks.
Letchworth Corner, (T.S.O.), Letchworth, Herts.
Manton, Worksop, Notts.
Mount Pleasant (T.S.O.), Southall, Middlessex.
Old Lodge Lane, (T.S.O.), Purley, Surrey.
Palmerston Road, (T.S.O.), Bournemouth, Hants.
Poulton Road, (T.S.O.), Fleetwood, Lancs.
Regent Street, (T.S.O.), Gloucester.
Shackleford, Godalming, Surrey.
Southend Road, (T.S.O.), Hadleigh, Essex.
Tootal Drive, (T.S.O.), Salford, Lancs.

BUREAUX FERMÉS

Adelaide Street, (T.S.O.(, Norwich, Norfolk.
Aldwincle, Thrapston, Northants.
Fishtoft, Boston, Lancs.
Holly Avenue (T.S.O.), Nescastle-on-Tyne.
Maud Street, (T.S.O.), Norwich, Norfolk.
Ryecroft Street, (T.S.O.), Gloucester.
Windham Road, (T.S.O.), Bournemouth, Hants.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Aber-rhondda, Porth, Rhondda, Glam	Mount Pleasant, Porth, Rhondda, Glam.
Castle Street (T.S.O.), Bristol.	Castle Street (B.O.), Bristol.
Castleton. Manchester	Castleton, Rochdale, Lancs.
Forest Fach, Swansea, Glam.	Forestfach, Swansea, Glam.
Ince, Birkenhead, Cheshire.	Ince, Chester.
Londonderry, Bedale. Yorks.	Londonderry. Northallerton. Yorks.
Swanwick, Alfreton, Derbyshire.	Swanwick, Derby.
Terminus Road, (T.S.O.), Eastbourne.	Terminus Road (B.O.), Eastbourne, Sussex.
Trevor, Chwilog, Caernarvonshire.	Trevor, Llanwnda, Caernarvonshire.

ÉCOSSE

BUREAUX OUVERTS

Arklay Street (T.S.O.), Dundee, Forfarshire.
Forth Crescent, (T.S.O.), Stirling.

BUREAU FERMÉ

Cadzow Street (T.S.O.), Hamilton, Lanarkshire.

IRLANDE

BUREAUX OUVERTS

Cloonfad, Ballyhaunis, Co. Mayo.
Tullyhommon, Omagh.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Crumlin, Co. Antrim.	Crumlin, Belfast.
Dundrum, Co. Down.	Dundrum, Belfast.
Newcastle, Co. Down.	Newcastle, Belfast.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Clifton, Me.
Pickering, La.
Rochester, Mass.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Helena, Mich.	Clam River, Mich.
Keams, Ariz.	Keams Canyon, Ariz.
Pitkin, Ark.	Woolsey, Ark.
Royal, Wash.	Ozette, Wash.

BUREAUX FERMÉS

Lake Pleasant, Ariz.
Elmore, Hot Springs, Ark.
Huddleston, Ark.
Remmel, Ark.
Burrville, Conn.
Inwood, Fla.
Star, Fla.
Harlem, Ill.
Watson, Ind.
Ernie, Iowa.
Ellis, Mass.
Bayland, Miss.
Deovolente, Miss.
Short, Miss.
Hamblin, Mont.
Whitharral, Tex.
Riceville, Mont.
Table, Neb.
Wyoming, Neb.
Florham Park,-N.J.
Crary Mills, N.Y.
Osgood, N.C.
Point Caswell, N.C.
Dawson, Ohio.
Bebee, Okla.
Centre, Okla.
Eaton, Okla.
Williams Grove, Pa.
Manilla, S.D.
Shubert, Tenn.
West, Tenn.
Blenheim, Va.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUIN 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

Opérations du Service postal pour juin 1928.

Renseignements pour les maîtres de poste.

1. Objets de la troisième classe expédiés en bloc.
2. Renvoi à l'expéditeur des objets de la troisième classe.
3. Pièces de monnaie détériorées, percées ou mutilées.
4. Boîtes aux lettres pour maison à appartements.
5. Estimer exactement la quantité de fournitures dont on a besoin.
6. Numéro des DUPLICATA de bons de Poste.
7. Perception de l'insuffisance d'affranchissement—Chiffres-taxes.
8. Les objets en "Britannia metal" ne sont pas assurés contre l'avarie.
9. Similitude de noms des bureaux de poste.
10. Correspondances mal dirigées à Saltcoats, Sask.
11. Les colis non réclamés renvoyés à d'autres pays doivent porter des indications distinctes.
12. Mexique.—Taxe des lettres pour le Canada.
13. Assurance des colis postaux pour les autres pays, via Angleterre.
14. Italie. Limite de poids, 15 livres.
15. Modifications. Guide postal de 1928.
16. Correspondance prohibée pour: The Financialistic Debater, publié par The Financialistic Debater Inc., E. T. Morton, éditeur, Unity Building, Boston, Mass.—The Financial Criterion publié par The Equitable Publishing Co. Inc., J. W. Stollin, éditeur, 185 Devonshire St., Boston, Mass.—Original Developers Pool, Clay Wilson, Henry V. House, 508 Throckmorton St., Fort Worth, Texas.—Original Developers, L. E. Aven, Fort Worth, Texas.—Mr. Fernand Jos. DeSutter, 4611 rue Francherie, Montréal, P.Q., Institut St-Joseph, Enrg., Montréal, P.Q.—Maurice Julien; Premium Mail Order Registered, 251, rne St-Joseph, Québec, P.Q.
17. Renseignements sur les courses: Analyst Indicator, Inc. Govanstown, Maryland.
18. Loterie: Hon. Secretary, Irish Nurses Union, 29 South Anne St., Dublin, Irlande.
19. Loterie: Alliance Touring Co., case 34, Groningen, Hollande.
20. Loterie: Mrs. E. Johansen, Copenhague Str. Fanogade 301, Danemark.
21. Loterie: Pearl Realty Co., Schoon E. L. Arlberg (Danemark) Route, via Suisse.

Renseignements sur les mandats de poste.

Change étranger.
Défense d'émettre des mandats de poste.
Vol de formules de mandats de poste.
Formules de mandats volées qui ont été recouvrées.
Changements dans la liste des bureaux de poste.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Afghanistan—Entrée dans l'Union postale—MAI.

Argentine (République)—Reprise du service direct des colis postaux—MAI.

Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER.

Assurance des colis postaux pour les autres pays, via Angleterre—JUIN.

Autriche—Assurance des colis postaux—JANVIER.

Boîtes aux lettres pour maisons à appartements—JUIN.

Britannia metal (objets en)—JUIN.

Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER.

Colis non livrés originaires des pays autres que la Grande-Bretagne—Autre manière de procéder—AVRIL.

Colombie—Limite de poids des colis postaux—FÉVRIER.

Cuba—Suppression du service des colis postaux par voie de New-York—AVRIL.

Division du Personnel et de la Publicité—MARS.

Envoyer à l'Ad. de district les colis trouvés sans contenu—MAI.

Italie—Limite de poids des colis postaux, 15 livres—JUIN.

Les paquets de la 3ième classe peuvent être cachetés (voir n° 6)—MARS.

L'heure d'été—MAI.

Martinique—Colis postaux—JANVIER.

Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.

Mexique—Taxe des lettres pour le Canada—JUIN.

Modifications—Guide postal 1928—MARS.

North Battleford, Sask—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.

Ouverture d'un bureau des rebuts, district de Québec—MAI.

Portugal—Assurance des colis postaux pour le—AVRIL.

Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett), Slate Lake et Long Lake (bureau de Wahdope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.

Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon), et Cold Lake (Mine Sherritt-Gordon)—JANVIER

Poste aérienne—Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin—FÉVRIER.

Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FÉVRIER.

Poste aérienne—Service pour Favourable Lake, Ont.—AVRIL.

Poussins d'un jour—Transmission des—AVRIL.

Russie d'Europe et Russie d'Asie—Colis postaux—MAI.

Syrie et République du Liban—Correspondance adressée à la—MAI.

Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER.

Yukon—Service postal d'été—MAI.

Zanzibar—Service des colis postaux pour le—AVRIL

63950—1½

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUSQU'À

JUIN 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE ET TERRITOIRE	TITULAIRE
Bukowina (1er mai)	S	N.E. Sec. 2, Tp. 43, R. 43, O. 2e M.	Melfort **Sask.**	John Fessiuk (intérimaire).
East Kelowna (rouvert 16 mai).	V		Yale **C.B.**	H. R. F. Dodd (intérimaire).
Gronlid	S	N.E. Sec. 32, Tp. 47, R. 17, O. 2e M.	Melfort **Sask.**	W. H. Hamilton.
Hamilton sub-office n° 17 (1er mai).	T	1005 rue King ouest, angle de la rue Marion.	Wentworth **Ont.**	V. A. McFadgen.
Kenaschuk	S	N.O. Sec. 22, Tp. 29, R. 6, O. 2e M.	Yorkton **Sask.**	George Kenaschuk.
Lac Noir (bureau d'été) (15 mai).	M	St-Jean de Matha	Joliette **P.Q.**	Moïse Rondeau.
Lapierre (14 mai)	Q		Megantic **P.Q.**	Eleusippe Lapointe.
Maisons-de-Cèdre (bureau d'été), (16 mai).	M	Ste-Adèle	Terrebonne **P.Q.**	Maxime Séguier.
Oyster River (16 mai)	V	Comox	Comox-Alberni **C.B.**	J. E. Taylor.
Phoenix Mills (16 mai)	St. J.	York	York-Sunbury **N.-B.**	G. W. Bartlett.
Pioneer Mine (1er mai)	V		Cariboo **C.B.**	E. R. Atherton.
Pointe Martel (1er mai)	N.B.	Mazenod	Pontiac **P.Q.**	Joseph Authier.
Québec sub-office n° 9 (1er mai).	Q	240 rue Arago, angle Mazenod.	Québec ouest **P.Q.**	Roméo Demers.
Retallack (16 mai)	V		Kootenay ouest **C.B.**	W. H. Burgess.
St. Catharines sub-office N° 1 (1er mai).	T	253 rue Church	Lincoln **Ont.**	W.-R. Doucette.
St-Eusèbe ouest (15 mai)	Q	Cabano	Témiscouata **P.Q.**	Lucien Morneau.
Ste-Félicité ouest (7 mai)	Q	Ste-Félicité	Matane **P.Q.**	Ludger Otis.
Singer (21 mai)	O	Hartwell	Labelle **P.Q.**	Honoré Faubert.
Struan (1er mai)	S	S.E. Sec. 1, Tp. 39, R. 12, O. 3e M.	Rosetown **Sask.**	Frank Lyons.
Upper Shag Harbour (1er mai)	H	Shelburne	Shelburne-Yarmouth **N.-É.**	Mlle Margaret Greewood.
Valleyfield nord (14 mai)	M	Angle des rues St-Laurent et St-Denis.	Beauharnois **P.Q.**	Marcelin Hallé.
Willingdon (1er mai)	E	N.E. Sec. 11, Tp. 56, R. 15, O. 4e M.	Vegreville **Alta.**	A. S. Downey.

NOTEZ:—Le bureau d'été de Castle Mountain, Alta. ne sera pas rouvert cet été.

Le bureau d'été de Lake Clear, Ont. ne sera pas rouvert cet été.

Le bureau de Menjobagues, P.Q., dont la clôture le 15 septembre 1927, a été publiée dans le Supplément d'octobre 1927, est rouvert depuis le 10 mai sous la direction de l'ancien maître de poste et sera desservi par un appareil à recueillir les dépêches.

Le bureau de Petawawa Camp Field, Ont., a été rouvert le 25 mai sous la direction du sergent P. B. Crowe.

Le bureau de Rivière Metgermette nord, P.Q. dont la clôture a été publiée dans le Supplément de mai, est encore en activité.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOM CHANGÉ

Coyne	Algoma est, Ont	en Westree (1er avril).

BUREAUX FERMÉS

(b) Albert Mines	Sherbrooke, P.Q	15 mai.
(b) Boyer	Bellechasse, P.Q	
(b) Britonville	Terrebonne, P.Q	29 février.
Dunleath	Yorkton, Sask	30 avril.
(b) Ellaton	Norfolk-Elgin, Ont	9 mai.
Ess Creek	Nipissing, Ont	23 février.
Georgetown Mills	Skeena, C.B	15 avril.
Gwendoline	Prince Albert, Sask	
(b) Ile Mainville	Beauce, P.Q	
(b) Kedron	Royal, N.B	
(b) La Boucane	Terrebonne, P.Q	21 octobre 1927.
(b) Léopold	Argenteuil, P.Q	29 février.
(b) Le Rocher	Beauce, P.Q	
Prospy	Medicine Hat, Alta	30 avril.
Quarrel	Camrose, Alta	7 avril.
(b) Rivière des Plantes	Beauce, P.Q	
Rushton	Weyburn, Sask	30 avril.
(b) South Branch	Royal, N.B	
(b) Starkville	Durham, Ont	30 avril.
(b) Stewiacke Cross Roads	Colchester, N.-E	30 avril.
(b) Verbois	Kamouraska, P.Q	
(b) York Mills	York West, Ont	27 janvier.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:—

Albert Mines	North Hatley R.R. N° 3.
Boyer	St-Michel de Bellechasse R.R. n° 1.
Britonville	Marin Heights R.R. n° 1.
Ellaton	Windham Centre R.R. n° 1.
Ile Mainville	Beauceville Est R.R. n° 1.
Kedron	Penobsquis R.R. n° 2.
La Boucane	St-Jérôme R.R. n° 2.
Léopold	Morin Heights R.R. n° 1.
Le Rocher	Beauceville Est R.R. n° 1.
Rivière des Plantes	Beauceville Est R.R. n° 1.
South Branch	Penobsquis R.R. n° 2.
Starkville	Clark R.R. n° 1.
Stewiacke Cross Roads	Upper Stewiacke R.R. n° 2.
Verbois	St. Alexandre de Kamouraska R.R. n° 1.
York Mills	Eglinton R.R. n° 1.

CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Hardy, (M.J.) Weyburn, Sask	1er juin 1928.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ECOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Clam Point	Shelburne-Yarmouth	Mme Grace Nickerson.
Diligent River	Cumberland	Mme Martha Lamb.
East Portapique	Colchester	A. N. Cooke.
Kavanagh Mills	Colchester	Mlle A. M. Murray.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—**Suite**

Nouvelle-Écosse—Fin

Bureau	District électoral	Titulaire
Knoydart	Antigonish-Guysborough	Angus McDougall.
Lake Thomas	Halifax	Philip Miller.
Lansdowne Station	Pictou	Harold Robinson.
Moser's River	Halifax	Mme Almira Mackie.
West Side Middle River	Cap Breton nord—Victoria	Mme R. C. Probert.

Île du Prince-Édouard

Wood Islands North	Queens	D. M. McLeod.

Nouveau-Brunswick

Lakeville	Victoria-Carleton	H. M. Gee.
Upsalquitch	Restigouche-Madawaska	W. P. Bernier.

Québec

Aylwin Station	Wright	Mme M. M. Chevalier.
Baie d'Urfe (bureau d'été)	Jacques-Cartier	Charles Nash.
Batiscan	Champlain	Wilfrid Moreau.
Deschênes Mills	Wright	Mlle Corinne St. Louis.
Dunraven	Pontiac	Mme Hélène O'Hare.
Grand Rang	Dorchester	Mme L. C. Laflamme.
Greening	Champlain	Rosario Rochefort.
Hardwood Hills	Richmond-Wolfe	Wilfrid Aubin.
Lévis, St-Joseph de Lévis sub-office	Lévis	F. X. Morissette.
Long Point of Mingan	Charlevoix-Saguenay	Mme Nelly Leblanc.
Montréal sub-office N° 123	Hochelaga	Rosaire Thibaudeau.
Québec, Québec, Palais sub-office	Québec sud	Mme Estelle Gagné.
Riordon Depot	Pontiac	J. S. Duncan.
Rivière à Pierre	Portneuf	Isidore Thibaudeau.
Ste-Blandine	Rimouski	Mlle Juliette Martin.
St-Gédéon	Lac St-Jean	P. A. E. Lavoie.
St-Louis de Bonsecours	Richelieu	Aimé Desrosiers.
Ste-Martine	Châteauguay-Huntingdon	J. B. Hébert.

Ontario

Arkell	Wellington sud	Barnett Watson.
Auburn	Huron nord	Alfred Rollinson.
Bears Pass	Kenora-Rainy River	Charles Frenette.
Bolder Bridge	Parry Sound	John Brownell.
Canoe Lake	Nipissing	Robert Pinchin.
Cheminis	Timiskaming sud	Joseph Emond.
Cole Lake	Frontenac-Addington	V. E. Kirkham.
Dunedin	Simcoe nord	J. R. Matheral.
Erindale	Peel	Alex. O'Brien.
Jerseyville	Wentworth	W. E. Wait.
Ohsweken	Brant	Clifford Styres.
Terra Cotta	Peel	Robert Puckering.
Waldhof	Kenora-Rainey River	P. J. Schoonenberg.
Wikwemikong	Algoma est	Mme Elizabeth King.
Wilton	Frontenac-Addington	R. J. Jackson.
Woodbridge	York nord	J. J. Deane.
Wyoming	Lambton ouest	George Dale.

Manitoba

Fort Whyte	Winnipeg sud	J. D. Douglas.
Magnet	Dauphin	J. F. Barbour.
Sandilands	Provencher	Mme Rosa Freynet.
The Narrows	Portage la Prairie	G. Thorkelson.
Zalicia	Nelson	August Kaczkowski.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—**Fin**

Saskatchewan

Bureau	District électoral	Titulaire
Barrier Lake	Mackenzie	H. R. Cowell.
Bench	Maple Creek	Emil Radke.
Hyas	Mackenzie	J. M. Anderson.
Invergordon	Melfort	Mme G. M. Restorick.
Ladstock	Last Mountain	J. J. Thurgood.
Mistawasis	Prince Albert	J. S. Friedman.
Mitchellview	Mackenzie	Mike Maderash.
Regina sub-office n° 6	Regina	W. W. Bravin.
Shand Creek	Melfort	Arthur Rowan.
Stewart Valley	Swift Current	Harold Caffyn.
Swan Plain	Mackenzie	John Rymar.
Totnes	Kindersley	William Philp.
Uren	Moose Jaw	J. T. Martin.
Wolfe	Battleford sud	Mme A. M. McKenzie.

Alberta

Airdrie	Calgary est	Mme Edith Duncan.
Angle Lake	Battle River	Mme Mael Barowsky.
Duvernay	Vegreville	Mme R. D. Barnes.
Edmonton sub-office n° 7	Edmonton ouest	Mme M. E. Morrison.
Kathyrn	Bow River	W. M. Switzer.
Leighmore	Peace River	W. E. Gage.
Luzan	Vegreville	Nick Ziganas.
Newbrook	Athabaska	T. E. Pollard.
Patience	Wetaskiwin	Mme Susanna Moffatt.
Roycroft	Peace River	F. E. Garraway.
Shining Bank	Peace River	H. J. Timmath.
Twin Butte	Macleod	Fred Campbell.
Waterways	Athabaska	H. N. Petty.
Wisdom	Medicine Hat	Godfrey Yonke.

Colombie britannique

Cloverdale	New Westminster	E. L. Milton.
Engen	Cariboo	John Norton.
Harrison Mills	Fraser Valley	Acton Kilby.
Howser	Kootenay ouest	J. F. Thompson.
Osland	Skeena	John Johnson.
Paterson	Kootenay ouest	Mme H. M. Cox.
Vancouver, Cedar Cottage sub-office	Vancouver sud	William Anderson.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Objets de la troisième classe expédiés en bloc.**—On rappelle aux maîtres de poste des bureaux de destination qu'ils doivent enlever et garder pendant deux mois, pour s'y référer, toutes les étiquettes des paquets d'objets de la troisième classe expédiés conformément au paragraphe 2 de l'article 89, page 21 du Guide postal, c'est-à-dire des paquets attachés portant une étiquette-adresse sur laquelle sont collés les timbres-poste représentant globalement le port des unités y contenues. Les étiquettes des paquets contenant des objets à distribuer sur les routes rurales ne doivent être enlevées qu'après que le courrier a vérifié le port et le nombre d'unités.

Il faut renvoyer au bureau de dépôt, conformément à l'article 114 du Guide postal, de 1928, les envois de ce genre qui n'ont pu être livrés et indiquer clairement sur la couverture le nombre d'unités, la raison du renvoi et le nom du bureau qui les retourne.

Avant de retourner ces envois, il faut oblitérer comme s'il s'agissait de timbre-poste ordinaires, les timbres oblitérés d'avance, car ils représentent le port original des envois ainsi renvoyés au bureau de dépôt.

(2) **Renvoi à l'expéditeur des objets de la troisième classe.**—On rappelle aux maîtres de poste que lorsqu'un objet de la troisième classe porte une demande de renvoi, imprimée ou écrite, en cas de non-distribution, cette demande doit être exécutée.

Il y a une taxe pour le renvoi de cet objet égale à la taxe primitive. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un nombre de circulaires, etc., qui sont retournées à la même adresse en un seul paquet, la taxe du renvoi est basée sur le poids global du paquet.

Les objets non distribués de la troisième classe, ORIGINAIRE DU CANADA, qui portent l'adresse de l'envoyeur, doivent être retournés directement aux envoyeurs sous les mêmes conditions que les objets de correspondance de la description susmentionnée.

Les maîtres de poste sont priés de veiller à ce que ces instructions soient strictement observées. (Voir les articles 112, 113 et 114, page 25 du Guide postal de 1927).

(3) **Pièces de monnaie détériorées, percées ou mutilées.**—L'attention des maîtres de poste est attirée sur la nécessité de ne pas comprendre de pièces de monnaie détériorées, percées ou mutilées dans leurs envois à la banque ou aux bureaux de poste urbains en paiement d'approvisionnements de timbres, etc.

Toute dépense occasionnée par le renvoi de ces pièces de monnaie sera portée au compte du maître de poste.

(4) **Boîtes aux lettres pour maisons à appartements.**—Les maîtres de poste sont informés que les boîtes aux lettres pour maisons à appartements soumises par les compagnies citées ci-après, comme étant conformes au règlement sur l'usage de boîtes aux lettres dans les maisons à appartements, publié par la circulaire n° 65b du 9 décembre 1927, ont été approuvées pour une période d'essai.

"Standard Sales Box" Soumise par Robert Mitchell Company, Ltd., 64, avenue Bélair, Montréal, P.Q.

"Kolstad Automatic Unit Locking Box" soumise par Kolstad Mail Box Co., 318 West First Street, Duluth, Minn., Etats-Unis.

"The Couch Tilting Mail Box" soumise par S. H. Couch Co., Inc., Norfolk Downs, Mass., Etats-Unis.

"Standard Stationary Mail Box" soumise par Interprovincial Equipment Company, 128 rue Queen, Ottawa, Ontario.

"United Mail Box" soumise par The United Box Company, Inc., 473–491 President Street, Brooklyn, E.-U.A.

(5) **Estimer exactement la quantité de fourniture dont on a besoin.**—La division du matériel et de l'approvisionnement fait savoir que les maîtres de poste envoient fréquemment plusieurs demandes de fournitures par mois, au lieu d'estimer exactement la quantité qu'il leur faut et d'en faire une seule demande.

Le travail additionnel occasionné par l'exécution de plusieurs demandes au lieu d'une seule et la quantité de papier et de ficelle que nécessite leur emballage, ainsi que la manipulation des nombreux paquets dont elles causent l'expédition par la poste, peuvent être supprimés jusqu'à un certain point si les maîtres de poste des bureaux comptables et non comptables font immédiatement un inventaire des formules qui leur restent et une estimation précise de celles dont ils auront besoin pour une période de trois mois.

Ils voudront bien ne demander que la quantité absolument nécessaire pour satisfaire aux besoins du bureau pendant cette période de trois mois, et en même temps, donner la quantité qui leur reste de l'approvisionnement précédent.

On leur recommande de tenir toujours en bon état les formules imprimées.

(6) **Numéro des DUPLICATA de bons de poste.**—Les maîtres de poste sont informés qu'il ne faut jamais découper le numéro des DUPLICATA de bons de poste, car ces documents doivent être renvoyés intacts au ministère après que leurs montants ont été payés aux ayants droit. Aux BUREAUX COMPTABLES les formules imprimées P.N. 23 (autorisation de paiement) se mettent aux archives avec les numéros découpés des bons originaux payés; elles constituent la preuve du paiement des duplicata. Aux bureaux non comptables, il n'est pas nécessaire de prendre note des numéros des bons.

(7) **Perception de l'insuffisance d'affranchissement—Chiffres-taxes.**—Avant de livrer un objet non ou insuffisamment affranchi, il faut percevoir le montant dû de la personne à qui on doit le livrer, puis mettre des chiffres-taxes représentant ce montant sur l'objet et les oblitérer.

Les lettres ou autres objets non ou insuffisamment affranchis ne doivent pas être mis dans les boîtes ordinaires ou à serrure louées au public mais il faut mettre dans la boîte une carte pour avertir le destinataire qu'un tel objet a été reçu et sera livré au guichet sur paiement du montant dû. On peut se procurer cette carte (n° 35) sur demande.

On doit toujours avoir des chiffres-taxes en main. Il suffit d'en demander de la manière ordinaire. Voir article 190, page 51 du Guide postal de 1928.

Les maîtres de poste reçoivent la commission ordinaire sur les chiffres-taxes.

(8) **Les objets en "Britannia Metal" ne sont pas assurés contre l'avarie.**—Relativement à l'avis publié dans le Bulletin du 5 juin 1926 au sujet des objets en maillechort (dutch silver ou Cobalt brass) qui ne sont pas assurés contre l'avarie à cause du poids et du manque de résistance de cette substance métallique, les maîtres de poste sont informés que les objets en "Britannia metal" qui a, en apparence, la même force que le maillechort, sont admis à l'assurance contre la perte, MAIS NON CONTRE L'AVARIE.

(9) **Similitude de noms des bureaux de poste.**—L'attention des maîtres de poste et des commis ambulants est attirée sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:—

Princeton, C.-B.	Penticton, C.-B.	Pinantan, C.-B.
Cold Lake, Alta.	Cold Lake, Man. (n'est pas bureau).	

Prière de prendre les précautions nécessaires pour éviter les fausses directions.

(10) Correspondances mal dirigées à Saltcoats, Saskatchewan.—L'attention du ministère a été attirée sur le fait qu'il arrive assez fréquemment que des correspondances adressées à Saltcoats, Ecosse, sont reçues à Saltcoats, Saskatchewan.

Vu que ces envois en fausse direction occasionnement du retard et de l'embarras, les maîtres de poste sont priés d'apporter beaucoup de soin à la manipulation des correspondances pour ces deux endroits.

(11) Les colis non réclamés renvoyés à d'autres pays doivent porter des indications distinctes.—L'Administration postale britannique signale que dans bien des cas, les empreintes du timbre "non réclamé", apposées sur les colis retournés du Canada, sont si peu distinctes que les envoyeurs ne peuvent savoir pourquoi ces objets n'ont pu être distribués.

Les maîtres de poste doivent faire des empreintes bien lisibles du timbre "non réclamé" et des autres timbres semblables, sur tous les colis non distribués qu'ils renvoient.

(12) Mexique—Taxe des lettres pour le Canada.—L'administration postale de Mexique fait connaître que la taxe des lettres à destination du Canada a été modifiée et qu'elle est maintenant de 10 centavos pour le premier poids.

Les surtaxes seront perçues conformément aux indications de la poste.

Cette taxe doit remplacer la correspondante publiée à la page 13 du Supplément de février 1928.

(13) Assurance des colis postaux pour les autres pays, via Angleterre.—Les maîtres de poste sont informés que les colis postaux à expédier par la voie d'Angleterre aux pays suivants sont admis à l'assurance. Ils peuvent les accepter aux mêmes conditions qui s'appliquent à ceux qui sont à destination de l'Angleterre même, c'est-à-dire que le droit sera de 12 cents pour une valeur déclarée n'excédant pas $50.00 et de 30 cents si la valeur déclarée est supérieure à $50.00 et n'excède pas $100.00.

Aden, Albanie, Algérie, Arabie, Ascension, Autriche, Açores, Congo belge (excepté la province orientale et la province de Katanga), Belgique, Somaliland britannique, Bulgarie, Cameroun, (sphère britannique seulement), Cap-Vert (Iles du), Ceylan, Chine, Corse, Cuba, Chypre, Tchécoslavaquie, Dahomey, Dantzig (ville libre et territoire de), Danemark (y compris le Groenland), Indes orientales néerlandaises, Egypte, Erithrée, Esthonie, Falkland (Iles), Féroé (Iles), Finlande (Suomi), France, Afrique équatoriale française, Guinée française, Indo-Chine française, Côte française des Somalis, Gambie, Allemagne, Gibraltar, Côte d'Or (Colonie de la) (y compris Ashanti, le Togoland britannique et les Territoires du Nord), Grèce (y compris Corfou et la Crète), Hollande, Hongrie, Islande, Inde, Irak, (Mésopotamie) (y compris Kuwait), Irlande (Etat libre d'), Somalie italienne (Benadir) (y compris Trans-Jubaland, Kismayu seulement), Italie, Côte d'Ivoire, Kenya et Uganda, Latvie, Libye, Lithuanie, Luxembourg, (Grand Duché de), Madagascar et dépendances, Madère, Malaisie (Etats fédérés et non fédérés), Malte, Martinique, Mauritanie, Maurice (y compris Rodriguez), Maroc (bureaux de poste chérifiens de la zone française seulement), Nigéria, Bornéo du Nord (Etat de), Norvège, Nyasaland (Protectorat du), Palestine, Perse, Pologne, Portugal, Afrique orientale portugaise, Inde portugaise, Timor portugais, Afrique occidentale portugaise, Réunion, Rhodes (Mer Egée), Roumanie, Russie d'Europe (République soviétistes socialistes (Union des), Russie d'Asie, Ste-Hélène, St-Vincent, Sarawak, Sarre (Territoire de la), Sénégal, Soudan français et Haute Volta, Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des), Seychelles, Siam, Sierra Leone, Sud-Africain (Rhodésia du sud seulement), Etablissements des Détroits, Soudan (Anglo Egyptien), Suède, Suisse (y compris le Liechtenstein), Syrie, Tanganyika, (Territoire de), Togoland français, Tunisie, Turquie d'Europe, Turquie d'Asie et Zanzibar.

(14) Italie.—Limite de poids, 15 liv.—Les maîtres de poste sont informés que la limite de poids de colis postaux à destination de l'Italie, par paquebot direct, a été portée de 11 à 15 livres. Le tarif des colis postaux à destination de l'Italie, par paquebot direct, a été modifié et sera le suivant, jusqu'à nouvel ordre:

1 liv	$ 0 29	6 liv	$ 0 97	11 liv	$ 1 57
2 liv	0 41	7 liv	1 09	12 liv	1 85
3 liv	0 61	8 liv	1 21	13 liv	1 97
4 liv	0 73	9 liv	1 33	14 liv	2 09
5 liv	0 85	10 liv	1 45	15 liv	2 21

(15) Modifications. Guide postal de 1928.—Les maîtres de poste sont priés d'insérer dans leur exemplaire du Guide postal de 1928 au chapitre intitulé "COLIS POSTAUX ÉTRANGERS—OBSERVATIONS ET OBJETS PROHIBÉS, PAGE 141, les MODIFICATIONS SUIVANTES:

Congo belge	Page 149—Objets prohibés.—Première ligne, après "obligations au porteur" ajouter "sauf dans les colis assurés".
Egypte	Page 151—Observations.—Ajouter ce qui suit comme troisième paragraphe: "La valeur déclarée doit être indiquée sur le bulletin d'expédition en monnaie du pays d'origine, ainsi qu'en francs or".
Grande-Bretagne (y compris le nord de l'Irlande).	Page 154—Objets prohibés—17ième ligne, biffer "hors d'usage et"
Etat libre d'Irlande	Pages 160 et 161.—Objets prohibés.—A la page 161, 14ième paragraphe, après "munitions", insérer "pistolets et revolvers ayant le caractère de jouets et les cartouches blanches destinées à ces jouets";

Madagascar et dépendances.....Page 164—Observations.—Ajouter ce qui suit comme second paragraphe: "Chaque colis qui n'a pas été livré après une période de garde de 15 jours est grevé de frais d'entrepôt à raison de 30 centimes par jour pour une période de 20 jours, et de 50 centimes par jour pour les jours suivants. Cette taxe n'est pas annulée dans le cas de renvoi du colis au pays d'origine ou de réexpédition à un autre pays. L'envoyeur peut éviter ces frais d'entrepôt s'il indique sur le colis et sur le bulletin d'expédition qu'il désire que le colis lui soit retourné si le destinataire ne l'a pas réclamé dans les 15 jours qui ont suivi son arrivée."

Russie d'Europe (U.R.S.S.).....Pages 171–172. Objets prohibés.—A la page 172, 3ième ligne, après "désinfection" insérer ce qui suit: "A moins qu'ils ne soient exportés du territoire soviétique avant le 1er août 1926 et que l'importation en soit spécialement autorisée par les autorités soviétiques: billets de banque d'Etat de l'U.R.S.S., billets de trésor d'Etat et monnaie métallique de l'U.R.S.S., documents de paiement établis dans la monnaie de l'U.R.S.S. à l'exclusion des chèques et autres remises établis dans la monnaie de l'U.R.S.S. aux comptes courants ouverts dans les établissements de crédit de l'U.R.S.S.; obligations, actions, coupons et documents semblables sauf avec permis".

Espagne.....Page 152.—Objets prohibés.—4ième ligne, biffer "connue" et remplacer par "inconnue en Espagne."

(16) Correspondance prohibée pour:

The Financialistic Debater, publié par The Financialistic Debater, Inc., E. T. Morton, éditeur, Unity Building, Boston, Mass.

The Financial Criterion, publié par The Equitable Publishing Co., Inc., J. W. Stollin, éditeur, 185 Devonshire St., Boston, Mass.

Original Developers Pool, Clay Wilson, Henry V. House, 508 Throckmorton St., Fort Worth, Texas.

Original Developers, L. E. Aven, Fort Worth, Texas.

Mr. Fernand Jos. DeSutter, 4611 rue Francherie, Montréal, P.Q., Institut St-Joseph, Enrg., Montréal, P.Q.

Maurice Julien; Premium Mail Order Registered, 251 rue St-Joseph, Québec, P.Q.

Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces firmes et toute correspondance en provenance ou à destination de leur adresse, circulant par la poste, doit être retournée aux envoyeurs lorsqu'ils sont connus, marquée "La correspondance pour cette adresse est prohibée". S'ils ne sont pas connus, elle doit être envoyée spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal, service de l'Inspection, Ottawa. Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces firmes.

(17) Renseignements sur les courses: Analyst Indicator, Inc., Govanstown, Maryland.—Des renseignements sur les courses déposés par la compagnie ci-dessus circulent par la poste et comme il est illégal au Canada de fournir de tels renseignements, toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette adresse doivent être retournées aux envoyeurs, si on les connait, avec la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa. On ne doit pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(18) Loterie: Hon. Secretary Irish Nurses Union, 29 South Anne Street, Dublin, Irlande.—Des circulaires relatives à cette loterie circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse, et toute correspondance à destination ou en provenance de cette adresse doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée" ou, s'ils ne sont pas connus, il faut l'envoyer spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(19) Loterie: Alliance Touring Co., Case 34, Groningen, Hollande.—Des circulaires relatives à cette loterie circulent par la poste canadienne, et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse et toute correspondance à destination ou en provenance de cette adresse doit être retournée aux envoyeurs, s'ils ont connus, portant la mention "La correspondance pour cette adresse est prohibée" ou s'ils ne sont pas connus, elle doit être envoyée spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa, Ont.

Ne pas émettre de mandats payables à cette adresse.

(20) Loterie: Mrs. E. Johansen, Copenhague Str., Fanograde 301, Danemark.—Ajouter l'adresse ci-dessus à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery".

(21) Loterie: Pearl Realty Co., Schoon F. L. Arlberg Route, via Suisse.—Ajouter l'adresse ci-dessus à la liste relative aux "R. J. Duggan's Sweeps".

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 = Francs	25.00
Norvège	$1 00 = Kroner	3.70
Suède	$1 00 = Kroner	3.65
Danemark	$1 00 = Kroner	3.70
Hollande	$1 00 = Florins	2.45
Suisse	$1 00 = Francs	5.10
Belgique	$1 00 = Belgas	7.10
Allemagne	$1 00 = Marks	4.16
Royaume-Uni	*$4 90 = £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4.90 = £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 90 = £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	*$4. 90 = £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir le supplément de janvier, 1928.

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

Analyst Indicator, Inc., Govanstown, Maryland.

*Mr. Fernand Jos. DeSutter, 4611 rue Francherie Montréal, P.Q., l'Institut St-Joseph, Enrg., Montréal, P.Q.

Mrs. E. Johansen, Copenhague Str., Fanograde 301, Danemark.

Pearl Realty Co., Schoon F. L. Arlberg Route, Via Suisse.

*Ne pas émettre de bons de poste en faveur du destinataire.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Chicago (Station 45), Ill.	Nos	120590 à 120600,	inclusivement.
Middlegrove, Ill.	Nos	31836 à 32000,	inclusivement.
Indianapolis (Sta. 18), Ind.	Nos	53274 à 53400,	inclusivement.
Fort Hoyle, Md.	Nos	3601 à 3800,	inclusivement.
Boston (Station 128), Mass.	Nos	56853 à 57000,	inclusivement.
Portland (Sta. 35), Oreg.	Nos	40069 à 40200,	inclusivement.
Rigby, Pa.	Nos	11405 à 11417,	inclusivement.
Ozone, Tenn.	Nos	11138 à 11200,	inclusivement.
Tankersly, Tex.	Nos	4320 à 4400,	inclusivement.
Tom Bean, Tex.	Nos	32758 à 32800,	inclusivement.

FORMULES DE MANDATS VOLÉES QUI ONT ÉTÉ RECOUVRÉES

Smyer, Ala.....Nos 2240 à 2400, inclusivement.
Briartown, Okla.....Nos 16204 à 16800, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE POSTE

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
X623	St. J.	Benjamin River, N.B.
8331	E.	Dodds, Alberta.
X219	H.	East Baccaro, N.-E.
8439	E.	Foothills, Alberta.
8479	C.	Grantham, Alberta.
6751	M.J.	Hoffer, Sask.
0597	Q.	Limoilou, Québec, P.Q.
5482	W.	Mentmore, Man.
0885	M.	Montréal (sub-office N° 90 A), P.Q.
3944	O.	Ottawa (sub-office N° 8), Ont.
3955	O.	Ottawa (sub-office N° 20), Ont. (rouvert).
7281	M.J.	Patrick, Sask.
4034	O.	Petawawa Camp Field, Ont.
4039	O.	Peterboro (sub-office N° 5), Ont.
7409	M.J.	Ratcliffe, Sask.
X911	St.J.	St. Ignace, N.-B.
7562	S.	Saskatoon (sub-office N° 12), Sask.
7945	M.J.	Wood Mountain Station, Sask.
5157	M.J.	Croll, Man.
8348	S.	Duvernay, Alberta (rouvert).
8985	E.	Willingdon, Alberta.
7934	S.	Witchekan, Sask. (rouvert)

BUREAUX FERMÉS

Calgary (sub-office N° 22), Alberta.
Chatham Head, N.-B.
Georgetown Mills, C.B.
Ormaux, Sask.
Québec, (Stadacona), P.Q.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Henribourg, Sask.
Leaside, Ont.
Mayo Landing, Yukon.
Turner Valley, Alberta.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Dajarra, Qld.
Maimuru, N.G.S.
Quorn-Oodnadatta, T.P.O., A.M.
Tathra, N.G.W.
Wandal, Qld.

BUREAU FERMÉ

Burbidge, A.O.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Bentleigh West, Vic.	Bentleigh East, Vic.
George Street, Brisbane, Qld.	Markets, Brisbane, Qld.

ÉTAT LIBRE D'IRLANDE

BUREAU OUVERT

Cloonfad, Castlerea.

BUREAU FERMÉ

Pearse Street, Cavan.

NOUVELLE ZÉLANDE

BUREAUX OUVERTS

Athol, Invercargill.
Te Kawa, Hamilton.

BUREAUX FERMÉS

Matawhero, Gisborne.
Taoroa, Wanganui.

ESPAGNE

BUREAU MAROCAIN

BUREAU OUVERT

Dar Drius.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Cefn (T.S.O.), Rogerstone, Newport, Mon.
Clumber Road (T.S.O.), West Bridgford, Nottingham.
Highfield, Ferndale, Rhondda, Glam.
High Street (T.S.O.), Maidstone, Kent.
Lightwoods (T.S.O.), Birmingham (appelé antérieurement Beech Lanes).
St. Ann's Road (T.S.O.), Willenhall, Staffs.
Shirley Road (T.S.O.), Croydon, Surrey.
Tankerton Circus (T.S.O.), Whistable, Kent.
Timperley Station (T.S.O.), Timperley, Altrincham, Ches.
Trumpington Street (T.S.O.), Cambridge.
West End (T.S.O.), Builth Wells, Breconshire.
Winifred (T.S.O.), Swindon, Wilts.

BUREAU FERMÉ

Westgate (T.S.O.), Wakefield, Yorks.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Above Hill, Lincoln.	Bailgate, Lincoln.
High Street South (T.S.O.), Croydon, Surrey.	High Street, 170, Croydon, Surrey.
London Road, 40 (T.S.O.), Croydon.	West Croydon (T.S.O.), Croydon.

ÉCOSSE

BUREAU OUVERT

Merrylee (T.S.O.), Newlands, Glasgow.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Daggers Hole Lane, Blackpool, Lancs.	Daggers Hall Lane, Blackpool, Lancs.
Holy Island, Beal, Northd.	Holy Island, Berwick-on-Tweed.
Howard Street (B.O.), Glasgow.	Dixon Street (B.O.), Glasgow.

TERRENEUVE

BUREAU OUVERT

St. John's, Rawlins Cross.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Larose, La.
Red Barn, Tex.
Bartlick, Va.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Tenakee, Alaska.	Tenakee Springs, Alaska.
Lilylake, Ill.	Lily Lake, Ill.
Santaclaus, Ind.	Santa Claus, Ind.
Page, Kans.	Page City, Kans.

BUREAUX FERMÉS

Arcus, Ala.
Caledonia, Ala.
Portland, Ala.
Oakwood, Ark.
Citrus Park, Fla.
Durant, Fla.
Winfield, Fla.
Paris, Iowa.
North Appleton, Me.
North Brewster, Mass.
West Brewster, Mass.
Germantown, Minn.
Kratka, Minn.
Fenwick, Miss.
Laforge, Mo.
Lyons, N.C.
Box, Okla.
Okatie, S.C.
Alpha, Tenn.
Mazatlan, Tex.
Indiantown, Va.
Loneoak, Va.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUILLET 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN POUR JUILLET 1928—

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE—

1. Bureaux à commission. Nouvelle échelle de salaires.
2. Poste aérienne. Service entre les bureaux de poste Lac du Bonnet, Wadhope (Lac Long) et Bisset (Lac Rice) Manitoba.
3. Service postal aérien pour les districts du Yukon et d'Atlin suspendu.
4. Traitement spécial des envois d'oeufs.
5. Les colis assurés adressés à des endroits où il n'y a pas de bureaux de poste doivent être renvoyés aux expéditeurs.
6. Vols avec effraction des bureaux de poste.
7. Inscrire le nom de l'envoyeur sur la section 4 de l'étiquette C.R.
8. Apposer ses initiales sur les bons de poste payés.
9. Application du timbre à date sur les bons de poste.
10. Oblitération des timbres apposés sur les colis.
11. Similitude de noms des bureaux de poste.
12. Tarif des colis postaux étrangers.
13. Maurice Julien, Premium Mail Order Registered, 251 rue St-Joseph, Québec, P.Q.
14. John Gunderson, case 22, Pleasantdale, Sask.
15. N. Walker, case 605, Sydney Mines, N.-E.
    J. McIntosh, case 506, Sydney Mines, N.-E.
16. Renseignements sur les courses: Jay Mack, 255, 48th Street, Brooklyn, N.Y., U.S.A.
17. Loterie: Fritz Durge Bank, Karntner Strasse No. 43, Vienne, Autriche.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE—

Change étranger.

Envoyer au bureau d'échange d'Halifax et non à Montréal les avis de mandats de poste émis aux bureaux de mandats des Iles-de-la-Madeleine et payables en Grande-Bretagne et dans les pays dont elle est le pays de passe.

Timbres en caoutchouc indiquant le numéro du bureau.

Défense d'émettre des mandats de poste.

Ordonnance pour fraude rescindée.

Vol de formules de mandats de poste.

Changements dans la liste des bureaux de mandats.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Afghanistan—Entrée dans l'Union postale—MAI.
Apposer ses initiales sur les bons de poste payés—JUILLET.
Argentine (République)—Reprise du service direct des colis postaux—MAI.
Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER.
Assurance des colis postaux pour les autres pays, via Angleterre—JUIN.
Autriche—Assurance des colis postaux—JANVIER.
Boîtes aux lettres pour maisons à appartements—JUIN.
Britannia metal (objets en)—JUIN.
Bureaux à commission —Nouvelle échelle de salaires—JUILLET.
Colis (les) à assurer, adressés aux endroits où il n'y a pas de bureaux de poste doivent être renvoyés aux expéditeurs—JUILLET.
Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER.
Colis non livrés originaires des pays autres que la Grande-Bretagne—Autre manière de procéder—AVRIL.
Colombie—Limite de poids des colis postaux—FÉVRIER.
Cuba—Suppression du service des colis postaux par voie de New-York—AVRIL.
Division du Personnel et de la Publicité—MARS.
Envoyer à l'Ad. de district les colis trouvés sans contenu—MAI.
Italie—Limite de poids des colis postaux, 15 livres—JUIN.
Les paquets de la 3ième classe peuvent être cachetés (voir n° 6)—MARS.
L'heure d'été—MAI.
Martinique—Colis postaux—JANVIER.
Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.
Mexique—Taxe des lettres pour le Canada—JUIN.
Modifications—Guide postal 1928—MARS.
North Battleford, Sask.—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.
Ouverture d'un bureau des rebuts, district de Québec—MAI.
Portugal—Assurance des colis postaux pour le—AVRIL.
Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett), Slate Lake et Long Lake (bureau de Wadhope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.
Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon), et Cold Lake (Mine Sherritt-Gordon)—JANVIER.
Poste aérienne—Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin—FÉVRIER.
Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FÉVRIER.
Poste aérienne—Service pour Favourable Lake, Ont.—AVRIL.
Poste aérienne—Service entre les bureaux de poste—Lac du Bonnet, Wadhope (Lac Long) et Bisset (Lac Rice) Man.—JUILLET.
Poussins d'un jour—Transmission des—AVRIL.
Russie d'Europe et Russie d'Asie—Colis postaux—MAI.
Syrie et République du Liban—Correspondance adressée à la—MAI.
Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER.
Yukon—Service postal d'été—MAI.
Zanzibar—Service des colis postaux pour le—AVRIL.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUSQU'AU

1er JUILLET 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE ET TERRITOIRE	TITULAIRE
Amery (bureau d'été)	O.	Limerick	Hastings–Peterborough....**Ont.**	German Baragar.
Blacketts Lake (rouvert le 1er juin).	H.		Cap Breton sud...**N.-E.**	D. J. Currie.
Cremazie (24 mai)	Q.	Garneau	L'Islet....**P.Q.**	Eugène Lord.
Crerar (15 juin)	N.B.	Davis	Nipissing....**Ont.**	John Halley.
Fort Grahame	E.	Non arpenté	Cariboo....**C.B.**	Henry Ravenel (intérimaire).
Joussard (1er juin.)	E.	N.E. Sec. 4, Tp. 74, R. 13, O. 5e M.	Peace River....**Alta.**	Joe. Turner.
Kilkenny (rouvert le 3 juillet)	W.	N.E. Sec. 34, Tp. 23, R. 3, O. P.M.	Portage la Prairie. **Man.**	John Zwaeych.
Meeks Siding (1er juin)	S.	S.E. Sec. 32, Tp. 44, R. 30, O. P.M.	Melfort....**Sask.**	Denison Meeks.
Menaik (15 juin)	C.	N.O. Sec. 35, Tp. 43, R. 25, O. 4e M.	Wetaskiwin....**Alta.**	F. M. Sweet.
Montréal, Dorval sub-office (rouvert le 15 juin).	M.	43 rue St-Joseph	Jacques Cartier....**Qué**	C. E. Descary.
Moose Portage (15 juin)	E.	N.O. Sec. 12, Tp. 72, R. 26, O. 4e M.	Athabaska....**Alta.**	J. V. Logan.
Ory (29 mai)	Q.		Gaspé....**P.Q.**	Mme E. S. G. Collin.
Pansy (15 juin)	W.	S.E. Sec. 21, Tp. 4, R. 6, E.P.M.	Provencher....**Man.**	Fred Bezditny.
Prairie Echo (15 juin)	E.	S.E. Sec. 22, Tp. 76, R. 16, O. 5e M.	Peace River....**Alta.**	J. F. Low.
Redberry (rouvert le 1er juin)	S.	S.O. Sec. 34, Tp. 43, R. 9, O. 3e M.	Battleford nord...**Sask.**	Pierre Pommereul.
Stove Creek (1er juin)	M.J.	N.E. Sec. 12, Tp. 37, R. 8, O. 2e M.	Mackenzie....**Sask.**	Joseph Stadnik.
Stratford, Stratford Station, sub-office (rouvert).	L.	193 rue Waterloo	Perth nord....**Ont.**	T. L. Clancy.
Valley Park (1er juin)	S.	S.O. Sec. 27, Tp. 33, R. 6, O. 3e M.	Rosetown....**Sask.**	Mme Lena Mason.
Walpole Island (bureau d'été, 1er juin).	L.		Lambton ouest....**Ont.**	Rev. George Clayton.

NOTE,:—Le sub-office de Stadacona, Québec, P.Q. a été fermé temporairement le 30 avril et rouvert le 15 mai sous la direction de Mme A. B. Matte comme titulaire.

L'orthographe du nom du bureau de poste de Robins Range, C.B., a été changée en Robbins Range à dater du 1er juin.

65656—2½

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Oyster Ponds	Antigonish-Guysborough, N.-E.	en Hadleyville (1er juin).
Rivière Jaune	Québec-Montmorency, P.Q.	en Notre-Dame des Laurentides (1er juin).

BUREAUX FERMÉS

Bardsville	Muskoka-Ontario, Ont	15 mai.
(b) Beaver Lake	Vegreville, Alta	13 juin.
(b) Big Meadow	Inverness, N.-E.	31 mai.
Brutus	Medicine Hat, Alta	18 mai.
(b) Carlow	Victoria-Carleton, N.-B.	1er juin.
(b) Central New Annan	Colchester, N.-E.	31 mai.
Chilmark	Acadia, Alta	1er juin.
Coulee	Maple Creek, Sask	31 mai.
Cummings Mountain	Pictou, N.E.	
Elk Prairie	Kootenay est, C.-B.	13 juin.
(b) Fenwick	Royal, N.-B.	1er juin.
Howardville	Selkirk, Man.	31 mai.
(b) Marrtown	Royal, N.-B.	1er juin.
Mewassin	Peace River, Alta	26 mai.
Montreal sub-office n° 14	Mont-Royal, P.Q.	7 mai.
Nugent	Wetaskiwin, Alta	25 mai.
Orbindale	Battle River, Alta	
(b) River Denys Centre	Inverness, N.-E.	31 mai.
(b) Route Alfred	Berthier-Maskinongé, P.Q.	2 juin.
Shalka	Vegreville, Alta	31 mai.
(b) South Johnville	Victoria-Carleton, N.-B.	1er juin.
(b) South Tatamagouche	Colchester, N.-E.	31 mai.
The Halfway	Selkirk, Man.	
(b) Upper River Denys	Inverness, N.-E.	31 mai.
Upper Squamish	Vancouver nord, C.-B.	31 mai.
Zoldovara	Battle River, Alta	

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale—La nouvelle adresse postale est la suivante:

Beave Lake	Mundare, R.R. n° 1.
Big Meadow	River Denys Station, R.R. n° 1.
Carlow	Bath, R.R. n° 1.
Central New Annan	Tatamagouche, E.R. n° 4.
Fenwick	Collina, R.R. n° 1.
Marrtown	Collina, R.R. n° 1.
River Denys Centre	River Denys Station, R.R. n° 1.
Route Alfred	St-Norbert, R.R. n° 2.
South Johnville	Bristol, R.R. n° 1.
South Tatamagouche	Tatamagouche, R.R. n° 4.
Upper River Denys	River Denys Station, R.R. n° 1.

CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Luscar (E) Peace River, Alberta.....1er juillet 1928.

BUREAU FERMÉ

Manotick, Ont.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Little Bras d'Or / South Side	Cap Breton nord-Victoria	John McKinnon.
Pugwash River	Cumberland	George Scott.
Woodville	Hants-Kings	Mme A. L. Greenough.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Kensington	Prince	H. L. Howard.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—**Suite**

Bureau	District électoral	Titulaire
NOUVEAU-BRUNSWICK		
Barnesville	Royal	R. K. Simpson.
Peter's Mills	Kent	Antoine Doiron.
St. John, Indian town sub-office	St. John-Albert	Mme L. A. Harrison.
St-Louis de Kent	Kent	Dominique Robichaud.
Salisbury	Westmorland	E. P. Sentell.
QUÉBEC		
Bryon Island (bureau d'été)	Gaspé	Edward Keating.
Chichester	Pontiac	Mme Josephine Longpré.
Choisy	Vaudreuil-Soulanges	Mme Catherine Muir.
Chute Rouge	Wright	James Nault.
Deschambault Station	Portneuf	J. N. Rodrigue.
Doucet	Pontiac	Mlle Colombe Daigneault.
Grandes Bergeronnes	Charlevoix-Saguenay	Alfred Larouche.
Knowlton Landing	Brome-Missisquoi	Mlle N. E. Tuck.
Poliquin	Dorchester	Georges Auclair.
St-Hubert	Chambly-Vercheres	Jean Brassard.
St-Lucien	Drummond-Arthabaska	Lucien Léveillé.
ONTARIO		
Ashton	Carleton	W. H. Bigford.
Baptiste	Hastings-Peterborough	Hiram Grant.
Codrington	Northumberland	J. A. Hough.
Gagnon	Russell	Siméon Gagnon.
Heathcote	Grey nord	C. H. South
Klock	Renfrew nord	Mme Delia Mayhew.
London sub-office n° 3	London	W. F. McGuffin.
Mattice	Timiskaming nord	Joseph Dallaire.
Orton	Dufferin-Simcoe	T. M. Hayward.
Redbridge	Nippissing	John Davies.
Scotty Springs	Timiskaming nord	Oscar Langlois.
Searchmont	Algoma ouest	P. T. Bailey.
South Woodslee	Essex est	Mlle N. B. Keating.
Sowerby	Algoma est	Mme N. M. Rosenburg.
Willet	Port-Arthur-Thunder Bay	William McLeod.
MANITOBA		
Bayend	Dauphin	B. T. Kristjanson.
Ewart	Brandon	Nathan Katz.
Hallboro	Neepawa	Jack Dyrmose.
High Bluff	Portage la Prairie	E. L. Large.
Million	Dauphin	Bernard Barrow.
Rice Creek	Nelson	Mme Nellie Kuzmak.
Winnipeg sub-office n° 27	Winnipeg nord	J. W. Adams.
SASKATCHEWAN		
Carmel Station	Humboldt	Clemens Bruser.
Central Butte	Moose Jaw	Mme L. S. McDougall.
Dumas	Assiniboia	Alexandre Boulet.
Fanford	Prince Albert	Pieter Bakker.
Girvin	Long Lake	Mlle M. E. Baird.
Glen Mary	Melfort	Mme T. E. Thompson.
Jack Fish Lake	Battleford nord	Pierre L'Heureux.
Junor	Battleford nord	Mme Elva Wardman.
Macworth	Willow Bunch	John Hindle.
Mankota	Willow Bunch	W. J. Cameron.
Mistatim	Melfort	Mme Lurenia McDonald.
Morwick	Melfort	E. A. Grainger.
Rabbit Lake	Battleford nord	Arthur Donais.
Red Jacket	Qu'Appelle	F. U. Jealous.
Romance	Humboldt	Mme Magdelena Kraus.
St-Denis	Humboldt	Godfroi Lepage.
Trewdale	Willow Bunch	C. E. DeGraw.
Tyneside	Last Mountain	William Beagle.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Fin

Bureau	District électoral	Titulaire
ALBERTA		
Anning	Athabaska	D. R. Boorse.
Ardley	Red Deer	J. H. Hickox.
Edmonton sub-office n° 2	Edmonton est	Mlle Gertrude Ebbers.
Excel	Acadia	H. L. Bishop.
Hazeldine	Battle River	Archie McRobert.
Helmer	Bow River	R. C. Orford.
Kavanagh	Wetaskiwin	J. B. Hodgson.
Lafond	Athabaska	P. R. Rouillard.
Monkman	Battle River	Frank Geryluik.
Nightingale	Box River	P. L. Wright.
Skiff	Lethbridge	Mme Helen Hall.
Wostok	Vegreville	Mme A. J. Wozney.
COLOMBBIE-RITANNIQUE		
Arbutus	Nanaïmo	Harry Kilet.
Bull River	Kootenay est	Oscar Jostad.
Canal Flats	Kootenay est	J. L. Roberts.
Estevan Point	Comox-Alberni	William Harker.
Lochdale	New Westminster	Alfred Allen.
Lowe Inlet (bureau d'été)	Skeena	Henry Stafford.
Naas Harbour	Skeena	Hunter Donaldson.
Vancouver sub-office n° 32	Vancouver sud	J. S. Mawhinney.
White Sulphur	Kootenay est	Mme M. W. Ortis.
Wyatt Bay	Comox-Alberni	G. M. Dusenbury.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Bureaux à commission, nouvelle échelle de salaires.**—L'échelle de salaires suivante est effective à partir du 1er avril 1928:

70% des premières recettes de $1,000 ou un minimum de $100.00.
30% des recettes au-dessus de $1,000, jusqu'à $10,000.
20% des recettes au-dessus de $10,000.

Les divers échelons seront appliqués aux recettes totales provenant de la vente de timbres-poste de toutes catégories et des droits perçus du public sur l'émission des mandats de poste.

La rémunération d'un maître de poste ne sera pas moindre que celle qu'il a touchée an cours de l'année fiscale close le 31 mars 1927, sauf dans le cas où le service du bureau a diminué jusqu'à un certain point.

(2) **Poste aérienne.**—Service entre les bureaux de poste Lac du Bonnet, Wadhope (Lac Long) et Bissett (Lac Rice) Manitoba.

Le service de diligence qui fonctionnait entre les bureaux de poste: Lac du Bonnet, Wadhope (Lac Long) et Bissett (Lac Rice), dans le district minier du Manitoba Central, a été remplacé le 14 mai 1928, par un service aérien semi-hebdomadaire de la "Western Canada Airways Limited".

Toutes catégories de correspondances affranchies du port ordinaire peuvent être acceptées et transmises par ce service aérien, mais LES COLIS doivent être affranchis à raison de 12 cents par livre ou fraction de livre jusqu'à 10 livres et de $1.50 par colis au-dessus de 10 jusqu'à 15 livres.

En outre, la "Western Canada Airways Limited" transportera les jours autres que ceux qu'elle dévoue au service régulier, les objets de correspondance que le public lui offrira et dont le port ordinaire aura été payé ainsi que la taxe spéciale de 10 cents par once, représentée par un timbre-avion vendu par la compagnie et apposé sur l'objet à transmettre. L'envoyeur assume tous les risques. Tout objet de correspondance doit porter, outre un timbre-avion, la mention: "Par avion" ou "Via air mail".

(3) **Le service postal aérien pour les districts du Yukon et d'Atlin est suspendu.**—Le service postal aérien effectué par "The Yukon Airways and Exploration Limited" entre Dawson et White Horse (desservant Mayo Landing, Keno Hill et Warnecke pendant le trajet) et de temps en temps entre Atlin et White Horse par Carcross, est suspendu indéfiniment.

(4) **Traitement spécial des envois d'œufs.**—L'attention du ministère a été attirée sur le fait que dans de nombreux cas, les envois d'œufs faits par colis postaux n'ont pas été traités comme colis "fragiles" et il en est résulté de fortes pertes pour les intéressés. A ce sujet, les maîtres de poste sont priés de veiller à ce que dans les envois d'œufs qui leur sont présentés pour être transmis, les œufs soient emballés de la manière prescrite par le règlement, à la page 31 du Guide postal officiel, et que le colis porte la mention bien apparente: "Fragile—Avec soin".

Les colis fragiles de cette nature doivent être expédiés dans des sacs "fragiles" dont on doit avoir une quantité à sa disposition.

On avertit spécialement les employés des Postes de ne pas manier rudement les colis fragiles ni les sacs contenant des colis fragiles et dans aucune circonstance, de ne pas s'asseoir ni marcher sur les sacs de correspondances. En les entassant, en les chargeant ou les déchargeant, il faut mettre les sacs "fragiles" sur le dessus des autres.

(5) **Les colis à assurer adressés aux endroits où il n'y a pas de bureaux de poste doivent être renvoyés aux expéditeurs.**—Les maîtres de poste sont informés que s'il existe le moindre doute que des colis à assurer qui leur sont présentés pour envoi par la poste sont adressés à des endroits où il n'y a pas de bureaux de poste, ils doivent consulter la liste des bureaux de poste, publiée dans le Guide Officiel du Service postal et dans les Suppléments mensuels et tout colis ainsi adressé doit être rendu à l'expéditeur en vue de compléter l'adresse en y ajoutant le nom du bureau de poste compétent.

Vu que le ministère reçoit de temps à autre un grand nombre de réclamations concernant la perte de colis assurés qui, tel que le démontre l'enquête, sont adressés à des endroits où il n'y a pas de bureaux de poste, il est essentiel que ces instructions soient exactement suivies par les maîtres de poste.

(6) **Vols avec effraction commis aux bureaux de poste.**—Pendant l'été les maîtres de poste ont une tendance à exercer moins de vigilance pour protéger leur bureau la nuit contre des personnes malhonnêtes. Il en résulte que des vols avec effraction et autres sont souvent commis et que ceux-ci pourraient être évités avec un peu plus d'attention. Les maîtres de poste voudront donc bien observer attentivement les instructions suivantes:

(1) Les portes et les fenêtres du local dans lequel est le bureau doivent être fermées à clé et verrouillées avec soin la nuit.

(2) Les valeurs du bureau doivent toujours être protégées au maximum, mais surtout quand le bureau est fermé. S'il y a un coffre-fort dans le local, ces valeurs doivent y être placées en sûreté. On attire spécialement l'attention des maîtres de poste sur le fait que si l'enquête qui suit un vol avec effraction, indique que la propriété du bureau de poste n'a pas été suffisamment protégée, par négligence ou indifférence, ils seront responsables de la perte encourue.

(3) Dans tous les cas de vol avec effraction, le maître de poste doit immédiatement signaler le vol par télégraphe ou téléphone à son administrateur de district.

(7) **Inscrire le nom de l'envoyeur sur la section 4 de l'étiquette C.R.**—On a signalé au ministère le fait que les colis C.R. sont expédiés sans que le nom de l'envoyeur ait été porté sur la section 4 de l'étiquette C.R. Cet oubli cause beaucoup d'embarras au bureau de destination. Les maîtres de postes sont priés de veiller à ce que ce renseignement important soit inscrit sur la section 4 de l'étiquette avant d'expédier le colis.

(8) **Apposer ses initiales sur les bons de poste payés.**—Dans les bureaux de poste ou divers employés sont préposés au service des bons de poste, celui qui effectue le paiement d'un bon devra, dorénavant y apposer ses initiales. Lorsqu'il paie un bon de poste, il doit le frapper immédiatement du timbre à date et y apposer ses initiales. Les initiales peuvent être inscrites à côté ou tout près au-dessus de l'espace réservé à l'application du timbre à date du bureau payeur.

(9) **Application du timbre à date sur les bons de poste.**—Les maîtres de poste à qui des timbres en caoutchouc ont été fournis pour le timbrage des mandats de poste sont informés que ces timbres peuvent servir aussi au timbrage des bons de poste.

(10) **Oblitération des timbres apposés sur les colis.**—Il a été fréquemment observé que les timbres apposés sur les colis et paquets sont oblitérés d'une manière très imparfaite. Parfois le rouleau oblitérateur les a à peine touchés ou les a manqués complètement, vu la nature du contenu qui cède aisément à la pression surtout lorsque ce sont des objets de laine, de soie ou autre matière semblable.

Lorsqu'on éprouve de la difficulté à les oblitérer avec le timbre, on peut le changer et se servir du rouleau en feutre.

Il faut avoir soin de ne pas endommager le contenu en frappant le colis du timbre à date ou en oblitérant les timbres.

Pour obtenir un timbrage et une oblitération effectifs, il faut observer les points suivants:

(1) Tenir propres les caractères du timbre à date en les brossant. Une brosse à dent peut servir et le timbre est nettoyé en une minute ou deux;

(2) Voir à ce que le tampon soit suffisamment encré;

(3) Secouer le flacon afin de bien mélanger l'encre avant de l'étendre sur le tampon;

(4) Bien étendre l'encre en se servant de la mollette en bois;

(5) Gratter le tampon de temps à autre pour enlever la poussière qui s'y accumule et qui rend l'encre pâteuse;

(6) Ne pas permettre que le tampon devienne trop usé pour retenir l'encre.

(11) **Similitude de noms des bureaux de poste.**—L'attention des maîtres de poste et des commis ambulants est attirée sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:—

Sunbury, Ontario. Sudbury, Ontario.
Huntingdon, C.B. Huntingdon, P.Q. Huntington, N.-E.

Prière de prendre les précautions nécessaires pour éviter les fausses directions.

(12) Tarif des colis postaux étrangers.—Les maîtres de poste trouveront ci-dessous un tableau indiquant le tarif des colis postaux originaires du Canada à destination des autres pays, avec les modifications apportées depuis la publication du Guide de 1928, et qu'ils voudront bien insérer dans leur exemplaire.

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Abyssinie (Adis-Ababa, Diré-Daoua et Harrar seulement)	Angleterre et France	.84	.96	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.34	2.46	2.58	2.70	3.48	3.60	3.72	3.84
	France	.50	.62	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95	2.07	2.68	2.80	2.92	3.04
†**Açores**	Angleterre et Portugal	.96	1.08	1.20	1.56	1.68	1.80	1.92	2.10	2.22	2.34	2.46				
†**Aden** (y compris Kamaran et Périm)	Angleterre	.66	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.48	3.60	3.72	3.84
†**Afrique Equatoriale française**—																
(a) Gabon	Angleterre et France	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
(b) Moyen Congo, Oubangui-Chari et Tchad.	Angleterre et France	.96	1.08	1.86	1.98	2.10	2.22	2.34	2.64	2.76	2.88	3.00	4.32	4.44	4.56	4.68
	France	.36	.48	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	1.89	2.01	2.13	2.25	3.21	3.33	3.45	3.57
†**Afrique Occidentale Portugaise**—																
Angola	Angleterre et Portugal	1.02	1.14	1.26	1.50	1.62	1.74	1.86	2.04	2.16	2.28	2.40				
Guinée	Angleterre et Portugal	.84	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
St-Thomé et Principe	Angleterre et Portugal	.96	1.08	1.20	1.44	1.56	1.68	1.80	1.98	2.10	2.22	2.34				
†**Afrique Orientale Portugaise**	Cape Town	.29	.43	.57	.71	.85	.99	1.13	1.27	1.41	1.55	1.69				
	Angleterre	.72	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52				
†**Albanie** (localités ouvertes au service des colis postaux sont Berat, Bilisht, Delvine, Dures (Durazzo), Elbasan, Fier, Gjinkaster (Argirokastro), Himare, Kavaje, Klisyne, Klos, Kolonje, Konispol, Korce (Coritza), Krue, Krume, Lesh (Alessio), Leskovik, Libhove, Lushnje, Mallakaster, Mied (Vaudejs), Milot, Pazar (Shkoder), Peqin, Permet, Peshkopi, Pogradee, Puke, Qukes, Santi Quaranta (Sarande), Shijak, Shkoder (Scutari), Tepeline, Tirane, Vlone (Valona), Wilson	Angleterre et Italie	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.12	3.24	3.36	3.48
	France et Italie	.46	.58	.86	.98	1.10	1.22	1.34	1.46	1.58	1.70	1.82	2.30	2.42	2.54	2.66
†**Algérie**	France	.26	.38	.59	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.86	1.98	2.10	2.22
†***Allemagne**	Angleterre et France	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	Angleterre	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Antilles françaises. *Voir* Guadeloupe et Martinique.																
†**Arabie** (Hedjaz et Nedjed et Dépendances).	Angleterre et Egypte	.78	.90	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.28	2.40	2.52	2.64				
Argentine, (République	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	3.50	3.75
	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
†**Ascension**	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
***Australie**	Vancouver	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44				
	San Francisco	.29	.43	.75	.98	1.21	1.44	1.67	1.90	2.13	2.36	2.59				
†**Autriche**	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
	France et Allemagne	.40	.52	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72	2.08	2.20	2.32	2.44
Bahama	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être recommandés.
† Les colis peuvent être recommandés via Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Baléares (Iles)	Angleterre et France	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France	.40	.52	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72				
Barbade	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†**Belgique**	Angleterre	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.24	.36	.52	.64	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.68	1.80	1.92	2.04
Benadir (Voir Somalie italienne).																
Bermudes	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Bismark, Archipel (Voir Nouvelle Guinée—territoire sous mandat.																
Bolivie	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†**Bornéo du Nord** (Etat du).	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
Brésil	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Brunei	Angleterre et Etablissements des Détroits	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
†**Bulgarie**	Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10	2.58	2.70	2.82	2.94
	Angleterre et Hongrie	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58	3.36	3.48	3.60	3.72
	France et Allemagne	.52	.64	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.44	2.56	2.68	2.80
†**Cameroun**—																
†(a) Sphère britannique	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
(b) Sphère française	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
Canarie (Iles)	Angleterre	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.80	1.92	2.04	2.16				
†**Cap Vert,** Iles du	Angleterre et Portugal	.84	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
Carolines et Palaos (Iles)	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
†**Ceylan**	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.36	3.48	3.60	3.72
Chili	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
*Chine—																
(a) Bureaux de poste chinois	Vancouver et Shanghaï	.27	.39	.51	.63	.75	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95
(b) Agence britannique (Wei-Hai-Wei)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
†**Chypre**	Angleterre et Egypte	.72	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	2.16	2.28	2.40	2.52	3.48	3.60	3.72	3.84
Colombie, (République de)	Jamaïque	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Congo Belge—																
†(a) Tous les endroits dans le	Angleterre et Anvers	.78	.90	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
(b) La province de Katanga seulement	Angleterre et Beira	1.20	1.32	1.44	2.40	2.52	2.64	2.76	3.54	3.66	3.78	3.90				
	Angleterre et Cape Town	1.44	1.56	1.68	3.06	3.18	3.30	3.42	4.80	4.92	5.04	5.16				
(c) La province Orientale, et la province de Kantaga seulement	Angleterre et Aden	.96	1.08	1.20	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00				
†(d) Haut Uelé et districts voisins (certaines localités seulement	Angleterre et Soudan	.78	.90	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.64	2.76	2.88	3.00				
Corée (Chosen)	Vancouver et Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
†**Corse**	Angleterre et France	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	France	.26	.38	.59	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.86	1.98	2.10	2.22
Costa Rica	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†**Côte d'Ivoire**	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
	France	.42	.54	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	2.33	2.45	2.57	2.69
†**Côte d'Or, (Colonie de la)** (Y compris Ashanti, le Togoland britannique et les territoires du Nord)	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.12	3.24	3.36	3.48
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être recommandés.
† Les colis peuvent être recommandés viâ Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
†Côte française des Somalis	Angleterre et France	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.92	2.04	2.16	2.28	3.00	3.12	3.24	3.36
	France	.38	.50	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	2.18	2.30	2.42	2.54
Crête (Voir Grèce).																
†Cuba	Angleterre	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52				
	France	.52	.64	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88				
†Dahomey	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
	France	.42	.54	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	2.33	2.45	2.57	2.69
†*Danemark (Y compris le Groënland)	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.31	.37	.43	.63	.69	.75	.81	.87	.93	.99	1.65	1.44	1.50	1.56	1.62
†Dantzig (Ville libre et territoire de)	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.94	3.06	3.18	3.30
	France et Allemagne	.41	.53	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.21	2.33	2.45	2.57
Dominicaine (République)	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†Egypte	Angleterre	.66	.78	.90	1.20	1.32	1.44	1.56	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.45	.57	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83				
Equateur	Jamaïque	.53	.81	1.09	1.37	1.65	1.93	2.21	2.49	2.77	3.05	3.33	3.61	3.89	4.17	4.45
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†Erythrée	Angleterre et Italie	.96	1.08	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.34	2.46	2.58	2.70	3.72	3.84	3.96	4.08
	France et Italie	.61	.73	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85	1.97	2.09	2.79	2.91	3.03	3.15
Espagne	Angleterre et France	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.35	.47	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
Pour Baléares (Iles), Voir entrée spéciale).																
†Estonie	Angleterre	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
†Etablissement des Détroits	Angleterre et Suez	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
Etablissements Français de l'Océanie—	France et Panama	.48	.60	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88	2.00	2.67	2.79	2.91	3.03
(*a*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour n'excède pas 4 pieds	Vancouver et Australie	.56	.64	.72	1.12	1.20	1.28	1.36	1.84	1.92	2.00	2.08				
	Angleterre et Nouvelle Zélande	.96	1.08	1.20	1.62	1.74	1.86	1.98	2.58	2.70	2.82	2.94				
(*b*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour excède 4 pieds mais non pas 6 pieds	Angleterre et Nouvelle Zélande	1.38	1.50	1.62	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42				
*‡Etats Unis d'Amérique	Service direct	.14	.28	.42	.56	.70	.84	.98	1.12	1.26	1.40	1.54	1.68	1.82	1.96	2.10
†Falkland, (Iles)	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
†Féroé, (Iles)	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
Fidji, (Iles)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
†Finlande (Suomi)	Angleterre	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
Fiume. Voir Italie.																
†France (y compris le Monaco). Pour la Corse, voir entrée spéciale	Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.58	2.70	2.82	2.94
	Par paquebot direct	.24	.36	.56	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
†Gambie	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.06	3.18	3.30	3.42
Géorgie Méridionale (Dépendance des Iles Falkland)	Angleterre et les Iles Falkland	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
†Gibraltar	Angleterre	.48	.60	.72	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	3.00	3.12	3.24	3.36
Gilbert et Ellice (Iles)	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
*Grande-Bretagne (y compris le nord de l'Irlande)	Par paquebot direct	.24	.42	.60	.78	.96	1.14	1.32	1.50	1.68	1.86	2.04	2.44	2.56	2.68	2.80
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être recommandés.
† Les colis peuvent être recommandés v.à Angleterre.
‡ Le maximum de la taxe d'un colis jusqu'au poids de 8 onces ne doit pas excéder un cent par once.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
†Grèce (y compris Corfou et le Crète)																
I. Tous les endroits (a)	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.88	3.00	3.12	3.24
" (b)	Angleterre et France	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52	3.30	3.42	3.54	3.66
" (c)	France	.55	.67	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.42	2.54	2.66	2.78
II. (Corfou seulement)	Angleterre et Italie	1.02	1.14	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.28	2.40	2.52	2.64	3.48	3.60	3.72	3.84
*Grenade	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guadeloupe, Antilles françaises	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Guatémala	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†Guinée française	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.26	2.38	2.50	2.62
Guyane britannique	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guyane française	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Guyane hollandaise	Guyane britannique	.32	.40	.48	.68	.76	.84	.92	1.12	1.20	1.28	1.36				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Haïti	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†*Hollande	Angleterre	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Honduras, République de	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Honduras britannique	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
*Hong-Kong	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
†Hongrie	Angleterre et Allemagne	.22	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42
	France et Allemagne	.42	.54	.86	.98	1.10	1.22	1.34	1.46	1.58	1.70	1.82	2.34	2.46	2.58	2.70
Iles sous le Vent (Antigoa, Dominique, Montserrat, Nevis, St-Christophe, Tortola)	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†Inde	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.48	3.60	3.72	3.84
	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.98	1.06	1.14	1.22	1.64	1.72	1.80	1.88				
†Inde portugaise	Angleterre	.78	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	2.40	2.52	2.64	2.76				
Indes occidentales néerlandaises	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†Indes orientales néerlandaises	Angleterre et Singapour	1.08	1.20	1.32	1.68	1.80	1.92	2.04	2.34	2.46	2.58	2.70				
	Vancouver et Hong-Kong	.68	.76	.96	1.04	1.12	1.20	1.28	1.36	1.44	1.52	1.60				
†Indo-Chine française— (a) Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos et Tonkin (sauf les bureaux ci-après)	Angleterre et Singapour	.84	.96	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88	4.02	4.14	4.26	4.38
	France	.59	.71	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95	2.07	2.75	2.87	2.99	3.11
(b) Banméthuot, Cuarao, Hatan, Hoixuan, Kontum, Laobao (Annam); Attopeu, Kamtongiai, Saravane, Veunesai (Cambodge) Bannamone, Houeisai Kengkok, Mahassay, Muongbouneua, Muongbountay, Muonghoum-Xienghoung, Muonggouneua, Moungoutay Muongkhoua, Muongluong-Namtha, Muongngoi, Muongsen, Muongphalane, Muong																
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être recommandés.
† Les colis peuvent être recommandés viâ Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
sai, Muongsin, Nakai, Napé, Phongsaly, Phontiou, Samnua, Tchépone, Vienpo kha, Xiengkhouang, (Laos indochinois) Baolac, Bannamcoum Changpoung, Dienbienphu, Dongvan, Laichau, Phobang, Quanba, Sonla, Vanyen (Tonkin)	France	.69	.81	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.05	2.17	2.85	2.97	3.09	3.21
†Iraq (Mésopotamie) y compris Kuweit (Koweit)	†Angleterre	.90	1.02	1.14	1.62	1.74	1.86	1.98	2.40	2.52	2.64	2.76	4.26	4.38	4.50	4.62
	Angleterre et service spécial automobile	1.44	1.56	1.68	2.46	2.58	2.70	2.82	3.60	3.72	3.84	3.96	6.48	6.60	6.72	6.84
†*Irlande (Etat libre d')	Angleterre	.44	.62	.80	.98	1.16	1.34	1.52	1.70	1.88	2.06	2.24				
	Par paquebot direct	.32	.44	.56	.80	.92	1.04	1.16	1.38	1.50	1.62	1.74				
†Islande	Angleterre	.66	.78	.90	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28	2.88	3.00	3.12	3.24
†Italie	Angleterre et France	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
(Y compris Fiume et la République de Saint-Marin)	France	.35	.47	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	2.03	2.15	2.27	2.39
	Par paquebot direct	.29	.41	.61	.73	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.85	1.97	2.09	2.21
Jamaïque	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Japon (Y compris Formose et Sakhaline japonaise)	Vancouver	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
†Kenya et Uganda	Angleterre	.78	.90	1.02	1.56	1.68	1.80	1.92	2.46	2.58	2.70	2.82	3.96	4.08	4.20	4.32
Labrador *voir* Terre-Neuve.																
†Latvie	Angleterre	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
	France	.39	.51	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	2.32	2.44	2.56	2.68
Lettonie—*Voir* Latvie.																
Libéria	Angleterre	.90	1.02	1.14	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.60	3.72	3.84	3.96
	France et Allemagne	.57	.69	1.01	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85	1.97	2.55	2.67	2.79	2.91
†Libye	Angleterre, France et Italie	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
(Tripolitaine et Cyrénaïque)	France et Italie	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	2.39	2.51	2.63	2.75
	France et Tunisie	.54	.66	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	1.99	2.61	2.73	2.85	2.97
†Lithuanie	Angleterre	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
	France et Allemagne	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	2.39	2.51	2.63	2.75
†Luxembourg, Grand Duché de	Angleterre et Belgique	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.62	1.74	1.86	1.98	2.40	2.52	2.64	2.76
	France	.22	.34	.54	.66	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10
Macao, Chine	Vancouver et Hong-Kong	.38	.46	.54	.72	.80	.88	.96	1.14	1.22	1.30	1.38				
†Madagascar et dépendances	Angleterre et France	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
	France	.44	.56	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72	1.84	2.38	2.50	2.62	2.74
†Madère	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28				
†Malaisie (Etats fédérés et non-fédérés)	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
†Malte	Angleterre	.42	.54	.66	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10	2.88	3.00	3.12	3.24
Mariannes, Iles—																
(*a*) Excepté Guam	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(*b*) Guam	Même que pour les Etats Unis															
Maroc—																
(a) Tanger	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	3.18	3.30	3.42	3.54
(b) Zone française—																
†(1) Bureaux chérifiens dans la zone française, Agadir, etc.	Angleterre et France	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être recommandés.
† Les colis peuvent être recommandés viâ Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv	5 liv	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
(2) Agences britanniques dans la zone française, Casablanca, etc.	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.10	2.22	2.34	2.46	3.36	3.48	3.60	3.72
(c) Zone espagnole—																
(1) Bureaux espagnols à Alcazarquivir, Arcila, Ceuta, Melilla, Monte Arruit, Nador, Rincon de Medik, Rio Martin, Segangan et Zeluan.	Angleterre, France et Espagne.	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
(2) Agences britanniques à Larache et Tétuan seulement.	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.10	2.22	2.34	2.46				
Marshall (Iles)—																
(a) excepté Ile Nauru	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(b) Ile Nauru	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
†**Martinique,** Antilles françaises	Angleterre et France	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42
	France	.39	.51	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	2.23	2.35	2.47	2.59
†**Maurice** (Ile) (y compris Rodriguez)	Angleterre	.60	.72	.84	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52	3.06	3.18	3.30	3.42
	Angleterre et France	.84	.96	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.28	2.40	2.52	2.64	3.36	3.48	3.60	3.72
	France	.50	.62	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.51	2.63	2.75	2.87
†**Mauritanie**	Angleterre et France	.72	.84	1.38	1.44	1.50	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.18	3.39	3.42	3.54
	France	.39	.51	.81	93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.26	2.38	2.50	2.62
Mémel (Territoire de) (voir Lithuanie)—																
Mexique	Etats-Unis	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Nicaragua	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2 47	2 66	2 85
Niger	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
†**Nigéria**	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
†**Norvège**	Angleterre	.60	.72	1.26	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.94	3.06	3.18	3.30
	Par paquebot direct	.32	.44	.56	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
Nouvelle Calédonie	Vancouver et Australie	.48	.56	.64	1.02	1.10	1.18	1.26	1.64	1.72	1.80	1.88				
Nouvelle Guinée (voir Indes orientales, néerlandaises, Nouvelle-Guinée—territoire sous mandat, et Papouaisie.																
Nouvelle Guinée (Territoire sous mandat). (comprend la Nouvelle Guinée autrefois allemande, l'Archipel Bismark (Nouvelle Bretagne, Nouvelle Irlande, Nouveau Hanovre, Iles de l'Amirauté) et Buka et Bougainville (Iles Salomon).	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Nouvelles-Hébrides	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
***Nouvelle-Zélande**	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	San Francisco	.23	.46	.69	.92	1.15	1.38	1.61	1.84	2.07	2.30	2.53	2.76	2.99	3.22	3.45
†**Nyasaland** (Protect. du)	Angleterre	.96	1.08	1.20	1.86	1.98	2.10	2.22	2.70	2.82	2.94	3.06	3.84	3.96	4.08	4.20
Océanie, (Etablissements français de l',) voir Etablissements, etc.																
†**Palestine**	Angleterre	.32	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34	3.36	3.48	3.60	3.72
Panama, (Répub. de)	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2 47	2.66	2.85
***Panama,** (Zone du canal de), est un territoire des Etats-Unis et les objets de correspondance sont sujets au même tarif que ceux des Etats-Unis.																
Papouasie (Nouvelle Guinée britannique)	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Paraguay	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv	14 liv	15 liv.

* Les colis peuvent être recommandés.
† Les colis peuvent être recommandés viâ Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Pérou	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	3.50	3.75
†**Perse**	†Angleterre	.78	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	2.40	2.52	2.64	2.76				
	Angleterre et service spécial automobile.	1.44	1.56	1.68	2.52	2.64	2.76	2.88	3.72	3.84	3.96	4.08				
Philippines, (Iles)	Vancouver	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20	2.40	2.60	2.80	3.00
	Etats-Unis															
Pitcairn (Ile)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.68	1.80	1.92	2.04				
†**Pologne**	Angleterre et Dantzig	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.70	2.82	2.94	3.06
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
†**Portugal**	Angleterre	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France	.42	.54	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79				
	France et Espagne	.41	.53	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
†**Réunion**	Angleterre et France	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
	France	.46	.58	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88	2.45	2.57	2.69	2.81
†**Rhode (Mer Egée)**	Angleterre et Italie	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
†**Roumanie**	Angleterre, Allemagne et Tchécoslovaquie	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.12	3.24	3.36	3.48
	France, Allemagne et Tchécoslovaquie	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	2.39	2.51	2.63	2.75
†**Russie d'Europe (Union des Républiques Soviétistes Socialistes).**	Angleterre et Latvie	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
	France, Allemagne et Lithuanie	.82	.94	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	3.14	3.26	3.38	3.50
†**Russie d'Asie**	Angleterre et Latvie	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	2.46	2.58	2.70	2.82	4.20	4.32	4.44	4.56
	France, Allemagne et Lithuanie	1.22	1.34	1.66	1.78	1.90	2.02	2.14	2.26	2.38	2.50	2.62	3.94	4.06	4.18	4.30
†**Ste-Hélène**	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
Ste-Lucie	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
St-Pierre et Miquelon	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
***St-Vincent (Antilles)**	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Salomon (Iles) (Pour Bougainville et Buka, voir Nouvelle Guinée, terr. sous mandat).	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Salvador	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	3.50	3.75
Samoa (Iles Savaii et Opolu (Apia)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.20	.32	.44	.56	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.38	1.48	1.58	1.68	1.78
†**Sarawak**	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
†**Sarre**, territoire de	Angleterre et France	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.58	2.70	2.82	2.94
†**Sénégal, Soudan français et Haute-Volta**	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.26	2.38	2.50	2.62
†**Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des)**	Angleterre et Autriche	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.94	3.06	3.18	3.30
	France et Suisse	.41	.53	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79	2.32	2.44	2.56	2.68
†**Seychelles**	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.84	3.96	4.08	4.20
†**Siam**	Angleterre	.96	1.08	1.20	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70	3.60	3.72	3.84	3.96
	Vancouver et Hong-Kong	.58	.66	.74	.97	1.05	1.13	1.21	1.44	1.52	1.60	1.68				
†**Sierre Leone**	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.12	3.24	3.36	3.48
†**Somaliland** britannique	Angleterre et Aden	.54	.66	.78	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.30	3.42	3.54	3.66
†**Somalie italienne** (Benadir) (y compris le Trans-Jubaland, Kismayu seulement)	Angleterre et Italie	1.02	1.14	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	2.46	2.58	2.70	2.82	3.84	3.96	4.08	4.20
†**Soudan** (anglo-égyptien)	Angleterre	.78	.90	1.02	1.38	1.50	1.62	1.74	2.04	2.16	2.28	2.40				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être recommandés.
† Les colis peuvent être recommandés viâ Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Sud-Africain britannique—																
I. Union de l'Afrique du Sud	Par paquebot direct.	.18	.36	.54	.72	.90	1.08	1.26	1.44	1.62	1.80	1.98				
(Provinces du Cap de Bonne Espérance, Natal (y compris Zoulouland et l'Amatongaland), Etat libre d'Orange et Transvaal.	Anglet. et Cape Town.	.30	.60	.90	1.20	1.50	1.80	2.10	2.40	2.70	3.00	3.30				
II. **Basutoland**	Angleterre et Cape Town	.30	.60	.90	1.20	1.50	1.80	2.10	2.4	2.70	3.00	3.30				
III. **Swaziland**	Angleterre et Cape Town	.30	.60	.90	1.20	1.50	1.80	2.10	2.40	2.70	3.00	3.30				
IV. **Béchuanaland—**																
(a) Le Béchuanaland anglais fait partie de l'Union de l'Afrique du Sud	Angleterre et Cape Town	·30	·6[illegible]	·90	1·2	1·50	1·80	2·10	2·4	2·7	3·0[illegible]	3·3				
(b) Protectorat du Béchuanaland	Cape Town	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
	Anglet et Cape Town	.36	.72	1.08	1.44	1.8[illegible]	2.16	2.52	2.88	3.24	3.[illegible]	3.9				
V. **Afrique sud-ouest**	Anglet. et Cape Town.	.36	.72	1.08	1.44	1.80	2.16	2.52	2.88	3.24	3.60	3.96				
	Cape Town	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
VI. **Rhodésia—**																
†(a) Rhodésia mérid.	Cape Town	.28	.56	.84	1.12	1.40	1.68	1.9[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3.08				
	Anglet. et Cape Town.	.44	.88	1.32	1.76	2.20	2.64	3.08	3.52	3.96	[illegible]	4.84				
	Angleterre et Beira	.96	1.08	1.20	1.80	1.92	2.04	2.16	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3.00				
(b) Rhodésia septentrionale.	Cape Town	.36	.72	1.08	1.44	1.80	2.16	2.52	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3.96				
	Anglet. et Cape Town.	.52	1.04	1.56	2.08	2.60	3.12	3.64	4.16	4.68	[illegible]	5.72				
	Angleterre et Beira	1.08	1.20	1.32	2.04	2.16	2.28	2.40	3.24	[illegible]	[illegible]	3.60				
†**Suède**	Angleterre	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	2.88	3.00	3.12	3.24
	Par paquebot direct	.28	.34	.40	.62	.68	.74	.80	1.02	1.08	1.14	1.20	1.53	1.59	1.65	1.71
†**Suisse** (y compris Liechtenstein).	Angleterre et France	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10	2.70	2.82	2.94	3.06
	France	.26	.38	.64	.76	.88	1.00	1.12	1.21	1.36	1.48	1.60	1.92	2.04	2.16	2.28
Suomi (Finlande) Voir Finlande.																
†**Syrie**	Angleterre et Egypte	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46	3.42	3.54	3.66	3.78
(Etat de la Syrie, République Libanaise, et l'Etat des Alaouites).																
†**Tanganyika, (Territoire de)**																
(a) Région du Lac Victoria	Angleterre et Kenya	1.02	1.14	1.26	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36	4.74	4.86	4.98	5.10
(b) Dar-es-Salaam et autres endroits qui ne sont pas compris dans (a)	Angleterre	.78	.90	1.02	1.56	1.68	1.80	1.92	2.46	2.58	2.70	2.82	3.96	4.08	4.20	4.32
†**Tchécoslovaquie**	Anglet. et Allemagne.	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	France et Allemagne	.30	.42	.66	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.98	2.10	2.22	2.34
*Terre-Neuve (y compris le Labrador)	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
†**Timor Portugais**	Angleterre et Etablissements des Détroits	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70				
†**Togoland—**																
(a) Le Togoland britannique (voir Côte d'Or, Colonie de la).																
(b) Le Togoland Français	Angleterre et France	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
Tonga (Iles des Amis)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.40	.48	.56	.72	.80	.88	.96	1.12	1.20	1.28	1.36				
Tortola (voir Iles sous le Vent).																
Trans-Jourdanie	Angleterre	.84	.96	1.08	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46	3.54	3.66	3.78	3.90
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être recommandés.
† Les colis peuvent être recommandés viâ Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—fin

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	16 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Trinité et Tabago	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†**Tunisie**	Angleterre et France	.78	.9	1.26	1.38	1.5	1.62	1.74	1.98	2.1	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42
	France	.42	.54	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79	2.25	2.37	2.49	2.61
Turques et Caïques, Iles	New-York	.1	.38	.5	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.9	2.09				
Turquie—																
†**Turquie d'Europe**	Angleterre	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
	Angleterre, Suisse et Constance	1.0	1.14	1.68	1.80	1.92	2.04	2.1	2.40	2.52	2.64	2.76	3.84	3.96	4.08	4.20
	Angleterre et Marseilles	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.18	3.30	3.42	3.54
	France	.45	.57	.8	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	2.32	2.44	2.56	2.68
†**Turquie d'Asie**	Angleterre	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	Angleterre, Suisse et Constance	1.14	1.26	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.52	2.64	2.76	2.88				
	Angleterre et Marseilles	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58	3.30	3.42	3.54	3.66
	France	.55	.67	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.42	2.54	2.66	2.78
Uruguay	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Venezuela	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Vierges britanniques (Iles) (voir Iles sous le Vent).																
Vierges, Iles des Etats Unis (St-Thomas, St. John et Ste-Croix), même que pour les Etats-Unis.																
†**Zanzibar**	Angleterre	.66	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	2.28	2.40	2.52	2.64	3.78	3.90	4.02	4.14
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être recommandés. † Les colis peuvent être recommandés via Angleterre.

(13) Maurice Julien, Premium Mail Order Registered, 251, rue St-Joseph, Québec, P.Q.

Les maîtres de poste sont informés que l'ordonnance qui a paru dans le Supplément de juin contre la personne susmentionnée est annulée par le présent avis. Ils peuvent donc accepter maintenant la correspondance en provenance ou à destination de cette adresse.

(14) John Gunderson, Case 22, Pleasantdale, Sask.

Les maîtres de poste sont informés que l'ordonnance publiée dans le Supplément de mai 1926, contre le susdénommé, est annulée par le présent avis.

(15) N. Walker, Case 605, Sydney Mines, N.E.
J. McIntosh, Case 506, Sydney Mines, N.E.

Les maîtres de poste sont informés que l'ordonnance publiée dans le Supplément de mars 1928, contre les susdénommés, est annulée par le présent avis.

(16) Renseignements sur les courses: Jay Mack, 255, 48th Street, Brooklyn, N.Y., U.S.A.

Relativement à l'ordonnance publiée dans le Supplément de décembre 1922, contre Mack, Suite 713-B, 1658 Broadway, New York City, N.Y., pour la vente de renseignements sur les courses, vente qui est illégale au Canada, les maîtres de poste sont informés que cette personne fait maintenant son commerce à l'adresse susmentionnée.

On ne doit pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse et toute correspondance à destination ou en provenance de cette adresse doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou si les envoyeurs ne sont pas connus, elle doit être envoyée spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à cette personne.

(17) Loterie: Fritz Dorge Bank, Karntner Strasse No. 43, Vienne, Autriche.

Des circulaires relatives à cette loterie, circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse, et toute corrrespondance à destination ou en provenance de cette adresse doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée" ou, s'ils ne sont pas connus, il faut l'envoyer spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 = Francs	25.00
Norvège	$1 00 = Kroner	3.70
Suède	$1 00 = Kroner	3.65
Danemark	$1 00 = Kroner	3.70
Hollande	$1 00 = Florins	2.45
Suisse	$1 00 = Francs	5.10
Belgique	$1 00 = Belgas	7.10
Allemagne	$1 00 = Marks	4.16
Royaume-Uni	*$4 90 = £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 90 = £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud.	*$4 90 = £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	*$4 90 = £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir le supplément de janvier 1928.

AVIS

ENVOYER AU BUREAU D'ÉCHANGE D'HALIFAX ET NON À MONTRÉAL LES AVIS DES MANDATS DE POSTE ÉMIS AUX BUREAUX DE MANDATS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET PAYABLES EN GRANDE-BRETAGNE ET DANS LES PAYS DONT ELLE EST LE PAYS DE PASSE.

Les avis des mandats de poste émis aux bureaux de mandats des Iles-de-la-Madeleine mentionnés ci-après et payables en Grande-Bretagne et aux pays dont elle est le pays de passe, seront expédiés, à l'avenir, dans l'enveloppe M.O. nº 9 P.M. au bureau d'échange d'Halifax, N.-E., et non à Montréal comme auparavant:

AURIGNY, ETANG DU NORD, GRAND ENTRY, GRINDSTONE ISLAND, HAVRE AUBERT, HOUSE HARBOUR, LESLIE ET POINTE BASSE.

Les avis des mandats payables aux autres pays, que ces bureaux doivent envoyer à un bureau d'échange pour être approuvés, seront expédiés au Bureau international d'échange des mandats à Ottawa, Canada.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC INDIQUANT LE NUMÉRO DU BUREAU

Relativement aux timbres en caoutchouc indiquant le numéro du bureau, lesquels ont été fournis à tous les bureaux de mandats du Canada, le maître de poste est prié d'observer strictement les prescriptions de la circulaire accompagnant chaque timbre et relatives à l'usage de ce timbre.

Ces timbres ont été fournis pour faciliter le fonctionnement des machines électriques employées actuellement pour la comptabilité aux services des man-

dats et des bons de poste, et il est très urgent qu'ils soient utilisés aussitôt que possible pour apposer le numéro du bureau dans les espaces réservés à cet effet (où il y en a de réservés) et ailleurs, aux endroits propices des pièces justificatives suivantes: bordereau de mandats; compte de caisse; bordereau de bons de poste; formule P.N. n° 51; demande de bons de poste; étiquette pour fermer l'enveloppe M.O. n° 2 P.M. contenant le bordereau de mandats; formule M.O. n° 27 P.M. (avis de mandat canadien); formule M.O. n° 15 P.M. (demande de duplicata); formule M.O. n° 15¼ P.M. (demande de remboursement), *et toutes les autres formules et communications écrites adressées à la Division des finances relativement aux services des mandats et des bons de poste.*

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

Alliance Touring Co., Box 34, Groningen, Hollande.

The Financial Criterion, publié par l'Equitable Publishing Co., Inc., J. W. Stollin, Editor, 185 Devonshire St., Boston, Mass.

The Financialistic Debater, publié par le Financialistic Debater, Inc., E. T. Morton, Editor, Unity Building, Boston, Mass.

Fritz Dorge Bank, Karntner Strasse N° 43, Vienne, Autriche.

Hon. Secretary, Irish Nurses Union, 29 South Anne St., Dublin, Etat libre d'Irlande.

J. A. Lefebvre, 56 rue Ste-Marie, Trois-Rivières, P.Q.

*Maurice Julien, Premium Mail Order Registered, 251 rue St-Joseph, Québec, P.Q.

Jay Mack, 255, 48th Street, Brooklyn, N.-Y.

Orient Trading Co., Rothenboden, Triesen Berg. Rheintal, viâ Suisse.

Original Developers Pool, Clay Wilson, Henry V. House, 508 Throckmorton Street, Fort Worth, Texas.

Original Developers, L. E. Aven, Fort Worth, Texas.

*Ne pas émettre de bons de poste en faveur du destinataire.

ORDONNANCES POUR FRAUDE RESCINDÉES

Les maîtres de poste sont informés que les ordonnances pour fraude contre les personnes ci-dessous ont été rescindées:

M. Fernand Jos. De Sutter, 4611, rue Francherie, Montréal, P.Q.

Institut St-Joseph Enrg., Montréal, P.Q. (publiée dans le Supplément de juin 1928).

John Gunderson, Box 22, Pleasantdale, Sask. (publiée dans le Supplément de mai 1926).

N. Walker, Box 605, Sydney Mines, N.S.

J. McIntosh, Box 506, Sydney Mines, N.S. (publiées dans le Supplément de mars 1928).

On peut donc maintenant émettre des mandats et des bons de poste en leur faveur.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

West Van Lear, Ky.....Nos 12477 à 13000, inclusivement.
Capitol, Maine.....Nos 1089 à 1100, inclusivement.
Ironhill, Md.....Nos 4895 à 5000, inclusivement.
Coahoma, Miss.....Nos 80401 à 82200;
82401 à 82800, inclusivement.
Red Banks, Miss.....Nos 17038 à 17200, inclusivement.
Dexter, N. Mex.....Nos 44693 à 47000, inclusivement.
Hazel, Okla.....Nos 19452 à 19600, inclusivement.
Philadelphie (Sta. 37) Pa..Nos 73181 à 73200, inclusivement.
Poplar, Wis.....Nos 34958 à 35000, inclusivement.
Goldsboro, Texas.....Nos 13593 à 13600, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE POSTE

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
8159	E.	Calahoo, Alberta.
9187	Van.	Deer Park, C.B.
2785	W.	Dyment, Ont.
2953	N.B.	Fossmill, Ont.
9279	Van.	Gifford Station, C.B.
8485	S.	Hairy Hill, Alberta.
3257	W.	Jackson Manion, Ont.
5456	S.	Mafeking, Man.
8643	E.	Manola, Alberta.
0839	M.	Montréal, (sub-office) no 45), P.Q.
0855	M.	Montréal, (sub-office no 61), P.Q.
9473	Van.	Nadina River, C.B.
8719	E.	Nisku, Alta.
4234	T.	St. Catharines, (sub-office n° 1), Ont.
7544	S.	Salter, Sask.
7745	S.	Tonkin, Sask.
4675	T.	Toronto, (sub-office n° 75), Ont.
4696	T.	Toronto, (sub-office n° 96), Ont.
1899	Q.	Trois-Rivières, (sub-office no 5), P.Q.

BUREAUX FERMÉS

Bromhead, Sask.
Calgary, (sub-office n° 5), Alberta.
Frenchville, Sask.
Gardiner, Ont.
Toronto, (sub-office n° 77), Ont.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Dupuy, P.Q.
Hythe, Alberta.
Lac Bouchette, P.Q.
Monkman, Alberta.
Dolla, C.B.
Wellsford, N.B.
Willingdon, Alberta.
Wood Mountain Station, Sask.

BUREAU DONT LE CRÉDIT À LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Buckland, P.Q.

ERRATA

Faire les modifications suivantes à la liste des bureaux de mandats du Dominion du Canada, en vigueur le 1er janvier 1928

Page 9.—Seychelles Islands. Le mandat doit être "Envoyé avec l'avis". Le coupon doit rester "Attaché au mandat".
Page 18.—"Canuck", Sask., doit être inscrit sur la liste, après "Cantuar".
Page 19.—"Christmas Island", N.-E, et non "Christmas Islands".
Page 24.—Biffer "2870 T. Fairbank, Ont.", parce qu'il figure sous "Toronto".
Page 24.—"Fabre Station", P.Q., et non "Ont.".
Page 27.—"Hackett, Alberta", district postal de "S" et non de "C".
Page 29.—"Heron Bay", Ont., et non "Heron".
Page 29.—"Hermon", Ont., et non "Hermon Bay".
Page 31.—"Kyle", Sask., district postal de "S" et non de "N.J."
Page 40.—"North Lochaber", N.-E., et non "Lochabar".
Page 43.—"Pollockville, Alberta", district postal de "S" et non de "M.J."
Page 47.—"St. Donat de Rimouski", P.Q. Le numéro correct du bureau est "1333", et non "1330".
Page 49.—"St. Nazaire de Chicoutimi", P.Q. Le numéro correct du bureau est "1615", et non "1551".
Page 49.—"St. Pascal Baylon", et non "Paschal".
Page 57.—Intercaller "9825, Vancouver, (Sub. N° 15), C.B.".
Page 59.—Intercaller "4946, Windsor, (Sandwich station postale)".
Page 59.—"Windsor, (Sandwich station postale sub-office n° 1)". Le numéro correct du bureau est "4937", et non "4946".

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Earlewood, N.G.S.
Eppalock Weir, Vic.
Redesdale, Vic.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
MacKinlay, Qld.	McKinlay, Qld.
Cape Spencer, Aust. mérid.	Inneston, Aust. mérid.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

LONDRES

BUREAU OUVERT

Mill Hill, Frith Lane, N.W. 7.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Darfield Road, (T.S.O.), Cudworth, Barnsley, York.
Hawthorn Road (T.S.O.), Bognor, Sussex.
Holly Avenue (T.S.O.), Newcastle-on-Tyne (rouvert).
Manor Road (T.S.O.), Scarborough, Yorks.
Monk's Park (T.S.O.), Wembley, Middx.
North End (T.S.O.), Potters Bar, Middlesex.
Park Road (T.S.O.), Stretford, Manchester.
Stanley Common, Derby.
The Esplanade (T.S.O.), Douglas, Isle of Man.
Twynrodyn (T.S.O.), Merthyr Tydfil, Glam.
Watling Avenue (T.S.O.), Edgware, Middx.

BUREAUX FERMÉS

Great Plumstead, Norwich, Norfolk.
King Street (T.S.O.), Maidstone, Kent.
Little Heath, Potters Bar, Middlesex.
St. Catherine's (T.S.O.), Guilford, Surrey.
Sea View Road (T.S.O.), Wallasey, Cheshire.
Week Street (T.S.O.), Maidstone, Kent.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Cotham (T.S.O.), Bristol.	St. Michaels' Hill (T.S.O.), Bristol.
Hamil Road (T.S.O., Stoke-on-Trent, Staffs.	High Lane (T.S.O.), Burslem, Stoke-on-Trent, Staffs.
Marton, Yorks.	Marton-in-Cleveland, Yorks.
Redland (T.S.O.), Bristol.	Whiteladies Road (T.S.O.), Bristol.
St. Michaels (T.S.O.), Bristol.	Colston Street (T.S.O.), Bristol.
Shipton, York.	Shipton-by-Beningbrough, York.
Whiteladies Road (T.S.O.), Bristol.	Cotham Hill (T.S.O.), Bristol.
Winterton, Ferry Hill Co., Durham.	Winterton, Stockton-on-Tees, Co. Durham.

ÉCOSSE

BUREAU OUVERT

Innerleven (T.S.O.), Methil, Fife.

IRLANDE

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Ballymagee Street (T.S.O.), Bangor, Co. Down.	High Street (T.S.O.), Bangor, Co. Down.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Beirut, Okla.
Eastland, Tenn.
Rest Lake, Wisc.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Local, Ala.	Huxford, Ala.
Richton, Ill.	Richton Park, Ill.
Valley, Ill.	Valley City, Ill.
Eva, Texas.	Palito Blanco, Texas.

BUREAUX FERMÉS

Bickham, Ark.
Mauna Loa, Hawaii.
Dreyfus, La.
Packton, La.
Peru, Mass.
Nett, Lake, Minn.
Wilson, Minn.
Eastman, Miss.
Kinsey, S. C.
Tabor, Okla.
Tanguy, Pa.
James, S.C.
North Houston, Texas.
Pomeroy, Texas.
Ucolo, Utah.
Caperton, W. Va.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

AOÛT 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL POUR AOÛT 1928—

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE—

1. Avis important aux maîtres de poste des bureaux à commission.
2. Les correspondances réexpédiées pour être livrées au guichet de la poste restante doivent porter une indication à cet effet.
3. Boîtes aux lettres pour maisons à appartements.
4. Indiquer la cause de non-distribution sur les lettres retournées aux envoyeurs.
5. Avis aux maîtres de poste des bureaux de distribution pour les routes rurales.
6. Articles de pépinière—Conditions applicables à leur importation au Canada.
7. L'examen des colis C.R. n'est pas permis.
8. Décourager l'emploi des petites cartes et petites enveloppes.
9. Ne se servir qu'une fois de l'emballage d'un colis.
10. Correspondances adressées aux loges, clubs, etc.
11. Correspondances insuffisamment affranchies adressées à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.
12. Afghanistan. Tarif d'affranchissement.
13. Taxe des lettres et cartes postales des autres pays à destination du Canada.
14. Mr. Fernand Jos. De Sutter, 4611 rue Francherie, Montréal, P.Q.
    Institut St-Joseph Enrg., Montréal, P.Q.
15. Correspondance prohibée: J. A. Lefebvre, 50 rue Ste-Marie, Trois-Rivières, P.Q.
16. Renseignements sur les courses; Bill Gold, Montee Building, 511-513 Oakland Avenue, Baltimore, Maryland.
17. Renseignements sur les courses: Cut rate exchange, 714 E. 41st Street, Baltimore, Md.
18. Loterie: British Bonus Bonds, Ltd., Oswald Chambers, 5 Oswald St., Glasgow, C.I., Ecosse.
    Loterie: James Craig, Secrétaire. Oswald Chambers, Glasgow, C.I., Ecosse.
19. Loterie: Mr. O. Fritzeboger, Norrebrogade, Post box 501, Copenhague N., Danemark.
20. Loterie: Orient Trading Co., Rothenboden Triessen Berg, Rheintal, via Suisse.
    Loterie: General Transit Corporation, Stadtplatz 25, Steyr, Autriche.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE—

Change étranger.

Les maîtres de poste doivent examiner leur approvisionnement de livrets de mandats et de formules de mandats en vue d'y découvrir toute irrégularité.

Service des mandats avec la Syrie.

Les mandats de poste payables à l'étranger ne doivent pas être remboursés sans en avoir reçu l'autorisation.

Défense d'émettre des mandats de poste.

Vol de formules de mandats de poste.

Formules de mandats volées qui ont été retrouvées.

Changements dans la liste des bureaux de mandats.

67266—1½

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Afghanistan—Entrée dans l'Union postale—MAI ET AOÛT.
Apposer ses initiales sur les bons de poste payés—JUILLET.
Argentine (République)—Reprise du service direct des colis postaux—MAI.
Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER ET MARS.
Assurance des colis postaux pour les autres pays, via Angleterre—JUIN.
Autriche—Assurance des colis postaux—MARS.
Boîtes aux lettres pour maisons à appartements—JUIN.
Britannia métal (objets en)—JUIN .
Bureaux à commission—Nouvelle échelle de salaires—JUILLET.
Colis (les) à assurer, adressés aux endroits où il n'y a pas de bureaux de poste doivent être renvoyés aux expéditeurs—JUILLET.
Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER et AVRIL.
Colis non livrés originaires des pays autres que la Grande-Bretagne—Autre manière de procéder—AVRIL.
Colombie—Limite de poids des colis postaux—FÉVRIER.
Cuba—Suppression du service des colis postaux par voie de New-York—AVRIL.
Division du Personnel et de la Publicité—MARS.
Envoyer à l'Ad. de district les colis trouvés sans contenu—MAI.
Italie—Limite de poids des colis postaux, 15 livres—JUIN.
L'heure d'été—MAI.
Martinique—Colis postaux, service par voie de New-York, supprimé—JANVIER.
Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.
Mexique—Taxe des lettres pour le Canada—JUIN.
Modifications—Guide postal 1928—MARS, AVRIL, MAI et JUIN.
North Battleford, Sask.—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.
Ouverture d'un bureau des rebuts, district de Québec—MAI.
Paquets de la 3ème classe peuvent être cachetés—MARS.
Pépinière, articles de—Conditions applicables à l'importation au Canada—AOÛT.
Portugal—Assurance des colis postaux pour le—AVRIL.
Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett), Slate Lake et Long Lake (bureau de Wadhope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.
Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon), et Cold Lake (Mine Sherritt-Gordon), Manitoba—JANVIER.
Poste aérienne—Service dans les district du Yukon et de l'Atlin—FÉVRIER et JUILLET.
Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FÉVRIER et MARS.
Poste aérienne—Service pour Favourable Lake, Ont.—AVRIL.
Poste aérienne—Service entre les bureaux de poste—Lac du Bonnet, Wadhope (Lac Long) et Bisset (Lac Rice) Man.—JUILLET.
Poussins d'un jour—Transmission des—AVRIL.
Russie d'Europe et Russie d'Asie—Colis postaux—MAI.
Syrie et République libanaise—Correspondance adressée à la—MAI.
Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER, FÉVRIER, MARS et MAI.
Yukon—Service postal d'été—MAI.
Zanzibar—Service des colis postaux pour le—AVRIL.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUSQU'À

AOÛT 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE ET TERRITOIRE	TITULAIRE
Bellsite (16 juillet)	S	N.E. Sec. 6, Tp. 42, R. 25, O.P.M.	Nelson **Man.**	J. L. Broeckx.
Cormorant (1er juillet)	S	N.O. Sec. 30, Tp. 60, R. 21, O.P.M.	Nelson **Man.**	Mme A. E. Anderson.
Elmhurst Beach (bureau d'été, 16 juillet).	T	Gwillimbury nord	York nord **Ont.**	Mme O. G. Cameron.
Engineer (rouvert, 21 juin)	V		Skeena **C.B.**	Piercy Powell (intérimaire).
Forbes (3 juillet)	O	Gloucester	Russell **Ont.**	Diova Ringuette.
Lewis Bay West (rouvert, 18 juin).	H	Cap Breton ouest	Richmond-Cap Breton ouest **N.-E.**	J. J. McDougall.
Longueuil Annexe (2 juillet)	M		Chambly-Verchères **P.Q.**	Lorenzo Poitras.
Mearns (1er juin)	E	N.E. Sec. 28, Tp. 56, R. 26, O. 4e M.	Edmonton ouest **Alta.**	J. M. Ricard.
Montréal, sub-office n° 14 (rouvert, 10 juillet).	M	165, Boulev. Monkland.	Mont-Royal **P.Q.**	Wilfrid Léger.
New Chelsea (16 juillet)	St. J		Northumberland **N.-B.**	Joseph Richard.
Pagwa River (4 juillet)	N.B	Bicknell	Timiskaming nord **Ont.**	Roméo Gauthier.
Pulp River (3 juillet)	W	N.E. Sec. 36, Tp. 32, R. 21, O.P.M.	Nelson **Man.**	Stenly Urbanoski.
Québec, sub-office n° 2 (rouvert, 5 juillet).	Q	564, chemin de la Canardière.	Québec est **P.Q.**	Napoléon Lemay.
St. Catharines, sub-office n° 2 (3 juillet).	T	65, rue Geneva	Lincoln **Ont.**	E. S. Murphy.
Toronto, sub-office n° 21 (17 juillet).	T	542, rue Dundas ouest.	Toronto centre-ouest **Ont.**	Max Clavir.
Williamson (11 juin)	N.B	Williamson	Timiskaming nord **Ont.**	Albert Bonin.

NOTEZ:

Le bureau de Boyer, P.Q., dont la clôture a été publiée dans le Supplément de juin, a été fermé le 3 juillet.

Le bureau de Clevelands, N.-B., dont la clôture a été publiée dans le Supplément de mai, a été fermé le 20 mars.

Le bureau de Cowan, Man., a été temporairement fermé le 17 mai et rouvert le 3 juillet, sur la N.O. ¼ Sec. 26, Tp. 35, R. 23, O.P.M., sous la direction de M. W.-J. Boyle comme titulaire.

Le bureau de Kermaria ,Sask., a été temporairement fermé le 31 mai et rouvert le 7 juin sur la S.O. ¼ Sec. 16, Tp. 41, R. 19, O. 2e M., sous la direction de M. Goulven Kerleroux.

Le bureau de Natagan, P.Q., a été temporairement fermé le 16 avril et rouvert le 17 juillet sous la direction de M. Alphonse Charest comme maître de poste intérimaire.

Le bureau de Stratford, Stratford Station sub-office, Ont., dont l'ouverture a été publiée dans le Supplément de juillet, a été rouvert le 4 juillet.

Le bureau d'été de Cottages, Ont., ne sera pas rouvert cet été et est considéré comme bureau fermé en permanence.

Le bureau de Val St-Michel, P.Q., a été temporairement fermé le 31 mai et rouvert le 9 juillet sous la direction de M. Victor Bourget comme titulaire.

Le bureau de Verbois, P.Q., dont la clôture a été publiée dans le Supplément de juin, a été fermé le 7 juin.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOM CHANGÉ

Clairvaux de Charlevoix	Charlevoix-Saguenay, P.Q.	en St-Placide de Charlevoix (20 juin).
Monkman	Battle River, Alta	en Derwent.
St-Placide de Charlevoix	Charlevoix-Saguenay, P.Q.	en Desgagnés (20 juin).

BUREAUX FERMÉS

Abbeville	Portage la Prairie, Man	30 juin
(b) Beatrice	Muskoka-Ontario, Ont	30 juin.
(b) Brookvale	Halifax, N.-E	18 juin.
(b) Brotherson	Perth nord, Ont	18 juin.
Calgary, sub-office n° 5	Calgary ouest, Alta	30 mai.
Calgary, sub-office n° 22	Calgary ouest, Alta	9 mai.
Calm Lake	Fort William, Ont	7 juillet.
(b) East New Annan	Colchester, N.-E	30 juin.
Etruria	Portage la Prairie, Man	30 juin.
(b) French Hill	Russell, Ont	16 juillet
Heart Lake	Acadia, Alta	
Kantenville	Willow Bunch, Sask	30 juin.
Lodore	Lanark, Ont	
Long's Cove	Royla, N.-B	28 juin.
Mercier	Pontiac, P.Q	31 mai.
Montréal, sub-office n° 19	Ste-Anne, P.Q	20 juin.
Montréal, sub-office n° 52	Maisonneuve, P.Q	26 juin.
(b) Moose River Gold Mines	Halifax, N.-E	
(b) Newcomb Corner	Halifax, N.-E	
(b) Newfield	Renfrew sud, Ont	
(b) Nichabeau	Pontiac, P.Q	
(b) Pearceley	Parry Sound, Ont	30 juin.
(b) Rideau Lake	Leeds, Ont	
(b) Tatamagouche Mountain	Colchester, N.-E	30 juin.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:—

Beatrice	Falkenburg Station, R.R. n° 1.
Brookvale	Middle Musquodoboit, R.R. n° 2.
Brotherson	Gowanstown, R.R. n° 1.
East New Annan	Tatamagouche, R.R. n° 4.
French Hill	Sarsfield, R.R. n° 1.
Moose River Gold Mines	Middle Musquodoboit, R.R. n° 2.
Newcomb Corner	Middle Musquodoboit, R.R. n° 2.
Newfield	Bursntown, R.R. n° 2.
Nichabau	Chichester, R. R. n° 1.
Pearceley	Sundridge R.R. n° 2.
Rideau Lake	Westport, R.R. n° 2.
Tatamouche Mountain	Tatamouche, R.R. n° 4.

CHANGEMENT DE DISTRICT POSTAL

Hemaruka	de	Moose Jaw	à	Saskatoon.
Freda	de	Moose Jaw	à	Saskatoon.
Wiste	de	Moose Jaw	à	Saskatoon.

CAISSE D'ÉPARGNE

BUREAUX FERMÉS

Black Lake (Q), Mégantic, P.Q	1er août 1928.
Plessisville (Q), Mégantic, P.Q	1er août 1928.
Pont de Maskinongé (Q), Berthier-Maskinongé, P.Q	1er août 1928.
St-Joseph de Beauce (Q), Beauce, P.Q	1er août 1928.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

Nouvelle-Écosse

Bureau	District électoral	Titulaire
Archibald	Colchester	Mme J. H. MacKenzie
Banks of Broad Cove	Inverness	Murdock McLean.
Hackett's Cove	Halifax	C. L. Dauphinee.
Irish Cove	Richmond-Cap Breton ouest	J. A. McDonald.
Lewis Cove Road	Richmond-Cap Breton ouest	A. A. McLeod.
McLeanville	Cap Breton nord-Victoria	A. R. Campbell.
Marion Bridge	Cap Breton sud	D. J. Lamond.

Nouveau-Brunswick

Cap Bateau	Gloucester	G. S. Noel.
Corn Hill	Royal	F. H. Rouse.
Hillsdale	Royal	A. U. Pickel...
Leger Brook	Westmorland	A. A. Leger.
Queenstown	Royal	Mme Maud Lacey.
Red Pine	Gloucester	Mme Alphonsine Fraser.
Selwood	Restigouche-Madawaska	Mme Yvonne Pelletier.
Willow Grove	St. John-Albert	William Quinlan.

Québec

Blanc Sablon	Charlevoix-Saguenay	Mme M. E. Lavallée.
Boulanger	Lac St-Jean	Ambroise Larouche.
Dalquier	Pontiac	Emile Mongrain.
Greenlay	Richmond-Wolfe	J. E. Nault.
Henry River	Lotbinière	J. E. Barry.
Jonquière-ouest	Chicoutimi	Louis Ratté.
Lévis, Notre-Dame-de-Lévis sub-office	Lévis	J. A. Morency.
Montréal, Lachine Locks sub-office	Jacques-Cartier	Georges Groulx.
Old Chelsea	Wright	Mme G. M. Welsh.
Olscamp	Champlain	Arthur Fortier.
Padoue	Matane	Mlle Léontine Desrosiers.
Québec, sub-office n° 5	Québec est	Mme H. I. Dumas (rengagée).
Rose Bridge	Gaspé	Mme Melinda Stanley.
Sacré-Cœur, Saguenay	Charlevoix-Saguenay	Adolphe Tremblay.
Sault au Mouton	Charlevoix-Saguenay	Albert Côté.
Taché	L'Islet	Narcisse Pelletier.
Tewkesbury	Québec-Montmorency	Arthur Pageau.
Thetford Mines, Thetford-sud, sub-office	Mégantic	Alphonse Sévigny.

Ontario

Allan Water	Port Arthur-Thunder Bay	C. D. Gastmeier.
Alton	Peel	William Hawkins.
Azilda	Algoma est	Louis Paquette.
Corunna	Lambton ouest	Mlle F. A. Smith.
Cresswell	Victoria	G. D. Watson.
Cromarty	Perth sud	R. B. Quance.
Gooderham	Victoria	W. A. Maxwell.
Hoard's Station	Northumberland	Thomas Walker.
Kenilworth	Wellington nord	J. B. McGillicuddy.
Knightington	Renfrew nord	Daniel Tracey.
Lavigne	Nipissing	Mme Annie Champagne.
Loiselleville	Essex sud	A. J. Beneteau.
Lowther	Timiskaming nord	Wilfrid Guerin.
Myrtle	Ontario	R. I. Rodd.
Nicholson Siding	Algoma ouest	A. E. Bahr.
Opasatika	Timiskaming nord	Adrien Belair.
Petrolia	Lambton est	R. A. S. Nash.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

Bureau	District électoral	Titulaire
ONTARIO—*Fin*		
Raith	Fort William	T. H. Hogle.
Rideau Ferry	Lanark	A. N. Wills.
Sandford	Muskoka-Ontario	J. A. Smith.
Scarborough Junction	York sud	H. V. Everest.
Silver Water	Algoma est	P. S. Lane.
Toronto sub-office n° 79	Toronto-High Park	J. H. Crichton.
Victoria Harbour	Simcoe est	D. P. Moreau.
Wallenstein	Wellington nord	I. F. Martin.
West Hill	York sud	V. H. Durnford.
MANITOBA		
Eddystone	Dauphin	G. W. A. Taylor.
Rorketon	Dauphin	G. A. Rorke.
Suffren	Portage la Prairie	J. B. Mosseau.
Zbarez	Selkirk	Charles Obszarski.
SASKATCHEWAN		
Barvas	Yorkton	Alexander Ferguson.
Bergfield	Weyburn	Mme Amilia Gross.
Echo	Maple Creek	Mme E. M. Lacey.
Eldersley	Melfort	F. L. Taylor.
Harlan	Battleford nord	Mme L. B. Rankin.
Insinger	Yorkton	J. E. Hay.
Lacordaire	Willow Bunch	Mme Flossie Morgan.
Macoun	Assiniboia	H. H. McLeod.
Manitou Beach (bureau d'été)	Humboldt	Dr E. W. Hixon.
Renown	Long Lake	A. M. Young.
ALBERTA		
Brownfield	Camrose	Mme Florence Biette.
Bruederheim	Vegreville	Erdman Rosnau.
Curlew	Red Deer	J. E. McCleary.
Fawcett	Peace River	Mme G. M. A. Thompson.
Halladay	Acadia	R. C. Winning.
Leo	Acadia	Mlle Bessie McCulloch.
Mellowdale	Peace River	Mme Viola Elmendorf.
Mirror Landing	Peace River	Mme A. M. Vallée.
Newcastle Mine	Bow River	J. P. Murphy.
COLOMBIE BRITANNIQUE		
Birchbank	Kootenay ouest	H. L. McLean.
Canford	Cariboo	J. E. Potts.
Claxton	Skeena	William Duncan.
Cliffside	Napaimo	F. A. Kinloch.
Dawson Creek	Cariboo	Irvin Groh.
Laidlaw	Fraser Valley	John Rosenburg.
Vancouver sub-office n° 13	Vancouver sud	E. A. Cranston.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST		
Arctic Red River	District de Mackenzie	R. W. Dodman.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Avis important aux maîtres de poste des bureaux à commission.**—L'attention des maîtres de poste des bureaux à commission comptables est attirée sur la circulaire du 5 juin, au sujet de la nouvelle échelle de salaires et de la discontinuation des inscriptions à l'article 14 du compte de caisse.

En conséquence, ils sont priés d'inscrire le mot " annulé " en travers de l'article 121, page 33 de leur livre d'instructions, qui a rapport à la rémunération des maîtres de poste pour le service des mandats de poste.

(2) **Les correspondances réexpédiées pour être livrées au guichet de la poste restante doivent porter une indication à cet effet.**—On a signalé qu'un grand nombre de correspondances réexpédiées destinées à être livrées au guichet de la poste restante, ne portent que le lieu de destination et aucune indication qu'elles doivent être livrées à ce guichet comme l'indique le changement d'adresse donné au bureau de poste.

Les maîtres de poste sont priés de veiller à ce que les mots " poste restante " (General Delivery) soient ajoutés au lieu de destination, et d'une manière distincte, sur les correspondances réexpédiées qui doivent être livrées au guichet de la poste restante.

(3) **Boîtes aux lettres pour maisons à appartements.**—Les maîtres de poste sont informés que le ministère a approuvé la boîte aux lettres pour maisons à appartements, qui est manufacturée par W. H. Banfield & Sons, Ltd., Toronto.

La désignation de cette boîte officiellement approuvée sera la suivante:

BOÎTE AUX LETTRES "BANFIELD"
APPROUVÉE PAR LE MINISTRE DES POSTES
et manufacturée par
W. H. BANFIELD & SONS, LTD.
TORONTO, CANADA

Puisqu'une boîte aux lettres pour maisons à appartements, d'un modèle approuvé, est manufacturée au Canada, la mise à l'essai autorisée antérieurement de tous les modèles d'origine américaine est retirée à partir de la publication du présent avis. Voici la liste de ces boîtes.:

" The Couch Tilting Mail Box "..... Soumise par S. H. Couch Co., Inc., Norfolk Downs, Mass., Etats-Unis.

" Kolstad Automatic Unit Locking Box "..... Soumise par Kolstad Mail Box Co., 318 West First Street, Duluth, Minn., Etats-Unis.

" Standard Sales Box "..... Soumise par Robert Mitchell Co., Ltd., 64, avenue Belair, Montréal, P.Q.

" Standard Stationary Mail Box "..... Soumise par The Interprovincial Equipment Company, 128 Queen St., Ottawa, Ontario.

" United Mail Box "..... Soumise par la United Box Co., Inc., 473–491 President Street, Brooklyn, N.-Y., Etats-Unis.

(4) **Indiquer la cause de non-distribution sur les lettres retournées aux envoyeurs.**—On attire l'attention du ministère sur le fait que certains maîtres de poste retournent aux envoyeurs des lettres et autres objets qu'ils n'ont pu livrer sans porter sur l'enveloppe une mention telle que: "Non réclamé " (not called for), " Refusé " (refused), pour indiquer la cause de non-distribution, et qu'ils oublient de frapper ces objets du timbre à date de leur bureau.

A ce sujet, les maîtres de poste voudront bien remarquer que la cause de non-distribution de tout objet de correspondance: lettre, imprimé, colis, etc., doit être timbrée ou écrite sur le côté-adresse de l'objet avant qu'il soit retourné à l'envoyeur et que cet objet doit, en même temps, être frappé du timbre à date du bureau qui le retourne. (Voir art. 196, page 52, du Guide postal de 1928.)

(5) **Avis aux maîtres de poste des bureaux de distribution pour les routes rurales.**—On a attiré l'attention du ministère que, dans certains cas, des courriers ruraux ont accepté directement des annonceurs ou agents des circulaires, des avis de réunions, etc., pour en faire la distribution sans que ces objets aient été préalablement affranchis.

Les maîtres de poste des bureaux de distribution pour les routes rurales doivent donc prévenir les courriers ruraux que c'est une violation des règlements postaux d'accepter pour distribution tout objet de correspondance non confié à la poste de la manière ordinaire et qui ne porte pas l'affranchissement réglementaire.

(6) **Articles de pépinière—Conditions applicables à leur importation au Canada.**—On attire l'attention sur le fait que la règle concernant l'importation par la poste au Canada, des articles de pépinière a été revisée. Le et après le 1er septembre 1928, les articles de pépinière importés par la poste au Canada seront soumis à la règle ci-dessous. L'article 215, page 55 du Guide officiel du service postal canadien doit donc être supprimé et remplacé par le suivant:

L'importation des articles de pépinière (y compris les arbres, arbustes, vignes, greffes, plantes de serre, plantes vivaces ou herbacées, bulbes, racines, etc.) est permise pourvu que l'importateur se procure un permis du secrétaire de la Commission consultative de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, ministère de l'Agriculture, Ottawa, et que les colis soient adressés aux soins de l'Inspecteur des plantes, aux ports suivants:

Halifax, N.-E.
St. John, N.-B.
Montréal, Qué.
Ottawa, Ont. (pour fins scientifiques seulement).
Niagara Falls, Ont.
Windsor, Ont.
Winnipeg, Man.
Vancouver, C.-B.
Estevan, Sask.

L'importateur au Canada est tenu d'avoir un permis pour recevoir ces envois en provenance de tous les pays, y compris les Etats-Unis, et on lui fournit une étiquette spéciale qu'il envoie à l'expéditeur pour que ce dernier la colle sur le colis. Après vérification du contenu, le colis est expédié en entrepôt à l'importateur.

L'importateur doit remettre ces permis au percepteur des Douanes de l'endroit où il paie les droits avant que les envois puissent être dédouanés.

Les fleurs coupées peuvent être importées sans permis et il n'y a aucune restriction sauf les chrysanthèmes, cosmos, zinnias, roses trémières, glaïeuls et dahlias en provenance des états de Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island et Vermont. Durant la période du 1er juin au 31 décembre, ces envois doivent être accompagnés d'un certificat d'inspection émis par un officier compétent du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, à l'effet que ces fleurs ne sont pas infestées de la pyrale du maïs d'origine européenne.

Les maîtres de poste sont donc priés d'examiner soigneusement tous les colis (y compris les colis échantillons). S'ils contiennent des articles de pépinière et ne portent pas la mention: " inspecté, ministère de l'Agriculture ", ils doivent les traiter conformément aux dispositions de l'article 213.

L'importation des pommes de terre de l'Europe, des Iles Canaries, de Terre-Neuve, des Iles St-Pierre et Miquelon et de l'Etat de Californie, est interdite. Les pommes de terre en provenance des Etats de la Pensylvanie, de la Virginie occidentale et du Maryland doivent être accompagnées d'un certificat d'inspection, à l'effet qu'elles ne sont pas atteintes de la gale noire des pommes de terre (potato wart).

L'importation de tous les fruits non conservés, ou de plantes des Iles Hawaï est interdite, sauf les ananas, les bananes et les noix de coco qui peuvent être importés s'ils sont accompagnés du certificat d'un inspecteur du ministère de l'Agriculture.

L'importation de conifères ou de leurs feuillages ou de plantes décoratives, telles que le houx, le laurier, etc., en provenance des Etats du Maine, de New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode Island et Connecticut, est interdite.

L'importation dans la Colombie britannique de pêches fraîches, de plants de pêchers, de noyaux ou de semences de pêches en provenance des états de Wisconsin, Illinois, Missouri, Arkansas et Texas et de tous les états à l'est de ces derniers, est interdite. Les envois à la Colombie britannique des produits susmentionnés, en provenance de tous les autres Etats, doivent être accompagnés d'un certificat d'origine, fourni par l'expéditeur.

On trouve quelquefois des plantes, des racines, des boutures, etc., enfermées dans des tubes de carton, avec extrémités de l'enveloppe extérieure entrées dans le tube. Ces paquets ressemblent à des calendriers ou à des imprimés plutôt qu'à des articles de pépinière; faute d'examen, le contenu peut passer inaperçu et les paquets livrés aux destinataires.

Ce sujet étant d'importance majeure pour l'agriculture et la production des fruits au Canada, les maîtres de poste sont priés d'exercer la plus grande vigilance possible, surtout pendant les saisons du printemps et de l'automne quand les expéditions d'articles de pépinière se font le plus fréquemment.

(7) **L'examen des colis C.R. n'est pas permis.**—On nous a signalé qu'un grand nombre de maîtres de poste permettent aux destinataires de colis C.R. d'en examiner le contenu avant d'avoir versé le montant du remboursement. Il en résulte que les colis qui ont été refusés causent beaucoup de difficultés. Par conséquent, les maîtres de poste voudront bien lire les deux paragraphes à la page 7 de la brochure intitulée " Service des envois contre remboursement à l'intérieur du Canada ", relatifs à la livraison des colis C.R. et dont voici la teneur:

" Aucun objet ne doit être accepté pour être livré contre remboursement (C.R.) s'il porte une mention quelconque qu'il peut être examiné avant d'être accepté, car le service des envois contre remboursement ne comporte pas le privilège d'examen. Il ne faut pas permettre l'examen d'un objet C.R. ou de son contenu avant d'avoir perçu le montant du remboursement ni livrer un objet C.R. au destinataire avant paiement de ce qui est dû.

Si le destinataire qui a payé le montant dû à l'expéditeur sur un objet C.R. désire, après avoir examiné l'objet, le rendre et se faire rembourser son argent, on ne doit jamais faire droit à sa demande." Cette règle doit être strictement observée.

(8) **Décourager l'emploi des petites cartes et petites enveloppes.**—De temps en temps, on a tâché de décourager l'emploi de petites cartes et de petites enveloppes, mais on a constaté que tant que ces cartes et enveloppes seront en vente, leur usage continuera jusqu'à un certain point. Le temps propice est donc arrivé pour obtenir quelque succès de voir les marchands à ce sujet avant qu'ils fassent leur approvisionnement de cartes de Noël.

Il faut faire remarquer ici que le timbre à date tombe sur l'adresse des petites cartes ou petites enveloppes et qu'il en oblitère fréquemment une partie. Il en résulte que l'objet est livré faussement ou au moins avec retard. En outre, il n'y a pas assez d'espace pour rectifier l'adresse en cas de changement, etc. Il faut aussi penser à la perte possible, car ces cartes ou ces enveloppes sont sujettes à s'échapper des paquets qui les contiennent. Il ne faudrait pas employer d'enveloppes et de cartes d'une grandeur inférieure à 3″ x 4″ parce qu'elles retardent sérieusement le travail des bureaux à une époque où ils sont encombrés.

S'occuper de cela tout de suite.

(9) **Ne se servir qu'une fois de l'emballage d'un colis.**—On attire l'attention sur le fait que des maisons de commerce emploient de nouveau l'emballage qui a déjà servi pour l'envoi d'un colis et qu'elles y écrivent une autre adresse et collent d'autres timbres-poste. Les colis ainsi emballés sont très souvent traités irrégulièrement, ce qui cause beaucoup d'embarras aux envoyeurs et aux destinataires, en même temps qu'au service de la poste. En outre, il y a la possibilité d'une perte de recettes vu le fait qu'il est difficile parfois de savoir si un nouvel affranchissement a été payé.

Les maîtres de poste sont donc priés de faire savoir aux personnes ou aux maisons de commerce intéressées qu'un emballage qui a déjà servi ne doit pas être employé une seconde fois, à moins que l'adresse primitive, les timbres et les empreintes de la poste soient couverts ou complètement enlevés.

(10) **Correspondances adressées aux loges, clubs, etc.**—On a fait observer que souvent il est difficile de livrer les correspondances à destination des loges, clubs ou autres sociétés parce que ces correspondances sont adressées tout simplement au Secrétaire de la loge ou du club, sans nom de personne ou sans indication de rue ou numéro, et les maîtres de poste ne savent pas à qui livrer ces correspondances. Cette difficulté peut être surmontée si les loges ou les clubs fournissent au maître de poste le nom et l'adresse de leur secrétaire ou de tout autre officier chargé de recevoir de telles correspondances, ou prient leurs membres de se servir de l'adresse complète du secrétaire.

On conseille aux maîtres de poste de demander la coopération des loges ou des clubs locaux sous ce rapport.

(11) **Correspondances insuffisamment affranchies adressées à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.**—Une grande quantité de correspondances insuffisamment affranchies, à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande parvient au bureau de poste à Vancouver, qui est le bureau d'échange pour de telles correspondances partantes.

Avant leur acheminement à destination, ces correspondances sont taxées au double de l'insuffisance qui est perçue des destinataires aux bureaux de distribution.

Les maîtres de poste sont donc priés de prendre toutes les mesures possibles pour attirer l'attention des clients de leur bureau sur le fait que la taxe applicable à ces correspondances est de 3c. pour chaque once.

Les maîtres de poste voudront bien aussi donner des instructions à cet effet au personnel de leur bureau.

(12) **Afghanistan.**—Tarif d'affranchissement.—Les maîtres de poste sont informés que par suite de l'entrée de l'Afghanistan dans l'Union postale, le tarif d'affranchissement des correspondances du Canada à destination de ce pays est le suivant: lettres, 1er poids, 3 cents; 2ième poids, 4 cents; cartes postales, 4 cents. Prière de substituer ces taxes à celles qui sont indiquées à la page 89 du Guide postal de 1928.

(13) **Taxe des lettres et cartes postales des autres pays à destination du Canada.**—Les maîtres de poste sont informés que la taxe des lettres et des cartes postales des pays ci-dessous, est la suivante:

	LETTRES		CARTES POSTALES	DATE
	1er poids	2ième poids		
Antigoa, Dominique, Montserrat, Nevis, St-Christophe (St. Kitts), Vierges britanniques (Iles)	1 penny	1 penny	1 penny	1er juillet 1928
Wei-hei-Wei	4 cents par once			1er juillet 1928
Etats Unis			1 cent	1er juillet 1928

Les surtaxes seront prélevées conformément aux indications de la poste.

Cette taxe doit remplacer la correspondante publiée aux pages 11–14 du Supplément de février 1928.

(14) **Mr. Fernand Jos. De Sutter, 4611 rue Francherie, Montréal, P.Q.; Institut St-Joseph Enrg., Montréal, P.Q.**—Les maîtres de poste sont informés que l'ordonnance contre la firme ci-dessus, publiée dans le Supplément de juin 1928, est rescindée par cet avis.

(15) **Correspondance prohibée: J. A. Lefebvre, 50 rue Ste-Marie, Trois-Rivières, P.Q.**—Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse et toutes correspondances à destination ou en provenance de cette personne doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention " La correspondance pour cette adresse est prohibée ", ou s'ils ne sont pas connus, elles doivent être envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.

On ne doit pas émettre de mandats de poste payables à cette personne.

(16) **Renseignements sur les courses—Bill Gold, Montee Building, 511-513 Oakland Avenue, Baltimore, Maryland.**—Des circulaires offrant la vente de renseignements sur les courses, déposées par la personne susdénommée, circulent par la poste canadienne et comme il est illégal au Canada de fournir de tels renseignements, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse, et toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette personne doivent être retournées aux envoyeurs, si on les connaît, avec la mention: " La correspondance pour cette adresse est prohibée ", ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal pour le Service de l'Inspection, Ottawa. On ne doit pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(17) **Renseignements sur les courses: Cut Rate Exchange, 714 E. 41st Street, Baltimore, Md.**—Des circulaires offrant la vente de renseignements sur les courses circulent par la poste canadienne et comme il est illégal au Canada de fournir de tels renseignements, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse et toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette adresse doivent être retournées aux envoyeurs, si on les connaît, portant la mention: " La correspondance pour cette adresse est prohibée ", ou, s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du Service potsal, service de l'Inspection, Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(18) **Loterie: British Bonus Bonds Ltd., Oswald Chambers, 5 Oswald St., Glasgow, C.I., Ecosse; James Craig, Secretary, Oswald Chambers, Glasgow, C.I., Ecosse.**—Des circulaires relatives à cette loterie circulent par la poste canadienne, et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses et toute correspondance à destination ou en provenance de ces adresses doit être retournée aux envoyeurs, portant la mention: " La correspondance pour cette adresse est prohibée ", ou s'ils ne sont pas connus, il faut l'envoyer spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(19) **Loterie: Mr. O. Fritzeböger, Nörrebrogade, Postbox 501, Copenhague N., Danemark.**—Ajouter cette adresse à la liste relative au " Danish Colonial Lottery ".

(20) **Loterie: Orient Trading Co., Rothenboden Triesen Berg., Rheintal, via Suisse; General Transit Corporation, Stadtplatz 25, Steyr, Autriche.**—Ajouter les adresses ci-dessus à la liste relative au " R. J. Duggan's Sweeps ".

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 = Francs	25.00
Norvège	$1 00 = Kroner	3.70
Suède	$1 00 = Kroner	3.65
Danemark	$1 00 = Kroner	3.70
Hollande	$1 00 = Florins	2.45
Suisse	$1 00 = Francs	5.10
Belgique	$1 00 = Belgas	7.10
Allemagne	$1 00 = Marks	4.16
Royaume-Uni	*$4 90 = £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 90 = £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 90 = £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	*$4 90 = £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

* Pour table de conversion, voir le supplément de janvier 1928.

LES MAÎTRES DE POSTE DOIVENT EXAMINER LEUR APPROVISIONNEMENT DE LIVRETS DE MANDATS ET DE FORMULES DE MANDATS EN VUE D'Y DÉCOUVRIR TOUTE IRRÉGULARITÉ

Parmi les mandats payés qui parviennent au ministère, il y en a un grand nombre qui ne sont pas bien imprimés ou qui sont défectueux. Il est donc évident que les maîtres de poste ne se conforment pas aux instructions de la règle 9, page 4 du Livre d'Instructions, à l'effet qu'ils doivent, à la réception de chaque livret de formules de mandats, l'examiner soigneusement et s'ils y découvrent une irrégularité quelconque, en faire rapport immédiatement au surintendant du service des mandats de poste à Ottawa.

En vue de supprimer l'augmentation du coût de la vérification de ces mandats défectueux, le maître de poste voudra bien, à la réception de cet avis, faire examiner chaque livret de formules de mandats qu'il a en main, ainsi que chaque formule de mandat du livret qu'il utilise dans le moment.

Il faut compter soigneusement les formules de mandats afin de constater qu'il n'en manque aucune; voir à ce que le nom du bureau soit orthographié correctement et qu'il soit placé à l'endroit voulu; que le numéro du bureau figure sur les quatre parties, soit: sur la souche, le mandat, le coupon et le reçu, et que les mandats portent les numéros d'ordre exacts et que ces derniers soient placés à l'endroit voulu, afin qu'il ne soient pas enlevés lorsque le coupon est détaché. Il faut s'assurer aussi que les renseignements donnés au recto et au verso sont imprimés distinctement.

Toute imperfection ou irrégularité quelconque doit être signalée au surintendant du service des mandats à Ottawa, afin de se renseigner sur la manière de disposer de la formule de mandat en question ou du livret de formules de mandats, selon le cas.

AVIS

Service des mandats avec la Syrie

Les maîtres de poste sont informés que le service des mandats avec la Syrie a été repris et qu'ils peuvent émettre des mandats payables aux endroits ci-dessous de la Syrie, y compris la République libanaise et l'état des Alaouites.

Les mandats seront avisés à Londres, Angleterre, et de là à la France.

La Grande-Bretagne fait une déduction pour le service intermédiaire, de 2 pence (4 cents) chaque livre sterling avec un droit minimum de 4 pence (8 cents) et 2 pence chaque livre sterling ou fraction de livre au delà.

La France fait une déduction pour son service d'un demi de un pour cent sur chaque mandat émis.

Le mandat et son coupon ainsi que l'avis et la formule M.O. N° 1 P.M. doivent être envoyés, pour vérification, dans l'enveloppe M.O. N° 9 P.M., au bureau d'échange compétent.

Akar (Akkar).
Alep. (Aleppo).
Aley.
Alexandrette (Alexandretta).
Bab.
Baabda.
Baakline.
Baalbeck.
Banias.
Batroun.
Becharré.
Behamdoun (Bhamdoun).
Bekfaya.
Belt-Chébab.
Beit-Méry.
Bent-Jebeil.
Beylan.
Beyrouth (Beirut).
Beyrouth—Place des Canons.
Biskinta.
Bosra.
Broumana.
Damas (Damascus).
Damas-Midan.
Damour.
Deir-el-Kamar.
Deir-el-Zor.
Déraa.
Dhour-el-Choueir.
Djebeti.
Djebieh.
Djedeidet-el-Matten.
Djeiroud.
Djerblous.
Djesser.
Nébik.
Omar Agha.
Omranieh.
Rachaya.
Rayak.
Rithanié.
Ronad.
Santa.
Sahyoun.
Saida, Syria (Sïdon).
Salimite.
Sanédié.
Amyoun.
Antioche.
Arsouz.
Azaz.
Djezzine.
Djounieh.
Enfé (Grand-Liban).
Eriha.
Ghazir.
Gib-Genine.
Hama.
Hammana.
Harem.
Hasbaya.
Hasroun.
Hassia.
Herbet-Chazale.
Hermel.
Homs, Syria.
Idlib.
Kadmous.
Katana.
Kerdaha.
Kéri Kan.
Kouneitra.
Kuteifé.
Lattaquié (Latakie).
Maara.
Mabatii.
Machgara (Machghara).
Mardj-Ayoum.
Mechta.
Menbedje.
Mismié.
Nabatieh.
Sofar (1er juillet au 31 août).
Soueida.
Souk-el-Blat.
Tartous.
Tel-Kalah.
Tripoli-de-Syre.
Tripoli Marine.
Tyr (Tyre).
Yébroud (Yabroud).
Zahle.
Zebdany (Zebdani).
Zgorta.

LES MANDATS DE POSTE PAYABLES À L'ÉTRANGER NE DOIVENT PAS ÊTRE REMBOURSÉS SANS EN AVOIR REÇU L'AUTORISATION

On a constaté qu'un grand nombre de mandats de poste canadiens payables à l'étranger ont été remboursés sans autorisation au Canada et qu'ils sont réclamés au ministère comme mandats de poste payés sans que le maître de poste en ait reçu l'autorisation. L'attention des maîtres de poste et des commis préposés au service des mandats est donc attirée sur les instructions contenues dans la règle 97 du livre d'instructions, à l'effet que le remboursement d'un mandat de poste émis au Canada et tiré sur tout autre pays, excepté les Etats-Unis et ses dépendances et Terre-Neuve, ne peut avoir lieu sans l'autorisation expresse du surintendant du service des mandats de poste à Ottawa, auquel on doit en faire la demande sur la formule de remboursement M.O. N° 15¼ P.M., car le consentement formel de l'administration postale du pays de paiement doit être obtenu avant que le remboursement ne soit autorisé.

Par conséquent, ils voudront bien prendre les précautions nécessaires pour que, à l'avenir, aucun mandat payable à l'étranger, excepté les Etats-Unis et ses dépendances et Terre-Neuve ne soit remboursé sans autorisation. Tous les remboursements non autorisés seront immédiatement rejetés et le maître de poste pourra être obligé de payer au ministère le montant qu'il aura remboursé si après le remboursement d'un mandat, il est impossible d'en recouvrer le montant du bénéficiaire ou de l'envoyeur.

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

British Bonus Bonds Ltd., Oswald Chambers, 5 Oswald Street, Glasgow, C.I., Ecosse, et

James Craig, secrétaire, Oswald Chambers, Glasgow, C.I., Ecosse.
Bill Gold, Montee Building, 511-513 Oakland Avenue, Baltimore, Md.
O. Fritzeböger, Nörrebrogade, Post box 501, Copenhague-N, Danemark.
General Transit Corporations, Stadtplatz 25, Steyr, Autriche.
Cut Rate Exchange, 714 E. 41st Street, Baltimore, Md.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Belton, Ga	Nos	8853	à 9000,	inclusivement.
Peoria, (Station 14), Ill	Nos	111524	à 111600,	inclusivement.
Liberty Center, Ind	Nos	32537	à 32600,	inclusivement.
Brooklyn, (Station 239), N.-Y.	Nos	2065	à 2109,	inclusivement.
Kushequa, Pa	Nos	31653	à 31658,	inclusivement.
Ozone, Tenn	Nos	11340	à 11400,	inclusivement.

FORMULES DE MANDATS VOLÉS QUI ONT ÉTÉ RETROUVÉS

Fort Hoyle, Md.....Nos 3601 à 3800, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS.

N° du bureau	District postal	
8009	E.	Alberta Beach, Alberta.
0526	Q.	La Durantaye, P.Q.
0778	M.	Montréal, (St-Lawrence Street Centre), P.Q. (rouvert).
8704	E.	Nampa, Alberta.
1074	Q.	Québec, (Stadacona), P.Q. (rouvert).
4163	N.B.	Reesor, Ont.
x912	St. J.	Ste-Jeanne d'Arc, N.-B.
4452	L.	Stratford, (Stratford Station), Ont. (rouvert).

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Monkman, Alberta.	Derwent, Alberta.	8323

CHANGEMENT DE DISTRICT POSTAL

De		En	
N.B.	Bolger Bridge, Ont.	T.	Bolger Bridge, Ont.

BUREAUX FERMÉS

Calm Lake, Ont.
St-Joseph-de-Lepage, P.Q.
Saskatchewan Landing, Sask.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Notre-Dame du Portage, P.Q.
St-Mathieu, P.Q.
Shell Lake, Sask.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Edungalba, Qld.
South Cessnock, N.G.S.
Ubobo, Qld.

BUREAU FERMÉ

Murphy's Creek, Qld.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Caulfield East, Vic.	Malvern East, Vic.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

LONDRES

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Fulham Road, 149, S. W. 3.	Chelsea, Fulham Road, 149, S. W. 3.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Ainsworth Lane (T.S.O.), Bolton, Lancs.
Belsize Avenue (T.S.O.), Peterborough, Northants.
Bruche (T.S.O.), Warrington, Lancs.
Greenford Park (T.S.O.), Greenford, Middlesex.
Greenford Road (T.S.O.), Greenford, Middlesex.
Leeholme, Bishop Auckland, Co. Durham.
Ryhall Road (T.S.O.), Stamford, Lincs.
Thorpe Esplanade (T.S.O.), Southend-on-Sea, Essex.
Throwleigh, Okehampton, Devon.

BUREAUX FERMÉS

Much Dewchurch, Hereford.
Shobnall Street (T.S.O.), Burton-on-Trent, Staffs.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Campbell Place (B.O.), Stoke-on-Trent, Staffs.	South Wolfe Street (B.O.), Stoke-on-Trent, Staffs
Sandhurst, Hawkhurst, Kent.	Sandhurst, Kent.

ÉCOSSE

BUREAU OUVERT

Westport, Lanark.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Carr Creek, Ky.
Wahmonie, Nev.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Dirk, Ky.	Carr Creek, Ky.
Raceland, Ky.	Chinnville, Ky.

BUREAUX FERMÉS

Ironaton, Ala.
Feldman, Ariz.
Trafalgar, Ark.
Cranmore, Calif.
Herôult, Calif.
Limestaire, Calif.
Augusta, Colo.
Osier, Colo.
Whitepine, Colo.
Little River, Conn.
Aurantia, Fla.
Pinelevel, Fla.
Canoochee, Ga.
Redbud, Ga.
Fargo, Ind.
Millville, Ind.
Medley, Ind.
Elk Chester, Ky.
Colquitt, La.
Evelyn, La.
Holloway, La.
Naples, La.
Wemple, La.
Winthrop Center, Maine.
Finzel, Md.
Loreley, Md.
Dwight, Mass.
Defiance, Mich.
Kenilworth, Mont.
Ledwater, Mont.
Wheaton, Mont.
Berkeley, N. J.
Arabela, N. Mex.
Golden, N. Mex.
Calvert, N.C
Dillingham, N.C.
Hanrahan, N. C.
Selica, N.C.
Watauga Falls, N. C.
Guyson, N. Dak.
North Eaton, Ohio.
Santoy, Ohio.
Bidding Springs, Okla.
Claypool, Okla.
Saltsprings, Okla.
Marsh, Pa.
Runville, Pa.
Vandyke, Pa.
Alston, S. C.
Douglas, S. C.
Pomona, Tenn.
Cheek, Tex.
East Fletcher, Vt.
Fusee, Va.
Lorraine, Va.
Norma, Va.
White House, Va.
Puget, Wash.
Delphi, W. Va.
Everson, W. Va.
Jarrolds Valley, W. Va.
Potomac Manor, W. Va
Crandall Park, Wyo.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

SEPTEMBRE 1923

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1923

TABLE DES MATIÈRES

Opérations du Service postal pour septembre 1928—

Renseignements pour les maîtres de poste—

1. Correspondance pour le Yukon. Service d'hiver.
2. Les circulaires déposées pour la distribution locale au taux d'un demi cent doivent porter le nom et l'adresse de l'envoyeur.
3. Remises C.R. des bureaux non comptables.
4. Boîtes aux lettres pour maisons à appartements.
5. Se servir de l'étiquette bleue "Sujet à détérioration".
6. Perception de l'insuffisance d'affranchissement. Chiffres-taxes.
7. Examen des livrets de formules de mandats de poste par les maîtres de poste.
8. L'employé du guichet.
9. Etats-Unis. Réduction de la taxe postale aérienne.
10. Afghanistan.—Tarif d'affranchissement.
11. Numéroter et timbrer distinctement les colis assurés pour la Grande-Bretagne.
12. Cuba.—Service des colis postaux via Angleterre.
13. Grèce.—Tarif des colis postaux via France.
14. Correspondance prohibée. J. U. Gratton, Tobacco Sales Agency, P.O. Box 326, Hull, Québec.
    J. F. Johnson, P.O. Box 326, Hull, P.Q.

Loterie—

15. Lieut. Commander G. S. Ridgway, R. N. Retd., P.O. Box N° 278, Hamilton, Bermuda.
    The Secretary, Hamilton Turf Club, Bermuda.
16. Correspondance prohibée. Wall Street Daily Financial News,
    George Graham Rice,
    George Graham Rice Corporation,
    Klietor Publications, Inc. tous à 5 East 19th Street., New York City, N.Y.
    The Wall Street Telegraph Advisory Service, Inc., Suite 1209-10, 32 Broadway, New York City, N.Y.
    The Boston Daily Standard, 293 Congress St., Boston, Mass.
17. Loterie.—Robt. Hartwig, Esq., Kronprinsensgade, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
    Franz. Schieban, Esq., Norrebrogade, Postbox 529, Copenhague N., Danemark.
    Mr. Karl Kapch, Norrebrogade, Postbox 519, Copenhague N., Danemark.
    Mr. A. Vogel, Norrebrogade, Postbox 518, Copenhague N., Danemark.
    Mr. Otto Stromsted, Kobmagergade 33, Postbox 165, Copenhague K., Danemark.
    Mr. V. Bylck, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
    Mr. Roland Schonfeldt, Kronprinsensgade 12, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
18. Erratum.

Renseignements sur les mandats de poste—

Change étranger.
Islande.—Echange des mandats de poste par la voie directe.
Les maîtres de poste ne doivent pas changer les indications des formules de mandats.
Citer le numéro du bureau dans la correspondance avec la division des finances.
Défense d'émettre des mandats de poste.
Vol de formules de mandats de poste.
Formules de mandats volés qui ont été retrouvées.
Changements dans la liste des bureaux de mandats.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Afghanistan—Entrée dans l'Union postale—MAI ET AOÛT.
Apposer ses initiales sur les bons de poste payés—JUILLET.
Argentine (République)—Reprise du service direct des colis postaux—MAI.
Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER ET MARS.
Assurance des colis postaux pour les autres pays, via Angleterre—JUIN.
Autriche—Assurance des colis postaux—MARS.
Boîtes aux lettres pour maisons à appartements—JUIN.
Britannia métal (objets en)—JUIN.
Bureaux à commission—Nouvelle échelle de salaires—JUILLET.
Colis (les) à assurer, adressés aux endroits ou il n'y a pas de bureaux de poste doivent être renvoyés aux expéditeurs—JUILLET.
Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER et AVRIL.
Colis non livrés originaires des pays autres que la Grande-Bretagne—Autre manière de procéder—AVRIL.
Colombie—Limite de poids des colis postaux—FÉVRIER.
Cuba—Suppression du service des colis postaux par voie de New-York—AVRIL.
" —Service des colis postaux, via Angleterre—SEPTEMBRE.
Division du Personnel et de la Publicité—MARS.
Envoyer à l'Ad. de district les colis trouvés sans contenu—MAI.
Grèce—Tarif des colis postaux, via France—SEPTEMBRE.
Italie—Limite de poids des colis postaux, 15 livres—JUIN.
L'heure d'été—MAI.
Martinique—Colis postaux, service par voie de New York, supprimé—JANVIER.
Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.
Mexique—Taxe des lettres pour le Canada—JUIN.
Modifications—Guide postal 1928—MARS, AVRIL, MAI et JUIN.
North Battleford, Sask.—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.
Ouverture d'un bureau des rebuts, district de Québec—MAI.
Paquets de la 3ème classe peuvent être cachetés—MARS.
Pépinière, articles de—Conditions applicables à l'importation au Canada—AOÛT.
Portugal—Assurance des colis postaux pour le—AVRIL.
Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett), Slate Lake et Long Lake (bureau de Wadhope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.
Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon), et Cold Lake (Mine Sherritt-Gordon), Manitoba—JANVIER.
Poste aérienne—Service dans les district du Yukon et de l'Atlin—FÉVRIER et JUILLET.
Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FÉVRIER et MARS.
Poste aérienne—Service pour Favourable Lake, Ont.—AVRIL.
Poste aérienne—Service entre les bureaux de poste—Lac du Bonnet, Wadhope (Lac Long) et Bisset (Lac Rice) Man.—JUILLET.
Poussins d'un jour—Transmission des—AVRIL.
Russie d'Europe et Russie d'Asie—Colis postaux—MAI.
Syrie et République libanaise—Correspondance adressée à la—MAI.
Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER, FÉVRIER, MARS et MAI.
Yukon—Service postal d'été—MAI.
Zanzibar—Service des colis postaux pour le—AVRIL.

68443—1½

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUSQU'À

SEPTEMBRE 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	TITULAIRE
Armistice (15 août)	E	S.O., Sec. 8, Tp. 57, R. 7, O. 4e M.	Athabaska...**Alta.**	John Hobden.
Beacon Mines (26 juillet)	E	Sec. 23, Tp. 48, R. 21 O. 5e M.	Peace River...**Alta.**	Otto Muhlberg.
Boyer (rouvert, 1er août)	Q	St. Michel de Bellechasse.	Bellechasse...**P.Q.**	Jules Gagnon.
Brodhagen (rouvert, 13 août)	L	Logan	Perth sud...**Ont.**	Gottlieb Miller.
Calgary, sub-office n° 5 (rouvert 26 juillet).	C	1434—17e ave. ouest.	Calgary ouest...**Alta.**	Mme R. G. Poyntz
Donnegana (1er août)	N.-B.		Algoma est...**Ont.**	R. A. Campbell.
Judah (15 août)	E	S.E. Sec. 35, Tp. 82, R. 22, O. 5e M.	Peace River...**Alta.**	Mme Margaret Ann Mills.
Millerand (10 juillet)	H	Iles-de-la-Madeleine	Gaspé...**P.Q.**	James Cormier.
Montréal, sub-office n° 11 (20 juillet).	M	781 ave. Laurier est, angle de la rue Garnier.	St-Denis...**P.Q.**	Paul J. Leduc.
Targettville (1er août)	St-J.		Kent...**N.-B.**	Mme Elizabeth Murdoch.
University Hill (1er août)	V		Vancouver sud...**C.B.**	Robert Jos. Elliott.
Victoria, sub-office n° 24 (18 juillet).	V	2000 Oak Bay Ave., Cor. Foul Bay Road.	Nanaimo...**C.B.**	John Jones.
Weslemkoon Lake (bureau d'été (1er août).	O	Effingham	Frontenac-Addington...**Ont.**	Walter A. Kidd.

NOTE,:—Le bureau d'été de Glen Island, Ont., n'a pas été ouvert cet été.

Le bureau d'été de Lac St-Joseph, P.Q., n'a pas été ouvert cet été. Il est considéré comme bureau fermé en permanence.

Le nom du bureau de St-Roch l'Achigan, P.Q., a été changé en "St-Roch de l'Achigan, P.Q.".

Le sub-office n° 25 de Toronto, Ont., temporairement fermé le 11 juillet a été rouvert le 10 août à 167 rue Queen est, sous la direction de M. A. Mastron comme titulaire.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

BUREAUX FERMÉS

Asor	Battleford sud, Sask	24 juillet.
Caldbeck	Calgary ouest, Alta	1er août.
(b) Coppice Hill	Vegreville, Alta	4 août.
(b) Cossetteville	Champlain, P.Q	31 juillet.
Fall River	Frontenac-Addington, Ont	31 juillet.
Ludgate	Parry Sound, Ont	28 juillet.
Monvel	Camrose, Alta	14 juillet.
Orvilton	Athabaska, Alta	15 août.
Zoldovara	Battle River, Alta	30 juin.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:—

Coppice Hill...Ardrossan R.R. N° 2

Cossetteville...St-Tite R.R. N° 1.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

CAISSE D'ÉPARGNE

Nouveaux bureaux

Britt, (T)	Parry Sound, Ont	1er sept. 1928.
Jasper, (E.)	Peace River, Alberta	1er sept. 1928.
Duval, (M.J.)	Last Mountain, Sask	1er sept. 1928.

Bureaux fermés

Erindale, (T.)	Peel, Ont	16 juillet 1928.
Ste-Thècle, (Q.)	Champlain, P.Q	1er sept. 1928.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

Nouvelle-Écosse

Bureau	District électoral	Titulaire
Comeauville	Digby-Annapolis	Leger Eusèbe Comeau.
Forbes Point	Shelburne-Yarmouth	David Murphy.
Glenkeen	Antigonish-Guysborough	Harry Hart.
Grosses Coques	Digby-Annapolis	Edmund Melanson.
Litchfield	Digby-Annapolis	Mme Ruth A. Sproule.
Louisdale	Richmond Cap Breton ouest	William J. Marchand.
Middle Manchester	Antigonish-Guysborough	Mme Gertrude Cant.
Pictou Landing	Pictou	James Leslie Powell.
St. Alphonse de Clare	Digby-Annapolis	Marc Jeddy.
Sugar Loaf	Cap Breton Nord-Victoria	Alex. D. Wilkie.
Sweetland	Queens-Lunenburg	Mme Martha Veinotte.

Ile du Prince-Édouard

Princetown	Prince	Alexander S. Crozier.

Nouveau-Brunswick

Allainville	Northumberland	Mme Agnes Deroche.
Cameron's Mills	Kent	Theodore U. Richard.
East Riverside	Royal	Mme Mary Campbell Randles.
Elmcroft	Charlotte	Mme Fremont E. Lee.
Grand Aldouane	Kent	Albert J. Robichaud.
Lerwick	Victoria-Carleton	Benjamin Adams.
Red Pine	Gloucester	Mme Florence Doucet.
St-Jean Baptiste	Kent	François S. Bastarache.
Ste-Jeanne d'Arc	Gloucester	Aimé Godin.
Stanley	York-Sunbury	John Boulter.
Upper St. Maurice	Kent	Arsène S. Bastarache.

Québec

Abbotsford	St-Hyacinthe-Rouville	Mlle Yvonne Stebbins.
Abenakis Springs	Yamaska	Philippe Bibeault.
Bout du Monde	Berthier-Maskinongé	Simon Deziel.
Camp Kinkora	Terrebonne	Adolphe Lanctôt.
Dalesville	Argenteuil	Mme Mary Jane Vary.
High Falls	Hull	Arthur Marion.
Kempt Road Hill	Bonaventure	François Ferland.
Lake l'Achigan	Terrebonne	Rowland H. Walker.
Montreal, sub-office n° 37	Cartier	Palmer Dupras.
Montreal, sub-office n° 67	St-Denis	Wilfrid Chamberland.
Montreal, sub office n° 73	St-Denis	Leon Migneron.
Petit Metis Station	Matane	Mme Rosalie Bérubé.
Pointe au Loup (Iles de-la-Madeleine)	Gaspé	Mme Anysie Chevarie.
Ste-Apolline Station	Montmagny	Narcisse Poitras.
St-Gabriel Station	Portneuf	William Thompson.
St-Joseph de Lepage	Rimouski	Alfred Plante.
St-Lambert Annex	Chambly-Vercheres	G. Grater.
Ste-Marie de Beauce	Beauce	Arthur Dupuis.
Valcourt	Shefford	Léon David.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—*Suite*

Ontario

Bureau	District électoral	Titulaire
Alcona Beach	Dufferin-Simcoe	Bert Simpkin.
Bradley	Algoma est	Elzear Charette.
Brooklin	Ontario	George W. Rodd.
Caesarea	Durham	Russell Harran.
Dongola	Victoria	John J. Magee.
Doon	Waterloo sud	George H. Snyder.
Eramosa	Wellington sud	Alman Victor Loney.
Hornby	Halton	Henry Robertson.
Hurdville	Parry Sound	Robert Tait.
Maynooth	Hastings-Peterborough	Michael J. Flynn.
Ottawa, sub-office (Lebreton Flats)	Ottawa	Dennis E. Ranger.
Ottawa, sub-office (Mount Sherwood)	Ottawa	Silas W. Ellis.
Ramsayville	Russell	Wm. A. Ramsay.
Roche's Point	York nord	Alexander H. Walinck.
Sault Ste. Marie Steelton West, sub-office	Algoma ouest	Mme. Margaret McDonald.
Simcoe	Norfolk Elgin	Chas. Rex Bowyer.
Sparrow Lake	Muskoka Ontario	H. W. Wiancko.
Toronto, sub-office n° 95	Toronto nord-est	Wm. B. Clifton.
Waterloo	Waterloo nord	Albert L. Schmuk.

Manitoba

Barkfield	Provencher	William Price.
Hayfield	Brandon	Mme. Bertha E. Wilson.

Saskatchewan

Birmingham	Melville	Harry Nick Riguse.
Ceylon Station	Weyburn	John Thos. Meredith.
Drinkwater	Moose Jaw	Wilfrid Laurier Kelly.
Hallonquist	Swift Current	Sykes Ramsden.
Hart	Willow Bunch	Allan McLean.
Henribourg	Prince Albert	George Newell.
Jordan River	Melfort	Albert Ed. Cummings.
Main Centre	Swift Current	Mlle Nettie Goertzen.
Meath Park	Melfort	Alex. Krolowschuk.
Merid	Mindersley	Garnet H. Kidd.
Resource	Melfort	Lewis H. Miles.
Sandford Dene	Swift Current	Mme Selma Mickelson.
Saskatchewan Landing	Moose Jaw	Mme Bessie C. Smith.
Stelcam	Moose Jaw	H. C. McKean.
Zelma	Humboldt	Mme Johanna Middelkamp.

Alberta

Blue Ridge	Edmonton	Lester H. Roberts.
Brownvale	Peace River	Nelson Hamilton.
Calgary, sub-office n° 5	Calgary ouest	Mme Ruby G. Poyntz.
Edmonton, sub-office n° 7	Edmonton ouest	Mme Margaret E. Bernasconi.
Glen Leslie	Peace River	Edward H. Leslie.
Golden Spike	Edmonton ouest	Henri Roseboom.
Heinsburg	Athabaska	Clifford L. Fuller.
Hillspring	McLeod	Alex. M. Brooks.
Iddesleigh	Medicine Hat	Carl M. Olson.
Magnolia	Peace River	Roy Brown.
Majorville	Bow River	Mme Annie C. Huskins.
Padstow	Peace River	Mme Edith Underwood.
Queenstown	Bow River	Alfred G. Lawther.
Rocky Rapids	Peace River	Gilbert McCall.
Schuler	Medicine Hat	Michael Wm. Hingsburger.
Sexsmith	Peace River	Andrew D. Wilson.
Valhalla	Peace River	Raymond L. Reed.
Watino	Peace River	Sydney Wm. Tomson.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—*Fin*

COLOMBIE BRITANNIQUE

Bureau	District électoral	Titulaire
Buckley Bay	Skeena	Samosuke Ennyu.
Finmore	Cariboo	Percy Moore.
Galiano	Nanaimo	Donald A. New.
Rock Bay	Comox-Alberni	Thomas Aitken.
Smithers	Skeena	Norman H. Kirkpatrick.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) Correspondance pour le Yukon—Service d'hiver.—Pendant la clôture de la navigation sur la rivière Yukon, approximativement du 1er octobre au 31 mai, le service des colis postaux à destination du Yukon sera suspendu, sauf pour les bureaux de Champagne, Carcross et White Horse.

Les maîtres de poste devront avoir soin, durant la clôture de la navigation, de ne pas accepter d'objets de correspondance affranchis aux taux des colis et adressés à des endroits du Yukon autres que Champagne, Carcross et White Horse.

Les correspondance affranchies aux taux des colis destinés à d'autres endroits du Yukon pourront être ADRESSÉES À WHITE HORSE et les destinataires, pourront s'entendre avec la compagnie qui s'occupe des transports entre White Horse et Dawson pour faire envoyer les colis de White Horse à destination.

Les maîtres de poste voudront bien donner la plus grande publicité possible à ce qui précède par la voie des journaux et autrement.

(2) Les circulaires déposées pour la distribution locale au taux d'un demi cent doivent porter le nom et l'adresse de l'envoyeur. Relativement à l'article 90, page 21 du Guide officiel du service postal, concernant le taux d'un demi-cent pour les circulaires imprimées, ne pesant pas plus d'une once, pour distribution locale aux chefs de maison, pour demander leur clientèle, on rappelle aux maîtres de poste que ce taux a été établi pour donner aux marchands l'avantage d'un taux moins élevé sur les circulaires qu'ils déposent à la poste pour distribution dans la ville même, pour solliciter la clientèle des destinataires, et elles ne peuvent être déposées à un bureau pour être distribuées à d'autres bureaux ou sur des routes rurales.

Lorsque ces circulaires sont envoyées d'un bureau de poste à un autre pays pour y être déposées et distribuées dans l'intérêt d'un marchand de l'endroit elles doivent porter le nom et l'adresse de ce marchand.

(3) Remises C.R. des bureaux non comptables.—On rappelle aux maîtres de poste des bureaux non comptables qu'une fois qu'ils ont encaissé le montant du remboursement et les frais du mandat lors de la livraison d'un colis C.R., ils doivent apposer au verso de la section 4 de l'étiquette C.R., l'équivalent en timbres-poste des frais du mandat. Ils envoient ensuite cette étiquette et le montant du remboursement sous recommandation, dans l'enveloppe n° 44 au maître de poste du bureau comptable ou le colis C.R. a été déposé.

(4) Boîtes aux lettres pour maisons à appartements.—Relativement à l'avis publié dans le Supplément d'août 1928, annonçant l'approbation d'une boîte aux lettres pour maisons à appartements manufacturées par W. H. Banfield & Sons, Ltd., Toronto, les maîtres de poste sont informés que deux autres boîtes de l'espèce ont été approuvées. Manufacturées au Canada, leur désignation respective est la suivante:

1. Boîte aux lettres "Mitchell"—manufacturée par
   The Robert Mitchell Company, Limited,
   Montréal, Canada.

2. Boîte aux lettres "Interprovincial"—manufacturée par
   The Interprovincial Equipment Company, Ltd.,
   Ottawa, Canada.

(5) Se servir de l'étiquette bleue "Sujet à détérioration."—On rappelle l'attention des maîtres de poste et des employés en général sur les instructions que porte l'étiquette bleue. " Sujet à détérioration," à l'effet qu'il faut non seulement mettre ces étiquettes gommées sur les colis qui contiennent des objets sujets à détérioration, tels que la viande, le poisson, le beurre, les fruits, etc., mais aussi en coller une au dos de l'étiquette "Fragile" (PP3½) qui est attachée à un sac de correspondances lorsqu'il contient des colis dont le contenu est à la fois fragile et périssable.

A l'avenir, l'étiquette bleue " Sujet à détérioration " doit être collée sur l'étiquette " Fragile " de manière à dépasser un peu cette dernière pour qu'elle soit bien visible.

(6) **Perception de l'insuffisance d'affranchissement. Chiffres-taxes.**—Avant de livrer un objet non ou insuffisamment affranchi, il faut percevoir le montant dû de la personne à qui on doit le livrer, puis mettre des chiffres-taxes représentant ce montant sur l'objet et les oblitérer.

Les lettres ou autres objets non ou insuffisamment affranchis ne doivent pas être mis dans les boîtes ordinaires ou à serrure louées au public, mais il faut mettre dans la boîte une carte pour avertir le destinataire qu'un tel objet a été reçu et sera livré au guichet sur paiement du montant dû. On peut se procurer cette carte (n° 33¼) sur demande.

On doit toujours avoir des chiffres-taxes en main. Il suffit d'en demander de la manière ordinaire. Voir art. 190, page 51 du Guide postal de 1928.

Les maîtres de poste reçoivent la commission ordinaire sur les chiffres-taxes.

(7) **Examen des livrets de formules de mandats de poste par les maîtres de poste.**—On attire spécialement l'attention des maîtres de poste sur l'avis publié dans le supplément mensuel d'août du Guide postal de 1928 relatif à l'examen de l'approvisionnement de formules de mandats de poste qu'ils ont à leur disposition, et sur la nécessité qu'il y a d'exécuter immédiatement les instructions données à ce sujet.

(8) **L'employé au guichet.**—En suggérant les moyens par lequel la publicité cause l'augmentation des recettes et la coopération active du public, les maîtres de poste doivent considérer que le succès de la publicité postale dépend beaucoup de l'employé de service au guichet. Les papiers buvards et les brochures distribués, les affiches, etc., sont effectifs à porter les services et les problèmes de la poste à l'attention du public, mais aux petits bureaux du moins, rien n'est meilleur que le contact personnel du public avec l'employé du guichet.

Quand des lettres sont présentées pour être transmises, la simple mention de recommandation peut augmenter l'usage de ce service. Similairement, lorsqu'un colis est apporté au guichet, la citation d'un taux "y compris l'assurance" est ordinairement suffisante pour que l'envoyeur emploie ce moyen de protection. Il en est ainsi de presque toutes les phases du service postal. En vendant les services de la poste, les maîtres de poste sont des marchands, ils doivent suivre la méthode que les marchands prospères emploient pour disposer de leurs marchandises. S'ils profitent de toutes les occasions, ils augmenteront rapidement leurs recettes et réussiront à résoudre plusieurs problèmes postaux, tels que les dépôts tardifs, les adresses inexactes et incomplètes, etc.

(9) **Etats-Unis—Réduction de la taxe postale aérienne.**—Les maîtres de poste sont informés que par suite d'un arrangement avec l'administration postale des Etats-Unis, la taxe aérienne de toutes les classes d'objets de correspondance mis à la poste en Canada pour être transmis sur une ligne aérienne quelconque des Etats-Unis a été réduite à 5 cents la première once et 10 cents chaque once ou fraction d'once au delà.

L'administration postale du Canada émettra prochainement un timbre-avion de 5 cents, mais les timbres-poste canadiens ordinaires peuvent servir à l'affranchissement des correspondances-avion à transmettre à destination par une ligne postale aérienne des Etats-Unis. En tous cas, les enveloppes des correspondances doivent porter visiblement la mention "Par avion" (Via Air Mail). La taxe susmentionnée payée en timbres canadiens comprend le port ordinaire et la taxe aérienne.

Les maîtres de poste sont priés de modifier en conséquence l'article 396, page 83 du Guide postal de 1928.

(10) **Afghanistan—Tarif d'affranchissement.**—Les maîtres de poste sont priés de corriger une erreur typographique à la page 11, avis 12 du Supplément du mois d'août. La taxe des lettres est indiquée comme étant de 3 cents pour le premier poids au lieu de 8 cents.

Ils voudront donc bien rectifier l'indication du Guide postal de 1928, à la page 89 sous le titre: **Afghanistan,** laquelle doit être: Taxe des lettres: 8 cents la première once et 4 cents chaque once au delà.

(11) **Numéroter et timbrer distinctement les colis assurés pour la Grande-Bretagne.**—Les bureaux d'échange ont encore de la difficulté pour la manipulation des colis assurés adressés à des endroits de la Grande-Bretagne.

Aux bureaux d'échange les colis assurés pour les pays d'outre-mer sont inscrits sur la liste des objets assurés suivant le numéro d'assurance du bureau d'origine, et ces renseignements doivent être portés lisiblement sur le colis même pour être transcrits exactement sur la liste des objets assurés. Certains bureaux sont en faute sur ce rapport; les numéros d'assurance inscrits sur les colis d'outre-mer sont souvent si indistincts qu'ils sont indéchiffrables. Ils sont parfois omis, d'autres fois ils sont écrits illisiblement. La cause est, dans certains cas, une mauvaise écriture, mais dans d'autres, les chiffres, quoique faits par un calligraphe sont presque indéchiffrables parce qu'ils sont juxtaposés d'une manière fantaisiste. Cela nuit sérieusement à l'établissement des listes et à la vérification des colis aux bureaux d'échange. Les maîtres de poste sont donc priés de prendre des mesures spéciales pour que tous les colis admis à l'assurance pour les pays d'outre-mer soient numérotés distinctement.

On leur rappelle que tous les colis assurés doivent être frappés avec soin du timbre à date pour indiquer distinctement le bureau d'origine et la date de dépôt. Si une empreinte nette et distincte du timbre à date est impossible, le nom du bureau d'origine doit être écrit lisiblement sur l'enveloppe.

(12) Cuba—Service des colis postaux via Angleterre.—Les maîtres de poste sont informés que vu les changements récents survenus dans le service des colis postaux entre la Grande-Bretagne et Cuba, le tarif des colis adressés à Cuba par la voie d'Angleterre, a été modifié et sera, jusqu'à nouvel ordre, le suivant:

1 liv	$0 72	5 liv	$1 56	9 liv	$2 28
2 liv	0 84	6 liv	1 68	10 liv	2 40
3 liv	0 96	7 liv	1 80	11 liv	2 52
4 liv	1 44	8 liv	2 16		

(13) Grèce—Tarif des colis postaux, via France.—Les maîtres de poste sont informés que le tarif des colis adressés en Grèce, I. Tous les endroits (c) a été modifié et qu'il sera, jusqu'à nouvel ordre, le suivant:

1 liv	$0 40	6 liv	$1 33	11 liv	$1 93
2 liv	0 52	7 liv	1 45	12 liv	2 42
3 liv	0 97	8 liv	1 57	13 liv	2 54
4 liv	1 09	9 liv	1 69	14 liv	2 66
5 liv	1 21	10 liv	1 81	15 liv	2 78

(14) Correspondance prohibée:

J. U. Gratton, Esq.,
Tobacco Sales Agency,
P.O. Box No. 326,
Hull, Québec.

J. F. Johnson,
P.O. Box 326,
Hull, P.Q.

Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses et toutes correspondances à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doivent retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention " La correspondance pour cette adresse est prohibée," ou s'ils ne sont pas connus, elles doivent être envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.

On ne doit pas émettre de mandats de poste payables à ces personnes.

(15) Loterie:

Lieut. Commander G. S. Ridgway, R.N., Retg.,
P.O. Box No. 278,
Hamilton, Bermuda.

The Secretary,
Hamilton Turf Club,
Bermuda.

Des correspondances relatives à cette loterie circulent par la poste canadienne et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses, et toute correspondance à destination ou en provenance de ces adresses doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée " ou, s'ils ne sont pas connus, elle doit être envoyée spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal pour le Service de l'Inspection, Ottawa."

Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

(16) Correspondance prohibée:

Wall Street Daily Financial News,
George Graham Rice,
George Graham Rice Corporation,
Kelitor Publications, Inc.,
tous à 5 East 19th Street,
New York City, N.Y.

The Wall Street Telegraph,
Advisory Service Inc.,
Suite 1209-10, 32 Broadway,
New York City, N.Y.

The Boston Daily Standard,
293 Congress Street,
Boston, Mass.

Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses et toutes les correspondances à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doivent être retournées aux envoyeurs s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance portant cette adresse est prohibée" ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa. Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

(17) Loterie:

Robt. Hartwig, Esq.,
Kronprinsensgade,
Postbox 30,
Copenhague, Danemark.

Franz. Schieban, Esq.,
Norrebrogade,
Postbox, 529,
Copenhague, Danemark.

M. Karl Kapch,
Norrebrogade,
Postbox, 519,
Copenhague, Danemark.

M. A. Vogel,
Norrebrogade,
Postbox, 518,
Copenhague, Danemark.

M. Otto Stromsted,
Kobmagergade, 33
Postbox 165,
Copenhague K., Danemark.

M. V. Bylck,
Kronprinsensgade 12,
Postbox 140,
Copenhague K., Danemark,

M. Roland Schonfeldt,
Kronprinsensgade 12,
Postbox 30,
Copenhague K., Danemark.

Ajouter ces adresses à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery."

(18) **Erratum.**—Prière de biffer le mot "recommandés" des deux notes qui se trouvent au bas des pages du tarif des colis postaux à destination de l'étranger publié dans le Supplément de juillet, et le remplacer par le mot " assurés."

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00=	Francs 25.00
Norvège	$1 00=	Kroner 3.70
Suède	$1 00=	Kroner 3.65
Danemark	$1 00=	Kroner 3.70
Hollande	$1 00=	Florins 2.45
Suisse	$1 00=	Francs 5.10
Belgique	$1 00=	Belgas 7.10
Allemagne	$1 00=	Marks 4.16
Royaume-Uni	*$4 87=	£1.0.0.
Etat libre d'Irlande	*$4 87=	£1.0.0
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87=	£1.0.0
Nouvelle-Zélande	*$4 87=	£1.0.0

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir la formule M. O. N° 6 P.M.

AVIS

ISLANDE.—ÉCHANGE DES MANDATS DE POSTE PAR LA VOIE DIRECTE

Les maîtres de poste sont informés que le 1er octobre 1928, le service des mandats avec l'Islande se fera directement au lieu d'être effectué par l'intermédiaire de l'administration postale du Danemark, comme auparavant. Les sommes déposées au Canada par les envoyeurs seront annoncées à l'Islande en dollars et cents, et seront converties en couronnes islandaises lors de la réception des listes à Reykjavik, où se trouve le bureau d'échange islandais.

Le mandat et son coupon, l'avis et la formule M.O. N° 1 P.M. doivent être expédiés au bureau d'échange à Ottawa, dans l'enveloppe M.O. N° 9 P.M. Le service est direct.

LES MAÎTRES DE POSTE NE DOIVENT PAS CHANGER LES INDICATIONS DES FORMULES DE MANDAT

Au sujet du changement de désignation des bureaux de mandats, les maîtres de poste sont informés que dans aucune circonstance, ils ne doivent chercher à changer sur les formules de mandats, le nom et le numéro que porte un bureau de mandats par les nouveaux (nom et numéro) qui lui ont été donnés, car dans le passé, lorsqu'ils les ont changés, il en est résulté de la confusion pour la vérification des mandats.

Les arrangements qui ont été pris par lesquels, à l'avenir, les dates auxquelles auront lieu les changements affectant les bureaux de mandats, seront retardés pour une période déterminée afin d'attendre que les nouveaux livrets

de formules indiquant le nouveau nom et le nouveau numéro du bureau soient dans les mains des maîtres de poste et qu'ils les emploient à une date indiquée.

Les livrets d'anciennes formules seront renvoyés au ministère pour être annulés et l'usage du nouveau livret partira de la date indiquée.

Si pour une raison quelconque, les maîtres de poste ne recevaient pas les nouveaux livrets à la date autorisée, ils continueraient d'employer les anciennes formules jusqu'à la réception des nouvelles, mais, comme il est dit plus haut, ces formules ne doivent pas être changées

CITER LE NUMÉRO DU BUREAU DANS LA CORRESPONDANCE AVEC LA DIVISION DES FINANCES

A l'avenir, dans toute correspondance adressée à la division des finances, au sujet de mandats ou de bons de poste, le numéro du bureau expéditeur doit être timbré suivant les instructions de la circulaire spéciale qui accompagnait l'envoi des timbres indiquant le numéro du bureau, et qui ont été répétées dans le supplément du Guide postal pour le mois de juillet.

Outre le numéro du bureau expéditeur, le numéro du bureau du mandat de poste dont il est question, lorsqu'il s'agit d'un mandat déterminé, doit toujours être cité.

Quand le bureau expéditeur et le bureau d'émission du mandat sont un même bureau, le timbre indiquant le numéro du bureau peut servir aux deux fins, mais autrement, il faut s'assurer du numéro du bureau d'émission en se reportant à la souche, au mandat, au coupon, au reçu ou à la liste des bureaux de mandats.

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

*"Alice May", chambre 28, Royal Bank Building, Windsor, Ont.

Boston Daily Standard, 293 Congress Street, Boston, Mass.

*J. U. Gratton, "Tobacco Sales Agency", case postale 326, Hull, P.Q.

Robert Hartwig, Esq., Fronprinsensgade, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.

Karl Kapch, Norrebrogade, Postbox 519, Copenhague N., Danemark.

Lieut.-Commander G. S. Ridgway, R. N., Retd., P.O. Box 278, Hamilton, Bermuda.

Franz. Schieban, Esq., Norrebrogade, Postbox 529, Copenhague N., Danemark.

Mr. Otto Stromsted, Kobmagergade 33, Postbox 165, Copenhague K. Danemark.

The Secretary, Hamilton Turf Club, Hamilton, Bermuda.

The Wall Street Telegraph Advisory Service, Inc., Suite 1209-10, 32 Broadway, New York, N.Y.

Mr. A. Vogel, Norrebrogade, Postbox 518, Copenhague N., Danemark.

Wall Street Daily Financial News, George Graham Rice, George Graham Rice Corporation, Kelitor Publications, Inc., tous de 5 East 19th Street, New York, N.Y.

*On ne doit pas émettre de bons de poste au nom de ce destinataire.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Mozart, Ark.....Nos 795 à 800, inclusivement.
Inglewood, (Station 2), Calif.....Nos 10071 à 10200, inclusivement.
Colp, Ill.....Nos 69601 à 69800, inclusivement.
Diamond, Ind.....Nos 46506, 46507, 46703, 46723, et 46724.
Bragg City, Mo.....Nos 39750 à 39800, inclusivement.
Buffalo, (Station 44), N.Y.....Nos 46527 à 46600, inclusivement.
Buffalo, (Station 68), N.Y.....Nos 39008 à 39200, inclusivement.
Gold Hill, Ore.....Nos 80801 à 81000, inclusivement.
Cadogan, Pa.....Nos 36801 à 37000, inclusivement.
Tulare, S. Dak.....Nos 67801 à 70000, inclusivement.
Asherton, Tex.....Nos 57231 à 57244, inclusivement.
Bellingham, (Station 9), Wash...Nos 3663 à 3800, inclusivement.

FORMULES DE MANDATS VOLÉES QUI ONT ÉTÉ RETROUVÉES

Willow Creek, Calif.....Nos 13731 à 14000, inclusivement.
Flint, (Station 2), Mich.....Nos 98267 à 98400, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
6073	S.	Arelee, Sask.
0257	M.	Danby, P.Q.
2725	N.B.	Donnegana, Ont.
9207	Van.	East Kelowna, C.B.
3029	W.	Goldpines, Ont.
8476	E.	Goodfare, Alberta
3160	W.	Hawk Lake, Ont.
0549	Q.	L'Anse aux Cousins, P.Q.
0789	M	Montréal (Tetraultville sub-office), P.Q.
3992	N.B.	Pagwa River, Ont.
1001	Q.	Pied du Lac, P.Q.
1507	Q.	St-Joseph de Lepage, P.Q. (rouvert).
4621	T.	Toronto (sub-office n° 21), Ont.
4659	T.	Toronto (sub-office n° 59), Ont. (rouvert).
9933	Van.	Victoria (sub-office n° 23), C.B.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
St-Roch L'Achigan, P.Q.	St-Roch de L'Achigan, P.Q.	1685

BUREAUX FERMÉS

Bolger Bridge, Ont..
Erindale, Ont.
Ettington, Sask.
St-Lambert de Lévis, P.Q.
Toronto (sub-office n° 25), Ont.
Toronto (sub-office n° 108), Ont.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Lanoraie, P.Q.
Mascouche, P.Q.
Medstead, Sask.
North Stukely, P.Q.
Oliver, C.B.
Toronto (sub-office n° 56,), Ont.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

LONDRES

BUREAUX OUVERTS

Kentish Town, Queen's Crescent, N.W. 5.
Middlesex Street (New Gouldston Street), E. 1.
Upper Baker Street, N.W. 1 (rouvert).

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Brixton Road, 264, S.W. 9.	Brixton Road, 263, S.W. 9.
Chiswick, Mawson Lane, W. 4.	Chiswick, Church Street, W. 4.

BUREAU FERMÉ

Marylebone Road, 134.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Cwmffrwdoer, Pontnewynydd, Pontypool, Mon.
Highfield (T.S.O.), Liverpool.
Iver Station, Uxbridge.
Leggatts Rise, Watford (T.S.O.), Herts.
Little Hallam Lane (T.S.O.), Ilkeston, Derbyshire.
Melbourne Road (T.S.O.), Chichester.
Station Road (T.S.O.), Tadworth, Surrey.
Tycoch (T.S.O.), Sketty, Swansea, Glam.
Village Road (T.S.O.), Enfield, Middlesex.
Wormelow, Hereford.

BUREAUX FERMÉS

Lilley, Luton.
Stretton-under-Fosse, Rugby, Warwickshire.
Whorlton, Barnard Castle, Co. Durham.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Emley, Wakefield.	Emley, Huddersfiel.
Lansdown (B.O.), Bournemouth.	Lansdowne (B.O.), Bournemouth.

ÉCOSSE

BUREAU FERMÉ

Croggan, Oban, Argyll.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

OCTOBRE 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

Opérations du Service postal pour octobre 1928.

Renseignements pour les maîtres de poste.

1. Timbre avion.
2. Correspondances-avion des États-Unis.
3. Poste aérienne. Service entre les bureaux de poste de Le Pas et Kississing, Man.
4. Service d'hiver des correspondances dans le district de la rivière Mackenzie, 1928-29.
5. Correspondances pour le Yukon—Service d'hiver.
6. Localités desservies par les facteurs de Montréal.
7. Percevoir un nouvel affranchissement sur les colis réexpédiés et sur les catalogues affranchis au tarif des colis postaux.
8. Circulaires, etc., expédiées en paquets ficelés.
9. Circulaires adressées aux chefs de maisons.
10. Renvoi des objets de correspondance de la troisième classe.
11. Le droit de recommandation est requis pour les lettres recommandées adressées aux ministères du Gouvernement.
12. Les colis assurés et les colis C.R. doivent être adressés au long.
13. Paquets de billets de banque.
14. Renvoi des lettres étrangères non distribuées.
15. Service des appareils à recueillir les dépêches.
16. Réduction du tarif d'affranchissement des journaux canadiens expédiés à la Rhodésia méridionale.
17. Cartes postales non ou insuffisamment affranchies adressées aux Etats-Unis.
18. Les colis pour la Grande-Bretagne et les autres pays doivent être suffisamment affranchis.
19. Modifications. Guide postal de 1928.
20. Tarif des colis postaux étrangers.
21. Correspondance prohibée: " Alice May ", Room 28, Royal Bank Building, Windsor, Ont.
22. Renseignements sur les courses: Bert E. Collyer, Collyers' Publishing Co., Collyer's Eye, 300 W. Adams St., Chicago, Illinois.
23. Renseignements sur les courses: El Rio Rey, Green Sheet Turf Weekley, Green Sheet Publishing Co., 66 Court St., Brookl n, N.Y., E.-U.A.
24. Loterie. Mme L. Meade, " Ardera", Ailesbury Road, Dublin, Irlande. Secretary, 4 Sandwich St., Dublin, Irlande.
25. Loterie. Mr. Leonard Lewin, Vienne 1, Wollseille 29, Autriche.
26. Loterie. Dr. T. O. D. Shandil, Ahmedgarh (Branch Post Office) via Sub-Post Office Pahasu. Distt Bulandshahr, U.P. India).
27. Loterie. M. M. Danielson, Gaflei, Via Buchs (St. G.), Suisse.
    Sun Enquiry Corporation, N° 149, St. Valentin a-d, Autriche.
    Universal Press Service, Bregenz, Autriche.
    Vulcan Mountain Tours Agency, Bruknerstrasse 3, Voecklabruck, Haute Autriche.
28. Loterie. Mr. V. Holst, Kobmagergade 33, Postbox 164, Copenhague K., Danemark.
    Mr. Lauritz Lang, Kobmagergade 33, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
    Mrs. E. Johansen, Fanogade 301, Copenhague, Danemark.
29. Erratum.

Renseignements sur les mandats de poste.

Change étranger.
Rappel semestriel des vieux bons de poste.
Défense d'émettre des mandats de poste.
Vol de formules de mandats de poste.
Changements dans la liste des bureaux de mandats.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Afghanistan—Entrée dans l'Union postale—MAI ET AOÛT.
Apposer ses initiales sur les bons de poste payés—JUILLET.
Argentine (République)—Reprise du service direct des colis postaux—MAI.
Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER ET MARS.
Assurance des colis postaux pour les autres pays, via Angleterre—JUIN.
Autriche—Assurance des colis postaux—MARS.
Boîtes aux lettres pour maisons à appartements—JUIN.
Britannia métal (objets en)—JUIN.
Bureaux à commission—Nouvelle échelle de salaires—JUILLET.
Colis (les) à assurer, adressés aux endroit où il n'y a pas de bureaux de poste doivent être renvoyés aux expéditeurs—JUILLET.
Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER et AVRIL.
Colis non livrés originaires des pays autres que la Grande-Bretagne—Autre manière de procéder—AVRIL.
Colombie—Limite de poids des colis postaux—FÉVRIER.
Cuba—Suppression du service des colis postaux par voie de New-York—AVRIL.
" —Service des colis postaux, via Angleterre—SEPTEMBRE.
Division du Personnel et de la Publicité—MARS.
Envoyer à l'Ad. de district les colis trouvés sans contenu—MAI.
Grèce—Tarif des colis postaux, via France—SEPTEMBRE.
Italie—Limite de poids des colis postaux. 15 livres—JUIN.
L'heure d'été—MAI
Martinique—Colis postaux, service par voie de New-York, supprimé—JANVIER.
Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés.—JANVIER.
Mexique—Taxe des lettres pour le Canada—JUIN.
Modifications—Guide postal 1928—MARS, AVRIL, MAI et JUIN.
North Battleford, Sask.—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.
Ouverture d'un bureau des rebuts, district de Québec—MAI.
Paquets de la 3ème classe peuvent être cachetés—MARS.
Pépinière, articles de—Conditions applicables à l'importation au Canada—AOÛT.
Portugal—Assurance des colis postaux pour le—AVRIL.
Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett). Slate Lake et Long Lake (bureau de Wadhope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.
Poste aérienne (service entre Le Pas et Kississing)—OCTOBRE.
Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon), et Cold Lake (Mine Sherritt-Gordon), Manitoba—JANVIER.
Poste aérienne—Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin—FÉVRIER et JUILLET.
Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FÉVRIER et MARS.
Poste aérienne—Service pour Favourable Lake, Ont.—AVRIL.
Poste aérienne—Service entre les bureaux de poste—Lac du Bonnet, Wadhope (Lac Long) et Bisset (Lac Rice) Man.—JUILLET.
Poussins d'un jour—Transmission des —AVRIL.
Rivière Mackenzie (service d'hiver, 1928-29)—OCTOBRE.
Rhodésia méridionale (Réduction du rarif des journaux canadiens)—OCTOBRE.
Russie d'Europe et Russie d'Asie—Cosli postaux—MAI.
Syrie et République libanaise—Correspondance adressée à la—MAI.
Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER, FÉVRIER, MARS et MAI.
Timbre-avion—OCTOBRE.
Yukon—Service postal d'été—MAI.
Zanzibar—Service des colis postaux pour le—AVRIL.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUSQU'AU

1er OCTOBRE 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE ET TERRITOIRE	TITULAIRE
Cranberry Portage (25 août)	S	Sec. 31, Tp. 64, R. 26 O.P.M.	Nelson **Man.**	E. A. Streamer.
Kississing (31 août)	S	Non arpenté	Nelson **Man.**	Peter Durie.
Lac Lois (1er septembre)	Q		Pontiac **P.Q.**	Laurent Proulx.
Onanole (1er septembre)	W	S.E., Sec. 13, Tp. 19, R. 19, O.P.M.	Marquette **Man.**	N. W. Tracy.
Oungre (1er septembre	M.J.	N.O., Sec. 22, Tp. 2, R. 14, O. 2e M.	Weyburn **Sask.**	F. W. Durst.
Rosseau Road (22 septembre)	T	Foley	Parry Sound **Ont.**	Henry Deyett.
Ste-Foy Est (1er septembre)	Q		Québec ouest **P.Q.**	Rév. Brother Sigismond.
Veillardville (16 septembre)	S	S.O., Sec. 9, Tp. 45, R. 4, O. 2e M.	Melford **Sask.**	Mme Angèle Veillard.

NOTE,: Le bureau de Armistice, Alta, publié dans la liste des bureaux ouverts du Supplément de septembre, a réellement été ouvert le 29 août.

Le bureau de Orvilton, Alta, dont la clôture a été publiée dans le Supplément de septembre a réellement été fermé le 29 août.

Le bureau de Pétawawa Camp Field, Ont., a été fermé le 31 août.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Bureaux	District électoral	Nouvelle désignation
Magnesite	Argenteuil, P.Q.	en Kilmar (1er septembre).
North Timiskaming	Pontiac, P.Q.	en Notre-Dame du Nord.
Rilver Gilbert Gold Mines	Beauce, P.Q.	en St-Simon les Mines (1er septembre).

BUREAUX FERMÉS

Bureaux	District électoral	Date de la clôture
(b) Bunglass	Last Mountain, Sask.	
Duke	Qu'Appelle, Sask.	28 septembre.
Earlswood	Qu'Appelle, Sask.	27 septembre.
Elbridge	Athabaska, Alta.	13 septembre.
Falding	Parry Sound, Ont.	22 septembre.
(b) Forcina	Acadia, Alta.	
(b) Fraserton	Acadia, Alta.	
(b) Gladwyn	Victoria-Carleton, N.B.	29 septembre.
(b) Hall's Glen	Hastings-Peterborough, Ont.	8 septembre.
(b) Holderville	Royal, N.B.	31 août.
(b) Keatley	North Battleford, Sask.	
Lawrie	Yorkton, Sask.	31 août.
(b) Le Cordon	Terrebonne, P.Q.	15 septembre.
Martin's Head	St. John-Albert, N.B.	13 août.
(b) Mechanics Settlement	Royal, N.B.	31 août.
(b) Morrisdale	Royal, N.-B.	31 août.

BUREAUX FERMÉS—Fin

Bureau	District électoral	Date de clôture
(b) Mountain Dale	Royal, N.-B	31 août.
Pleasant View	Medicine Hat, Alta	24 août.
(b) Public Landing	Royal, N.-B	31 août.
Saskatoon sub-office n° 12	Saskatoon, Sask	27 juin.
Somenos	Nanaimo, C.B	31 août.
(b) Tullymet	Melville, Sask	
Woodroyd	Selkirk, Man	29 septembre.
(b) Yone	Victoria-Carleton, N.-B	29 septembre.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:

Bunglass	Ituna, R.R. n° 1.
Forcina	Halladay, R.R. n° 1.
Fraserton	Halladay, R.R. n° 1.
Gladwyn	Arthurette, RR. n° 2.
Hall's Glen	Lakefield, R.R. n° 2.
Holderville	Clifton, R.R. n° 1.
Keatley	Speers, R.R. n° 1.
Le Cordon	St-Jérôme, R.R. n° 2.
Mechanics Settlement	Penobsquis, R.R. n° 2.
Morrisdale	Westfield, R.R. n° 1.
Mountain Dale	Westfield ,R.R. n° 1.
Public Landing	Westfield, R.R. n° 1.
Tullymet	Ituna, R.R. n° 1.
Yone	Arthurette, R.R. n° 2.

CAISSE D'ÉPARGNE

BUREAUX FERMÉS

Rivière Bois Clair (Q), Lotbinière, P.Q	1er oct. 1928.
St. Grégoire (Q), Nicolet, P.Q	1er oct. 1928.
Vancouver, sub-office n° 8 (V), Vancouver, C.B	1er oct. 1928.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureaux	District électoral	Titulaire
Barrington Passage	Shelburne-Yarmouth	Mme M. B. Meredith.
Clearland	Queens-Lunenburg	Gordon Keddy.
Coddles Harbour	Antigonish-Guysborough	Vincent Crooks.
Enon	Richmond-Cap Breton ouest	J. A. McDonald.
Grand River	Richmond-Cap Breton ouest	Mme M. C. MacKay.
McArthur	Richmond-Cap Breton ouest	Mme Sarah McArthur.
McKay's Corner	Cap-Breton sud	Thomas McDonnell.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bell Grove	Victoria-Carleton	J. O. LeBel.
Dipper Harbour	St. John Albert	Mme Emméline Campbell.
South St. Norbert	Kent	H. A. Boucher.
Village LaPrairie	Kent	G. P. Richard.
Village St-Pierre	Northumberland	Mme Elvina Arsenault.

QUÉBEC

Alcove	Wright	J. E. Mullen.
Fontainebleau	Richmond-Wolfe	Ephrem Patry.
Mistassini	Lac St-Jean	Philippe Mercier.
Mont Carmel	Kamouraska	Georges Paradis.
St-Cléophas	Matane	Mme C. L. Madore.
Thetford Mines, Thetford Mines West, sub-office	Mégantic	Alfred Lavallée.
Valcartier Village	Québec-Montmorency	Mme M. A. Jack.
Vauvert	Lac St-Jean	Rév. Louis Gauthier.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

ONTARIO

Bureaux	District électoral	Titulaire
Breslau	Waterloo sud	N. H. Cressman.
Brinston	Grenville-Dundas	B. J. M. Saver.
Byng Inlet	Parry Sound	F. R. Joy.
Casselman	Russell	J. A. Brisson.
Commanda	Parry Sound	Mme F. E. Smith.
Consecon	Prince Edward-Lennox	W. V. Zufelt.
Glanmire	Hastings-Peterborough	William Henderson.
Glasgow Station	Renfrew sud	Mme M. H. Cherry.
Huronian	Fort William	Alex. Chénier.
Ilfracombe	Muskoka-Ontario	Edward Cousins.
Lake Couchiching (bureau d'été)	Muskoka-Ontario	H. J. Swetman.
Leamington	Essex sud	R. R. Brett.
Minnicoganashene (bureau d'été)	Muskoka-Ontario	Mlle V. E. Pollard.
Mountain Chutes	Timiskaming sud	Mme A. R. Rielly.
Nolalu	Fort William	Peter Katainen.
Oil Springs	Lambton est	J. T. Hillis.
Rose Island	Hastings-Peterborough	J. W. Campbell.
Uffington	Muskoka-Ontario	Samuel Hawn.

MANITOBA

Davis Point	Portage la Prairie	R. D. Bovill.
Forrest Station	Brandon	Charles Robertson.
Grosse Isle	Selkirk	C. A. McCormick.
Horton	Souris	Mme E. J. Talbot.
Peguis	Selkirk	G. J. C. Shead.
Ridgeville	Provencher	A. L. Stringer.
Windleshaw	Dauphin	John Plus.

SASKATCHEWAN

Antelope	Maple Creek	S. W. G. Moon.
Clark's Crossing	Saskatoon	Mme Elizabeth Delvecchio.
Leinan	Swift Current	Elburn McLean.
Mozart	Mackenzie	Jens Eliasson.
Spruce Lake	Battleford nord	F. H. Smith.
Tubercose	Kindersley	A. E. Bruton.
Uren	Swift Current	William Rudd.
Wood Mountain	Willow Bunch	Mme R. T. Hudson.

ALBERTA

Chateau Lake Louise (bureau d'été)	Calgary ouest	J. J. Meredith.
Cremona	Calgary ouest	Squire Jackson.
Edmonton sub-office n° 4	Edmonton ouest	Mme Emily Ryan.
Elk Point	Athabaska	J. C. Quin.
Hoadley	Wetaskiwin	Donald McVicar.
Kaleland	Vegreville	Nikolay Eliuk.
Sampsonton	Calgary ouest	William Tidball.
Seba Beach	Peace River	Mme E. V. Welch.
Stonelaw	Acadia	M. M. Bates.
Waterhole	Peace River	D. P. Smith.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Ardley	New Westminster	H. A. Armstrong.
Ecoole	Comox-Alberni	Neville Gerrard.
Lochdale	New Westminster	Mme Annie Dow.
Lockeport	Skeena	W. J. Simpson.
Ocean Falls	Skeena	G. B. Latimer.
Oona River	Skeena	Julius Hadland.
Osoyoos	Yale	R. A. Lewis.
Saturna	Nanaimo	Roland Hill.
Stillbridge	New Westminster	Charles Bowie.
Vancouver, sub-office n° 4	Vancouver-Burrard	C. H. Thorne.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Timbre-avion.**—Les maîtres de poste sont informés que le ministère a fait imprimer un timbre-avion canadien de 5 cents qui est en vente aux bureaux de poste urbains depuis le 21 septembre 1928. Il sera mis en vente aux autres bureaux aussitôt que possible après cette date. Ce timbre est imprimé en sepia et porte le dessin suivant: un hémisphère issant en pointe chargé de la carte du Canada et accosté de deux figures allégoriques féminines se donnant la main au-dessus d'une tablette portant le mot " air "; en haut, un aéroplane, en bas, le mot " cents " entre les chiffres 5.

Ce timbre-avion spécial devra servir à l'affranchissement des correspondances de toutes catégories à raison de 5 cents la première once et 10 cents chaque once au delà, lesquelles sont déposées pour leur transmission sur les lignes aériennes postales suivantes:

Montréal-Toronto.....tous les jours sauf le dimanche.
Montréal-Albany, E.-U.A.....tous les jours sauf le dimanche

et sur toute ligne aérienne des Etats-Unis.

Les timbres-poste canadiens ordinaires peuvent également servir à l'affranchissement des correspondances-avion à transmettre par la voie aérienne au Canada ou aux Etats-Unis, mais dans tous les cas, les enveloppes doivent porter en évidence la mention " Par avion ".

Cette taxe aérienne couvre le port ordinaire, mais le droit de recommandation, etc., est supplémentaire.

Les maîtres de poste sont priés de s'approvisionner de ces timbres à la source ordinaire.

Les timbres-avion ne doivent servir qu'à l'affranchissement des correspondances à transmettre par la voie aérienne.

(2) **Correspondances-avion des Etats-Unis**—Relativement à l'avis paru dans le Supplément de septembre, au sujet des objets de correspondance déposés au Canada pour être transmis sur les lignes postales aériennes des Etats-Unis, et à l'avis ci-dessus annonçant l'introduction d'un nouveau timbre-avion canadien de 5 cents et l'inauguration des services aériens quotidiens Montréal-Toronto et Montréal-Albany, les maîtres de postes sont informés que les objets de correspondance originaires des Etats-Unis suffisamment affranchis au moyen de timbres-avion des Etats-Unis ou de timbres-poste ordinaires de ce même pays et portant une mention indiquant la transmission par la voie aérienne aux Etats-Unis ou au Canada, doivent être expédiés pour leur transmission sur une ligne aérienne canadienne quelconque, sans taxe additionnelle.

(3) **Poste aérienne. Service entre les bureaux de poste de Le Pas et Kississing, Man.**

Un service aérien hebdomadaire fonctionne actuellement entre Le Pas et Kississing, situés dans le district minier du Manitoba septentrional. La " Western Canada Airways, Limited ", en est chargée.

Toutes catégories de correspondances affranchies du port ordinaire peuvent être acceptées et transmises par ce service aérien, mais les COLIS doivent être affranchis à raison de 12 cents par livre ou fraction de livre jusqu'à 10 livres et de $1.50 par colis au-dessus de 10 jusqu'à 15 livres. Les lettres seront transportées les premières.

En outre, la "Western Canada Airways Limited" transportera les jours autres que ceux qu'elle dévoue au service régulier, les objets de correspondance que le public lui offrira et dont le port ordinaire aura été payé ainsi que la taxe spéciale de 10 cents par once représentée par un timbre-avion vendu par la compagnie et apposé sur l'objet à transmettre. L'envoyeur assume tous les risques. Tout objet de correspondance doit porter, outre un timbre-avion, la mention: " Par avion " ou " Via air mail ".

(4) **Service d'hiver des correspondances dans le district de la rivière Mackenzie 1928-1929.**—Le ministère des Postes a fait des arrangements pour le service des correspondances pendant l'hiver de 1928-1929 à destination des endroits situés dans le district de la rivière Mackenzie.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Wheeler, Fort Chipewyan, Fort Fitzgerald et Fort Smith, les 27 novembre, 4 décembre, 25 décembre 1928, et en 1929, les 8 janvier, 22 janvier, 5 février, 19 février, 5 mars, 19 mars, 2 avril, 9 avril.

Au retour, les courriers arriveront à Edmonton les 30 novembre, 21 décembre 1928; et en 1929, les 11 janvier, 25 janvier, 8 février, 22 février, 8 mars, 22 mars, 5 avril, 19 avril.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Fort Résolution les 27 novembre, 25 décembre 1928; et en 1929, les 22 janvier, 19 février, 19 mars.

Au retour, les courriers arriveront à Edmonton les 11 janvier, 8 février, 8 mars, 19 avril 1929.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Hay River les 27 novembre, 25 décembre 1928; et en 1929, les 22 janvier, 19 février.

Au retour, les courriers arriveront à Edmonton les 8 février, 8 mars, 19 avril 1929.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Fort Providence et Fort Simpson les 27 novembre, 25 décembre 1928; et en 1929, le 22 janvier.

Au retour les courriers arriveront à Edmonton les 8 février, 8 m ars, 19 avril 1929.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Wrigley, Fort Norman, Fort Good Hope, Arctic Red River, Fort McPherson, Aklavik et Herschel Island le 27 novembre 1928 et en 1929, le 22 janvier .

Le retour des courriers à Edmonton le 19 avril 1929 dépendra de l'état des moyens de communication dans le nord.

Les dates de retour des courriers arrivant des endroits lointains du nord, sont approximatives.

Il y a un maximum de poids de 250 livres pour le volume des correspondances transportées à chaque voyage au nord de Fort Smith. On transportera de préférence les lettres.

Pour le service direct d'Aklavik le volume des correspondances à transporter de Fort Smith est limité.

Des arrangements spéciaux ont été faits pour le transport de Fort McMurray à Forth Smith, de colis contenant des marchandises, imprimés, etc., affranchis au tarif des lettres.

Sujets aux changements que les circonstances du moment imposeront. Les correspondances auront la préférence dans tous les cas. Les colis contenant des marchandises, imprimés, etc., affranchis au tarif des lettres, adressés à Fort Smith et aux bureaux de poste situés entre Fort McMurray et Fort Smith, seront transportés par un service spécial. Les colis adressés aux endroits situés au nord de Fort Smith seront transmis jusqu'à Fort Smith pour être expédiés à la première occasion.

Les objets de correspondances affranchis à un autre tarif que celui des lettres seront acheminés à Fort Murray pour être expédiés à l'ouverture de la navigation.

(5) **Correspondances pour le Yukon—Service d'hiver.**—Pendant la saison où la navigation est suspendue sur la rivière Yukon, approximativement du 1er octobre au 31 mai, le service des colis postaux à destination du Yukon sera suspendu, sauf pour les bureaux de Champagne, Carcross et White Horse.

Les maîtres de poste devront avoir soin durant la saison où la navigation est suspendue, de ne pas accepter d'objets de correspondance affranchis au tarif des colis et adressés à des endroits du Yukon autres que Champagne, Carcross et White Horse.

Les correspondances affranchies au tarif des colis destinés à d'autres endroits du Yukon pourront être ADRESSÉS À WHITE HORSE, et les destinataires pourront s'entendre avec la compagnie qui s'occupe des transports entre White Horse et Dawson pour faire envoyer les colis de White Horse à destination.

LES MAÎTRES DE POSTE VOUDRONT BIEN DONNER LA PLUS GRANDE PUBLICITÉ POSSIBLE À CE QUI PRÉCÈDE PAR LA VOIE DES JOURNAUX ET AUTREMENT.

(6) **Localités desservies par les facteurs de Montréal.**—Les localités suivantes sont desservies par les facteurs de Montréal, mais il a été observé que dans certains cas, les objets de correspondance adressés à ces localités sont compris avec ceux qu'on envoie en passe à Montréal, ce qui cause un retard de distribution.

Ahuntsic,
Blue Bonnet,
Bordeaux,
Bout de l'Ile,
Bronx Park,
Cartierville,
Côte St-Luc,
Côte St-Michel,
Côte St-Paul,
Dixie,
Dorval,
Gamelin,
Greenfield Park,
Guybourg,
Hampstead,
Hochelaga,
Ile Visitation,
Lachine,
Lachine Locks,
Lachine Rapids,
Lakeside,
Laval de Montréal,
Longueuil,
Longue Pointe,
Mackayville,
Maisonneuve,
Model City
Montréal est,
Montréal nord,
Montréal west,
Montréal south,
Mount-Royal,
Notre-Dame de Grâce,
Outremont,
Pointe aux Trembles,
Pointe Claire,
Pont Viau,
Rockfield,
Rosemont,
St-Henri de Montréal,
St-Lambert,
St-Laurent,
St-Pierre aux Liens,
Saraguay Village,
Sault-aux-Récollets,
Strathmore,
Tétraultville,
Valois,
Verdun,
Village de Saraguay,
Village Turcot,
Ville Emard,
Ville Lasalle,
Villeray,
Ville St-Michel,
Ville St-Paul,
Ville St-Pierre,
Westmount,
Youville.

Les maîtres de poste, les commis ambulants et autres sont priés de veiller à ce que les correspondances adressées à ces localités soient comprises dans celles qui sont envoyées à Montréal Ville.

(7) **Percevoir un nouvel affranchissement sur les colis réexpédiés et sur les catalogues affranchis au tarif des colis postaux.**—Les colis ainsi que les catalogues affranchis au tarif des colis postaux sont taxables lors de la réexpédition, d'un nouvel affranchissement égal à celui dont ils auraient été passibles si, à l'origine, ils avaient été expédiés du bureau de réexpédition à la nouvelle adresse, sauf si l'adresse primitive et la nouvelle sont dans la circonscription du même bureau. (Voir l'article 124, page 28 du Guide postal de 1928).

(8) **Circulaires, etc., expédiées en paquets ficelés.**—L'attention des maîtres de poste est attirée sur l'article 89, page 21, du Guide postal de 1928, relatif aux circulaires, etc., expédiées en paquets ficelés portant une étiquette-adresse avec l'affranchissement global représentant le port de chaque circulaire des paquets.

Le ministère tient spécialement à ce que ces objets de correspondance soient livrés avec soin. En conséquence, les maîtres ce poste sont priés de veiller, toutes les fois qu'ils recevront des circulaires ou autres objets de la 3ième classe dûment affranchis, en paquets comme ci-dessus, à ce qu'UNE SEULE unité de chaque paquet soit livrée à toutes les familles qui reçoivent leurs correspondances par l'intermédiaire de leurs bureaux.

Aux bureaux où il y a un service de distribution à domicile, les maîtres de poste voudront bien donner des instructions spéciales aux facteurs pour qu'ils distribuent ces circulaires, etc., avec le plus grand soin possible, et qu'ils n'en remettent qu'UNE SEULE à chaque chef de maison de leur tournée, tant que l'approvisionnement le permettra.

(9) **Circulaires adressées aux chefs de maison.**—Pour faciliter la manipulation des circulaires prospectus, etc., expédiés par la poste en grande quantité, les maîtres de poste voudront bien prier les maisons d'affaires qui envoient de tels objets de correspondance, de les déposer sous un format qui permette facilement leur entrée dans une boîte aux lettres ou par l'ouverture pratiquée à cet effet dans une porte d'habitation ou encore dans les boîtes installées sur les routes postales rurales.

(10) **Renvoi des objets de correspondance de la 3ième classe.**—On rappelle aux maîtres de poste qu'une demande de renvoi qui est imprimée ou écrite sur tout objet de la 3ième classe, adressé à l'intérieur du Canada, pour son renvoi en cas de non-distribution, doit être exécutée. Il y a une taxe pour le renvoi de cet objet égale à la taxe primitive. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un nombre de circulaires, etc., qui sont retournées à la même adresse en un seul paquet, la taxe de renvoi est basée sur le poids global du paquet.

Les objets non distribués de la 3ième classe, ORIGINAIRES DU CANADA qui portent l'adresse de l'envoyeur, doivent être retournés directement aux envoyeurs sous les mêmes conditions que les objets de correspondance portant demande de renvoi.

Les maîtres de poste sont priés de veiller à ce que ces instructions soient strictement observées. (Voir les articles 113, 114 et 115, page 25 du Guide postal de 1928.)

(11) **Le droit de recommandation est requis pour les lettres recommandées adressées aux ministères du Gouvernement.**—On rappelle aux maîtres de poste que bien que la correspondance relative aux affaires publiques, adressée aux divers ministères du Gouvernement, comme l'indique l'article 159, page 42 du Guide postal, puisse être expédiée en franchise, le droit ordinaire de recommandation doit être payé si les envois sont recommandés.

Il n'y a pas de changement sous le rapport des envois au ministère des Postes par son service extérieur; mais les envois recommandés doivent être réduits au minimum.

(12) **Les colis assurés et les colis C.R. doivent être adressés au long.**—On rappelle aux maîtres de poste que les adresses des colis assurés et C.R. doivent être complètes avant que ces envois soient admis à la transmission. Comme il faut que les règlements à ce sujet soient suivis, les maîtres de poste avertiront les employés qui acceptent ces colis que ces derniers doivent être adressés au long c'est-à-dire porter l'indication du numéro et de la rue ou d'un immeuble. Les maîtres de poste appelleront aussi l'attention du public sur l'importance de bien adresser tous les envois en faisant remarquer que des retards et des pertes peuvent résulter d'un manque de coopération.

(13) **Paquets de billets de banque.**—Les maîtres de poste sont avertis de nouveau qu'ils doivent, avant d'accepter pour transmission par la poste des paquets de billets de banque, exiger qu'ils soient confectionnés de la façon décrite ci-après:

Avant de les envelopper, les billets doivent être placés en un paquet compact et solidement attaché avec de la ficelle forte. Il faut une enveloppe de toile ou d'autre matériel fortement tissé, de papier renforcé de toile, ou de deux couches de fort papier " kraft " (dont le poids par rame n'est pas inférieur à 60 livres). Après qu'il est enveloppé, le paquet doit en outre être solidement attaché ou cousu et scellé aux points de fermeture.

Chaque fois qu'un paquet de billets de banque est reçu en mauvais état, il faut, avant la livraison, en vérifier soigneusement le contenu en présence du destinataire, et faire immédiatement à l'administrateur de district un rapport indiquant la date et le bureau de dépôt, le nom de la banque expéditrice, le montant du contenu, l'adresse et la date de la livraison.

Les maîtres de poste sont priés de donner connaissance de ces prescriptions aux banques qui reçoivent et expédient des paquets d'argent par l'entremise de leur bureau.

(14) **Renvoi des lettres étrangères non distribuées.**—Le Service de l'Inspection attire l'attention sur la nécessité de prendre le plus grand soin pour le traitement des lettres étrangères qui n'ont pas été livrées au Canada. Certains maîtres de poste et commis ambulants traitent les lettres étrangères comme si elles devaient être mises parmi les autres que l'on retourne directement au pays d'origine.

Les lettres étrangères non distribuées même celles qui portent une indication de renvoi (autres que celles qui sont originaires des Etats-Unis, du Mexique, de Terre-Neuve ou de la Grande-Bretagne) doivent être expédiées au bureau des rebuts du district, ou, s'il s'agit de bureaux urbains, à l'administrateur général du Service postal, Ottawa, avec la mention: pour le Service de l'Inspection.

(15) **Service par appareils à recueillir les dépêches.**—Ajouter Somenos, C.B. à la liste des bureaux desservis seulement par un appareil à recueillir les dépêches.

(16) **Réduction du tarif d'affranchissement des journaux canadiens expédiés à la Rhodésia méridionale.**—Par suite d'un arrangement avec l'administration postale de la Rhodésia méridionale, le même tarif qui s'applique aux journaux et périodiques canadiens adressés à des abonnés ou à des marchands de journaux du Canada, et aux exemplaires-spécimens de journaux et périodiques ainsi qu'à ces publications lorsqu'elles sont envoyées occasionnellement, s'applique aussi aux journaux canadiens expédiés de la même manière à ce pays.

Par conséquent, les maîtres de poste sont priés de modifier l'article 50, page 13 du Guide postal de 1928.

(17) **Cartes postales non ou insuffisamment affranchies adressées aux Etats-Unis.**—Les cartes postales, y compris les cartes illustrées déposées au Canada par les touristes et autres, adressées aux Etats-Unis, dont le port n'a pas été payé, qui sont insuffisamment affranchies ou qui portent des timbres américains pour affranchissement, doivent être transmises à destination taxées au double de l'insuffisance sur la base de la taxe d'affranchissement des cartes postales.

Quand la taxe des cartes est payée au moyen de timbres américains, il faut en outre porter la lettre " O " à côté des timbres.

(18) **Les colis pour la Grande-Bretagne et les autres pays doivent être suffisamment affranchis.**—Comme tous les colis à destination de la Grande-Bretagne et des autres pays doivent être suffisamment affranchis, les maîtres de poste prendront des mesures pour prévenir le dépôt de tout colis qui n'est pas suffisamment affranchi pour des endroits autres que le Canada.

Il est essentiel que le maître de poste ou les commis des bureaux de poste, lorsqu'ils pèsent ou acceptent des colis à expédier ou donnent des renseignements sur l'affranchissement des colis postaux, soient suffisamment au courant du tarif pour s'assurer promptement du montant exact d'affranchissement de tout colis offert. Ils doivent corriger à date leur Guide officiel du service postal au sujet des changements de taux.

Comme les colis ont très souvent une surface inégale, on doit prendre soin de coller sûrement les timbres-poste, afin qu'ils ne s'enlèvent pas au cours du transport.

(19) **Modifications. Guide postal de 1928.**—Les maîtres de poste voudront bien trouver ci-après les modifications apportées au chapitre intitulé: Colis postaux étrangers—Observations et objets prohibés, page 141, depuis que le Guide est imprimé, et les insérer dans leur exemplaire du Guide de 1928.

Afrique équatoriale française (B. Moyen Congo, Oubangui-Chari et Tchad).....Page 141. Observations.—Ajouter: " Le service de l'assurance est limité aux colis pour Bangi, Brazzaville et Pointe-Noire."

Afrique occidentale portugaise....Page 141. Observations.—Insérer ce qui suit: " Le service de l'assurance est limité aux colis pour Ambriz, Bafata, Benguela, Bissau, Bolama, Cabinda, Cacheu, Huambo, Loanda, Lobito, Lubango, Malange, Mossamedes, Novo Redondo, Porto Alexandre, Principe (Ile du Prince) et St. Thomé. "

Afrique orientale portugaise.....Page 142. Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe: " Le service de l'assurance est limité aux colis pour Antonio Ennes (Angoche), Beira, Caes Gorjao, Chai-Chai, Chinde, Ibo, Inhambane, Lourenço Marques, Macequece, Marromeu, Mozambique, Porto Amelia, Quilimane, Ressano Garcia, Sena, Villa Bocage (Quilimane) et Villa Fontes."

Allemagne.....Page 142. Objets prohibés.—Dernière ligne, après " viande préparée ", insérer: " plants et bulbes."

Arabie.....Page 143. Observations.—Ajouter ce qui suit: " Le service de l'assurance s'étend à Jidda et Mecca seulement."

Argentine (République).....Page 143. Objets prohibés.—A la première ligne, après " celluloïd "' insérer: " sauf sous forme de petits objets tels que poupées, peignes' faux-cols, etc. qu'il faut envelopper séparément."

Bornéo du Nord (Etat de).....Page 146. Observations.—Ajouter à l'indication donnée dans le supplément de mai, page 9, à la sixième ligne, après "Tenom " cette nouvelle indication: " et le service de l'assurance est limité à ces endroits et à Papar."

Cap Vert (Ile du).....Page 147. Observations.—Ajouter ce qui suit: " Le service de l'assurance est limité à St-Vincent et Praia (Ile de Santiago). "

Colombie (République).....Page 149. Objets prohibés.—A la première ligne, après " armes et munitions," insérer " sauf s'ils ont une application spéciale aux industries et aux travaux manuels et à moins d'une autorisation du ministère de la Guerre du pays."

Côte d'Ivoire.....Page 150. Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe: " Le service de l'assurance est limité aux colis pour Abidjean, Agboville, Bingerville, Bouaké, Dabou, Dimbokro, Grand-Bassam et Niangbo. "

Côte d'Or (Colonie de la).....Page 150. Observations.—Insérer ce qui suit: " Le service de l'assurance est limité aux colis pour Aboso, Aburi, Accra, Ada, Adawso, Adeiso, Akrokeri, Akuse, Anyinam, Apam, Asuboi, Axim, Bekwai, Cape Coast, Denu, Dixcove, Dodowa, Dunkwa, Elmina, Huhunia, Huni Valley, Juaso, Keta, Kibi, Koforidua, Kpong, Kumasi, Mangoase, Nkawkaw, Nsawam, Obuasi, Oda, Opon Valley, Otrokpe, Pakro, Prestea, Saltpond, Sekondi, Shama, Somanya, Suhum, Swedru, Tafo, Tarkwa et Winneba."

Les colis pesant plus de 11 livres peuvent être envoyés à ces endroits et aux localités suivantes seulement:—Atwabo, Foso, Half Assini, Nsuta.

Côte d'Or (Colonie de la)—fin. Il n'est payé aucune indemnité pour les colis non assurés qui ont été perdus ou avariés ou dont le contenu a disparu lors de l'entrée ou de la sortie du territoire de la colonie ou, en ce qui concerne tout colis non assuré adressé à un endroit de l'Ashanti, situé au delà de 3 milles du chemin de fer.

Dahomey.....Page 150. Observations.—" Le service de l'assurance ne s'étend qu'à Abomey, Allada, Athieme, Bohicon, Cotonuo, Dassa-Zoume, Grand Popo, Ouidah, Porto Novo, Savalou, Save, Zagnanado ".

Egypte.....Page 151. Objets prohibés.—Au deuxième paragraphe, après " blaireaux ", ", insérer poils et soies servant à la fabrication des brosses et des pinceaux à barbe.

Erithrée.....Page 152. Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe: " Le service de l'assurance est limité aux colis pour Asmara, Assab, Cheren et Massouah ".

France.....Page 154. Objets prohibés.—A la sixième ligne, biffer " montres, pièces de montres et petites pendules; ". A la huitième ligne, après " spéciales ", insérer " fusils de chasse ".

Gambie.....Page 154. Observations.—Ajouter ce qui suit: " Le service de l'assurance est limité à "Bathurst ".

Guyane hollandaise.....Page 157. Observations.—A la première ligne, après " Coronie ", insérer: " Moengo ".

Inde.....Page 158. Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe: " Les colis pour les agences situées dans le Tibet, peuvent être admis à l'assurance, mais seulement jusqu'à Bombay ".

Irak.....Page 160. Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe: " Le service de l'assurance (Service I seulement) s'étend à Amara, Bagdad, Cantonnement de Bagdad, Basrah, Kerbala, Kirkuk, Maqil et Mosul ".

Kenya et Uganda.....Page 163. Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe: "Le service de l'assurance est limité aux colis pour Eldoret, Entebbe, Jinja, Kampala, Kisumu, Lamu, Mombasa, Nairobi et Nakuru ".

Madagascar et dépendances.....Page 164. Observations.—A la première ligne, après " colis " insérer les mots " non assurés " et ajouter ce qui suit comme deuxième paragraphe: " Les colis assurés ne sont admis que pour les endroits susmentionnés, sauf pour Dzaoudzi, et sont soumis aux conditions mentionnées dans le paragraphe précédent s'ils sont expédiés à Ambalavao, Ambato Boeni, Ambatondrazaka, Ambilobe, Ambohimahasoa, Ambositra, Andevorante, Andilamena, Andriba, Anivorano-du-Nord, Ankazobe, Antalaha, Antsirabe, Arivonimano, Boanamary, Brickaville, Fianarantsoa, Fomboni, Joffreville, Maevatanana, Manjakandriana, Marovoay, Miandrivazo, Miarinarivo, Moramanga, Morombé, Moroni, Mutsamudu, Sadjoavato, Sakaramy, Soavinandriana et Tananarive ".

Malaisie.....Page 164. Observations.—Ajouter ce qui suit:
(Etats fédérés et non fédérés.) " ETATS FÉDÉRÉS.—Les colis sont admis à l'assurance pour tous les endroits de Negri, Sembilan Pahang, Perak et Selangor, sauf Kuala Rompin, Pekan et Pontvian dans l'état de Pagang; mais ils ne sont livrés qu'aux bureaux ci-dessous: Bagan, Serai, Banting, Batu Gajah, Bentong, Gemas, Ipoh, Kakang, Kampar, Klang, Kuala Kangsar, Kuala Kubu, Kuala Lipis, Kuala Lumpur, Kuala Selangor, Kuantan, Parit Buntar, Port Dickson, Port Swettenham, Raub, Rawang, Sentul, Seremban, Sitiawam, Sungei Siput, Sungkai, Tampin, Tanjong Malim, Taiping, Tapah, Teluk Anson. Les destinataires des colis assurés pour les autres endroits dans ces quatre états doivent prendre livraison de leurs colis au bureau le plus proche.

ETATS NON FÉDÉRÉS.—Les colis sont admis à l'assurance pour Kuala Trengganu, Besut et Kemaman dans l'état de Trengganu, pour Johore Bahru, Batu Pahat et Muar dans l'état de Johore et pour Alor Star, Kulim, Sungei Patani, Bagan Samak, Baling, Bedong, Jitra, Kuala Ketil, Lunas, Padang Serai dans l'état de Kedah et pour Kangar dans l'état de Perlis. Les colis pour les autres endroits des états de Johore, Kedah et Perlis ne sont admis à l'assurance que jusqu'à un des endroits susmentionnés. Les colis ne sont pas admis à l'assurance pour les endroits de l'état de Kelantan ".

Mexique.....Page 166. Objets prohibés.—Modifier la première ligne pour qu'elle se lise ainsi: " Lettres; graine de coton; billets de banque, monnaie mexicaine en argent et toute autre monnaie que la monnaie mexicaine, sauf les pièces d'or; certains remèdes brevetés; sucettes de tout genre; confiserie; " etc.

Nigéria.....Page 167. Observations.—Ajouter ce qui suit comme deuxième paragraphe: " Le service de l'assurance est limité aux colis adressés à Aba, Abeokuta, Benin City, Bonny, Burutu, Calabar, Degema, Ebutte Metta, Enugu, Forcados, Ibadan, Ilorin, Jos, Kaduna, Kano, Lagos, Lokoja, Minna, Obubra, Onitsha, Opobo, Oshogbo, Port Harcourt, Sapele, Warri et Zaria. Les colis pesant plus de 11 livres peuvent être acceptés pour Itu, Makurdi, Umuahia et pour les endroits susmentionnés ". Les indications publiées dans le supplément de mai, page 10, sont annulées.

Nyassaland (Protectorat du).....Page 168. Observations.—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe: " Le service de l'assurance est limité à Blantyre, Chiromo, Fort Johnston, Limbe, Luchenza, Mikolongwe, Mlanje, Port Herald et Zomba ".

Perse.....Page 169. Observations.—Sous les deux en-têtes "Service (1) et Service (2) ", changer l'indication " Poste Restante, Henjam—Colis pour Henjam " par " Poste Restante, Hingam (Henjam)—Colis pour Hingam (Henjam) ". Insérer ce qui suit comme quatrième paragraphe: " Les colis pour les endroits de la province de Khorassan, peuvent être assurés jusqu'à Bombay seulement ". A la fin de l'item Service (1) ajouter ce qui suit: "Colis assurés—Les colis assurés doivent être adressés selon les indications susmentionnées à l'exception des colis à destination des provinces de Kirman, Sistan et Yezd, qui doivent être adressés à la Poste Restante à Bender Abbas et les colis pour Lar, à la Poste Restante à Bushire ".

Même page. Objets prohibés.—A la première ligne, insérer: papier-monnaie (tchervonetz) ".

Rhodes (Mer Egée).....Page 171. Observations.—Ajouter ce qui suit comme deuxième paragraphe: " Les colis pesant plus de 11 livres peuvent être acceptés pour les principaux endroits seulement.

Sénégal, Soudan français et Haute Volta.....Page 174. Observations.—Remplacer les indications données sous ce titre, excepté " Pour les colis non distribuables, voir page 86 ", par ce qui suit: " Observations. SÉNÉGAL. Le service de l'assurance est limité aux colis pour Bambay, Birkelane, Dagana, Dakar, Diourbel, Fatick, Foundiougné, Gorée, Gossas, Goumbo-Guéoul, Guinguineo, Kafrine, Kaolack, Kébémer, Kolle, Khombol, Kounghew, Louga, N'Dande, N'Gaye-Mekhe, Pire, Gourèye, Podor, Rosso, Rufisque, Saint-Louis, Sakal, Sédhiou, Tambacounda, Thiès, Tivaouane, et Ziguinchor. Les colis sont acceptés pour tous les endroits, mais les destinataires doivent prendre livraison de leurs colis à l'un des bureaux susmentionnés ou à Aere, Bakal, Bignona, Carabane, Cascas, Dakar-Médina, Dierbivol, Diouloulou, Fissel, Joal, Kedougou, Kolda, Koupantoum, Koussanar, Malem-Hoddar, Maka-Colbentam, Matam, M'Bour, Nianing, Nioro-Rip, Tiaroye, Toul et Velingara. Les colis pour tous les endroits, sauf Dakar sont passibles de frais de distribution. SOUDAN FRANÇAIS ET HAUTE VOLTA.—Le service de l'assurance est limité aux colis pour Bamako, Kate, Kayes et Koulouba. Les colis sont acceptés pour tous les endroits, mais les destinataires doivent prendre livraison de leurs colis à l'un des bureaux précédents ou à Ansongo, Bafoulabé, Bamba, Bandiagara, Bobo, Boromo, Bougouni, Dedougou, Diapaga, Diebougou, Dioulasso, Djibo, Dori, Fada N'Gourma, Géo, Géoué, Goundem , Gourmarharous, Hounde, Kébéra, Kita, Koudougou, Koulikoro, Kontiala, Léo, Léré, Mopti, Mourdiah, Nara, Néma, Niafounké, Nioro, Ouaghadougou, Onahigouya, Pô, San, Sansanding, Satadougou, Ségou, Sikasso, Sofara, Sokolo, Tombouctou, Toukoto ou Yélimané; et le nom d'un de ces bureaux doit être compris dans l'adresse. Les colis adressés à tous les endroits sont passibles de frais de distribution.

Siam.....Page 174. Observations.—Ajouter ce qui suit: " Le service de l'assurance est limité aux colis pour Ayuthia (Ayudhayâ), Bandon, Bangkok, Bhuket, Bisnulôk, Chajoengsao, Chandaburi (Chantaboon), Chiengmai, Korat, Lampang (Lakon—, Nagar—, ou Nakon-Lampang), Nagor Pathom, Nagor Rajasima, Nagor Savagar (Nakon Sawan), Nagor (ou Nakon) Sridharmaraj, Obone (Oubon), Paknampôh, Pattâni, Petriew, (Petriu), Phrapathom, Phrae (Prae). Pitsanuloke, Puket, Raheng, Rajburi, Roi-Etch, Songkhlâ (Singora), Tak, Ubol, (Ubon), Uttara ".

Soudan.....Page 175. Observations.—Ajouter ce qui suit comme troisième paragraphe: " Les bureaux et localités ouverts au service de l'assurance sont: Abadia. Abu Dis, Abu Hamed, Abu Hamra, Abu Tikr, Abu Ushar, Aderot, Akala, Aliab, Amadan, Amentago, Angwatiri, Argo (juillet-février), Aroma, Atbara, Begeair, Barakat, Barameyu, Berber, Bor, Dagash, Darmali, Debba, Debeiker, Delai, Derudeb, Detwok, Dogaia, Dongola, Einha, Eiraba, El Damer, El Dueim, El Ein, L. Ghabsha, El Goz, El Meiga, El Obeid, El Ogda, El Turaa, Emassa, Eneibis, Halt Erba, Erhieb, Fugara, Gadamal, Gananita, Ganetti, Gebeit, Gebel Buit, Gebel Dud, Gebel Gerri, Gebel Moya, Gebelein, Geili, Gelusit Geteina, Ghaba, Ghaddar, Ghezireh Lebab, Gohshabi, Goled-Bahari, Goreir, Graham's Point, Gubba, Hadaliya, Hadika, Hag Abdalla, Hag Zammar, Haiya Junction, Halfa, Hassa Heissa, Hillet Abas, Hudi, Jebelein, Juba, Kabushia, Kadaru, Kaka, Kamobsana, Karaba, Kareima, Kassala, Kawa, Kerma, (juillet-février), Khamdak, Khartoum, Khor Galhak, Kodok, Korti, Kosti, Kuri, Lul, Magal, Makwar, Malakal, Malek, Mansur Koti, Masid, Meleig Road, Melut, Meringan, Merowi, Metatib, Messellemia, Mongalla, Musha, Musmar, Mutmir, Nadi, Nawa, Obo, Ogrein, Omdurman, Port Sudan, Rahad, Rejaf, Renk, Rogel, Royan, Sallom, Sennar, Shambé, Shata Gate, Segadi Junction, Selemia, Semeiha, Shedieg, Shendi, Shereik, Shukaba, Simsima, Sinkat, Soba, Stations No 1–10, Suakin, Summit, Talgwarib, Tangassi Island, Tangassi (Suk) Taragma, Taufikia, Tayiba, Tehilla, Tendelti, Terrakekka, Thamiam, Togni, Tonga, Turabi, Um Ali, Um Koeika, Um Ruaba, Urbi, Wad Akona, Wad Ashana, Wad Bennaga, Wad El Haddad, Wad El Nau, Wad Medani, Wassiyeh, Zarzour, Zehteb, Zeidad, Zullot.

Les colis peuvent être assurés pour d'autres endroits, mais seulement jusqu'aux localités susmentionnées.

Suisse.....Page 177. Objets prohibés.—A la première ligne, biffer " monnaies d'argent étrangères ".

Syrie.....Page 177. Observations.—Insérer ce qui suit comme premier paragraphe: " Le service de l'assurance s'étend à Baalbek, Banias, Beyrut, Djeble, Kadmous, Latakia, Saida (Sidon), Tartous, Tripoli, Tyrs et Zahle, et à tous les autres bureaux de la République Libanaise et de l'Etat des Alaouites qui ont un service de colis postaux, ainsi qu'aux principales localités de l'Etat de la Syrie, y compris Aleppo, Alexandretta, Antioch, Beylan, Damascus, Deir-el-Zor, Deraa, Hama, Homs et Zebdani ".

Tanganyika (Territoire de).....Page 177. Observations.—Insérer ce qui suit: " Le service de l'assurance s'étend à Arusha, Bagamoyo, Bukoba, Dar-es-Salaam, Dodoma, Iringa, Kigoma, Kilosa, Kilwa, Lindi, Lushoto, Mikindani, Morogoro. Moshi, Mwanza, Pangani, Tabora, Tanga et Tukuyu ".

Timor portugais.....Page 178. Observations.—Modifier le premier paragraphe pour qu'il se lise ainsi: " Les colis sont acceptés pour tous les endroits du Timor portugais. Les bureaux suivants seuls sont ouverts au service des colis postaux: Aileu, Balibo, Baucau, Bobanaro, Dilly, Foho-Rém, Hato-Lia, Lautem, Liquiça, Manatuto, Okussi, Same, Suro et Viqueque. Les colis pour les autres endroits sont envoyés à Dilly pour en disposer et Dilly doit être ajouté aux adresses de ces colis ".

(19) Tarif des colis postaux étrangers.—Les maîtres de poste trouveront ci-dessous un tableau indiquant le tarif des colis postaux originaires du Canada à destination des autres pays, avec les modifications apportées depuis la publication du Guide de 1928, et qu'ils voudront bien insérer dans leur exemplaire.

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Abyssinie (Adis-Ababa, Dirê-Daoua et Harrar seulement)	Angleterre et France	.84	.96	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.34	2.46	2.58	2.70	3.48	3.60	3.72	3.84
	France	.50	.62	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95	2.07	2.68	2.80	2.92	3.04
†**Açores**	Angleterre et Portugal	.96	1.08	1.20	1.56	1.68	1.80	1.92	2.10	2.22	2.34	2.46				
†**Aden** (y compris Kamaran et Périm)	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.48	3.60	3.72	3.84
Afghanistan (Caboul seulement).	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58				
†**Afrique Equatoriale française**—																
(a) Gabon	Angleterre et France	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
(b) Moyen Congo, Oubangui-Chari et Tchad.	Angleterre et France	.96	1.08	1.86	1.98	2.10	2.22	2.34	2.64	2.76	2.88	3.00	4.32	4.44	4.56	4.68
	France	.56	.68	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	1.89	2.01	2.13	2.25	3.21	3.33	3.45	3.57
†**Afrique Occidentale Portugaise**—																
Angola	Angleterre et Portugal	1.02	1.14	1.26	1.50	1.62	1.74	1.86	2.04	2.16	2.28	2.40				
Guinée	Angleterre et Portugal	.84	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
St-Thomé et Principe	Angleterre et Portugal	.96	1.08	1.20	1.44	1.56	1.68	1.80	1.98	2.10	2.22	2.34				
†**Afrique Orientale Portugaise**	Cape Town	.29	.43	.57	.71	.85	.99	1.13	1.27	1.41	1.55	1.69				
	Angleterre	.72	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52				
†**Albanie** (localités ouvertes au service des colis postaux sont Berat, Bilisht, Delvine, Dures (Durazzo), Elbasan, Fier, Gjinkaster (Argirokastro), Himare, Kavaje, Klisyne, Klos, Kolonje, Konispol, Korce (Coritza), Krue, Krume, Lesh (Alessio), Leskovik, Libhove, Lushnje, Mallakaster, Mied (Vaudejs), Milot, Pazar (Shkoder), Peqin, Permet, Peshkopi, Pogradee, Puke, Qukes, Santi Quaranta (Saranda), Shijak, Shkoder (Scutari), Tepeline, Tirane, Vlone (Valona), Wilson	Angleterre et Italie	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.12	3.24	3.36	3.48
	France et Italie	.46	.58	.86	.98	1.10	1.22	1.34	1.46	1.58	1.70	1.82	2.30	2.42	2.54	2.66
†**Algérie**	France	.26	.38	.59	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.86	1.98	2.10	2.22
†***Allemagne**	Angleterre et France	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	Angleterre	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Antilles françaises *Voir* Guadeloupe et Martinique.																
†**Arabie** (Hedjaz et Nedjed et Dépendances).	Angleterre et Egypte	.78	.90	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.28	2.40	2.52	2.64				
Argentine, (République)	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	3.50	3.75
	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
†**Ascension**	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
***Australie**	Vancouver	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.68	1.20	1.32	1.44				
	San Francisco	.29	.52	.75	.98	1.21	1.44	1.67	1.90	2.13	2.36	2.59				
†**Autriche**	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
	France et Allemagne	.40	.52	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72	2.08	2.20	2.32	2.44
Bahama	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être assurés. †Les colis peuvent être assurés. via Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Baléares (Iles)	Angleterre et France	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France	.40	.52	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72				
Barbade	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†**Belgique**	Angleterre	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.24	.36	.52	.64	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.68	1.80	1.92	2.04
Benadir (Voir Somalie italienne).																
Bermudes	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Bismark, Archipel (Voir Nouvelle Guinée—territoire sous mandat.																
Bolivie	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†**Bornéo du Nord** (Etat du).	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
Brésil	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Brunei	Angleterre et Etablissements des Détroits	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
†**Bulgarie**	Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10	2.58	2.70	2.82	2.94
	Angleterre et Hongrie	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58	3.36	3.48	3.60	3.72
	France et Allemagne	.52	.64	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.44	2.56	2.68	2.80
†**Cameroun**—																
†(a) Sphère britannique	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
(b) Sphère française	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
Canarie (Iles)	Angleterre	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.80	1.92	2.04	2.16				
†**Cap Vert,** Iles du	Angleterre et Portugal	.84	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
Carolines et Palaos (Iles)	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
†**Ceylan**	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.36	3.48	3.60	3.72
Chili	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
***Chine**—																
(a) Bureaux de poste chinois	Vancouver et Shanghaï	.27	.39	.51	.63	.75	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95
(b) Agence britannique (Wei-Hai-Wei)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
†**Chypre**	Angleterre et Egypte	.72	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	2.16	2.28	2.40	2.52	3.48	3.60	3.72	3.84
Colombie, (République de)	Jamaïque	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Congo Belge—																
†(a) Tous les endroits dans le	Angleterre et Anvers	.78	.90	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
(b) La province de Katanga seulement	Angleterre et Beira	1.20	1.32	1.44	2.40	2.52	2.64	2.76	3.54	3.66	3.78	3.90				
	Angleterre et Cape Town	1.44	1.56	1.68	3.06	3.18	3.30	3.42	4.80	4.92	5.04	5.16				
(c) La province Orientale, et la province de Katanga seulement	Angleterre et Aden	.96	1.08	1.20	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00				
†(d) Haut Uelé et districts voisins (certaines localités seulement)	Angleterre et Soudan	.78	.90	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.64	2.76	2.88	3.00				
Corée (Chosen)	Vancouver et Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
†**Corse**	Angleterre et France	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	France	.26	.38	.59	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.86	1.98	2.10	2.22
Costa Rica	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†**Côte d'Ivoire**	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
	France	.42	.54	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	2.33	2.45	2.57	2.69
†**Côte d'Or, (Colonie de la)** (Y compris Ashanti, le Togoland britannique et les territoires du Nord)	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.12	3.24	3.36	3.48
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv

* Les colis peuvent être assurés.
† Les colis peuvent être assurés via Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
†Côte française des Somalis	Angleterre et France	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.92	2.04	2.16	2.28	3.00	3.12	3.24	3.36
	France	.38	.50	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	2.18	2.30	2.42	2.54
Crête (Voir Grèce).																
†Cuba	Angleterre	.72	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52				
	France	.52	.64	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88				
†Dahomey	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
	France	.42	.54	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	2.33	2.45	2.57	2.69
†*Danemark (Y compris le Groenland)	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.31	.37	.43	.63	.69	.75	.81	.87	.93	.99	1.65	1.44	1.50	1.56	1.62
†Dantzig (Ville libre et territoire de)	Angleterre et Allemagne	.32	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.94	3.06	3.18	3.30
	France et Allemagne	.41	.53	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.21	2.33	2.45	2.57
Dominicaine (République)	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†Egypte	Angleterre	.66	.78	.90	1.20	1.32	1.44	1.56	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.45	.57	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83				
Equateur	Jamaïque	.53	.81	1.09	1.37	1.65	1.93	2.21	2.49	2.77	3.05	3.33	3.61	3 89	4.17	4.45
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2 47	2.66	2.85
†Erythrée	Angleterre et Italie	.96	1.08	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.34	2.46	2.58	2.70	3.72	3.84	3.96	4.08
	France et Italie	.61	.73	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85	1.97	2.09	2.79	2.91	3.03	3.15
Espagne	Angleterre et France	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.35	.47	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
Pour Baléares (Iles), Voir entrée spéciale).																
†Estonie	Angleterre	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
†Etablissement des Détroits	Angleterre et Suez	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
Etablissements Français de l'Océanie—																
(*a*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour n'excède pas 4 pieds	France et Panama	.48	.60	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88	2.00	2.67	2.79	2.91	3.03
	Vancouver et Australie	.56	.64	.72	1.12	1.20	1.28	1.36	1.84	1.92	2.00	2.08				
	Angleterre et Nouvelle-Zélande	.96	1.08	1.20	1.62	1.74	1.86	1.98	2.58	2.70	2.82	2.94				
(*b*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour excède 4 pieds mais non pas 6 pieds	Angleterre et Nouvelle Zélande	1.38	1.50	1.62	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42				
*‡Etats Unis d'Amérique	Service direct	.14	.28	.42	.56	.70	.84	.98	1.12	1.26	1.40	1.54	1.68	1.82	1.96	2.10
†Falkland, (Iles)	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
Fernando Po et Guinée espagnole	Angleterre	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40				
†Feroe, (Iles)	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
Fidji, (Iles)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
†Finlande (Suomi)	Angleterre	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
Fiume. Voir Italie.																
†France (y compris le Monaco). Pour la Corse, voir entrée spéciale	Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.58	2.70	2.82	2.94
	Par paquebot direct	.24	.36	.56	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
†Gambie	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.06	3.18	3.30	3.42
Géorgie Méridionale (Dépendance des Iles Falkland)	Angleterre et les Iles Falkland	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
†Gibraltar	Angleterre	.48	.60	.72	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	3.00	3.12	3.24	3.36
Gilbert et Ellice (Iles)	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
*Grande-Bretagne (y compris le nord de l'Irlande)	Par paquebot direct	.24	.42	.60	.78	.96	1.14	1.32	1.50	1.68	1.86	2.04	2.44	2.56	2.68	2.80
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être assurés. † Les colis peuvent être assurés via Angleterre.
‡ Le maximum de la taxe d'un colis jusqu'au poids de 8 onces ne doit pas excéder un cent par once.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
†Grèce (y compris Corfou et le Crète)																
I. Tous les endroits (a)	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.88	3.00	3.12	3.24
" (b)	Angleterre et France	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52	3.30	3.42	3.54	3.66
" (c)	France	.40	.52	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.42	2.54	2.66	2.78
II. (Corfou seulement)	Angleterre et Italie	1.02	1.14	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.28	2.40	2.52	2.64	3.48	3.60	3.72	3.84
*Grenade	(*Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	(New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guadeloupe, Antilles françaises	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Guatémala	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†Guinée française	(Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
	(France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.26	2.38	2.50	2.62
Guyane britannique	(Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	(New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guyane française	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Guyane hollandaise	(Guyane britannique	.32	.40	.48	.68	.76	.84	.92	1.12	1.20	1.28	1.36				
	(New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Haïti	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†*Hollande	(Angleterre	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	(Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Honduras, République de	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Honduras britannique	(Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	(New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
*Hong-Kong	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
†Hongrie	(Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42
	(France et Allemagne	.42	.54	.86	.98	1.10	1.22	1.34	1.46	1.58	1.70	1.82	2.34	2.46	2.58	2.70
Iles sous le Vent (Antigoa, Dominique, Montserrat, Nevis, St-Christophe, Tortola)	(Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	(New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†Inde	(Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.48	3.60	3.72	3.84
	(Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.98	1.06	1.14	1.22	1.64	1.72	1.80	1.88				
†Inde portugaise	Angleterre	.78	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	2.40	2.52	2.64	2.76				
Indes occidentales néerlandaises	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†Indes orientales néerlandaises	(Angleterre et Singapour	1.08	1.20	1.32	1.68	1.80	1.92	2.04	2.34	2.46	2.58	2.70				
	(Vancouver et Hong-Kong	.68	.76	.96	1.04	1.12	1.20	1.28	1.36	1.44	1.52	1.60				
†Indo-Chine française—	Angleterre et Singapour	.84	.96	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88	4.02	4.14	4.26	4.38
(a) Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos et Tonkin (sauf les bureaux ci-après)	France	.59	.71	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95	2.07	2.75	2.87	2.99	3.11
(b) Banméthuot, Cuarao, Hatan, Hoixuan, Kontum, Laobao (Annam); Attopeu, Kamtongiai, Saravane, Veunesai (Cambodge) Bannamone, Houeisai Kengkok, Mahassay, Muongbouneua, Muongbountay, Muonghoum-Xienghoung, Muonggouneua, Moungoutay Muongkhoua, Muongluong-Namtha, Muonggouneua, Muonggoutay, Muongngoi, Muongsen, Muong-																
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être assurés.
† Les colis peuvent être assurés via Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
phalane, Muongsai, Muongsin, Nakai, Napé, Phongsaly, Phontiou, Samnua, Tchépone, Vienpoukha, Xiengkhouang, (Laos indochinois) Baolac, Bannamcoum Changpoung, Dienbienphu, Dongvan, Laichau, Phobang, Quanba, Sonla, Vanyen (Tonkin)	France	.69	.81	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.05	2.17	2.85	2.97	3.09	3.21
†**Iraq** (Mésopotamie) y compris Kuweit (Koweit)	†Angleterre	.90	1.02	1.14	1.62	1.74	1.86	1.98	2.40	2.52	2.64	2.76	4.26	4.38	4.50	4.62
	Angleterre et service spécial automobile	1.44	1.56	1.68	2.46	2.58	2.70	2.82	3.60	3.72	3.84	3.96	6.48	6.60	6.72	6.84
†***Irlande** (Etat libre d')	Angleterre	.44	.62	.80	.98	1.16	1.34	1.52	1.70	1.88	2.06	2.24	....	....	....	....
	Par paquebot direct	.32	.44	.56	.80	.92	1.04	1.16	1.38	1.50	1.62	1.74				
†**Islande**	Angleterre	.66	.78	.90	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28	2.88	3.00	3.12	3.24
†**Italie** (Y compris Fiume et la République de Saint-Marin)	Angleterre et France	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22	2.82	2.94	3.06	3.18
	France	.35	.47	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	2.03	2.15	2.27	2.39
	Par paquebot direct	.29	.41	.61	.73	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.85	1.97	2.09	2.21
Jamaïque	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Japon (Y compris Formose et Sakhaline japonaise)	Vancouver	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
†**Kenya et Uganda**	Angleterre	.78	.90	1.02	1.56	1.68	1.80	1.92	2.46	2.58	2.70	2.82	3.96	4.08	4.20	4.32
Labrador *voir* **Terre-Neuve.**																
†**Latvie**	Angleterre	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
	France	.39	.51	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	2.32	2.44	2.56	2.68
Lettonie—*Voir* Latvie.																
Libéria	Angleterre	.90	1.02	1.14	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.60	3.72	3.84	3.96
	France et Allemagne	.57	.69	1.01	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85	1.97	2.55	2.67	2.79	2.91
†**Libye** (Tripolitaine et Cyrénaïque)	Angleterre, France et Italie	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
	France et Italie	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	2.39	2.51	2.63	2.75
	France et Tunisie	.54	.66	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	1.99	2.61	2.73	2.85	2.97
†**Lithuanie**	Angleterre	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
	France et Allemagne	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	2.39	2.51	2.63	2.75
†**Luxembourg, Grand Duché de**	Angleterre et Belgique	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.62	1.74	1.86	1.98	2.40	2.52	2.64	2.76
	France	.22	.34	.54	.66	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10
Macao, Chine	Vancouver et Hong-Kong	.38	.46	.54	.72	.80	.88	.96	1.14	1.22	1.30	1.38				
†**Madagascar** et dépendances.	Angleterre et France	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
	France	.44	.56	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72	1.84	2.38	2.50	2.62	2.74
†**Madère**	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28				
†**Malaisie** (Etats fédérés et non-fédérés)	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
†**Malte**	Angleterre	.42	.54	.66	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10	2.88	3.00	3.12	3.24
Mariannes, Iles—																
(*a*) Excepté Guam	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(*b*) Guam	Même que pour les Etats Unis															
Maroc—																
(a) Tanger	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	3.18	3.30	3.42	3.54
(b) Zone française—																
†(1) Bureaux chérifiens dans la zone française, Agadir, etc.	Angleterre et France	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv

* Les colis peuvent être assurés.
† Les colis peuvent être assurés via Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
(2) Agences britanniques dans la zone française, Casablanca, etc.	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.10	2.22	2.34	2.46	3.36	3.48	3.60	3.72
(c) Zone espagnole—																
(1) Bureaux espagnols à Alcazarquivir, Arcila, Ceuta, Melilla, Monte Arruit, Nador, Rincon de Medik, Rio Martin, Segangan et Zeluan.	Angleterre, France et Espagne.	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
(2) Agences britanniques à Larache et Tétuan seulement.	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.10	2.22	2.34	2.46				
Marshall (Iles)—																
(a) excepté Ile Nauru	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(b) Ile Nauru	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
†**Martinique,**	Angleterre et France	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42
Antilles françaises	France	.39	.51	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	2.23	2.35	2.47	2.59
†**Maurice** (Ile) (y compris Rodrigue)	Angleterre	.60	.72	.84	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52	3.06	3.18	3.30	3.42
	Angleterre et France	.84	.96	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.28	2.40	2.52	2.64	3.36	3.48	3.60	3.72
†**Mauritanie**	France	.50	.62	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.51	2.63	2.75	2.87
	Angleterre et France	.72	.84	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.18	3.30	3.42	3.54
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.26	2.38	2.50	2.62
Mémel, (Territoire de) (voir Lithuanie)—																
Mexique	Etats-Unis	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Nicaragua	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Niger	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
†**Nigéria**	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
†**Norvège**	Angleterre	.60	.72	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.94	3.06	3.18	3.30
	Par paquebot direct	.32	.44	.56	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
Nouvelle Calédonie	Vancouver et Australie	.48	.56	.64	1.02	1.10	1.18	1.26	1.64	1.72	1.80	1.88				
Nouvelle Guinée (voir Indes orientales, néerlandaises, Nouvelle-Guinée—territoire sous mandat, et Papouaisie.																
Nouvelle Guinée (Territoire sous mandat). (comprend la Nouvelle Guinée autrefois allemande, l'Archipel Bismark (Nouvelle Bretagne, Nouvelle Irlande, Nouveau Hanovre, Iles de l'Amirauté) et Buka et Bougainville (Iles Salomon).	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Nouvelles-Hébrides	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
*Nouvelle-Zélande	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	San Francisco	.23	.46	.69	.92	1.15	1.38	1.61	1.84	2.07	2.30	2.53	2.76	2.99	3.22	3.45
†**Nyasaland** (Protect. du)	Angleterre	.96	1.08	1.20	1.86	1.98	2.10	2.22	2.70	2.82	2.94	3.06	3.84	3.96	4.08	4.20
Océanie, (Etablissements français de l',) voir Etablissements, etc.																
†**Palestine**	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34	3.36	3.48	3.60	3.72
Panama, (Répub. de)	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
*Panama, (Zone du canal de), est un territoire des Etats-Unis et les objets de correspondance sont sujets au même tarif que ceux des Etats-Unis.																
Papouasie (Nouvelle Guinée britannique)	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Paraguay	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv	15 liv.

* Les colis peuvent être asurés.
† Les colis peuvent être assurés via Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Pérou	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	3.50	3.75
†**Perse**	†Angleterre	.78	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	2.40	2.52	2.64	2.76				
	Angleterre et service spécial automobile.	1.44	1.56	1.68	2.52	2.64	2.76	2.88	3.72	3.84	3.96	4.08				
Philippines, (Iles)	Vancouver	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20	2.40	2.60	2.80	3.00
	Etats-Unis															
Pitcairn (Ile)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.68	1.80	1.92	2.04				
†**Pologne**	Angleterre et Dantzig	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.70	2.82	2.94	3.06
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
†**Portugal**	Angleterre	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France	.42	.54	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79				
†**Réunion**	France et Espagne	.41	.53	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
	Angleterre et France	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
	France	.46	.58	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88	2.45	2.57	2.69	2.81
†**Rhode (Mer Egée)**	Angleterre et Italie	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52	3.36	3.48	3.60	3.72
†**Roumanie**	Angleterre, Allemagne et Tchécoslovaquie	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.12	3.24	3.36	3.48
	France, Allemagne et Tchécoslovaquie	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	2.39	2.51	2.63	2.75
†**Russie d'Europe (Union des Républiques Soviétistes Socialistes).**	Angleterre et Latvie	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
	France, Allemagne et Lithuanie	.82	.94	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	3.14	3.26	3.38	3.50
†**Russie d'Asie**	Angleterre et Latvie	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	2.46	2.58	2.70	2.82	4.20	4.32	4.44	4.56
	France, Allemagne et Lithuanie	1.22	1.34	1.66	1.78	1.90	2.02	2.14	2.26	2.38	2.50	2.62	3.94	4.06	4.18	4.30
†**Ste-Hélène**	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	3.09	3.12	3.24	3.36
Ste-Lucie	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
St-Pierre et Miquelon	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.50	1.50	1.50	1.50
*†**St-Vincent (Antilles)**	*Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Salomon (Iles) (Pour Bougainville et Buka, voir Nouvelle Guinée, terr. sous mandat).	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Salvador	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75	3.00	3.25	3.50	3.75
Samoa (Iles Savaii et Opolu (Apia)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.20	.32	.44	.56	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.38	1.48	1.58	1.68	1.78
†**Sarawak**	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40	3.36	3.48	3.60	3.72
†**Sarre**, territoire de	Angleterre et France	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.58	2.70	2.82	2.94
†**Sénégal, Soudan français et Haute-Volta**	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22	2.76	2.88	3.00	3.12
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	2.26	2.38	2.50	2.62
†**Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des)**	Angleterre et Autriche	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28	2.94	3.06	3.18	3.30
	France et Suisse	.41	.53	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79	2.32	2.44	2.56	2.68
†**Seychelles**	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58	3.84	3.96	4.08	4.20
†**Siam**	Angleterre	.96	1.08	1.20	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70	3.60	3.72	3.84	3.96
	Vancouver et Hong-Kong	.58	.66	.74	.97	1.05	1.13	1.21	1.44	1.52	1.60	1.68				
†**Sierre Leone**	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.12	3.24	3.36	3.48
†**Somaliland** britannique	Angleterre et Aden	.54	.66	.78	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46	3.30	3.42	3.54	3.66
†**Somalie italienne** (Benadir) (y compris le Trans-Jubaland, Kismayu seulement)	Angleterre et Italie	1.02	1.14	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	2.46	2.58	2.70	2.82	3.84	3.96	4.08	4.20
†**Soudan** (anglo-égyptien)	Angleterre	.78	.90	1.02	1.38	1.50	1.62	1.74	2.04	2.16	2.28	2.40				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être assurés.
† Les colis peuvent être assurés via Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c	$ c	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Sud-Africain britannique—																
I. Union de l'Afrique du Sud	Par paquebot direct..	.18	.36	.54	.72	.90	1.08	1.26	1.44	1.62	1.80	1.98				
(Provinces du Cap de Bonne Espérance, Natal (y compris Zoulouland et l'Amatongaland), Etat libre d'Orange et Transvaal.	Anglet. et Cape Town.	.30	.60	.90	1.20	1.50	1.80	2.10	2.40	2.70	3.00	3.30				
II. **Basutoland**	Angleterre et Cape Town	.30	.60	.90	1.20	1.50	1.80	2.10	2.40	2.70	3.00	3.30				
III. **Swaziland**	Angleterre et Cape Town	.30	.60	.90	1.20	1.50	1.80	2.10	2.40	2.70	3.00	3.30				
IV. **Béchuanaland**—																
(a) Le Béchuanaland anglais fait partie de l'Union de l'Afrique du Sud	Angleterre et Cape Town	·30	·60	·90	1·20	1·50	1·80	2·10	2·40	2·70	3·00	3·30				
(b) Protectorat du Béchuanaland	Cape Town	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
	Anglet et Cape Town...	.36	.72	1.08	1.44	1.80	2.16	2.52	2.88	3.24	3.60	3.96				
V. **Afrique sud-ouest**	Anglet. et Cape Town..	.36	.72	1.08	1.44	1.80	2.16	2.52	2.88	3.24	3.60	3.96				
	Cape Town	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
VI. **Rhodésia**—																
†(a) Rhodésia mérid..	Cape Town	.28	.56	.84	1.12	1.40	1.68	1.96	2.24	2.52	2.80	3.08				
	Anglet. et Cape Town..	.44	.88	1.32	1.76	2.20	2.64	3.08	3.52	3.96	4.40	4.84				
	Angleterre et Beira....	.96	1.08	1.20	1.80	1.92	2.04	2.16	2.64	2.76	2.88	3.00				
(b) Rhodésia septentrionale.	Cape Town	.36	.72	1.08	1.44	1.80	2.16	2.52	2.88	3.24	3.60	3.96				
	Anglet. et Cape Town..	.52	1.04	1.56	2.08	2.60	3.12	3.64	4.16	4.68	5.20	5.72				
	Angleterre et Beira....	1.08	1.20	1.32	2.04	2.16	2.28	2.40	3.24	3.36	3.48	3.60				
†**Suède**	Angleterre	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	2.88	3.00	3.12	3.24
	Par paquebot direct...	.28	.34	.40	.62	.68	.74	.80	1.02	1.08	1.14	1.20	1.53	1.59	1.65	1.71
†**Suisse** (y compris Liechtenstein).	Angleterre et France...	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10	2.70	2.82	2.94	3.06
	France	.26	.38	.64	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.92	2.04	2.16	2.28
Suomi (Finlande) Voir Finlande.																
†**Syrie** (Etat de la Syrie, République Libanaise, et l'Etat des Alaouites).	Angleterre et Egypte	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46	3.42	3.54	3.66	3.78
†**Tanganyika, (Territoire de)**																
(a) Région du Lac Victoria	Angleterre et Kenya	1.02	1.14	1.26	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36	4.74	4.86	4.98	5.10
(b) Dar-es-Salaam et autres endroits qui ne sont pas compris dans (a)	Angleterre	.78	.90	1.02	1.56	1.68	1.80	1.92	2.46	2.58	2.70	2.82	3.96	4.08	4.20	4.32
†**Tchécoslovaquie**	Anglet. et Allemagne.	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	France et Allemagne..	.30	.42	.66	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.98	2.10	2.22	2.34
*Terre-Neuve (y compris le Labrador)	Par paquebot direct.....	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
†**Timor Portugais**	Angleterre et Etablissements des Détroits..	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70				
†**Togoland**—																
(a) Le Togoland britannique (voir Côte d'Or, Colonie de la).																
(b) Le Togoland Français	Angleterre et France...	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.24	3.36	3.48	3.60
Tonga (Iles des Amis)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.40	.48	.56	.72	.80	.88	.96	1.12	1.20	1.28	1.36				
Tortola (voir Iles sous le Vent).																
Trans-Jourdanie	Angleterre	.84	.96	1.08	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46	3.54	3.66	3.78	3.90
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

* Les colis peuvent être assurés.
† Les colis peuvent être assurés via Angleterre.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—fin

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv	16 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Trinité et Tabago	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
†**Tunisie**	Angleterre et France	.78	.90	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42
	France	.42	.54	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79	2.25	2.37	2.49	2.61
Turques et Caïques, Iles Turquie—	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
	Angleterre	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16	2.76	2.88	3.00	3.12
†**Turquie d'Europe**	Angleterre, Suisse et Constance	1.02	1.14	1.68	1.80	1.92	2.04	2.16	2.40	2.52	2.64	2.76	3.84	3.96	4.08	4.20
	Angleterre et Marseilles	.28	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46	3.18	3.30	3.42	3.54
	France	.45	.57	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	2.32	2.44	2.56	2.68
	Angleterre	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
†**Turquie d'Asie**	Angleterre, Suisse et Constance	1.14	1.26	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.52	2.64	2.76	2.88				
	Angleterre et Marseilles	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58	3.30	3.42	3.54	3.66
	France	.55	.67	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.42	2.54	2.66	2.78
Uruguay	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2 47	2.66	2 85
Vénézuéla	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Vierges britanniques (Iles) (voir Iles sous le Vent).																
Vierges, Iles des Etats-Unis (St-Thomas, St. John et Ste-Croix), même que pour les Etats-Unis.																
†**Zanzibar**	Angleterre	.66	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	2.28	2.40	2.52	2.64	3.78	3.90	4.02	4.14
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

† Les colis peuvent être assurés via Angleterre.

(21) Correspondance prohibée.—

" Alice May ", Room 28.
Royal Bank building, Windsor.

L'usage de la poste a été refusé à Donald Campbell, Windsor, qui fait ses affaires sous la dénomination ci-dessus.

Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette personne et toute correspondance en provenance ou à destination de son adresse, circulant par la poste, doit être retournée aux envoyeurs lorsqu'ils sont connus, marquée " La correspondance pour cette adresse est prohibée ". S'ils ne sont pas connus, elle doit être envoyée spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal, service de l'Inspection, Ottawa. Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(22) Renseignements sur les courses.—

Bert E. Collyer,
Collyer's Publishing Co.,
Collyer's Eye,
300 W. Adams Street,
Chicago, Illinois.

Relativement aux ordonnances déjà parues contre le Collyer's Tiny Eye et le Collyer's Mid-Weekly, publiés par Bert E. Collyer, Collyer Publishing Company, 151-157 Michigan Ave. North, Chicago, Ill., on a remarqué que des exemplaires du Collyer's Eye publiés à 300 W. Adams St. Chicago, offrant de vendre des renseignements sur les courses, circulent par la poste et comme il est illégal au Canada de fournir de tels renseignements, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse et toutes les correspondances ainsi que tous les exemplaires du Collyer's Eye à destination ou en provenance de cette adresse doivent être retournés aux envoyeurs, si on les connaît, portant la mention: " La correspondance pour cette adresse est prohibée," ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postale (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à cette adresse.

(23) Renseignements sur les courses.—

El Rio Rey,
Green Sheet Turf Weekly,
Green Sheet Publishing Co.,
66 Court Street,
Brooklyn, N.Y., E.-U.A.

Des renseignements sur les courses déposés par la personne susdénommée circulent par la poste et comme il est illégal au Canada de fournir de tels renseignements, toutes les correspondances à destination ou en provenance de son adresse doivent être retournées aux envoyeurs, si on les connaît, avec la mention: " La correspondance pour cette adresse est prohibée." ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa. On ne doit pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(24) Loterie.—

Mme L. Meade,
" Ardara ", Ailesbury Road,
Dublin, Irlande.
Secretary, 4 Sandwich Street,
Dublin, Irlande.

Des circulaires relatives au " Cambridge Sweep 1928 " circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses et toutes les correspondances à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doivent être retournées aux envoyeurs s'ils sont connus, avec la mention: " La correspondance pour cette adresse est prohibée," ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal (Service de l'Inspection) Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à ces personnes.

(25) Loterie.—

Mr. Leonard Lewin,
Vienne 1, Wollzeile 29,
Autriche.

Des circulaires relatives à la " Austrian Class-Lotery " déposées à la poste par l'expéditeur susdénommé circulent par la poste canadienne et comme les loteries sont illégales au Canada il ne faut pas accepter de lettres recommandées portant cette adresse, et toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette même adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention: " La correspondance pour cette adresse est prohibée," ou, s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à cette adresse.

(26) Loterie.—

Dr. T. O. D. Shandil,
Ahmedgarh (Branch Post Office) Via
Sub-Post Office Pahasu, Distt
Bulandshahr, U.P., India).

Des circulaires relatives au " Shandil Race " expédiées par la personne susmentionnée circulent par la poste canadienne et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse et toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette même adresse doivent être retournées aux envoyeurs s'ils sont connus, avec la mention: " La correspondance pour cette adresse est prohibée," ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal (Service de l'Inspection) Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(27) Loterie.—

M. M. Danielson,
Gaflei, Via Buchs
(St. G.)
Suisse.
Sun Enquiry Corporation,
N° 149, St. Valentin a-d,
Autriche.
Universal Press Service,
Bregenz, Autriche.
Vulcan Mountain Tours Agency,
Bruknerstrasse 3,
Voecklabruck, Haute Autriche.

Ajouter ces adresses à la liste relative à " R. J. Duggan's Sweeps ".

(28) **Loterie.**—

Mr. V. Holst,
Kobmagergade 33, Postbox 164,
Copenhague K., Danemark.

Mr. Lauritz Lang,
Kobmagergade 33, Postbox 140,
Copenhague K., Danemark.

Mrs. E. Johansen,
Fanogade 301,
Copenhague, Danemark.

Ajouter ces adresses à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery."

(29) **Erratum.**—Supplément de septembre, page 7, avis n° 2, deuxième paragraphe, 1ère ligne, remplacer le mot ' pays " par " bureau de poste ".

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 = Francs	25.00
Norvège	$1 00 = Kroner	3.70
Suède	$1 00 = Kroner	3.70
Danemark	$1 00 = Kroner	3.70
Hollande	$1 00 = Florins	2.45
Suisse	$1 00 = Francs	5.10
Belgique	$1 00 = Belgas	7.10
Allemagne	$1 00 = Marks	4.16
Royaume-Uni	*$4 87 = £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87 = £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87 = £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	*$4 87 = £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir la carte-formule M.O. n° 6 P.M.

AVIS

RAPPEL SEMESTRIEL DES VIEUX BONS DE POSTE

On répète aux maîtres de poste que les instructions contenues dans la circulaire P.N. N° 23½ de la division des finances, au sujet du rappel des vieux bons, doivent être exécutées dès la réception de cette circulaire. Ceux qui ne l'auront pas reçue sont priés de la demander immédiatement à la division du matériel et de l'approvisionnement. Lorsque ces instructions leur seront parvenues, les maîtres de poste devront s'empresser de les exécuter. Ils rempliront le coupon et l'adresseront au Surintendant des finances, Ottawa.

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

Mr. V. Bylck, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.

Bert E. Collyer, Collyer's Publishing Co., Collyer's Eye, 300 W. Adams Street, Chicago, Ill.

M. M. Danielson, Gaflei, Via Buchs, (St. G.), Suisse.

El Rio Rey, Green Sheet Turf Weekly, Green Sheet Publishing Co., 66 Court Street, Broolkyn, N.Y.

Mr. V. Holst, Kobmagergade 33, Postbox 164, Copenhague K., Danemark.

*J. F. Johnson, P.O. Box 326, Hull, P.Q.

Mr. Lauritz Lang, Kobmagergade 33, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.

Mr. Leonard Lewin, Vienne 1, Wollzeille 29, Autriche.

Mrs. L. Meade, «Ardara», Ailesbury Road, Dublin, Etat libre d'Irlande.

Dr. T. O. D. Shandil, Ahmedgarh, (Branch Post Office), Via Sub-Post Office Pahasu, Distt Bulandshahr, U.P. Inde.

Mr. Roland Schonfeldt, Kronprinsensgade 12, Postbox 30 Copenhague K., Danemark.

Secretary, 4 Sandwich Street, Dublin, Etat libre d'Irlande.

Sun Enquiry Corporation, No. 149, St. Valentin a-d, Autriche.

Universal Press Service, Bregenz, Autriche.

Vulcan Mountain Tours Agency, Bruknerstrasse 3, Voecklabruck, Upper Autriche.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Brooklyn, (Queens), N.-E.	N^os 4592 et 4593.
Penokee, Kansas	N^os 20260 à 20400, inclusivement.
Ekron, (Sta. 10), Ohio	N^os 26974 à 27000, inclusivement.
Fairview, Oreg	N^os 18347 à 18400, inclusivement.
Grafton, Texas	N^os 12169 à 12200, inclusivement.
Mahl, Texas	N^os 20747 à 20800, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
2303	N.B.	Bradley, Ont.
8180	C.	Calgary (sub-office n° 20), Alberta. (omis par erreur sur la liste des bureaux de mandats.)
6481	M.J.	Edgeworth, Sask.
8481	E.	Gourin, Alberta.
3082	L.	Guelph (sub-office n° 2), Ont.
5483	W.	Menzie, Man.
8681	E.	Mooswa, Alberta.
8918	E.	Teepee Creek, Alberta.
4625	T.	Toronto (sub-office n° 25), Ont. (rouvert).
4642	T.	Toronto (sub-office n° 42), Ont. (rouvert).

* Ne pas emettre de bons de poste en faveur du destinataire.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
North Timiskaming, P.Q.	Notre-Dame du Nord, P.Q.	0965

BUREAUX FERMÉS

Edmonton (sub-office n° 12), Alberta
Falding, Ont.
Gallingertown, Ont.
Petawawa Camp Field, Ont.
Somenos, C.B.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Cadomin, Alberta.
Chemainus, C.B.
Goldpines, Ont.
Percé, P.Q.

RECTIFICATION

Dans le Supplément mensuel de septembre 1928, le n° " 0569 " a été donné pour le n° du bureau de l'Anse aux Cousins P.Q. tandis que le n° réel est " 0549 ".

AUSTRALIE

BUREAU OUVERT

Brighton-le-Sands, N: G. S.

BUREAUX FERMÉS

Galena, A. Occid.
Ives Find, A. Occid.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

LONDRES

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Herne Hill, 63, S.E. 24.	Herne Hill, 65, S.E. 24.

BUREAU FERMÉ

Chelsea, Cale Street, S.W. 3.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Albert Road, (T.S.O.), Sheffield, (rouvert).
Birch Avenue (T.S.O.), Dovercourt, Harwich, Essex.
Great Tarpots, Thundersley, Essex.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Eastham, Birkenhead, Cheshire.	Eastham, Wirral, Cheshire.
Elmsley Street, (T.S.O.), Preston, Lancs.	Cattle Market, Preston, Lancs.
Tamar Street, (T.S.O.), Saltash, Cornwall.	New Road (T.S.O.), Saltash, Cornwall.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

NOVEMBRE 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL POUR NOVEMBRE 1928—

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE—

1. Bons de poste de 10 cents et de 10 dollars.
2. Envoi à Québec pendant l'hiver de 1928–1929 des correspondances pour la Côte nord du St-Laurent.
3. Timbres-avion.
4. Poste aérienne.—Suspension du service entre Sioux Lookout, Ont., et Red Lake, Ont.
5. Approvisionnement de timbres-poste et autres pour la période de Noël.
6. Emission des mandats de remboursement.
7. Objets de la troisième classe expédiés en bloc.
8. Tenir éloignés de la chaleur les objets périssables.
9. Renvoi des sacs au dépôt le plus rapproché.
10. Les maîtres de poste ne doivent donner aucun renseignement sur les clients de leur bureau.
11. Affranchissement en numéraire des colis, etc., pour les autres pays.
12. Une exposition d'enveloppes, etc., est une annonce efficace.
13. Similitude de noms de bureaux de poste.
14. Assurance des colis pour la Belgique.
15. Taxe des lettres et cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada.
16. Affranchissement des colis assurés pour la Grande-Bretagne et les pays d'outre-mer.
17. Albanie.—Colis postaux via France et Italie.
18. Ordonnance annulée: J. A. Lefebvre, 50, rue Sainte-Marie, Trois-Rivières, P.Q.
19. Correspondance prohibée: Financial Service Guild, 32 Broadway, (Suite 310), New York City, N.Y.
    The American Investor & Trader, Inc., 80 Wall Street, New York, N.Y.
    Foster's Financial Forecast, Inc., 50 Broad Street, New York, N.Y.
20. Loteries.—Mr. Henry Henry Glud, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
    Frode Weber, Kobmagergade 33, Postbox 165, Copenhague K., Danemark.
    Mr. Viggo Bagge, Kronprinsensgade 12, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
    Mr. Aksel Roos, Kronprinsensgade 12, Postbox 132, Copenhague K., Danemark.
    Mr. Bruno Fledelius, Kobmagergade 33, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
    H. Schmidt, Angelgade 72, Copenhague V., Danemark.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE—

Change étranger.
Traitement des mandats de poste payables à l'étranger.
Les bureaux de mandats doivent se préparer pour la période de Noël.
Défense d'émettre des mandats de poste.
Ordonnance annulée.
Vol de formules de mandats de poste.
Formules de mandats de poste qui ont été recouvrées.
Changement dans la liste des bureaux de poste.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Afghanistan—Entrée dans l'Union postale—MAI et AOÛT.
Affranchissement en numéraire des colis, etc. pour les autres pays—NOVEMBRE.
Albanie—Colis postaux via France et Italie—NOVEMBRE.
Apposer ses initiales sur les bons de poste payés—JUILLET.
Argentine (République)—Reprise du service direct des colis postaux—MAI.
Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER et MARS.
Assurance des colis postaux pour les autres pays, via Angleterre—JUIN.
Autriche—Assurance des colis postaux—MARS.
Belgique—Assurance des colis postaux—NOVEMBRE.
Boîtes aux lettres pour maisons à appartements—JUIN.
Bons de 10 cents et de 10 dollars—NOVEMBRE.
Britannia métal (Objets en)—JUIN.
Bureau à commission—Nouvelle échelle de salaires—JUILLET.
Colis (les) à assurer, adressés aux endroits où il n'y a pas de bureaux de poste doivent être renvoyés aux expéditeurs—JUILLET.
Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER et AVRIL.
Colis non livrés originaires des pays autres que la Grande-Bretagne—Autre manière de procéder—AVRIL.
Colombie—Limite de poids des colis postaux—FÉVRIER.
Cuba—Suppression du service des colis postaux par voie de New-York—AVRIL.
Cuba—Service des colis postaux, via Angleterre—SEPTEMBRE.
Division du Personnel et de la Publicité—MARS.
Envoi à Québec des correspondances pour la côte nord du St-Laurent—NOVEMBRE.
Envoyer à l'Ad. de district les colis trouvés sans contenu—MAI.
Grèce—Tarif des colis postaux, via France—SEPTEMBRE.
Italie—Limite de poids des colis postaux, 15 livres—JUIN.
L'heure d'été—MAI.
Martinique—Colis postaux, service par voie de New-York, supprimé—JANVIER.
Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.
Mexique—Taxe des lettres pour le Canada—JUIN.
Modifications—Guide postal 1928—MARS, AVRIL, MAI et JUIN.
North Battleford, Sask.—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.
Ouverture d'un bureau des rebuts, district de Québec—MAI.
Paquets de la 3ème classe peuvent être cachetés—MARS.
Pépinière, articles de—Conditions applicables à l'importation au Canada—AOÛT.
Portugal—Assurance des colis postaux pour le—AVRIL.
Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett). Slate Lake et Long Lake (bureau de Wadhope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.
Poste aérienne (service entre Le Pas et Kississing)—OCTOBRE.
Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon), et Cold Lake (Mine Sherritt-Gordon), Manitoba—JANVIER.
Poste aérienne—Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin—FÉVRIER et JUILLET.
Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FÉVRIER et MARS.
Poste aérienne—Service pour Favourable Lake, Ont.—AVRIL.
Poste aérienne—Service entre les bureaux de poste—Lac du Bonnet, Wadhope (Lac Long) et Bissett (Lac Rice) Man.—JUILLET.
Poste aérienne—Suspension du service entre Sioux Lookout, Ont., et Red Lake, Ont.—NOVEMBRE.
Poussins d'un jour—Transmission des—AVRIL.
Rivière Mackenzie (service d'hiver, 1928-29)—OCTOBRE.
Rhodésia méridionale (Réduction du tarif des journaux canadiens)—OCTOBRE.
Russie d'Europe et Russie d'Asie—Colis postaux—MAI.
Syrie et République libanaise—Correspondance adressée à la—MAI.
Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER, FÉVRIER, MARS et MAI.
Timbre-avion—OCTOBRE.
Yukon—Service postal d'été—MAI.
Zanzibar—Service des colis postaux pour le—AVRIL.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUSQU'À

NOVEMBRE 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ELECTORAL ET PROVINCE ET TERRITOIRE	TITULAIRE
Bickerton West (28 sept.)	H	Guysborough	Antigonish-Guysborough...**N.-E.**	Roland Richardson.
Crowland (1er octobre)	T	Angle rue Main sud et 6e rue.	Welland.....**Ont.**	George Demeduck.
Hines Creek (17 octobre)	E	N.O. Sec. 22, Tp. 83, R. 4, O. 6e M.	Peace River.....**Alta.**	C. J. Leonard.
King Kirkland (1er octobre).	N.B.	.....	Timiskaming sud..**Ont.**	T. L. O'Hara.
Lesterdale (21 septembre)	H	Guysborough	Antigonish-Guysborough...**N.-E.**	J. H. Sceeles.
Longhope (1er octobre)	S	S.E. Sec. 26, Tp. 50, R. 18, O. 3e M.	Battleford nord . .**Sask.**	Samuel Barks.
Mallaig (15 octobre)	E	S.E. Sec. 25, Tp. 60, R. 10, O. 4e M.	Athabaska.....**Alta.**	Lectande Mageau.
Montagne Plate (1er octobre)	St. J.	Madawaska	Restigouche-Madawaska....**N.-B.**	Mme Euphémie Doucet.
Montréal sub-office n° 10 (18 septembre)	M	8480 angles de rues St.-Denis et Liège.	St. Denis.....**P.Q.**	J. L. Fortin.
Newfield (ouvert 1er octobre)	O	.....	Renfrew sud.....**Ont**	J. H. Fraser.
New Harbour East (15 ocotbre)	H	Guysborough	Antigonish-Guysborough...**N.-E.**	J. E. Gillie.
Peoria (19 octobre)	E	N.O. Sec. 30, Tp. 76, R. 2, O. 6e M.	Peace River.....**Alta.**	George G. Reiswig.
Rivard, (22 octobre)	Q	Matalik	Matane.....**P.Q.**	Jean-Baptiste Rivard.
Roma (1er octobre)	E	S.E. Sec. 20, Tp. 83, R. 22, O. 5e M.	Peace River.....**Alta.**	W. H. Cameron.
Roussel (23 octobre)	Q	.....	Bonaventure.....**P.Q.**	Achille Fortier.
Torch River (1er octobre)	S	N.E. Sec. 32, Tp. 53, R. 15, O. 2e M.	Melfort.....**Sask.**	Mme Ethel Deller.
Toronto sub-office n° 80 (21 septembre)	T	2422 rue Bloor ouest.	Toronto-High Park.**Ont**	Mme Matilda McSherry.
Vancouver Station postale "G" (26 septembre)	V	3744-10th Avenue ouest.	Vancouver sud...**C.-B.**	
Warden Junction	C	S.O. Sec. 13, Tp. 38, R. 20, O. 4e M.	Camrose.....**Alta.**	R. J. Cavers.
Weberville (1er octobre)	E	S.O. Sec. 25, Tp. 84, R. 22, O. 5e M.	Peace River.....**Alta.**	J. I. Weber.

N.B.—Le bureau de Falding, Ont., publié dans la liste des bureaux fermés du Supplément d'octobre, n'a été fermé que le 13 octobre.

Le bureau de Rosseau Road, Ont., publié dans la liste des nouveaux bureaux du Supplément d'octobre n'est ouvert que depuis le 24 septembre.

Le bureau de Thorold South, Ont., a été temporairement fermé le 29 février et rouvert le 1er octobre sous la direction de M. Joseph Mandrick comme titulaire.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Bureau	District Electoral	Nouvelle désignation
Baie des Cèdres	Charlevoix-Saguenay, P.Q.	en Franquelin (1er octobre)
Friedenstal	Peace River, Alta.	en Bluesky.
Radway Centre	Athabaska, Alta.	en Radway.

BUREAUX FERMÉS

Bureau	District électoral	Date de la clôture
(*b*) Alcorn	York-Sunbury, N.-B.	29 septembre.
Alderville	Northumberland, Ont.	15 septembre.
(*b*) Batteau	Simcoe north, Ont.	22 octobre.
(*b*) Baywsater	Royal, N.B.	29 septembre.
Bluesky	Peace River, Alta.	
Boucherville	Kenora-Rainy River, Ont.	
(*b*) Boyer	Bellechasse, P.Q.	1er octobre.
Brookline	Chambly-Vercheres, P.Q.	30 septembre.
(*b*) Buckley (bureau d'été)	Royal, N.-B.	29 septembre.
(*b*) Carter's Point	Royal, N.B.	29 septembre.
Engineer	Skeena, C.B.	15 octobre.
Ferndale	St. John-Albert, N.-B.	29 septembre.
(*b*) French Lake	York-Sunbury, N.-B.	29 septembre.
Hillsley	Humboldt, Sask.	30 septembre.
(*b*) Lands End	Royal, N.-B.	29 septembre.
(*b*) Little Branch	Northumberland, N.-B.	
Magoffin Spur	Cariboo, C.B.	29 septembre.
(*b*) Meaux	Pontiac, P.Q.	15 ocotbre.
(*b*) Milkish	Royal, N.-B.	29 septembre.
New Flos	Simcoe north, Ont.	1er août.
St. Benedict	Humboldt, Sask.	14 septembre.
(*b*) Suffolk Station	Queen's I. P.-E.	30 septembre.
Sunnymead	Qu'Appelle, Sask.	16 octobre.
(*b*) Watling	Northumberland, N.-B.	
Wattsford	Végreville, Alta.	15 octobre.
(*b*) Wellsbrook	Northumberland, N.-B.	
(*b*) Westerly	Pictou, N.-E.	30 septembre.
(*b*) Ziska	Muskoka-Ontario, Ont.	29 septembre.

(*b*) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale—La nouvelle adresse postale est la suivante:

Alcorn	Oromocto R. R. n° 3.
Batteau	Stayner R. R. n° 4.
Bayswater	Millidgeville R. R. n° 1.
Boyer	St-Michel de Bellechasse R. R. n° 1.
Buckley	Millidgeville R. R. n° 1.
Carter's Point	Millidgeville R. R. n° 1.
French Lake	Oromocto R. R. n° 3.
Lands End	Millidgeville R. R. n° 1.
Little Branch	Black River Bridge R. R. n° 2.
Meaux	Guiges R. R. n° 1.
Milkish	Millidgeville R. R. n° 1.
Suffolk Station	Charlottetown R. R. n° 8.
Watling	Black River Bridge R. R. n° 1.
Wellsbrook	Black River Bridge R. R. n° 2.
Westerly	River John R. R. n° 4.
Ziska	Bracebridge R. R. n° 2.

CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Woodrow (M-J.) Willow Bunch, Sask. ..... 1er nov. 1928.

BUREAU FERMÉ

St-Germain de Grantham (M) Drummond-Athabaska, P.Q. ..... 1er nov. 1928.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

Nouvelle-Écosse

Bureau	District électoral	Titulaire
Advocate Harbour	Cumberland	C. R. Mills.
Ardness	Pictou	Mlle Sarah Macdonald.
Barrington	Shelburne-Yarmouth	H. L. Mitchener.
Centreville	Digby-Annapolis	Ingram Dakin.
Dale	Hants-Kings	Thaddeus Gaul.
Grand Mira South	Richmond-Cape Breton ouest	N. D. Gillis.
L'Archevêque	Richmond-Cape Breton ouest	Mme Margaret Matheson.
Lower Concession	Digby-Annapolis	Mme Alvina Melanson.
Maple Grove	Hants-Kings	Mme E. L. MacDonald.
Mount Young	Inverness	Mme Mary MacKinnon.
North Shore	Cape Breton north-Victoria	Mme M. J. MacDonald.
Waterloo	Queens-Lunenburg	Mme Florence Wile.

Ile du Prince-Édouard

Pownall	Queens	Mme A. E. Judson.

Nouveau-Brunswick

Leech	Gloucester	J. X. Fournier.
Red Head	St. John-Albert	Mlle Alice Gibson.
Sisson Ridge	Victoria-Carleton	Mme Ella Knowlton.
Upper St. Simon	Gloucester	August Lanteigne.
Vautour	Kent	Fidèle Hébert.
Wickham	Royal	H. M. London.

Québec

Cacouna	Temiscouata	Antonio Sirois.
Grande Ligne	St-Kean-Iberville	A. J. Gendreau.
House Harbour	Gaspé	J. C. Delaney.
Joliette	Joliette	Jules Breton.
Joynt	Wright	G. A. Sullivan.
Lac Duhamel (bureau d'été)	Terrebonne	Olivier Ladouceur.
Manche d'Epée	Gaspé	Alfred Boucher.
Manouan	Portneuf	G. O. Reid.
Montreal sub-office de Ville St-Pierre	Jacques-Cartier	H. C. St-Amour.
Oak Bay Mills	Bonaventure	R. P. Dickey.
Philémon	Wright	Georges Gagnon.
Rougemont Station	St-Hyacinthe-Rouville	Mme Eugénie Frégeau.
Roxton Pond	Shefford	Mme L. N. Delorme.
St-Marcel de Richelieu	Richelieu	Joseph Cournoyer.
Sheldrake	Charlevoix-Saguenay	Mme M. A. Rogers.

Ontario

Brudenell	Renfrew sud	John Carty.
Caistorville	Lincoln	Mme Maud Metcalfe.
Crown City	Timiskaming sud	Mme Ida Mitchell.
Dartford	Northumberland	William Runnells.
Hornepayne	Port Arthur-Thunder Bay	J. E. Copps.
Inkerman	Grenville-Dundas	Mlle N. L. Baldwin.
Jackson-Manion	Kenora-Rainy River	H. I. Lawrence.
Low Bush	Timiskaming nord	Louis Dubeau.
McCrae	Hastings-Peterborough	Alex Gunter.
Mimico	York ouest	Walter Perry.
Ramore	Timiskaming nord	J. A. Guertin.
Southwold Station	Elgin ouest	Seth Derbyshire.
Troy	Wentworth	Benjamin Cardwell.
West Gravenhurst	Muskoka-Ontario	Mme M. E. Connor.
Wooler	Northumberland	Mme L. B. Scott.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

Manitoba

Bureau	District électoral	Titulaire
Crane River	Dauphin	Mme Anne Adam.
Kewanna	Neepawa	Mme Ethel Bishop.
Norwood Grove	St-Boniface	J. N. Fryday.
Olha	Marquette	Stanley Antonyshyn.
Sandridge	Selkirk	G. S. Fethers.

Saskatchewan

Barbour	Yorkton	Mlle Jessie Lang.
Belbutte	Battleford nord	W. A. Myers.
East Anglia	Battleford nord	T. J. Geernaert.
Ellisboro	Qu'Appelle	J. W. Tubman.
Ettington	Willow Bunch	W. J. Mountain.
Harlan	Battleford nord	R. C. Hamer.
Krupp	Swift Current	A. H. Hamel.
McEachern	Willow Bunch	John Brown.
Maloneck	Mackenzie	Mme Ethel Foster.
South Star	Melfort	George Gullickson.
Whitebeech	Mackenzie	John Price.
Ypres	Mackenzie	Robert Johnston.

Alberta

Canyon Creek	Peace River	Mme Mary Hunter.
Caroline	Red Deer	H. D. Suhr.
Comrey	Medicine Hat	J. B. Houger.
Freeman River	Peace River	Mme Zancy Cartwright.
Glenister	Peace River	J. R. Matthews.
Lawton	Peace River	G. J. Hummelle.
Onefour	Medicine Hat	Axel Carlson.
Rinard	Lethbridge	Clarence Jensen.
Riverbow	Medicine Hat	W. A. Levett.
Strachan	Red Deer	Glen Magoon.
Tudor	Bow River	Mlle M. N. Schafer.

Colombie Britannique

Bella Bella	Skeena	J. W. Morison.
Egmont	Vancouver nord	J. E. Miles.
Fraser Arm	New Westminster	Walter Burton.
Glen Valley	New Westminster	G. G. Foss.
Keithley Creek	Cariboo	William Lowden.
Lakeshaw	Nanaïmo	A. M. Manzer.
Lear	Fraser Valley	S. J. Kircher.
Sechart	Comox-Alberni	G. S. T. Ruck.
Sechelt	Vancouver nord	R. S. Hackett.
Vancouver sub-office n° 33	Vancouver nord	G. A. Broder.
Victoria sub-office n° 11	Victoria	H. S. Robinson.
Waneta	Kootenay ouest	G. L. Learne.

Yukon

Carmacks	Mme A. E. McMillan.
Herschel Island	Constable W. Kennedy.

Territoires du Nord-Ouest

Fort Simpson	District de Mackenzie	William Clark.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Bons de poste de 10 cents et de 10 dollars.**—Depuis le 1er novembre prochain, les changements suivants sont effectifs:

(1) Des bons d'une catégorie de dix cents (10c) sont en vente dans les bureaux de poste.
(2) La vente des bons de la catégorie de dix dollars ($10.00) a cessé jusqu'à nouvel avis.

Les maîtres de poste qui n'ont pas reçu d'instructions spéciales au sujet de ces changements, voudront bien en informer immédiatement l'administrateur de district du Service postal.

(2) **Envoi à Québec pendant l'hiver de 1928-1929 des correspondances pour la côte nord du St-Laurent.**—Les correspondances pour:

Aguanish	Ile de May	Pointe aux Anglais
Baie de la Trinité	Ile Michon	Pointe aux Outardes
Franquelin	Kegaska	Pointe des Monts
Baie Johann Beetz	La Tabatière	Rivière aux Graines
Bradore Bay	Long Point of Mingan	Rivière Matamek
Bonne Espérance	Lourdes du Blanc Sablon	Rivière St-Jean
Cariboo Island	Magpie	St-Augustin-Saguenay
Clark City	Mingan	Seven Islands
Dock	Moisie	Shekatika Bay
Egg Island	Mutton Bay	Sheldrake
Gethsémani	Natashquan	Shelter Bay
Godbout	Old Fort Bay	Tête à la Baleine
Harrington Harbour	Penticost River	Thunder River
Havre St-Pierre	Pigou River	

doivent être envoyées au bureau de poste de Québec d'où elles seront acheminées par la voie de Betsiamites au moyen de traîneaux à chiens qui font le service de la poste le long de la côte. Pendant l'hiver, il y aura VINGT voyages de Betsiamites au Havre St-Pierre; DOUZE voyages du Havre St-Pierre à Natashquan et DIX de Natashquan à Lourdes du Blanc Sablon. Les courriers en traîneaux partiront successivement de Betsiamites les 27 novembre, 4, 11, 18 et 26 décembre 1928, les 2, 8 15, 22 et 29 janvier, les 5, 12, 19 et 26 février, les 5, 12, 19 et 26 mars, les 2 et 9 avril 1929, respectivement.

Le et après le 23 novembre, les correspondances pour cette partie lointaine de la côte du Labrador ou le gouvernement de Terre-Neuve tient des bureaux, devront également être transmises par cette voie.

(3) **Timbres-avion.**—On doit employer autant que possible les timbres-avion pour affranchir les correspondances à transmettre par voie aérienne.

(4) **Poste aérienne.—Suspension du service entre SIOUX LOOKOUT, Ont., et RED LAKE, Ont.**—Le service aérien spécial entre SIOUX LOOKOUT, Ont., et GOLD PINES, RED LAKE, JACKSON-MANION (Women Lake), NARROW LAKE, GRACE ou RAINBOW LAKE et CLEAR-WATER LAKE, dont la "Patricia Airways Limited" était chargée et pour lequel les correspondances à transmettre devaient être affranchies au moyen d'un timbre-avion de la compagnie, est suspendu.

Le service aérien contractuel hebdomadaire entre ROLLING PORTAGE et le district minier de RED LAKE et le service d'occasion (timbre-avion spécial) qui a lieu d'autres jours que ceux qui sont désignés pour le service régulier, restent en activité.

(5) **Approvisionnement de timbres-poste et autres pour la période de Noël.**—Les maîtres de poste sont priés d'envoyer leurs demandes de timbres et de bons de poste aussitôt que possible en décembre pour être sûrs d'avoir une quantité suffisante de timbres et de bons de poste à leurs bureaux pour satisfaire aux besoins du public pendant la période de Noël.

Ils doivent également s'approvisionner de bonne heure de formules imprimées, d'enveloppes, etc., nécessaires pour expédier le travail de leurs bureaux, au cours du mois de décembre.

Comme il y a plus de 12,000 bureaux de poste en activité au Canada, les maîtres de poste, en se rendant à cette prière, réduiront d'autant les courriers de cette période chargée.

(6) **Emission des mandats de remboursement.**—Nous rappelons aux maîtres de poste qu'ils doivent inscrire le numéro du colis C.R., dont ils ont encaissé le montant du destinataire, dans l'espace réservé à cet effet sur le mandat émis en paiement du montant du remboursement, et qu'ils doivent veiller aussi à ce que le nom de l'envoyeur soit inscrit lisiblement à l'endroit qui lui est destiné sur le mandat. Ces détails sont très importants pour les expéditeurs de colis C.R. et l'observance de ces prescriptions auront d'heureux effets sur le service C.R.

(7) **Objets de la troisième classe expédiés en bloc.**—On rappelle de nouveau aux maîtres de poste des bureaux de destination qu'ils doivent enlever et garder pendant deux mois, pour s'y référer, toutes les étiquettes des paquets d'objets de la troisième classe expédiés conformément au paragraphe 2 de l'article 89, page 21 du Guide postal, c'est-à-dire des paquets ficelés portant une étiquette-adresse sur laquelle sont collés les timbres-poste représentant globalement le port des unités y contenues. Les étiquettes des paquets contenant des objets à distribuer sur les routes rurales ne doivent être enlevées qu'après que le courrier a vérifié le port et le nombre d'unités.

Il faut renvoyer au bureau de dépôt, conformément à l'article 114 du Guide postal, de 1928, les envois de ce genre qui n'ont pu être livrés et indiquer clairement sur la couverture le nombre d'unités, la raison du renvoi et le nom du bureau expéditeur.

Avant de retourner ces envois, il faut oblitérer comme s'il s'agissait de timbres-poste ordinaires, les timbres oblitérés d'avance, car ils représentent le port original des envois ainsi renvoyés au bureau de dépôt.

(8) Tenir éloignés de la chaleur les objets périssables.—L'attention des employés est attiré sur le fait que maintenant que le froid commence à se faire sentir, les bureaux sédentaires et ambulants vont être chauffés. Il faudra donc veiller à ce que tous les colis contenant des objets sujets à détérioration soient étiquetés distinctement "Périssable" et que les sacs dans lesquels ils sont insérés portent une étiquette semblable. Puis, on devra se garder de placer ces sacs trop près des appareils de chauffage pendant qu'ils seront dans les bureaux sédentaires ou en cours de transmission, dans les bureaux ambulants.

(9) Renvoi des sacs au dépôt le plus rapproché.—La division du matériel et de l'approvisionnement fait savoir que l'on demande aux dépôts beaucoup de sacs de toutes catégories. En conséquence, les agents intéressés sont priés de renvoyer immédiatement au dépôt le plus rapproché tous les sacs vides, soit bons pour le service, soit pour être réparés.

Les dépôts sont situés dans les villes suivantes:

Toronto, Ont.	Ottawa, Ont.	London, Ont.	Montréal, P.Q.
Winnipeg, Man.	Vancouver, B.C.	Calgary, Alberta	St-John, N.B.

(10) Les maîtres de poste ne doivent donner aucun renseignement sur les clients de leur bureau.—L'attention des maîtres de poste est attirée spécialement sur l'article 241, page 59, du Guide postal, dont voici la teneur:

> "Aucun renseignement ne peut être donné au sujet des lettres qui passent par un bureau de poste, si ce n'est aux personnes auxquelles elles sont adressées et aux envoyeurs qui s'enquièrent de leur distribution. Il n'est **pas permis** aux maîtres de poste de fournir des renseignements sur les noms et les adresses ou la situation financière ou la réputation des personnes qui reçoivent ou ont reçu des correspondances à leurs bureaux respectifs. Les maîtres de poste pourront cependant corriger les listes d'adresses qui leur sont envoyées pour correction, pourvu que cela ne consiste qu'à rayer les noms des personnes à qui les correspondances ne peuvent être livrées ou transmises, qu'à ajouter la désignation exacte du numéro de la route rurale, ou de la case, etc., sans qu'il soit permis d'ajouter les adresses des personnes qui sont déménagées à d'autres endroits."

Ils sont aussi priés de veiller à ce que cette règle soit observée en tout temps et à ce qu'il ne soit donné aucun renseignement sur le nom, l'adresse, la situation financière ou la réputation des clients actuels ou anciens d'un bureau de poste quelconque.

(11) Affranchissement en numéraire des colis, etc., pour les autres pays:—

Affranchissement en numéraire des paquets d'imprimés et d'échantillons et des colis postaux.

Pour faciliter la manipulation et l'expédition des colis déposés à la poste dans les grands centres, où le dépôt des correspondances est très considérable, pour être distribués au Canada ou à l'étranger, le mode d'affranchissement en numéraire a été étendu aux paquets d'imprimés et d'échantillons et aux colis postaux.

Tout colis déposé à la poste d'après le mode d'affranchissement en numéraire doit porter, à l'angle droit supérieur de l'adresse, où s'apposent ordinairement les timbres-poste, une empreinte indiquant le montant d'affranchissement payé, pareille à la vignette ci-dessous:

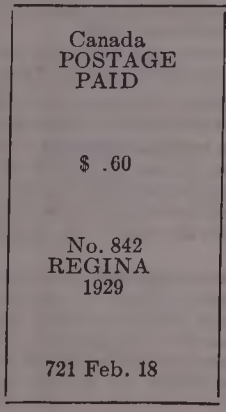

Comme l'affranchissement d'un colis semblable, y compris le droit de recommandation ou d'assurance, suivant le cas, aura été payé en numéraire, ce colis doit être expédié sans autres frais.

Les maîtres de poste sont priés d'insérer ce qui précède comme nouvel article après l'article 401, page 84, du Guide postal de 1928.

(12) **Une exposition d'enveloppes, etc., est une annonce efficace.**—Le maître de poste à Halifax a mis, sous vitre, pour exposition dans la salle d'attente publique, des spécimens des différentes enveloppes timbrées, cartes-réponses, etc., comme suit:—

Carte postale annonce de 1 cent;
Carte-réponse d'affaires de ½ cent;
Carte postale ordinaire de 1 cent;
Carte postale ordinaire de 2 cents;
Carte-réponse de 1½ cent;
Carte-réponse de 2 cents;
Bandes;
Enveloppes pour lettres recommandées;
Enveloppe timbrée n° 8 de 1 et 2 cents;
Enveloppe timbrée n° 10 de 1 et 2 cents;
Carnet de timbres de 1 cent;
Carnet de timbres de 2 cents.

Cette exposition est une annonce efficace et les autres bureaux trouveront à leur avantage, sans doute, de faire une exposition semblable.

(13) **Similitude de noms de bureaux de poste.**—L'attention des maîtres de poste et des commis ambulants est attirée sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:—

Hutton Mills, C.-B.	Hutton, Alta.
Giscome, C.-B.	Giscome Portage, C.-B. (n'est pas un bureau de poste)

Prière de prendre les précautions nécessaires pour éviter les fausses directions.

(14) Assurance des colis postaux pour la Belgique.

Les maîtres de poste sont informés qu'à partir du 1er novembre 1928, les colis postaux pour la Belgique seront admis à l'assurance, par la voie directe et la voie d'Angleterre, aux mêmes conditions qui s'appliquent aux colis déposés pour être livrés au Canada, sauf que les droits de 3 et 6 cents du tarif interne ne s'appliquent pas à la Belgique.

Voici les droits à percevoir sur les colis à destination de la Belgique:

12 cents pour une valeur déclarée n'excédant pas $50.00
30 cents pour une valeur déclarée au-dessus de $50.00 mais n'excédant pas $100.00.

(15) **Taxe des lettres et cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada.**—Les maîtres de poste sont informés que la taxe des lettres et des cartes postales des pays ci-dessous est la suivante:—

	Lettres		Cartes postales	Date
	1er port	2e port		
Antigoa Dominique Montserrat Nevis St-Christophe (St. Kitts) Iles Vierges britanniques	1½ penny	1 penny	1 penny	

Les surtaxes seront prélevées conformément aux indications de la poste.

Remplacer les indications données aux pages 11 à 14 du Supplément de février par les indications susmentionnées.

(16) **Affranchissement des colis assurés pour la Grande-Bretagne et les pays d'outre-mer.**—L'attention du ministère a été attirée sur le fait qu'un grand nombre de colis assurés pour la Grande-Bretagne et les pays d'outre-mer ne sont pas affranchis suffisamment. Les colis qui ne peuvent être assurés que lorsqu'ils sont expédiés par la voie d'Angleterre sont assurés quand ils sont affranchis au tarif applicable aux colis expédiés par la voie directe.

Les maîtres de poste sont priés d'observer que dans le tarif des colis postaux étrangers publié dans le Supplément d'octobre, les pays auxquels les colis assurés peuvent être expédiés par la voie d'Angleterre seulement sont indiqués par le signe +. Les colis assurés à expédier par la voie d'Angleterre doivent toujours être affranchis pour être transmis par cette voie. Si l'assurance s'étend aussi aux colis expédiés par la voie directe, le signe * est placé en regard du pays.

(17) Albanie.—Colis postaux via France et Italie.—Les maîtres de poste sont informés que le tarif des colis expédiés à l'Albanie par la voie de France et Italie a été changé et qu'il sera le suivant jusqu'à nouvel avis.

1 livre	$ 0 44	6 livres	$ 1 22	11 livres	$ 1 82
2 livres	0 56	7 livres	1 34	12 livres	2 30
3 livres	0 86	8 livres	1 46	13 livres	2 42
4 livres	0 98	9 livres	1 58	14 livres	2 54
5 livres	1 10	10 livres	1 70	15 livres	2 66

(18) Ordonnance annulée.—J. A. Lefebvre, 50, rue Sainte-Marie, Trois-Rivières, P.Q.
Les maîtres de poste sont informés que l'ordonnance publiée dans le Supplément d'août 1928, contre le susdénommé est annulée.

(19) Correspondance prohibée:—Financial Service Guild, 32 Broadway, (Suite 310), New York City, N.Y.

The American Investor & Trader, Inc., 80 Wall Street, New York, N.Y.
Foster's Financial Forecast, Inc., 50 Broad Street, New York, N.Y.

Il ne faut accepter de lettres recommandées pour les firmes ci-dessus et toutes correspondances à destination ou en provenance de ces adresses doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, elles doivent être envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.
On ne doit pas émettre de mandats de poste payables à ces firmes.

(20) Loteries.—Mr. Henry Glud, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
Frode Weber, Kobmagergade 33, Postbox 165, Copenhague K., Danemark.
Mr. Viggo Bagge, Kronprinsensgade 12, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
Mr. Aksel Roos, Kronprinsensgade 12, Postbox 132, Copenhague K., Danemark.
Mr. Bruno Fledelius, Kobmagergade 33, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
H. Schmidt, Angelgade 72, Copenhague V., Danemark.
Ajouter ces adresses à la liste relative à la Danish Colonial Lottery.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 = Francs	25.00
Norvège	$1 00 = Kroner	3.70
Suède	$1 00 = Kroner	3.70
Danemark	$1 00 = Kroner	3.70
Hollande	$1 00 = Florins	2.45
Suisse	$1 00 = Francs	5.10
Belgique	$1 00 = Belgas	7.10
Allemagne	$1 00 = Marks	4.14
Royaume-Uni	*$4 87 = £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87 = £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87 = £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	*$4 87 = £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

* Pour table de conversion, voir la carte-formule M.O. n° 6 P.M.

AVIS

Traitement des mandats de poste payables à l'étranger

A l'approche de la période de Noël et vu l'augmentation conséquente des transactions du service des mandats de poste, on attire l'attention sur la nécessité de rédiger avec soin les mandats payables à l'étranger.

Les prescriptions régissant l'émission des mandats payables à l'étranger se trouvent aux pages 15 et 16 du Livre d'Instructions. La manière dont il faut disposer du mandat, de l'avis y relatif, du coupon et de la formule M.O. n° 1 P.M., le n° de l'enveloppe à employer et la voie se trouvent aux pages 4 à 10 de la liste des bureaux de mandats et 183 à 190 du Guide postal officiel.

Les maîtres de poste et les préposés au service des mandats sont priés de veiller à ce que ces prescriptions soient parfaitement comprises et strictement observées.

Les bureaux de mandats doivent se préparer pour la période de Noël

Les maîtres de poste sont priés d'informer le public qu'il doit se procurer les mandats de poste payables à l'étranger, vers le 1er décembre ou le plus tôt possible après cette date. Si les avis y relatifs n'arrivent pas au bureau d'échange à temps pour l'expédition des courriers de Noël, le paiement des mandats ne pourra pas avoir lieu avant Noël.

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

The American Investor & Trader, Inc., 80 Wall Street, New York, N.Y.

Mr. Viggo Bagge, Kronprinsensgade 12, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.

Financial Service Guild, 32 Broadway, (Suite 310), New York, N.Y.

Foster's Financial Forecast, Inc., 50 Broad Street, New York, N.Y.

Freiheit Publishing Association Inc., 30 Union Square, New York, N.Y.

Mr. Henry Glud, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.

Mrs. E. Johansen, Fanogade 301, Copenhague, Danemark.

Mr. Aksel Roos, Kronprinsensgade 12, Postbox 132, Copenhague K., Danemark.

Frode Weber, Kobmagergade 33, Postbox 165, Copenhague K., Danemark.

ORDONNANCE ANNULÉE

J. A. Lefebvre, 50, rue Sainte-Marie, Trois-Rivières, P.Q.

Les maîtres de poste sont informés que l'ordonnance publiée dans le Supplément d'août 1928, contre le susdénommé est annulée.

Ils peuvent donc émettre des mandats de poste en sa faveur.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Maororie, Sask	Nos 1736, 1737, 1739, 1740, 1741, et 1768.
Clarksburg, Ky	Nos 743 à 800, inclusivement.
McHenry, Ky	Nos 80945 à 81000 ,inclusivement.
Garber, Mo	Nos 7274 à 7280, inclusivement.
Roanoke, Mo	Nos 30525 à 30600, inclusivement.
Bladenboro, N.C	Nos 64771 à 64800, inclusivement.
Huntington Valley, Pa	Nos 24640 à 24800, inclusivement.
Pageland, S.C	Nos 54777 à 54800, inclusivement.
Queen Shoals, W. Va	Nos 7348 à 7800, inclusivement.

FORMULES DE MANDATS VOLÉES QUI ONT ÉTÉ RECOUVRÉES

Bragg City, Mo.....Nos 39750 à 39800, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
8067	E.	Beacon Mines, Alberta.
5067	S.	Bellsite, Man.
9105	C.	Canal Flats, C.B.
8165	C.	Calgary sub-office n° 5, Alberta, (rouvert).
5121	W.	Camperville. Man.
X181	H.	Centreville, (Digby), N.-E.
6322	M.J.	Court, Sask.
6407	M.J.	Divide, Sask.
6536	S.	Fairy Glen, Sask.
6675	S.	Gronlid, Sask.
7071	S.	Mayfair, Sask.
0861	M.	Montreal sub-office n° 67, P.Q.
3756	W.	Narrow Lake, Ont.
4164	N.B.	Redbridge, Ont.
1127	Q.	Rivière Portneuf, P.Q.
4235	T.	St. Catharines sub-office n° 2, Ont.
1875	Q.	Thivierge, P.Q.
8934	S.	Two Hills, Alberta.
9775	Van.	Valemount, C.B.
9968	Van.	Westbridge, C.B. (rouvert).

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Radway Centre, Alberta.	Radway, Alberta.	8795.

BUREAUX FERMÉS

Batteau, Ont.
Milly, Sask.
Myrtle Point, C.B.
Saskatoon sub-office n° 8, Sask.
Snow Road Station, Ont.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

La Durantaye, P.Q.
Myrnam, Alberta.

ERRATA

Dans la liste des bureaux de mandats effective à partir du 1er janvier 1928, le numéro du bureau de Consecon, Ont., doit être 2614 au lieu 3614.

Jonquières, P.Q.—Le nom de ce bureau s'orthographie "Jonquière", P.Q.

AFRIQUE (CÔTE OCCIDENTALE)

COLONIE DE LA CÔTE D'OR

NOUVEAU BUREAU

Nyakrom.

NIGÉRIA

BUREAU FERMÉ

Nassarawa.

AUSTRALIE

NOUVEAUX BUREAUX

Blackwater, Qld.
Kalpowar, Qld.
Light's Gardens, A. Mér.
Martinsville, N.G.S.
MeadowBank, N.G.S.
Milbrulong, N.G.S.
Rand, N.G.S.
Stones Corner, Qld.

BUREAUX FERMÉS

Barimoon, Qld.
Numba, N.G.S.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

LONDRES

NOUVEAUX BUREAUX

Finsbury Park, Hermitage Road, (226), N. 4.
Old Street, 350, E.C. 1.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Merton Bridge, (2, High Street), S.O. 19.	Wimbledon, Merton Bridge, (2, High Street), S.O. 19
Peckham, Rye Lane, 119, S.E. 15.	Peckham, Rye Lane, 135A, S.E. 15.
Wimbledon, The Broadway, 24, S.O. 19.	Wimbledon, The Broadway, 51, S.O. 19.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

NOUVEAUX BUREAUX

Binley Colliery Village, Coventry, Warwickshire.
Edgehill Road (T.S.O.), Scarborough, Yorks.
Gorslas, Llanelly, Carmarthenshire.
Green Lane (T.S.O.), Coventry, Warwickshire.
Hart Road (T.S.O.), Manchester.
Irby, Wirral, Cheshire.
Portland Street (T.S.O.), Mansfield, Notts., (rouvert).
Saffron Lane (T.S.O.), Leicester.
Stanhope Street (T.S.O.), Newcastle-on-Tyne, (rouvert).

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Burley, Brockenhurst, Hants.	Burley, Ringwood, Hants.
High Street (T.S.O.), Brierley Hill, Staffs.	High Street, 173, (T.S.O.), Brierley Hill, Staffs.
High Town, (T.S.O.), Hereford.	St. Owen Street (T.S.O.), Hereford.
Iver, Uxbridge.	Iver Village, Iver, Bucks.
Iver Station, Uxbridge.	Iver, Bucks.
Lowick, Thrapston, Northants.	Lowick, Kettering, Northants.
Ringstead, Thrapston, Northants.	Ringstead, Kettering, Northants.
Stafford Road (T.S.O.), Wolverhampton, Staffs.	Stafford Road (T.S.O.), Wolverhampton, Staffs
Woodford, Thrapston, Northants.	Woodford, Kettering, Northants.

BUREAUX FERMÉS

Derby Street (T.S.O.), Newcastle-on-Tyne.
Duke Street (T.S.O.), Mansfield, Notts.
Market Street (T.S.O.), Colne, Lancs.

ÉCOSSE

NOUVEAUX BUREAUX

Flotta, Stromness, Orkney.

ÉTAT LIBRE D'IRLANDE

BUREAUX FERMÉS

Marlfield, Clonmel, Co. Tipperary.

ÉTATS-UNIS

NOUVEAUX BUREAUX

Vocation, Ala.
Ouzinkie, Alaska.
El Dorado, (Station 1), Ark.
El Dorado, (Station 2), Ark.
Rosetta, Ark.
Inglewood, (Station No. 4), Calif.
Inglewood, (Station No. 5), Calif.
Los Angeles, (Station No. 78), Calif.
Sepulvedea, Calif.
Watsonville, (C. O. D. Station), Calif.
Bridgeport, (Station "A"), Conn.
Stamford, (Glenbrook Station), Conn.
Winsted, (Station No. 1), Conn.
Wilmington, (Station No. 16), Del.
Broadbranch, Fla.
Saint Petersburg, (Station No. 5), Fla.

ÉTATS-UNIS—Fin

NOUVEAUX BUREAUX—Fin

Uleta, Fla.
Sandpoint, (Station No. 1), Idaho.
Chicago, (Station No. 338), Ill.
East St. Louis, (Station No. 16), Ill.
Forest Park, (Station No. 3), Ill.
Lombard, , (Westmore Station), Ill.
Mattoon, (C. O. D. Station), Ill.
Cranks, Ky.
Hosea, Ky.
Gardner, (C. O. D. Station), Mass.
Shrewsbury, (Fairlawn Rural Station), Mass.
Westport Fractory, Mass.
Greenville, (C. O. D. Station), Miss.
Walls, Miss.
Hay Coulee, Mont.
Hogeland, Mont.
Claremont, (Station No. 4), N. H.
Englewood, (Station No. 2), N. J.
Jersey City, (Journal Square Station), N. J.
Palisades Park, (Station No. 1), N. J.
Woodbury, (Station No. 3), N. J.
Scholls, New Mexico.
Baldwin, (Station No. 1), N.Y.
Brooklyn, (Dykes Heights Station), N.Y.
Brooklyn, (Station No. 266), N.Y.
Brooklyn, (Station No. 267), N.Y.
Fair Harbor, N.Y.
North Tonawanda, (Station No. 5), N.Y.
Butters, N.C.
Madison, (Madison Golf Lakelands Rural Station), Ohio.
Youngstown, (Station No. 8), Ohio.
Ardmore, (C. O. D. Station), Okla.
Tulsa, (Carbondale Station), Okla.
Tulsa, (Red Fork Station), Okla.
Kernville, Ore.
Neotsu, Ore.
Salem, (Hollywood Station), Ore.
Beaver Falls, (Station No. 1), Pa.
Berlin, (Macdonaldton Rural Station), Pa.
Wilkes Barre, (Forty Fort Branch), Pa.
Pawtucket, (Station No. 23), R.I.
Wakefield, (Peace Dale Station), R.I.
Hiotts, S.C.
Chattanooga, (Brainerd Branch), Tenn.
Eagle Creek, Tenn.
Soldiers Home Branch, Tenn.
Blewett, Texas.
Fritch, Texas.
Mazatlan, Texas.
Longview, (Station No. 1), Wash.
Paradise Inn, Wash.
Sappho, Wash.
Seattle, (Station No. 65), Wash.
Seattle, (Station No. 66), Wash.
Charmco, W. Va.
Davisville, W. Va.
Perkins, W. Va.
Shock, W. Va.
Hawk Springs, Wyo.
McKinnon, Wyo.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Lono, Ark.	Rollo, Ark.
Sanatorium, Colo.	Spivak, Colo.
Gypsum, Mont.	Heath, Mont.
Barros, Porto Rico.	Orocovis, Porto Rico.
Scottdale, W. Va.	Paisley, W. Va.
Tomahawk Lake, Wisc.	Lake Tomahawk, Wisc.

BUREAUX FERMÉS

Birmingham, (Boyle Branch), Alta.
Eros, Ark.
Fir, Ark
San Fernando, (Sepulveda Rural Station), Calif.
Ojo, Colo.
Ruin Canyon, Colo.
Trinidad, (Station 1), Colo.
Trinidad, (Station 2), Colo.
Glenbrook, Conn.
Gaiter, Fla.
Scotts Ferry, Fla.
Woodmere, Fla.
Griswoldville, Ga.
Indianapolis, (Station 4), Ind.
Hatton, Kansas.
Barnsley, Ky.
Pharr, La.
Carry Pond, Me.
Howe Brook, Me.
Baltimore, (Gardenville Station), Md.
Bucklodge, Md.
North Leverett, Mass.
Secord, Mich.
Brickton, Minn.
Suomi, Minn.
Marydell, Miss.
Jefferson City, (Station 1), Miss.
Jefferson City, (Station 2), Miss.
Jefferson City, (Station 3), Miss.
Venus, New Mexico.
Glen Eyrie, N.Y.
Flinty, N. C.
Solola, N. C.
Sunburst, N. C.
Harris Station, Ohio.
Ironton, (Coal Grove Branch), Ohio.
Ironton, (Station No. 3), Ohio.
Pleasant, Bend, Ohio.
Carbondale Station, Okla.
McKey, Okla.
Muscogee, (Caesar Station), Okla.
Red Fork, Okla.
Macdonaldton, Pa.
Peace Dale, R. I.
Fowler, S. C.
Kampeska, S. D.
Chattanooga, (Station C), Tenn.
National Sanatorium, Tenn.
Juab, Utah.
Kopp, Va.
Round Bottom, Va.
Coyle, Wash.
Holly, Wash.
Baxter, W. Va.
Calvin, W. Va.
Cambria, Wyo.
Labarge, Wyo.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

DÉCEMBRE 1928

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

TABLE DES MATIÈRES

ÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN POUR DÉCEMBRE 1928—

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE—

1. Service d'hiver, Rivière Mackenzie—1928-1929.
2. Approvisionnement de timbres-poste et autres pour la période de Noël.
3. Objets "fragiles" dans les colis assurés.
4. Petites cartes et petites enveloppes.
5. Protection des correspondances et des fonds des Postes.
6. S'occuper attentivement des objets de la troisième classe.
7. Poste aérienne. Service du district minier de Red Lake.
8. Remise du montant du remboursement d'un colis.
9. Tarif d'affranchissement, etc., à la disposition des employés des Postes.
10. Ne pas se servir de la papeterie officielle dans un but personnel.
11. Similitude de noms de bureaux de poste.
12. Correspondances adressées à Fairview, C.B.
13. Aidez à vos bureaux d'échange à expédier les courriers de Noël pour les pays d'outre-mer.
14. Affranchissement des lettres et cartes postales étrangères à destination du Canada.
15. Correspondance prohibée: The Wall Street Iconoclast, George Graham Rice Corporation, George Graham Rice, Editor, No. 5 East 19th Street, ou 28-30 West 57th, New York.
16. Correspondance prohibée: Edmond C. Blaydon Esq., 3270 East Jefferson Avenue (ou 803 Ford Building), Detroit, Michigan.
    "Alice May", Pelissier Street, °/₀ Post Office Box No. 12, Windsor, Ontario.
17. Loterie:
    Mr. Kai Hallum, Kobmagergade 33, Postbox 164, Copenhague K., Danemark.
    Mr. Aksel Roos, Kronprinsensgade 12, Postbox 132, Copenhague K., Danemark.
    Mr. Sofus Nyberg, Kronprinsensgade 12, Poxtbox 164, Copenhague K., Danemark.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE.

Change étranger.
Les bureaux de mandats doivent se préparer pour la période de Noël.
Mandats de poste payables en Pologne.
Défense d'émettre des mandats de poste.
Vol de formules de mandats de poste.
Changements dans la liste des bureaux de mandats.

LISTE DES AVIS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS JUSQU'ICI DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL DE 1928

Afghanistan—Entrée dans l'Union postale—MAI et AOÛT.
Apposer ses initiales sur les bons de poste payés—JUILLET.
Argentine (République)—Reprise du service direct des colis postaux—MAI.
Assurance des colis postaux. 40 cents d'affranchissement couvrent l'assurance—FÉVRIER et MARS.
Assurance des colis postaux pour les autres pays, via Angleterre—JUIN.
Autriche—Assurance des colis postaux—MARS.
Boîtes aux lettres pour maisons à appartements—JUIN.
Britannia métal (objets en)—JUIN.
Bureaux à commission—Nouvelle échelle de salaires—JUILLET.
Colis (les) à assurer, adressés aux endroits où il n'a y pas de bureaux de poste doivent être renvoyés aux expéditeurs—JUILLET.
Colis postaux étrangers (Tarif)—JANVIER et AVRIL.
Colis non livrés originaires des pays autres que la Grande-Bretagne—Autre manière de procéder—AVRIL
Colombie—Limite de poids des colis postaux—FÉVRIER.
Cuba—Suppression du service des colis postaux par voie de New-York—AVRIL.
Cuba—Service des colis postaux, via Angleterre—SEPTEMBRE.
Division du Personnel et de la Publicité—MARS.
Envoyer à l'Ad. de district les colis trouvés sans contenu—MAI.
Grèce—Tarif des colis postaux, via France—SEPTEMBRE.
Italie—Limite de poids des colis postaux, 15 livres—JUIN.
L'heure d'été—MAI.
Martinique—Colis postaux, service par voie de New-York, supprimé—JANVIER.
Mexique—Droit de magasinage sur les colis postaux non livrés—JANVIER.
Mexique—Taxe des lettres pour le Canada—JUIN.
Modifications—Guide postal 1928—MARS, AVRIL, MAI et JUIN.
North Battleford, Sask.—Service de distribution pour facteurs—JANVIER.
Ouverture d'un bureau des rebuts, district de Québec—MAI.
Paquets de la 3ème classe peuvent être cachetés—MARS.
Pépinière, articles de—Conditions applicables à l'importation au Canada—AOÛT.
Portugal—Assurance des colis postaux pour le—AVRIL.
Poste aérienne—District minier de Red Lake.—Service suspendu—DÉCEMBRE.
Poste aérienne—Lake Rice (Bureau de Bissett). Slate Lake et Long Lake (bureau de Wadhope) Manitoba—Service suspendu—JANVIER.
Poste aérienne (service entre Le Pas et Kississing)—OCTOBRE.
Poste aérienne—Service pour Schist Lake (Flin Flon), et Cold Lake (Mine Sherritt-Gordon),Manitoba—JANVIER.
Poste aérienne—Service dans les districts du Yukon et de l'Atlin—FÉVRIER et JUILLET.
Poste aérienne—Service pour le district minier de Red Lake, Ont.—FÉVRIER et MARS.
Poste aérienne—Service pour Favourable Lake, Ont.—AVRIL.
Poste aérienne—Service entre les bureaux de poste—Lac du Bonnet, Wadhope (Lac Long) et Bissett (Lac Rice) Man.—JUILLET.
Poussins d'un jour—Transmission des —AVRIL.
Rivière Mackenzie (service d'hiver, 1928-29)—OCTOBRE.
Rhodésia méridionale (Réduction du tarif des journaux canadiens)—OCTOBRE.
Russie d'Europe et Russie d'Asie—Colis postaux—MAI.
Syrie et République libanaise—Correspondance adressée à la—MAI.
Taxes des lettres et des cartes postales des autres pays pour le Canada—JANVIER, FÉVRIER, MARS et MAI
Timbre-avion—OCTOBRE.
Yukon—Service postal d'été—MAI.
Zanzibar—Service des colis postaux pour le—AVRIL.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUSQU'AU

1er DÉCEMBRE 1928

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE ET TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Attachie (15 novembre)	E	S.E. Sec. 29, Tp. 83, R. 22, O. 6e M.	Cariboo **C.B.**	P. F. Tompkins.
Glentworth (1er novembre)	M.J.	S.E. Sec. 36, Tp. 5, R. 6, O. 3e M.	Willow Bunch **Sask.**	Thomas Bow.
‡Isle Pierre (16 novembre)	V		Cariboo **C.B.**	H. G. Anderson.
Port Philip (rouvert 1er nov.)	H		Cumberland **N.-E.**	Mlle A. C. King.
Ruisseau Vert (8 novembre)	Q	Ragueneau, Saguenay.	Charlevoix-Saguenay **P.Q.**	Clovis Quin.
St. Cajetan (1er novembre)	O	Aumond	Wright **P.Q.**	Alphonse Michaud.
Scheck (1er novembre)	M.J.	S.E. Sec. 20, Tp. 36, R. 1, O. 4e M.	Acadia **Alta.**	John Stouse.
Toronto sub-office n° 81 (2 novembre).	T	400 Vaughan Road.	York ouest **Ont.**	James Flucker.
Vancouver Sub-office n° 37 (17 octobre).	V	999 Broadway Avenue West.	Vancouver-Burrard **C.B.**	W. J. Vernon.

‡ Desservi par appareil à recueillir les dépêches.

N.B.—Le bureau de Batteau, Ont., dont la clôture a été publiée dans le Supplément de novembre, a été fermé le 20 octobre.

Le bureau d'été de Kirk's Ferry, P.Q., a été rouvert le 5 novembre pour la saison d'hiver.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Bureau	District électoral	Nouvelle désignation
Berthier-en-haut	Berthier-Maskinongé, P.Q.	en Berthierville.
Ferland	Willow Bunch, Sask.	en Fournierville (1er nov.).
Fournierville	Willow Bunch, Sask.	en Ferland (1er novembre).
Giraudais	Bonaventure, P.Q.	en Le Giraudais (1er nov.).
Nelson Reserve	Northumberland, N.-B.	en Hughes (1er novembre).
Pinard	Matane, P.Q.	en Ste. Marguerite de Causapscal (1er novembre).
St. Michel de Rougemont	St. Hyacinthe-Rouville, P.Q.	en Rougemont.
Swift Creek	Cariboo, C.B.	en Valemount (1er novembre)

BUREAUX FERMÉS

Bureau	District électoral	Date
Bear Flat	Cariboo, C.B.	15 novembre.
Benallack	Nanaimo, C.B.	
Chestermere Lake	Calgary est, Alta.	26 octobre.
(b) Cornucopia	Acadia, Alta.	15 octobre.
Deacon	Renfrew nord, Ont.	9 octobre.
Folger Station	Lanark, Ont.	31 octobre.
(b) Forest Hall	Battleford nord, Sask.	15 novembre.
Fowler's Corners	Peterborough ouest, Ont.	31 octobre.

BUREAUX FERMÉS—Fin

Bureau	District électoral	Date
Glentworth	Willow Bunch, Sask	31 octobre.
(b) Inchby	Royal, N.-B	
(b) Les Dalles	L'Assomption-Montcalm, P.Q	31 octobre.
Millar Hill	Muskoka-Ontario, Ont	16 octobre.
North Nation Mills	Labelle, P.Q	7 novembre.
(b) Polleyhurst	Royal, N.-B	
(b) Rossall	Battleford nord, Sask	15 novembre.
Socrates	Willow Bunch, Sask	31 octobre.
South Melfort	Melfort, Sask	14 novembre.
Terre Haute	Labelle, P.Q	5 octobre.
Theresa	Willow Bunch, Sask	31 octobre.
(b) Victoria Corners	Ontario, Ont	31 octobre.
Victory Hill	Maple Creek, Sask	13 octobre.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale—La nouvelle adresse postale est la suivante:

Cornucopia	Endiang, R.R. n° 1.
Forest Hall	North Battleford R.R. n° 1.
Inchby	Hampstead R.R. n° 1. Central Greenwich R.R. n° 2.
Les Dalles	Crabtree Mills R.R. n° 1.
Polleyhurst	Hampstead R.R. n° 1. Central Greenwich R.R. n°2.
Rossall	North Battleford R.R. n° 1.
Victoria Corners	Sunderland R.R. n° 1.

CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Charlottetown (Ch) Queen's, I.P.-E. ..... 9 novembre 1928.

BUREAU FERMÉ

Walhachin (V) Cariboo, C.B. ..... 16 octobre, 1928.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Balmoral Mills	Colchester	Mme Georgie Sutherland.
Gairloch Mountain	Cap Breton nord-Victoria	Mme Christena McDonald.
Jubilee	Cap Breton nord-Victoria	M. A. McLeod.
Lower Meagher's Grant	Halifax	G. G. Dunbrack.
Plaister Mines	Cap Breton nord-Victoria	Daniel Carmichael.
Springhill Junction	Cumberland	Mme Ada McKenzie.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Alexanders Point	Gloucester	Mme M. J. Jean.
Bartibogue Station	Gloucester	A. J. Trevors.
Moss Glen	Royal	Mme M. E. Merritt.
Point Gardiner	Northumberland	Mme C. J. Gulliver.
Sargent	Northumberland	Mme Elizabeth O'Neill.
Thibault	Restigouche-Madawaska	Lawrence Hache.
Thornbrook	Royal	C. A. Keith.
Woodville	Restigouche-Madawaska	Mme Marie Cyr.

QUÉBEC

Angliers	Pontiac	R. Foisy.
Caughnawaga	Laprairie-Napierville	Mme Jessie Giasson.
Chelsea	Wright	Mme L. E. Smith.
Escuminac Flats	Bonaventure	Mme E. J. C. Fraser.
Frigon	Pontiac	Pierre Moreillon.
Hamelin	Portneuf	Lucien Naud.
Hopetown	Bonaventure	H. A. MacWhirter.
Howick Station	Châteauguay-Huntingdon	Mme M. A. R. Brosseau.
Menjobagues	Champlain	J. G. McNaughton.
Mille Isles	Argenteuil	Mme Hannah Buxton.
Montreal sub-office n° 14	Mount Royal	H. H. Clark.
Neigette	Rimouski	Pierre Brisson.
St. Joachim de Courval	Yamaska	J. L. Gamelin.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Fin

Bureau	District électoral	Titulaire
ONTARIO		
Copetwon	Wentworth	H. C. Patterson.
Fort William sub-office n° 1	Fort William	J. M. Palleck.
Grimsby Beach	Lincoln	F. B. Russ.
Harrisburg	Brant	Mme Annie Cherry.
Kilworthy	Muskoka-Ontario	E. H. Schulz.
McDougall Mills	Port Arthur-Thunder Bay	Mlle K. H. Mackie.
Minahico	Kenora-Rainy River	H. T. Thompson.
Panmure	Carleton	Mlle Nellie O'Hara.
Richan	Kenora-Rainy River	J. B. Nelson.
Rockwood	Wellington sud	Frank Day.
Rosegrove	Timiskaming sud	Albert Hurst.
Sesikinika Lake	Timiskaming sud	Olaf Olson.
Skead	Timiskaming sud	J. A. Ferguson, Sr.
Staples	Essex est	Albert Côté.
Teeswater	Bruce sud	M. A. Donohue.
Torrance	Muskoka-Ontario	W. P. Flannery.
Utterson	Muskoka-Ontario	F. M. Johnston.
Vermilion Bay	Kenora-Rainy River	Mme A. M. Marr.
Webbwood	Algoma est	Mme M. C. Streich.
MANITOBA		
Amaranth	Neepawa	R. E. Broadfoot.
Barrows	Nelson	W. E. Chrispin.
Birch Bay	Portage la Prairie	Mme Mary Clark.
Grosse Isle	Selkirk	Mme E. J. Lobb.
Melbourne	Macdonald	Harold Graham.
Merridale	Dauphin	A. J. Macaulay.
Zbaraz	Selkirk	Peter Yakymiw.
SASKATCHEWAN		
Barbour	Yorkton	N. H. Baptist.
Béchard	Weyburn	Israel Kuperstein.
Eyre	Kindersley	R. E. Bishop.
Findlater	Long Lake	Philip Avery.
Francis	Weyburn	W. E. Rowe.
Fry's	Assiniboia	Léon Carbotte.
Kilwinning Siding	Prince Albert	Louis Besler.
Regina Beach	Long Lake	T. R. Iraton.
ALBERTA		
Benalto	Red Deer	Mme Emma Kinna.
Kinmundy	Acadia	Mme Alice Reade.
Lac Canard	Athabaska	Ernest Boivin.
Mirror Landing	Peace River	D. A. Lee.
Morningside	Wetaskiwin	W. R. Porter.
Nevis	Camrose	Mme Margaret Lymbery.
Poe	Vegreville	James Bracegirdle.
Provost	Battle River	W. B. Holtsbaum.
Rosemary	Medicine Hat	Louis Conn.
Spruce Grove	Edmonton ouest	W. J. Connolly.
Westward Ho	Red Deer	James Rock.
COLOMBIE BRITANNIQUE		
Castle Rock	Cariboo	Mme L. E. Smith.
Cheam View	Fraser Valley	Mme M. E. Chapman. (réinstallée)
Craigellachie	Cariboo	Mme Alma Uitti.
Elsona	New Westminster	C. E. Press.
Estevan Point	Comox-Alberni	St. Elmo Meiss.
Gleneagles	Nanaimo	T. G. McKay.
Koksilah	Nanaimo	Frank Beech.
McLure	Cariboo	N. R. Hammond.
Shoreacres	Kootenay ouest	A. E. Sharpe.
Tupper Creek	Cariboo	Mme O. S. Fynn.
Vancouver sub-office n° 21	Vancouver-Burrard	G. W. H. Stearman.
Whaletown	Comox-Alberni	Mme Mary Thompson.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) Service d'hiver, rivière Mackenzie, 1928-29.—Relativement à l'avis paru dans le Supplément d'octobre au sujet du service postal pour les endroits situés dans le district de la rivière Mackenzie, durant la saison d'hiver de 1928-29, les maîtres de poste sont informés que les services additionnels suivants ont été autorisés:

Le courrier partant de Fort McMurray le ou vers le 23 février continuera son parcours jusqu'à Fort Simpson. Il arrivera à Hay River le 16 mars, à Providence le 18 mars et à Fort Simpson le 26 mars.

Le courrier partant de Fort Simpson pour correspondre avec celui qui partira de Fort Résolution le 23 décembre, arrivera à Fort McMurray le 9 janvier. Il partira de Fort Simpson le 10 décembre, Fort Providence le 16 décembre, Hay River le 20 décembre et Fort Résolution le 23 décembre.

Le courrier partant d'Aklavik pour correspondre avec celui qui partira de Fort Simpson le 6 janvier, arrivera à Fort McMurray vers le 6 février. Il devra partir d'Aklavik le 1er décembre, Fort McPherson le 4, Arctic Red River le 6, Fort Good Hope le 14, Fort Norman le 26, Wrigley le 31 et Fort Simpson le 6 janvier.

Les maîtres de poste sont priés de modifier en conséquence l'avis dont il s'agit.

(2) Approvisionnement de timbres-poste et autres pour la période de Noël.—Les maîtres de poste sont priés d'envoyer leurs demandes de timbres et de bons de poste aussitôt que possible en décembre pour être sûrs d'avoir une quantité suffisante de timbres et de bons de poste à leurs bureaux pour satisfaire aux besoins du public pendant la période de Noël.

Ils doivent également s'approvisionner de bonne heure de formules imprimées, d'enveloppes, etc., nécessaires pour expédier le travail de leurs bureaux, au cours du mois de décembre.

Comme il y a plus de 12,000 bureaux de poste en activité au Canada, les maîtres de poste, en se rendant à cette prière allègeront d'une grande quantité d'envois les courriers de cette période chargés.

(3) Objets "fragiles" dans les colis assurés.—Vu l'approche de Noël et la grande augmentation des envois de colis par la Poste et des réclamations pour dommages aux contenus, les maîtres de poste sont priés de donner toute leur attention à l'emballage et à la protection des objets "fragiles".

Lorsqu'on dépose un colis, il faut s'enquérir de la nature de son contenu et de la manière dont il a été emballé. Si le contenu est de nature à s'endommager facilement et que l'emballage soit considéré insuffisant, l'envoyeur sera informé que le colis peut être assuré contre la perte seulement. Le colis sera alors marqué d'une indication à cet effet.

Les boîtes à chaussures et autres boîtes semblables qu'on emploie fréquemment ne sont pas assez fortes pour protéger suffisamment le contenu.

Il faut faire usage des étiquettes "Fragile" et des sacs spéciaux pour les objets fragiles quand cela est nécessaire.

Il ne faut pas oublier que c'est à l'envoyeur de bien emballer son colis et au maître de poste de s'assurer que le colis est emballé conformément à la règle. Si le maître de poste néglige cet important devoir et que le ministère soit en conséquence obligé de payer une indemnité, le maître de poste sera requis de payer une partie sinon le montant complet de l'indemnité.

Si le maître de poste et les employés de l'Administration n'oublient pas leurs instructions et les observent strictement, il en résultera un bénéfice pour le public et le ministère des Postes. Le premier recevra ses colis en bon état et le ministère aura moins d'indemnités à payer.

(4) Petites cartes et petites enveloppes.—Relativement à l'avis paru dans le Supplément d'août, au sujet des petites cartes et des petites enveloppes dont on décourage l'emploi, les maîtres de poste sont priés d'attirer l'attention des usagers de la poste sur les objections qu'il y a à employer des petites cartes et des petites enveloppes qui sont toujours difficiles à manipuler, surtout pendant la période de Noël et du jour de l'An.

En priant le public d'employer des cartes et des enveloppes d'un plus grand format que 4 pouces sur 3, il y a lieu d'indiquer les objections suivantes contre l'emploi de celles d'un format plus petit:

(1) Les petites enveloppes et les petites cartes ne passent pas facilement par la machine électrique à oblitérer. C'est pourquoi, à plusieurs bureaux, l'oblitération et la manipulation générale sont plus lentes.

(2) L'empreinte oblitérante couvre fréquemment une partie de l'adresse et il en résulte parfois que les objets sont livrés faussement ou au moins en retard.

(3) Le petit format rend le tri et la mise en liasse plus difficiles et retarde le travail du bureau au moment où il est essentiel d'aller vite.

(4) En outre, les cartes et enveloppes de petit format peuvent facilement se perdre, car elles peuvent sortir de la liasse qui les contient.

Les maîtres de poste sont priés de faire tout leur possible pour attirer l'attention du public sur ce qui précède.

(5) Protection des correspondances et des fonds des Postes.—L'hiver approche avec ses tempêtes ordinaires et ses changements fréquents de température qui augmentent beaucoup les dangers d'incendie. On appelle l'attention toute spéciale des maîtres de poste sur la nécessité de prendre toutes les précautions possibles pour protéger les correspondances, les fonds et les valeurs postales.

Dans les bureaux où il n'y a pas assez de place pour que les valeurs, surtout les timbres, les bons, les objets recommandés, l'argent, etc., soient bien protégés, il faut les mettre en sûreté dans le logement même du maître de poste. Aux autres endroits, les maîtres de poste prendront les précautions nécessaires avant de quitter le bureau.

On rappelle de nouveau aux maîtres de poste que l'argent de surplus doit être promptement déposé à la banque. Ils seront tenus responsables chaque fois qu'ils se produira une perte attribuable à leur négligence à déposer cet argent.

(6) S'occuper attentivement des objets de la troisième classe.—A cette époque de l'année une quantité considérable d'almanachs, de circulaires et autres objets de la troisième classe portent comme adresse "A l'occupant" et les maîtres de poste sont priés de se rappeler que ces correspondances doivent être livrées promptement et avec soin.

En recevant les correspondances adressées "A l'occupant" pour être livrées par leurs bureaux, les maîtres de poste sont priés de prendre des moyens, tant que le permet l'approvisionnement, pour que les circulaires ou autres objets portant cette adresse, soient livrées à chaque maison dans les endroits où il y a une distribution par facteur, ou à chaque famille dans les endroits où les clients de la poste réclament leurs correspondances au bureau. Quant à la distribution sur les routes postales rurales, le courrier devra déposer les circulaires ou autres imprimés adressés "A l'occupant" ou "Au propriétaire de boîte", dans chacune des boîtes installées sur sa tournée, tant que son approvisionnement le permet (voir article 89, du Guide postal).

La poste, les gens d'affaires et le public tireront un profit mutuel par une publicité active au moyen de circulaires envoyées par les établissements commerciaux, mais si l'on veut que cette manière d'annoncer ait du succès, il faut que la distribution soit parfaite.

(7) Poste aérienne. Service du district minier de Red Lake.—La "Western Canada Airways Limited" a cessé son service aérien hebdomadaire contractuel entre Rolling Portage, Ont., et le district minier de Red Lake en attendant que les lacs soient gelés.

Dès que les lacs seront gelés, les avions de cette compagnie partiront de Sioux Lookout et feront un service hebdomadaire entre cet endroit et Gold Pines, Red Lake, Jackson Manion et Narrow Lake.

Les correspondances destinées à ces divers endroits doivent être acheminées à Sioux Lookout, Ont.

(8) Remise du montant du remboursement d'un colis.—L'attention du ministère a été attirée à nouveau sur le nombre sans cesse croissant des cas où les maîtres de poste retardent de faire la remise du montant du remboursement d'un colis. C'est une irrégularité qui s'aggrave fréquemment parce que les maîtres de poste ne répondent pas aux lettres que leur adresse à ce sujet l'administrateur de district.

Par cet avis, le ministère avertit tous les maîtres de poste de la gravité de cette irrégularité, car le fait de retenir ou de se servir du montant du remboursement d'un colis est une offense criminelle, et il les prévient que, s'il est prouvé que l'un d'eux a employé ces fonds pour son usage personnel ou les a retenus irrégulièrement, des mesures judiciaires seront prises contre lui.

Tout retard apporté à la remise de l'argent encaissé du destinataire d'un envoi grevé de remboursement, pour une cause quelconque, sauf dans le cas de force majeure, provoquera immédiatement des poursuites légales contre le maître de poste en faute.

Si un maître de poste ne répond pas promptement aux lettres de l'administrateur de district au sujet de questions de ce genre, on en conclura qu'il cherche à cacher un emploi irrégulier de fonds encaissés des destinataires de colis C.R. et il sera traité en conséquence.

(9) Tarif d'affranchissement, etc. à la disposition des employés des Postes.—La formule 126½ B indiquant l'affranchissement et la limite de poids et de dimension des diverses catégories d'objets de correspondance ainsi que les prescriptions gouvernant l'affranchissement a été revisée jusqu'à ce jour. Cette formule est maintenant à la disposition des employés qui en font usage.

Les maîtres de poste sont donc priés d'en demander à la division du matériel et de l'approvisionnement la quantité nécessaire pour leurs bureaux.

(10) Ne pas se servir de la papeterie officielle dans un but personnel.—On a rapporté au ministère que, dans certains cas, les maîtres de poste et autres employés des Postes se servent de la papeterie du bureau dans un but personnel. Il s'agit particulièrement des maîtres de poste qui sont agents de maisons d'affaires ou qui ont un commerce privé nécessitant l'emploi de la poste. L'usage d'enveloppes et autre matériel du gouvernement dans un but personnel est illégal et doit cesser.

(11) Similitude de noms de bureaux de poste.—On attire l'attention des employés sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:

Sydney, N.-E.	Sidney, C.B.	Sidney, Man.
Glenogle, C.B. (N'est pas un bureau de poste).	Gleneagle, C.B.	
Retallack, C.B.	Benallack, C.B.	
Gabriola Island, C.B.	Galiano, C.B.	
Brantford, Ont	Bradford, Ont.	
Brampton, Ont.	Stratford, Ont.	

Ils sont priés de prendre les précautions nécessaires pour éviter les fausses directions.

(12) Correspondances adressées à Fairview, C.B.—Les maîtres de poste sont priés de noter que les correspondances adressées à Fairview, C.B., qui n'a pas de bureau de poste, doivent être acheminées à Oliver, C.B.

(13) Aidez à vos bureaux d'échange. Il est important de leur aider à expédier les courriers de Noël pour les pays d'outre-mer.—Maintenant que nous arrivons au temps où les envois de Noël à destination de la Grande-Bretagne et des pays d'outre-mer sont le plus nombreux, on attire l'attention du personnel sur les points indiqués ci-après, car lorsqu'ils ne sont pas observés, ils causent de l'embarras aux bureaux d'échange canadiens ou le service est très chargé à cette époque de l'année. Les maîtres de poste et tous les employés sont donc priés de faciliter le travail des bureaux d'échange en observant ces divers points:

PORTEZ LA MENTION: "LETTRE" sur tous les paquets affranchis au tarif des lettres.

LES PETITES BOÎTES CONTENANT UN GÂTEAU doivent être affranchies soit au tarif des lettres, soit au tarif des colis. Elles doivent être **parfaitement emballées.** Dans presque toutes les dépêches on trouve des morceaux de gâteaux brisés.

LES PHOTOGRAPHIES POUR L'ITALIE expédiées en paquets pesant plus de 3 onces et demie doivent être affranchies au tarif des colis.

LES ÉCHANTILLONS, LES PHOTOGRAPHIES ET LES IMPRIMÉS peuvent être assurés s'ils sont expédiés **par la poste sur colis.**

LES COLIS ASSURÉS pour la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Hollande ou l'Etat libre d'Irlande peuvent être affranchis selon l'expédition par la voie directe ou d'Angleterre. Les colis assurés pour la France, l'Italie, la Suède, la Norvège et les autres pays, qui sont acheminés par la voie d'Angleterre, doivent être affranchis au tarif des colis expédiés par cette voie.

LES COLIS POUR LE NORD DE L'IRLANDE (comtés d'Amtrim, Armagh, Down, Fermanagh, Londonderry et Tyrone) doivent être affranchis comme colis à destination de l'Angleterre et **non** de l'Etat libre d'Irlande.

(14) Affranchissement des lettres et cartes postales étrangères à destination du Canada.—Les maîtres de poste sont informés que l'affranchissement des lettres et des cartes postales originaires de la Hollande a été changé et qu'il est maintenant le suivant:

Pays	Lettres		Cartes postales	Date
	1e unité de poids	2e unité de poids		
Hollande	12½ cents	7½ cents	7½ cents	1er nov. 1928

Les surtaxes seront perçues suivant les indications de la poste.

Prière de substituer ces taxes à celles qui ont été données sous la rubrique Hollande, à la page 12 du Supplément de février 1928.

(15) Correspondance prohibée: The Wall Street Iconoclast, George Graham Rice Corporation; George Graham Rice, Editeur, N° 5 East 19th Street, ou 28-30 West 57th Street, New-York.

Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour les adresses ci-dessus et toutes correspondances à destination ou en provenance de ces adresses doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, elles doivent être envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal, pour le Service de l'Inspection, Ottawa.

On ne doit pas émettre de mandats de poste payables à cette firme.

(16) Correspondance prohibée: Edmond C. Blaydon, Esq., 3270 East Jefferson Avenue (ou 803 Ford Building), Detroit, Michigan.

"Alice May", Pelissier St., care of Post Office Box No. 12, Windsor, Ontario.

Relativement à l'ordonnance parue dans le Supplément d'octobre contre "Alice May", Room 28, Royal Bank Building, Windsor, les maîtres de poste sont informés que cette firme fait ses opérations aux adresses susmentionnées.

Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour ces adresses et toutes les correspondances à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance portant cette adresse est prohibée" ou, s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa. Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

(17) Loterie:

Mr. Kai Hallum, Kobmagergade 33, Postbox 164, Copenhague K., Danemark.
Mr. Aksel Roos, Kronprinsensgade 12, Postbox 132, Copenhague K., Danemark.
Mr. Sofus Nyberg, Kronprinsensgade 12, Postbox 164, Copenhague K., Danemark.
Ajouter ces adresses à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery".

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00	= Francs	25.00
Norvège	$1 00	= Kroner	3.70
Suède	$1 00	= Kroner	3.70
Danemark	$1 00	= Kroner	3.70
Hollande	$1 00	= Florins	2.45
Suisse	$1 00	= Francs	5.10
Belgique	$1 00	= Belgas	7.10
Allemagne	$1 00	= Marks	4.14
Royaume-Uni	* $4 87	= £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	* $4 87	= £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	* $4 87	= £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	* $4 87	= £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir la carte-formule M.O. n° 6 P.M.

AVIS

LES BUREAUX DE MANDATS DOIVENT SE PRÉPARER POUR LA PÉRIODE DE NOËL

Les maîtres de poste sont priés d'avertir le public que les mandats de poste pour paiement à l'étranger doivent être achetés d'ici au 1er DÉCEMBRE ou aussitôt que possible après cette date. Si les avis de ces mandats ne parviennent pas aux bureaux d'échange assez tôt pour être expédiés avec les courriers de Noël, ces mandats ne pourront pas être payés avant Noël.

MANDATS DE POSTE PAYABLES EN POLOGNE

Les maîtres de poste sont informés que l'administration postale de Pologne signale le fait qu'un grand nombre de mandats émis au Canada et payables en Pologne n'ont pu être payés parce que les envoyeurs n'ont pas donné avec le nom, le ou les prénoms des bénéficiaires en toutes lettres. Ils n'en ont donné que l'initiale.

Attendu que la terminaison des noms polonais: "ski" indique les hommes et "ska", les femmes d'une même famille, il est essentiel que l'envoyeur donne

le nom et le ou les prénoms du bénéficiaire en toutes lettres pour les porter sur la formule M.O. N° 1 P.M. et l'avis y relatif. S'il ne peut fournir ces indications, l'initiale du ou des prénoms peut être acceptée, mais, en cas pareil, le maître de poste exigera qu'une mention telle que: "mari de", "épouse de", "fils de" ou "fille de", selon le cas, suive le nom du bénéficiaire. En outre, il voudra bien prier l'envoyeur d'indiquer la rue et le numéro dans l'adresse du bénéficiaire quand cela est possible.

Les maîtres de poste et les préposés du services des mandats sont priés de se conformer strictement à cet avis.

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

Edmond C. Blaydon, Esq., 3270 East Jefferson Avenue (ou 803 Ford Building), Detroit, Mich.

M. Bruno Fledelius, Kobmagergade 33, Postbox 140, Copenhague K, Danemark.

"Paris-Flirt", 59 rue Montmartre, Paris (2), France.

M. Kai Hallum, Kobmagergade 33, Postbox 164, Copenhague K, Danemark.

*"Alice May", Pelissier St., a/s Post Office Box No. 12, Windsor, Ont.

M. Sofus Nyberg, Kronprinsensgade 12, Postbox 154, Copenhague K, Danemark.

M. Aksel Roos, Kronprinsensgade 12, Postbox 132, Copenhague K, Danemark.

H. Schmidt, Angelgade 72, Copenhague V, Danemark.

The Wall Street Iconoclast.
George Graham Rice Corporation.
George Graham Rice, Editor.
No. 5 East 19th Street, ou 28-30 West 57th Street, New-York, N.-Y.

* Ne pas émettre de bons de poste en faveur du destinataire.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministre ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Los Angeles (Sta. 34), Calif.	Nos 28501 à 28600, inclusivement.
Tarrytown, Ga.	Nos 23339 à 23400, inclusivement.
Tippo, Miss.	Nos 13591 à 14000, inclusivement.
Turbeville, S.C.	Nos. 26001 à 28000, inclusivement.
Fentress, Texas	Nos. 23022 à 23200, inclusivement.
Spokane (Sta. 14), Wash.	Nos. 20623 à 20630, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

NOUVEAUX BUREAUX

Numéro		District postal
8296	E.	Coronado, Alberta (rouvert)
9196	Van.	Dollarton, C.B.
6518	M.J.	Ettington, Sask. (rouvert).
8471	E.	Glendon, Alberta.
3335	N.B.	King Kirkland, Ont.
9408	E.	Longworth, C.B.
7031	M.J.	Mankota, Sask.
3948	O.	Ottawa (sub-office n° 12), Ont.
8809	E.	Reno, Alberta.
1529	Q.	St-Lambert de Lévis, P.Q. (rouvert).
8871	E.	Seb Beach, Alberta.
9974	Van.	Westview, C.B.
9934	Van.	Victoria (sub-office n° 24), C.B.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN	N° du bureau
The Pas, Man.	The Pas (Le Pas), Man.	5775
St-Michel de Rougemont, P.Q.	Rougemont, P.Q.	1143

BUREAUX FERMÉS

Fesserton, Ont.
Heron Bay, Ont.
Imperoyal, N.-E.
Toronto (sub-office n° 25), Ont.

BUREAUX AUXQUELS LA BANQUE A ACCORDÉ UN CRÉDIT

Beechy, Sask.
Brownvale, Alberta.
Frontier, Sask.
Val Marie, Sask.

CORRECTION

Dans la liste des bureaux de mandats en vigueur dans le Dominion du Canada, à partir du 1er janvier 1928, le numéro du bureau de Chippawa, Ont., indiqué par 2552 est plutôt 2522.

BAHAMA

NOUVEAUX BUREAUX

Hope Town.
Norman's Castle.
Fresh Creek.
Mangrove Cay.
Bimini.
Arthur's Town.
The Bight.
San Salvador.
Rum Cay.
Governor's Harbour.
Rock Sound.
George Town.
Clarence Town.
Simms.
Eight Mile Rock.
Harbour Island.
Ragged Island.
Grants Town.

AFRIQUE (CÔTE OCCIDENTALE)

COLONIE DE LA CÔTE D'OR

NOUVEAUX BUREAUX

Akrotuom.
Ejisu.
Takoradi.

AUSTRALIE

NOUVEAU BUREAU

Gabbin, W.A.

COLONIES FRANÇAISES

DAHOMEY

NOUVEAU BUREAU

Bimbéréké.

INDES OCCIDENTALES

ST-CHRISTOPHE-NEVIS

NOUVEAUX BUREAUX

Charlestown, Nevis.
The Valley, Anguilla.

BUREAU FERMÉ

Anguilla.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Basseterre.	Basseterre, St-Christophe.
Sandy Point.	Sandy Point, St-Christophe.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

LONDRES

NOUVEAUX BUREAUX

Lower Edmonton, Hartford Road, 345, (nr. Tramway Avenue), N. 9.
Mortlake, Upper Richmond Road, 48, S.W. 14.
Stamford Street (90), London, S.E. 1 (rouvert).
Wandsworth, York Road (529), S.W. 18.
Willesden, Craven Park Road (118), N.W. 10.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Lower Edmonton, Hertford Road, N. 9.	Lower Edmonton, Hertford Road, 276, N. 9.
Streatham High Road, 180 (B.O.), S.W. 16.	Streatham High Road, 136 (B.O.), S.W. 16.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

NOUVEAUX BUREAUX

Kingsley Road (T.S.O.), Hounslow, Middlesex.
Lime Tree Park, Coventry, Warwickshire.
Penn Hill Avenue (T.S.O.), Parkstone, Dorset.
Sunderland Road (T.S.O.), Horden, Co., Durham.

BUREAUX FERMÉS

Chadwell St. Mary, Grays, Essex.
Kirkham Abbey, York.
Manor Street (T.S.O.), Plymouth, Devon.
Podington Wellingborough, Northants.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Bearwood Road (T.S.O.), Smethwick, Staffs.	Bearwood (T.S.O.), Smethwick, Staffs.
Bedminster Down (T.S.), Bristol.	Bedminster Down Road (T.S.O.), Bristol.
Blakeney, Newnham, Glos.	Blakeney, Glos.
Cambridge, Frampton-on-Severn, Glos.	Cambridge, Gloucester.
Eldon Street (T.S.O.), Stockton-on-Trees, Co. Durham.	Mansfield Avenue (T.S.O.), Thornby-on-Tees, Stockton-on-Trees, Co. Durham.
Kirkoswald, Carlisle, Cumberland.	Kirkoswald, Penrith, Cumberland.
Mardy, Rhondda, Glam.	Mardy (T.S.O.), Ferndale, (Rhondda), Glam
Nelson, Cardiff.	Nelson, Treharris, Glam.
Poulton, Fairford, Glos.	Poulton, Cirencester, Glos.
Stoke, Havant, Hants.	Stoke, Hayling Island, Hants.
Talbot Road (T.S.O.), Llantrisant, Glam.	Talbot Road (T.S.O.), Pontyclun, Glam.

ÉTAT LIBRE D'IRLANDE

BUREAU FERMÉ

Ballynabola, Waxford.

ÉTATS-UNIS

NOUVEAUX BUREAUX

Land, Ala.
Sulzer, Alaska.
Phoenix (Station 5), Ariz.
Avant, Ark.
Batson, Ark.
Conway (Central College Station), Ark.
Forty-Four, Ark.
Meyers, Ark.
Reform, Ark.
Rock, Ark.
Rubicon, Ark.
Fenner, Calif.
Los Angeles (Station N° 79), Calif.
San Diego (Mission Beach Station), Calif.
San Diego (Ocean Beach Station), Calif.
Temple City, Calif.
Kings Canyon, Colo.
Trump, Colo.
Winsted (Station N° 2), Conn.
Tice, Fla.
Combs, Ky.
Crummies, Ky.
Hackberry, La.
Peabody (Station N° 3), Mass.
Bramble, Minn.
Birdie, Miss.
Denco, Miss.
Jackson (Station N° 1), Miss.
Columbia (Station A), Mo.
Delbridge, Mo.
Springtime, Mont.
Flushing (Station N° 36), N.-Y.
Glens Falls (Station N° 4), N.-Y.
Greenfield Park, N.-Y.
Hamilton (Colgate Station), N.-Y.
Jamaica (Station N° 58), N.-Y.
New-York (Destroyer Division Forty-Three Branch), N.-Y.
Valley Stream (Station N° 1), N.-Y.
Spruce Pine (Minpro Rural Station), N.C.
Canton (Station N° 5), Ohio.
Cuyabago Falls (Station N° 3), Ohio.
Cuyabago Falls (Station N° 4), Ohio.
Norman (C.O.D. Station), Okla.
Red Fork Station (Station N° 8), Okla.
Faubion, Oreg.
Kinzua, Oreg.
Swim, Oreg.
Allentown (Station N° 14), Pa.
Allentown (Station N° 15), Pa.
Berlin (Pine Hill Rural Station), Pa.
Pittsburg (Forest Hills Branch), Pa.
Wilkès-Barre (Forty Fort Branch), Pa.
Providence (Cranston Branch), R.I.
Westerley (Misquamicut Station), R.I.
Anderson (C.O.D. Station), S.C.
Greenwood (C.O.D. Station), S.C.
Isle of Palms, S.C.
Red River, S.C.
Cleveland (C.O.D. Station), Tenn.
Ten Mile, Tenn.
Hackberry, Texas.
Judkins, Texas.
Clawson, Utah.
Richmond (Kingsland Rural Station), Va.
Richmon (Southside Station), Va.
Copalis Crossing, Wash.
Grotto, Wash.
Garten, W. Va.
Watson, W. Va.
Chippewa Falls (C.O.D. Station), Wis.
Pine Tree, Wyo.
Spring Valley, Wyo.
Turnerville, Wyo.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

DE	EN
Temple, Calif.	Temple City, Calif.
Greenfield, N.-Y.	Greenfield Park, N.-Y.
Richmond (Manchester Station), Va.	Richmond (Southside Station), Va.

BUREAUX FERMÉS

Deposit, Ala.
Oakchia, Ala.
Athelstan, Ark.
Sandybend, Ark.
Douglas Flat, Calif.
Glenblair, Calif.
Los Angeles (Station O), Calif.
Tecnor, Calif.
Mannheim, Ill
Maumee, Ind.
Flora, Ky.
City Price, La.
Neita, La.
Ouachita, La.
Round Mountain, Maine.
Clay, Miss.
Parkway, Miss.
Wilson, Miss.
Columbia (Station N° 2), Mo.
Garnet, Mont.
Lake Five, Mont.
Sieben, Mont.
New-York (U.S. Marine Corps Cape Haitien Branch), N.-Y.
Niagara Falls (Station N° 1), N.-Y.
Niagara Falls (Station N° 5), N.-Y.
North Stephentown, N.-Y.
Katesville, N.C.
Robyville, Ohio.
Deschutes, Oreg.
Amyville, Pa.
Bell, Pa.
Hoppenville, Pa.
Tivoli, Pa.
Westerley (Pleasantview Station), R.I.
Corbandale, Tenn.
Cass, Tex.
Fairmont (Watson Branch), W. Va.
Bethel, Wis.
Fern, Wis.